



Société anonyme coopérative de crédit à capital variable et de courtage d'assurances

Siège social : 1, rue Louis Lichou, 29480 Le Relecq-Kerhuon

R.C.S. Brest 775 577 018

Document de référence valant Rapport financier annuel 2017

Le présent Document de référence est également constitutif du Rapport de gestion annuel au Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa devant être présenté à l'Assemblée générale des sociétaires approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

En application de la loi du Luxembourg du 11 janvier 2008 relative aux obligations de transparence sur les émetteurs de valeurs mobilières.

Sommaire

1. Présentation du Crédit Mutuel Arkéa	4
1.1 Profil du groupe	4
1.2 Crédit Mutuel Arkéa en quelques dates	7
1.3 Métiers du Crédit Mutuel Arkéa	8
1.4 Stratégie du Crédit Mutuel Arkéa	16
1.5 Les faits marquants de l'exercice 2017	19
1.6 Relations de solidarité	24
2. Gouvernement d'entreprise	27
2.1 Les conditions d'élaboration du rapport sur le gouvernement d'entreprise	27
2.2 Le Conseil d'administration de la société Crédit Mutuel Arkéa	28
2.3 Les mandataires sociaux exécutifs	53
2.4 Les instances et travaux de Direction générale	54
2.5 Les conventions au bénéfice des mandataires sociaux	56
2.6 Les conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction	56
2.7 Les procédures de contrôle interne	58
2.8 Rémunération des dirigeants	68
2.9 Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport sur le gouvernement d'entreprise	72
3. Eléments financiers	73
3.1 Activité	73
3.2 Résultats financiers	76
3.3 Fonds propres et ratios réglementaires	79
3.4 Perspectives	84
3.5 Comptes consolidés au 31 décembre 2017	86
3.6 Comptes globalisés au 31 décembre 2017	158
4. Facteurs de risque	186
4.1 Risque de crédit	188
4.2 Risques de marché	202
4.3 Risques structurels de taux et de liquidité	208
4.4 Risque de change	217

4.5 Risque actions et autres titres à revenu variable et risque sur titres immobilisés _____	217
4.6 Risque opérationnel _____	218
4.7 Risque juridique _____	226
4.8 Risque de non-conformité dont le risque de blanchiment _____	226
4.9 Risques spécifiques à l'activité d'assurance _____	233
5. Responsabilité sociétale de l'entreprise _____	240
5.1 La responsabilité sociétale du Crédit Mutuel Arkéa _____	241
5.2 La coopération et la co-construction avec nos parties prenantes _____	245
5.3 La RSE au cœur de l'accompagnement de nos sociétaires et clients _____	255
5.4 L'évolution de l'empreinte RSE du Crédit Mutuel Arkéa _____	280
5.5. Indicateurs RSE _____	324
6. Informations générales _____	333
7. Personne responsable _____	338
8. Contrôleurs légaux des comptes _____	339
9. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2017 _____	342
10. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes globalisés 2017 _____	349
11. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementées _____	356
12. Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées _____	357
Tableaux de concordance et indicateurs alternatifs de performance _____	358

1. Présentation du Crédit Mutuel Arkéa

1.1 Profil du groupe

Le Crédit Mutuel Arkéa est **un groupe de banque-assurance**. Il réunit les fédérations de Crédit Mutuel de Bretagne, du Sud-Ouest et Massif Central ainsi qu'une trentaine de filiales spécialisées qui couvrent tous les métiers de la sphère bancaire et financière.

Entreprise mutualiste et coopérative, le Crédit Mutuel Arkéa n'est pas coté en Bourse. Le Crédit Mutuel Arkéa appartient à ses sociétaires qui sont à la fois actionnaires et clients. Le groupe, qui conjugue solidité financière et croissance durable, met ainsi **sa performance au service du financement de l'économie réelle, de l'autonomie et de l'accomplissement des projets de ses 4,2 millions de clients.**

Fabricant et distributeur, le Crédit Mutuel Arkéa est en mesure de proposer à ses clients, qu'ils soient particuliers, entreprises, associations ou collectivités, une gamme complète de produits et services bancaires, financiers, patrimoniaux, d'assurance... Le groupe présente, par ailleurs, la particularité de **développer des services bancaires en marque blanche à destination d'autres établissements financiers et de paiement. Cette stratégie Business-to-Business lui permet d'intervenir bien au-delà de ses territoires d'implantation historiques et d'accroître ses parts de marché.**

Précurseur et innovant, le Crédit Mutuel Arkéa dispose d'une culture technologique connue et reconnue, notamment pour ce qui concerne les services bancaires et d'assurance en ligne. Fort de cette expertise, **le groupe a tissé des liens très forts avec les acteurs de l'écosystème numérique** avec lesquels il développe diverses formes de coopération, qu'elles soient technologiques, commerciales ou capitalistiques. Dans un environnement en mutation rapide, dans un monde ultra connecté qui bouscule tous les modèles établis, ces partenariats avec des start-ups et des fintechs¹ lui permettent de rester à la pointe de la technologie, des usages de consommation et de cultiver son agilité.

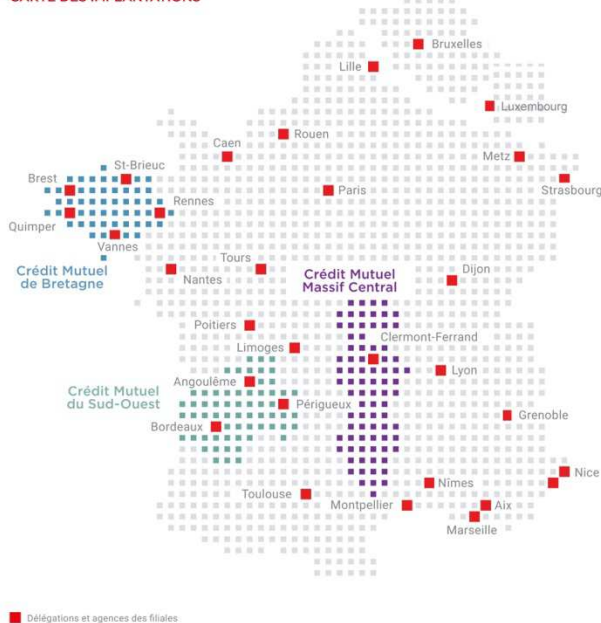
Le Crédit Mutuel Arkéa poursuit une stratégie de développement originale, avec **l'ambition de s'imposer comme le modèle de hub de services financiers** qui apporte la meilleure réponse aux aspirations et modes de vie, d'aujourd'hui et de demain.

¹ Contraction de « finance » et « technologie » : une fintech est une start-up qui utilise les technologies de l'information et de la communication pour livrer des services financiers.

Banque décentralisée, le Crédit Mutuel Arkéa est attaché au maintien des centres de décision et des bassins d'emplois en région. **C'est en s'appuyant sur ses bases régionales que le groupe rayonne sur l'ensemble du territoire national et qu'il sert des clients dans toute l'Europe :**

- Un réseau de 457 points de vente, dont 331 caisses locales en Bretagne, dans le Sud-Ouest et dans le Massif Central ;
- 18 centres d'affaires régionaux pour Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels ;
- 9 agences régionales pour Leasecom ;
- 8 agences régionales pour Financo ;
- Une présence en Belgique avec Keytrade Bank et ProCapital Securities Services. Keytrade Bank est aussi présente en Suisse et au Luxembourg.
- Leetchi et Mangopay sont présents au Royaume-Uni, en Allemagne, en Espagne et au Luxembourg.
- Une activité dans toute l'Europe avec Monext, la filiale spécialisée dans les paiements électroniques qui assure des prestations dans 25 pays.

CARTE DES IMPLANTATIONS



Chiffres clés 2017

En M€	2013	2014	2015	2016	2017
PNBA	1 620	1 724	1780	1852	2090
RBE	481	531	545	570	662
Résultat net part du groupe	213	269	296	336	428
Total de bilan	93 969	103 204	110 112	120 393	128 385
Capitaux propres part du groupe	5 010	5 463	5 774	6 070	6 449

Solvabilité et notation financière

Ratio Common Equity Tier 1

2013 : 14,3 %

2014 : 15,9 %

2015 : 15,8 %

2016 : 15,3 %

2017 : 18.5 %

Au 31/12/2017	Notations court terme
Standard & Poor's	A-1
Moody's	P-1
	Notations long terme
Standard & Poor's	A
Moody's	Aa3
	Perspectives
Standard & Poor's	Stable ¹
Moody's	Négative

¹ Standard & Poor's a mis en perspective « négative » le 23 janvier 2018 la note de Crédit Mutuel Arkéa.

1.2 Crédit Mutuel Arkéa en quelques dates

L'histoire du Crédit Mutuel Arkéa a débuté il y a plus d'un siècle en Bretagne et se prolonge aujourd'hui dans toute la France et en Europe. Le groupe a su prendre des orientations stratégiques audacieuses à des périodes charnières de son développement.

Le Crédit Mutuel Arkéa puise ses racines dans l'Office central des œuvres mutuelles agricoles du Finistère, créé en 1911 à l'initiative de plusieurs propriétaires fonciers qui souhaitaient accélérer la modernisation des campagnes bretonnes. Centrale d'achats pour les paysans, l'Office central réussit ensuite à fédérer l'ensemble des œuvres mutualistes, coopératives et sociales du département. En 1930, il regroupait plus de 460 syndicats agricoles et comptait quelque 38 400 membres. La coopérative chercha ensuite à répondre aux multiples besoins des agriculteurs dans les domaines du crédit, des assurances ou de la formation professionnelle. **L'Office central a présidé à la création de plusieurs groupements mutualistes dont Triskalia, Groupama et le Crédit Mutuel de Bretagne.**

La constitution de la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne

Après de nombreuses années d'un développement souvent inégal d'une ville à l'autre, la décennie 1970 consacre l'union des caisses bretonnes de Crédit Mutuel et **la constitution, en 1979, d'une fédération – le Crédit Mutuel de Bretagne – qui couvre l'ensemble du territoire régional.**

À partir des années 1980, les besoins en matière de banque-assurance se diversifient, tant pour les particuliers que pour les professionnels et les entreprises. Le Crédit Mutuel de Bretagne y apporte une réponse compétitive, en devenant à la fois fabricant et distributeur de services financiers. **Entre 1984 et 2000 sont ainsi créées les premières filiales spécialisées : Suravenir (assurance-vie et prévoyance), Suravenir Assurances et Novélia (assurance-dommages), Federal Finance (gestion d'actifs), Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels (anciennement BCME, banque commerciale) et Financo (crédit à la consommation).**

En 2002, un groupe solide et diversifié se constitue autour des trois fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest et du Crédit Mutuel Massif Central, et d'une vingtaine de filiales. **C'est la création du Crédit Mutuel Arkéa.**

En 2008, le projet d'entreprise Horizons 2015 marque une nouvelle étape-clé du développement du Crédit Mutuel Arkéa. Le groupe confirme, au travers de ce projet, son rôle de premier plan dans la banque-assurance de proximité tout en développant les activités et services en ligne, en renforçant ses positions sur le marché des entreprises et des institutionnels et en valorisant ses savoir-faire, notamment dans la conception de services et produits bancaires, auprès de nouveaux partenaires : enseignes de la grande distribution, banques, établissements de paiement.

En octobre 2015, le Conseil d'administration du groupe adopte un nouveau projet d'entreprise : « Arkéa 2020 ». Dans la continuité d'Horizons 2015, ce plan stratégique renforce la vocation originelle du groupe, à savoir accompagner et financer l'économie

réelle, tout en valorisant l'ouverture et l'agilité du groupe, face aux mutations rapides et profondes de son environnement.

Ces grandes orientations stratégiques se sont notamment traduites par :

- le lancement réussi de la banque en ligne **Fortuneo Banque** en 2009 et l'acquisition de **Keytrade Bank** en 2016 ;
- la création de nouvelles filiales telles **Arkéa Banking Services** (services bancaires en marque blanche), **Arkéa Capital Partenaire** et **Arkéa Capital Manager** (capital-investissement), **Arkéa Assistance** (téléassistance) et **Arkéa Sécurité** (télésurveillance), **Nextalk** (centre de contact multicanal) ;
- l'acquisition des sociétés **Leasecom** (location financière), **Monext** (paiements électroniques), **CFCAL Banque** (restructuration de crédits), **Schelcher Prince Gestion** (gestion d'actifs) et la prise de participation dans **Primonial** (gestion de patrimoine). Toutes ces nouvelles expertises viennent compléter et étoffer l'offre du groupe ;
- l'acquisition de **Leetchi** (cagnotte en ligne) et de **Pumpkin** (application de remboursement entre proches) et la prise de participation au capital de plusieurs fintechs : **Linxo** (agrégation de comptes), **Younited Credit** (prêts aux particuliers), **Yomoni** (gestion privée), **Grisbee** (gestion de patrimoine), **Vivienne Investissement** (gestion quantitative), **Masuccession.fr** (simulation de frais de succession) et **Fluo** (application de gestion de contrats d'assurance). Ces opérations capitalistiques permettent au Crédit Mutuel Arkéa de suivre l'évolution des modes de consommation et de cultiver son agilité dans un environnement bancaire en pleine mutation et dans un monde toujours plus connecté.

1.3 Métiers du Crédit Mutuel Arkéa

Fabricant et distributeur, le Crédit Mutuel Arkéa, avec l'appui des expertises développées dans ses filiales spécialisées, dispose d'une gamme complète et compétitive de produits et services et souhaite faire de son modèle de hub de services financiers la meilleure réponse aux aspirations et modes de vie, d'aujourd'hui et de demain.

Dans un environnement en constante mutation, le Crédit Mutuel Arkéa reste en effet particulièrement attentif à l'émergence de nouveaux métiers et de nouvelles activités, sous l'effet, en particulier, de la transformation numérique et de l'évolution des usages de consommation.

Les métiers de la banque

La banque de détail pour les particuliers et les professionnels

Métier historique du Crédit Mutuel Arkéa, la banque de détail pour les particuliers et les professionnels (agriculteurs, artisans, commerçants, professions libérales) reste au cœur

des activités du groupe. Elle se déploie principalement autour des réseaux de **Crédit Mutuel de Bretagne**, du **Sud-Ouest** et **Massif Central**. Ces trois fédérations, qui emploient plus de 4 000 salariés, incarnent l'ancrage territorial du Crédit Mutuel Arkéa. Fortes de la densité de leur réseau de points de vente, elles restent le lien direct et naturel avec leurs 2,3 millions de sociétaires et clients.

La mise en œuvre d'un nouveau format de caisse locale en Bretagne, dans le Sud-Ouest et le Massif Central, illustre de manière très concrète l'importance que le groupe accorde au lien de proximité qui l'unit à ses sociétaires et clients. Ces nouveaux espaces confortent le rôle essentiel de l'agence comme lieu d'expertises et d'échanges entre le client et son conseiller bancaire habituel, tout en faisant appel à la technologie la plus moderne : tablettes tactiles en libre-service, visioconférence...

Pionnier de la banque multicanale, le Crédit Mutuel Arkéa, aux côtés de ses réseaux traditionnels, fait d'Internet et de la banque mobile les moteurs de sa stratégie de conquête. Le développement de nouveaux services en ligne, la dématérialisation des procédures et souscriptions, les applications bancaires pour les objets connectés ainsi que les nouveaux modes de paiement en sont des illustrations. La belle réussite de **Fortuneo Banque** en est une autre. Celle-ci figure parmi les leaders sur le marché français. L'acquisition, en 2016, de **Keytrade Bank**, l'un des principaux acteurs de la banque en ligne en Belgique, permet au Crédit Mutuel Arkéa d'accélérer fortement son développement en Europe. Fortuneo Banque et Keytrade Bank - les deux enseignes commerciales d'Arkéa Direct Bank - rassemblent déjà près de 700 000 clients en France, Belgique, Suisse et au Luxembourg.

Le groupe dispose, par ailleurs, avec **Arkéa Banque Privée**, d'une structure spécialement dédiée à la gestion patrimoniale pour la clientèle située sur les territoires de Bretagne, du Sud-Ouest et du Massif Central.

Leetchi, qui conçoit des solutions de paiement en ligne à destination des particuliers et des entreprises, renforce davantage encore la présence du Crédit Mutuel Arkéa dans l'univers numérique et de la finance en ligne. Avec près de 10 millions de clients, leetchi.com est ainsi le leader de la cagnotte en ligne en Europe. **Mangopay**, son autre activité, est l'une des solutions de paiement de référence de l'économie collaborative et des places de marché, avec plus de 2 000 plateformes clientes. En 2017, le Crédit Mutuel Arkéa a acquis, la start-up **Pumpkin** qui a développé une application mobile qui facilite le remboursement entre proches. Le groupe a également lancé « **Max** », un établissement de paiement, dont l'objectif est d'apporter une réponse simple et efficace aux besoins de la vie quotidienne des consommateurs. L'application « Max » propose déjà un large spectre de services de banque et d'assurance, de conciergerie et de conseil personnalisé. Avec Leetchi, Pumpkin et Max, le groupe, qui a la conviction que la collaboration entre les acteurs traditionnels et les fintechs est créatrice de valeur ajoutée, poursuit la transformation de ses métiers.

Le groupe, en partenariat avec *Le Télégramme*, est l'initiateur de **Kengo**, une plateforme de finance participative (ou crowdfunding) par le don, destinée à soutenir des projets de Bretons et de la Bretagne. Kengo a déjà reçu plus 1 000 dossiers et 75 % des dossiers référencés en 2017 ont obtenu le financement souhaité. Sur le même modèle, la plateforme **Sokengo** a vu le jour en 2016, en partenariat avec le quotidien *Sud-Ouest*, pour financer des projets locaux en Nouvelle-Aquitaine.

Par ailleurs, le groupe s'appuie sur de solides expertises tant en matière de crédit à la consommation sur le lieu de vente (**Financo**) que dans la restructuration de crédits et la consolidation de dettes (**CFCAL** : Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine).



La banque de détail pour les particuliers et les professionnels

- . Trois réseaux de Crédit Mutuel en Bretagne, dans le Sud-Ouest et le Massif Central. Ces réseaux bénéficient de l'appui d'équipes spécifiques pour les secteurs agricole et vinicole.
- . Deux enseignes de banques en ligne : Fortuneo Banque et Keytrade Bank.
- . Un éditeur de solutions de paiement en ligne (Leetchi) et une application de remboursement entre proches (Pumpkin).
- . Un établissement de paiement (Max)
- . Deux plateformes de financement participatif : Kengo et Sokengo
- . Un spécialiste du crédit à la consommation (Financo) et un spécialiste de la restructuration de crédits (CFCAL)

La banque de détail pour les entreprises et les institutionnels

Acteur bancaire de référence sur le marché des particuliers, le Crédit Mutuel Arkéa accompagne également tous les acteurs du développement économique des territoires : entreprises, collectivités locales, établissements de santé, acteurs de la promotion immobilière, du logement social et de l'économie sociale...

Les fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Sud-Ouest et Massif Central disposent d'équipes et de structures spécifiques pour accompagner les entreprises réalisant moins de 10 M€ de chiffre d'affaires.

Le Crédit Mutuel Arkéa s'appuie également sur un pôle d'expertises qui, autour d'une banque commerciale (**Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels**), fédère toutes les compétences destinées à cette clientèle. Pour les entreprises et collectivités, le groupe propose ainsi une gamme très complète de solutions : financements, gestion et valorisation de la trésorerie, crédit-bail avec **Arkéa Crédit Bail**, ingénierie et location financière avec **Leasecom**, assurances, traitement des flux, affacturage sous la marque **Arkéa Factoring**, gestion du patrimoine de l'entrepreneur...

Innovante, Arkéa Banque Entreprises et Institutionnelles a lancé dès 2015 **La Plateforme des Institutionnels**. Sur le modèle du financement participatif, cette plateforme numérique permet aux collectivités locales de se financer directement auprès d'investisseurs

institutionnels qui souhaitent donner du sens à leurs placements en accompagnant le développement des territoires.

Le groupe est par ailleurs un acteur majeur du capital-investissement en France, avec 1 milliard d'euros investis dans les entreprises de taille intermédiaire (ETI).

Le Crédit Mutuel Arkéa, qui regroupe depuis 2016 sous la marque **Arkéa Capital** l'ensemble de ses activités de capital-investissement, est en mesure d'accompagner les dirigeants à toutes les étapes de développement de leur entreprise, depuis la start-up jusqu'à l'ETI.

Arkéa Capital Partenaire, société de capital-investissement créée en 2011, accompagne en fonds propres et sur la durée des grandes entreprises non cotées. Arkéa Capital Partenaire incarne la force et la conviction de l'engagement pérenne du Crédit Mutuel Arkéa. Ainsi, le Crédit Mutuel Arkéa participe-t-il directement au maintien des centres de décision économiques en région et au renforcement de l'emploi dans des secteurs industriels porteurs sur ses territoires de référence. Dotée d'une capacité d'investissement de 400 millions d'euros, Arkéa Capital Partenaire intervient aux côtés des dirigeants de belles ETI pour les accompagner dans leurs projets de développement ou dans l'organisation de leur succession. La filiale a déjà mené cinq opérations d'envergure, auprès des groupes Le Graët (agroalimentaire), Paprec (recyclage de matériaux), Armor (chimie des encres et technologies d'impression), Sermeta (fabrication d'échangeurs thermiques) et Vivalto Santé (cliniques privées).

Complémentaire, **Arkéa Capital Investissement** a, quant à elle, vocation à intervenir dans des opérations de capital développement ou de capital transmission auprès d'entreprises familiales ou indépendantes, pour des montants allant de 1 à 10 millions d'euros. Arkéa Capital Investissement a accompagné, en près de 30 ans, plus de 500 PME et ETI pour un montant de près de 400 M€.

En 2016, le Crédit Mutuel Arkéa s'est doté d'un nouveau véhicule d'investissement pour répondre aux besoins spécifiques des dirigeants d'ETI : **Arkéa Capital Managers**. Lequel a vocation à accompagner, dans la durée, les équipes de managers dans leurs projets de croissance ou de prise de contrôle de leur entreprise. Il intervient en fonds propres, avec des tickets supérieurs à 10 M€, via des prises de participation minoritaires.

Le Crédit Mutuel Arkéa, enfin, est depuis mai 2016 au capital de **Clearwater International France** (anciennement **Easton Corporate Finance**), une banque d'affaires spécialisée dans le conseil en fusions et acquisitions d'entreprises.



La banque de détail pour les entreprises et les institutionnels

. Une banque commerciale : Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels

. Deux filiales spécialisées : Arkéa Crédit Bail (crédit-bail mobilier et immobilier) et Leasecom (location financière)

. Trois filiales intervenant dans le capital-investissement : Arkéa Capital Partenaire, Arkéa Capital Investissement et Arkéa Capital Managers

Les filiales spécialisées sur le marché du BtoB (Business-to-Business)

Le Crédit Mutuel Arkéa noue également des partenariats commerciaux, techniques voire capitalistiques, avec d'autres établissements financiers, des sociétés de la grande distribution...

Cette activité « Business-to-Business » connaît un réel essor au sein du groupe qui n'hésite pas à se positionner en « partenaire au service du développement de ses concurrents » en proposant notamment des prestations de Business Process Outsourcing (BPO). Pour l'entreprise cliente, l'externalisation de ses processus métiers jugés non stratégiques, permet non seulement de réduire les coûts de façon significative, mais constitue également un levier de compétitivité en lui permettant de se concentrer sur son cœur de métier tout en bénéficiant de produits et services à l'état de l'art. Pour le Crédit Mutuel Arkéa, ces partenariats permettent de valoriser ses savoir-faire, sa maîtrise technologique et d'asseoir son développement à l'échelle nationale et européenne. Le groupe traite, par exemple, les paiements pour Amazon en France et assure les prestations bancaires d'Allianz Banque. Il est également le prestataire de grands acteurs industriels et commerciaux tels que Système U, RCI Bank and Services, Banque PSA Finance...

La filiale Arkéa Banking Services, banque de plein exercice agréée par la Banque de France, propose une gamme complète de services bancaires en marque blanche. Les partenariats réussis avec RCI Bank and Services, Banque PSA Finance, Allianz Banque, La Banque Postale, Adyen, Brink's France, ou Système U en sont de probantes illustrations. Arkéa Banking Services collabore également avec plusieurs fintechs parmi lesquelles : Currencycloud, Railsbank, Slimpay, Bankable.

Les filiales **ProCapital Securities Services**, **Monext** et **Mangopay** s'inscrivent dans la même démarche partenariale. ProCapital Securities Services est un prestataire de services titres à destination d'établissements financiers et sociétés de gestion qui souhaitent bénéficier d'une offre modulable, de la tenue de compte et l'exécution des ordres de leurs clients, jusqu'à la réalisation de sites Internet transactionnels. Leader sur son marché, Monext est spécialisée dans les transactions électroniques combinant technologies et services de paiement. Elle accompagne 150 établissements financiers, plus de 7 000 commerçants et traite plus de 30 % des transactions e-commerce en France (Amazon, Française des Jeux, Le Mouvement Leclerc, Rue du Commerce, Voyage Privé, Ventes Privées, PMU, Carrefour, Système U, Intermarché...). Enfin, Mangopay, filiale de Leetchi, édite des solutions de paiement clés en main à destination des places de marché, des plateformes de consommation collaborative et de financement participatif.

En juillet 2017, le groupe a créé une nouvelle filiale : **Nextalk**, un centre de contact multicanal pour le compte d'acteurs bancaires. Basée à Aix-en-Provence et à Manosque, Nextalk, est une émanation de Monext et assure un premier niveau de la relation client et une assistance aux opérations bancaires 24 h /24 et 7 j/7. Cette prestation en marque blanche permet de maintenir le contact humain et de fidéliser les clients des banques qu'elles soient traditionnelles, digitales, mobiles, neobanques...

Le Crédit Mutuel Arkéa gère par ailleurs, depuis 2011, une plate-forme monétique commune avec Oney (anciennement la Banque Accord), filiale du groupe Auchan, sous la marque **Armoney**.

Au-delà de ces sociétés spécialisées dans le BtoB, d'autres filiales développent des activités de BtoB au travers de la distribution de leurs produits via des réseaux externes (Suravenir, Suravenir Assurances...).



Les filiales spécialisées sur le marché du BtoB

. Une filiale de services bancaires en marque blanche : Arkéa Banking Services

. Un prestataire de services titres : ProCapital Securities Services

. Deux spécialistes des paiements électroniques : Monext et Mangopay

. Nextalk : un centre de contact multicanal

. Un GIE monétique avec Banque Accord : Armoney

Les métiers de l'assurance et de la gestion d'actifs

La création de filiales d'assurances et de gestion d'actifs a été initiée dès les années 1980. Suravenir, Suravenir Assurances, Novélia, Arkéa Investment Services (la marque qui regroupe les expertises de Federal Finance Gestion et de Schelcher Prince Gestion), Arkéa Capital Gestion, Primonial, chacune dans son domaine d'activité, permettent aux réseaux du Crédit Mutuel Arkéa de proposer des prestations globales et de qualité. Leurs services sont également diffusés par des réseaux extérieurs au groupe et via Internet.

L'assurance-vie et la prévoyance

Suravenir figure parmi les principaux acteurs du marché de l'assurance-vie et de la prévoyance en France. Suravenir est spécialisée dans la conception, la fabrication et la gestion de contrats d'assurance-vie (assurance-vie individuelle et collective), de prévoyance (assurance emprunteurs, temporaires décès) et d'épargne retraite entreprise. Ses contrats sont commercialisés par un grand nombre de partenaires distributeurs : réseaux bancaires, canal Internet, conseillers en gestion de patrimoine indépendants, courtiers...

L'assurance-dommages

Suravenir Assurances couvre tous les besoins des particuliers en assurance-dommages : habitation et vie privée, auto, moto, santé, dépendance, garantie des accidents de la vie... Elle gère plus de 2 millions de contrats pour le compte de 670 000 clients. Courtier grossiste, **Novélia** exerce son activité dans la couverture de risques d'entreprise, la conception de produits grand public et pour de grands comptes professionnels. Près de 4000 courtiers et agents généraux diffusent ses produits dans toute la France.

La gestion d'actifs et patrimoniale

Federal Finance² **anime l'ensemble des spécialistes en gestion d'actifs du groupe dans lesquels il est actionnaire. Plusieurs expertises de gestion y sont regroupées : Federal Finance Gestion, Schelcher Prince Gestion et Swen Capital Partners.** Federal Finance Gestion propose une large gamme de fonds communs de placement, des offres de gestion sous mandat, des fonds d'épargne entreprise. Ses offres sont distribuées par les réseaux du Crédit Mutuel Arkéa et directement auprès d'institutionnels, de grands comptes, de banques privées, gérants de fonds et conseillers en gestion de patrimoine indépendants. Federal Finance Gestion fait également figure de pionnière en matière d'investissement socialement responsable (ISR), avec une gamme de onze fonds ISR. Filiale du groupe depuis 2011, Schelcher Prince Gestion propose des fonds communs de placement, Sicav, mandats et fonds dédiés, avec une expertise reconnue dans les obligations convertibles, le crédit (« Investment Grade » et « High Yield »), la multi-stratégie obligataire et les fonds de prêts à l'économie. Swen Capital Partners, créée en partenariat avec le groupe OFI, est un spécialiste de la multigestion responsable en non coté. En 2016, le Crédit Mutuel Arkéa a pris une participation au capital de **Vivienne Investissement**, une société de gestion quantitative.

Le Crédit Mutuel Arkéa est également actionnaire du groupe **Primonial**, l'un des leaders de la gestion patrimoniale auprès des particuliers en France. Primonial sélectionne et conçoit des solutions de gestion patrimoniale en architecture ouverte. Enfin, le groupe est entré en 2017 au capital de **Mandarine Gestion**, société indépendante spécialiste en gestion de fonds actions et en allocations d'actifs.

Arkéa Capital Gestion complète le dispositif. En lien avec Arkéa Capital Investissement, elle gère des Fonds communs de placements à risques (FCPR) et des Fonds professionnels de capital investissement (FPCI), c'est-à-dire des Fonds d'investissement alternatif (FIA) investis, à hauteur de 50 % minimum, en titres d'entreprises non cotées en Bourse. Arkéa Capital Gestion gère, par ailleurs, les fonds West Web Valley 1 et We Positive Invest. Doté de 30 M€, **West Web Valley 1** vise à accompagner des start-ups et des entreprises en phase de transition numérique. **We Positive Invest** est, pour sa part, un fonds d'investissement de 20 M€ dédié au soutien aux entrepreneurs engagés dans la transition énergétique, l'économie circulaire et l'entrepreneuriat sociétal. We Positive Invest a investi dans trois sociétés en 2017 : Cozynergy, l'un des leaders de la rénovation énergétique en France, Algo Paint qui a développé une gamme de peintures à base d'algues et Osmia, une société spécialisée dans l'élevage d'insectes pollinisateurs.

² Sous la marque Arkéa Investment Services



Les filiales d'assurance et de gestion d'actifs

- . Une filiale d'assurance-vie et de prévoyance : Suravenir
- . Une filiale d'assurance-dommages : Suravenir Assurances
- . Une filiale de conception et de courtage en solutions d'assurance : Novélia
- . Trois sociétés de gestion rattachées à Federal Finance (marque Arkéa Investment Services) : Federal Finance Gestion, Schelcher Prince Gestion et Swen Capital Partners.
- . Un groupe de gestion patrimoniale : Primonial
- . Une société de gestion dédiée au capital investissement : Arkéa Capital Gestion

Les activités extra-bancaires

Le Crédit Mutuel Arkéa couvre, par ailleurs, des domaines d'intervention extra-bancaires, avec ses filiales dédiées aux services connectés : **Arkéa Assistance**, spécialisée dans les services de téléassistance aux particuliers, et **Arkéa Sécurité** qui propose une offre de télésurveillance destinée aux particuliers. Leurs services sont commercialisés sous la marque **Arkéa On Life**.

Dans un tout autre domaine, **Arkéa Immobilier Conseil**, sélectionne, pour le compte des réseaux des trois fédérations, des produits et programmes immobiliers neufs et rénovés sur l'ensemble du territoire national et éligibles aux principaux dispositifs fiscaux. Le Crédit Mutuel Arkéa a pris, en 2017, une prise de participation majoritaire au capital d'**Izimmo**, un groupe expert dans la valorisation et la commercialisation de produits immobiliers de placement et d'acquisition.

Enfin, **Armorique Habitat**, entreprise sociale pour l'habitat, gère un parc de plus de 6 000 logements en Bretagne, dont elle est propriétaire.



Les activités extra-bancaires

- . Une filiale de téléassistance : Arkéa Assistance
- . Une filiale de télésurveillance : Arkéa Sécurité
- . Une filiale intermédiaire en investissement immobilier : Arkéa Immobilier Conseil.
- . Une société de conseil et de promotion immobiliers : Groupe Izimmo
- . Une entreprise sociale pour l'habitat : Armorique Habitat.

1.4 Stratégie du Crédit Mutuel Arkéa

La stratégie de développement du Crédit Mutuel Arkéa repose sur trois piliers :

- **L'ancrage territorial** grâce notamment au maillage des réseaux de ses trois fédérations de Crédit Mutuel en Bretagne, dans le Sud-Ouest et le Massif Central ainsi que sa politique d'investissement dynamique dans les entreprises régionales.
- **Les services numériques** qui ont permis au groupe de s'affranchir de ses frontières historiques et d'étendre son influence sur l'ensemble du territoire national et même au-delà. Le groupe est ainsi devenu l'un des leaders de la banque en ligne en Europe avec Fortuneo Banque et Keytrade Bank.
- **La fourniture de services bancaires en marque blanche** qui lui permet d'actualiser sa connaissance du marché et de relever le niveau d'exigence de ses prestations.

Le projet d'entreprise « Arkéa 2020 » initié en 2014 puis déployé depuis 2016, vise à asseoir le développement du groupe, autour de quatre grandes orientations prioritaires :

- Conseiller et équiper les clients particuliers, en passant du modèle de distribution bancaire à un concept de « **coaching financier** » en valorisant l'expertise des conseillers bancaires et l'étendue de l'offre de services.
- Renforcer le positionnement de partenaire de référence du groupe sur ses territoires et **d'animateur des écosystèmes**, avec notamment la mise en place d'une filière dédiée à l'accompagnement de l'entrepreneuriat numérique.
- Continuer, en tant que fabricant de produits de banque et d'assurance, à **diversifier ses réseaux de distribution** au travers de partenariats voire de l'acquisition d'acteurs de niche pour compléter son offre, notamment dans le domaine des services.
- Tirer profit de son positionnement unique en France et dans la zone Euro de **prestataire de services bancaires pour compte de tiers**, en élargissant son

offre pour mieux servir ses clients existants et en conquérir de nouveaux. Il s'agit de renforcer son rôle d'assembleur de compétences.

Enfin, **le développement responsable (ou responsabilité sociétale de l'entreprise) figure au cœur du projet Arkéa 2020**, avec un plan d'actions qui vise à renforcer la présence du groupe dans des secteurs innovants qui préfigurent l'économie de demain : transition énergétique, économie circulaire, économie du partage et entrepreneuriat sociétal.

Crédit Mutuel Arkéa : un partenaire de référence de l'écosystème numérique

A la recherche de relais de croissance, le Crédit Mutuel Arkéa a tissé très tôt des liens avec l'écosystème des fintechs et start-ups avec lesquelles il développe diverses formes de coopération. Le groupe a ainsi investi plus de 103 M€ depuis 2011 dans l'économie numérique. Le groupe est actionnaire de **Younited Credit**, le leader des financements entre particuliers, et de **Linxo**, l'agrégateur de comptes bancaires. Le groupe a acquis, en 2015, **Leetchi**, dont les services de paiement pour les particuliers et les professionnels sont complémentaires des siens et a investi dans **Yomoni**, un spécialiste de la gestion privée. Le groupe a poursuivi ses investissements en 2016, en prenant des participations au capital de **Grisbee**, une plateforme de gestion de patrimoine, et de **Vivienne Investissement**, une société de gestion quantitative. En 2017, le Crédit Mutuel Arkéa a racheté **Pumpkin** qui développe une application mobile qui facilite les remboursements entre proches. Il est entré au capital de **Masuccession.fr**, une plateforme en ligne de simulation et d'optimisation des frais de succession pour les particuliers et de **Fluo** qui a développé une solution fluide et simple pour optimiser le choix et la gestion des différents contrats d'assurance.

Les filiales du groupe appliquent la même stratégie. Suravenir, par exemple, travaille ainsi avec des start-ups qui proposent des modèles alternatifs de placement à moindre coût (**wesave.fr**, **Marie Quantier**) et collabore, par ailleurs, avec Yomoni et Grisbee. Financo a conclu un partenariat commercial avec **Yelloan** qui développe un concept de cagnotte participative qui sert de garantie en vue de faciliter l'obtention d'un crédit et qui a développé en 2017 le premier chatbot dédié au crédit à la consommation.

Le groupe est par ailleurs actionnaire d'**ISAI**, le fonds d'investissement des entrepreneurs Internet, soutient **France Digitale**, l'association de référence de l'écosystème numérique en France et accompagne **RAISE**, le fonds d'investissement au service de la croissance des PME et ETI. Le Crédit Mutuel Arkéa a aussi participé au closing du fonds « **Hardware Club Fund I** » qui vise à faire émerger une nouvelle génération de start-ups développant des objets connectés et apporte son concours à l'accélérateur **ShareIT.io** qui fait collaborer les entrepreneurs sociaux les plus innovants et les talents de la technologie, pour construire des solutions à la hauteur des grands enjeux sociétaux.

Vivier d'innovations et levier de transformations, ces fintechs permettent au Crédit Mutuel Arkéa d'entretenir son agilité, d'élargir sa gamme de services et de rester à la pointe de la technologie et des usages des consommateurs.



1.5 Les faits marquants de l'exercice 2017

JANVIER

Le Crédit Mutuel Arkéa entre au capital de **Masuccession.fr**, une plateforme en ligne de simulation et d'optimisation des frais de succession pour les particuliers. Avec cet investissement, le Crédit Mutuel Arkéa confirme son ambition de rester à la pointe des usages et de la technologie, au travers de solutions originales et créatrices de valeur pour l'ensemble de ses clients.

Monext, la filiale du groupe spécialisée dans le paiement électronique, obtient la certification Bancontact, indispensable pour traiter des transactions monétiques en Belgique. Monext devient ainsi pour les banques belges et leurs clients commerçants une alternative au monopole jusqu'alors détenu par Worldline.

Le Crédit Mutuel Arkéa prend une participation minoritaire au capital de **Vermeg**, le spécialiste européen des solutions logicielles financières et assurancielles. Vermeg est implanté en France, en Belgique, au Luxembourg, aux Pays-Bas et en Tunisie. Le Crédit Mutuel Arkéa s'allie ainsi à un partenaire clé pour la réalisation de ses objectifs dans le domaine de la prestation de services bancaires pour compte de tiers.

La fintech britannique **Railsbank** s'appuie sur l'expertise d'**Arkéa Banking Services** pour lancer sa plateforme d'open banking et de conformité bancaire qui donne accès à un panel de services : création d'IBAN, émission de cartes de paiement, prestations de crédits...

Le Crédit Mutuel Arkéa investit 1M€ au capital de **Cozynergy**, l'un des leaders de la rénovation énergétique en France. Il s'agit du premier investissement du fonds d'innovation sociétale, **We Positive Invest**, lancé par le Crédit Mutuel Arkéa pour soutenir les entrepreneurs précurseurs dans trois secteurs prioritaires : la transition énergétique, l'économie circulaire et l'entrepreneuriat sociétal.

FEVRIER

Le Crédit Mutuel Arkéa est la 1^{ère} banque française à permettre le paiement mobile sans contact avec authentification biométrique par empreinte digitale. Cette nouvelle solution de paiement – **Paylib sans contact** – est proposée aux clients et sociétaires du Crédit Mutuel de Bretagne, du Sud-Ouest et Massif Central.

Le Crédit Mutuel Arkéa investit 2 M€ au capital de **Fluo**. Créée en 2013, Fluo est une « assurtech » qui a développé une solution fluide et simple pour optimiser le choix et la gestion des différents contrats d'assurance. Fluo propose, via une application mobile, une analyse détaillée de la totalité des contrats d'assurance d'un foyer - auto, habitation et santé - et une comparaison point par point par rapport aux meilleures offres du marché.

MARS

RCI Bank and Services, la filiale du groupe Renault spécialisée dans les financements et services automobiles, reconduit son partenariat avec **Arkéa Banking Services** pour cinq ans pour des prestations de business process outsourcing. En lançant en 2012 son livret Zesto en partenariat avec Arkéa Banking Services, RCI Bank and Services a été la première financière de marque automobile à proposer, en France, une offre d'épargne en vue de diversifier ses sources de refinancement.

Le Crédit Mutuel Arkéa investit pour sa filière **Entreprises et Institutionnels** avec la construction d'un nouveau siège, au sein du Parc d'affaires Edonia, à Saint-Grégoire (35). Le futur bâtiment de 4 100 m² accueillera quelque 300 salariés à partir de l'été 2018. Le projet illustre l'attachement du groupe à son territoire historique de développement.

Le Crédit Mutuel Arkéa présente des résultats 2016 records qui valident l'efficacité de son modèle économique. Le PNBA, à 1,85 Md€, est en hausse de 4,1 % et traduit une dynamique commerciale soutenue. Le résultat d'exploitation progresse de 6,9 %, à 466 M€ ; le résultat net part du groupe atteint son plus haut niveau historique à 336 M€.

Le groupe Primonial recompose son capital. Conformément au protocole d'investissement signé en décembre 2016, Bridgepoint détient désormais 52,5 % du capital de Primonial, Crédit Mutuel Arkéa conserve 35 % et le management et collaborateurs du groupe 12,5 %. Bridgepoint et Primonial ont l'ambition de constituer à terme la première plateforme européenne de gestion d'actifs

Le Crédit Mutuel Massif Central finance la Semblada, le premier projet d'habitat participatif en Auvergne. Sept familles partageront des logements répartis sur 900 m², dont 200 m² d'espaces partagés. Souvent présenté comme « la 3^e voie » du logement, l'habitat participatif est une façon d'accéder à la propriété plus économique, plus durable et bénéficie de facilités juridiques initiées par la Loi ALUR (pour l'accès au logement et un urbanisme rénové).

Arkéa Assistance, filiale du Crédit Mutuel Arkéa dédiée aux services de téléassistance, poursuit son développement avec le rachat de la marque Minifone. L'opération permet de renforcer sa présence nationale et plus spécifiquement autour de la métropole lyonnaise, la zone d'implantation de Minifone.

AVRIL

SlimPay, qui propose une solution simplifiée de paiements récurrents par prélèvement automatique aux sites marchands, a choisi de confier la gestion de ses flux interbancaires à **Arkéa Banking Services. Bankable**, un fournisseur de solutions en BaaS (Banque as a Service), s'associe lui aussi à Arkéa Banking Services qui met à sa disposition sa solution pour accéder aux systèmes d'échanges interbancaires.

MAI

L'assemblée générale du groupe, réunie le 4 mai 2017, a approuvé la nomination pour un mandat de trois ans de **six nouveaux administrateurs** : Marta Crenn, Thierry Bougeard, Patrick Le Provost, tous trois issus de la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne ; Marc-Alexis Roquejoffre, représentant de la fédération du Massif Central ; Anne-Sophie Grave et Monique Huet rejoignent, quant à elles, le Conseil d'administration en qualité d'administratrices indépendantes. Avec un taux de féminisation de 40 %, le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa témoigne d'une gouvernance moderne et respectueuse des meilleurs standards de la Place.

Le courtier en assurances, **AcommeAssure.com**, annonce le lancement de Novys, sa première offre d'assurance connectée. Elle a été conçue en partenariat avec **Suravenir Assurances** et repose sur le principe du « Pay how you drive » (« Paie comme tu conduis »). Elle s'adresse aux conducteurs débutants et les récompense en cas de bonne conduite sous la forme d'une réduction de la cotisation mensuelle.

Suravenir a fait le choix d'accroître encore ses investissements en faveur des PME/ETI et collectivités locales. Plus de 2 milliards d'euros d'engagement en fonds de prêts ont été pris par Suravenir, dont 55 % de prêts aux entreprises de type PME/ETI, 22 % de prêts hypothécaires, 18 % de prêts aux infrastructures, et 5 % de prêts aux collectivités locales. Plus d'1 milliard d'euros de ces engagements ont déjà été déployés et permettent de financer 314 entreprises PME/ETI, dont près de 70 % sont localisées en France, ainsi que plus de 70 collectivités locales.

Le Crédit Mutuel Arkéa innove en lançant « **Max** », sa propre fintech dont l'objectif est d'apporter une réponse simple, impartiale et efficace aux besoins de la vie quotidienne des consommateurs. L'application mobile « Max » proposera, à terme, un large ensemble de services de banque et assurance, de conciergerie et de conseil personnalisé. La direction générale de Max est confiée à Didier Ardouin qui exerçait auparavant les mêmes fonctions à la fédération du Crédit Mutuel Massif Central.

Le Crédit Mutuel de Bretagne est la première banque à s'engager aux côtés de l'association **Bleu-Blanc-Cœur** et alloue une enveloppe financière pour valoriser la démarche des éleveurs laitiers bretons qui adhèrent au programme Eco-méthane. Double objectif de ce dispositif : réduire les gaz à effet de serre et améliorer la santé animale et humaine grâce à une meilleure qualité nutritionnelle.

Le Crédit Mutuel Arkéa est récompensé aux Trophées annuels des meilleures communications RSE décernés par le réseau français du **Global Compact des Nations Unies**, dans la catégorie "Meilleure première COP". Ce prestigieux jury était présidé par Geneviève Jean-Van-Rossum, représentante spéciale chargée de la bioéthique et de la responsabilité sociale des entreprises au Ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

JUIN

La société d'investissement **Hardware Club** annonce le closing de son premier fonds institutionnel « Hardware Club Fund I » pour un montant supérieur à 25 millions d'euros et auquel participe le Crédit Mutuel Arkéa. Le Hardware Club a été officiellement lancé à Paris en Janvier 2015 avec pour mission de soutenir une nouvelle génération de startups développant des objets connectés. Il rassemble désormais plus de 260 sociétés membres dans 30 pays.

Frédéric Diverrez est nommé Président du directoire de **Monext**. F. Diverrez a rejoint le Crédit Mutuel Arkéa en 2009. Il a notamment occupé les fonctions de Directeur général puis de Président du directoire de ProCapital Securities Services. Depuis 2012, il était Directeur général de Monext.

Suravenir Assurances propose désormais la souscription d'une assurance multirisques habitation (MRH) pour les étudiants sur mobile et Internet. Cette offre s'adresse aux étudiants de moins de 30 ans, locataires ou colataires, et peut être souscrite en seulement deux minutes depuis les sites Internet des trois fédérations de Crédit Mutuel du groupe, les sites Internet mobiles et les applications mobiles.

Ashoka, premier réseau mondial d'entrepreneurs sociaux présent dans 80 pays, lance son accélérateur "Tech for Good", auquel s'associe le Crédit Mutuel Arkéa. À travers un parcours d'accélération de 10 mois, **ShareIT** - c'est son nom - ambitionne de faire collaborer les entrepreneurs sociaux les plus innovants et les talents de la technologie, pour construire des solutions à la hauteur des grands enjeux sociétaux : accès aux soins, à la culture, à l'éducation, à l'énergie, prévention des catastrophes naturelles...

JUILLET - AOUT

Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels a mis en place une enveloppe de financement dédiée aux investissements « **RSE** » : énergies renouvelables, infrastructures, matériels propres, efficacité énergétique des bâtiments... Doté de 100 millions d'euros, le dispositif vise à encourager ses clients à concrétiser leurs projets de développement responsable en leur proposant des taux d'emprunts bonifiés.

Le Crédit Mutuel Arkéa poursuit ses investissements dans les fintechs et acquiert 80 % du capital de **Pumpkin**, dont l'application mobile facilite les transferts d'argent entre proches. La prise de participation majoritaire du Crédit Mutuel Arkéa s'accompagne d'un investissement de 15 M€ sur trois ans pour accélérer le lancement d'une néobanque mobile.

Le centre de contact multicanal de **Monext** devient une entité à part entière sous la dénomination de **Nextalk**. Basée à Aix-en-Provence et à Manosque, Nextalk assure un premier niveau de la relation client et une assistance aux opérations bancaires 24 h /24 et 7j/7. Cette prestation en marque blanche permet de maintenir le contact humain et de fidéliser les clients des banques qu'elles soient traditionnelles, digitales, mobiles, neobanques...

SEPTEMBRE

Le Crédit Mutuel Arkéa est le premier groupe bancaire français à permettre, via ses trois fédérations de Crédit Mutuel (Bretagne, Sud-Ouest, Massif Central), **la souscription d'un compte bancaire en ligne et l'obtention immédiate de moyens de paiement**. Désormais, 9 minutes suffisent pour permettre à un client d'ouvrir, lui-même, son compte à distance et de disposer immédiatement d'un RIB et d'une carte bancaire virtuelle. A l'heure de la nomadisation des comportements, la dématérialisation totale du processus constitue une nouvelle étape majeure dans la simplification du parcours client.

Le Crédit Mutuel Arkéa et le Crédit Maritime annoncent la création **d'un fonds « dédié aux activités de la mer » (pêche, conchyliculture, etc.) en Bretagne** et doté de 10 millions d'euros. Il permettra aux investisseurs de la filière ne pouvant pas financer l'intégralité de leur projet de disposer d'un levier supplémentaire. Ce fonds interviendra en quasi fonds propres dans des sociétés de pêche sous la forme d'obligations convertibles pour soutenir le financement de projets et limiter l'appel à de l'emprunt classique. La Bretagne compte 1 300 navires dont les deux tiers sont à renouveler dans les dix ans.

Déjà présent au capital, le Crédit Mutuel Arkéa participe à la levée de fonds de la fintech **Linxo**. Leader en France des solutions d'agrégation de comptes bancaires, Linxo entend désormais développer un « assistant financier augmenté » qui a vocation à devenir le hub financier personnel des utilisateurs.

Younited Credit, première plateforme de prêts aux particuliers en Europe continentale, réalise une augmentation de capital de 40 millions d'euros, souscrite par ses actionnaires historiques dont le Crédit Mutuel Arkéa. Les capitaux levés vont permettre à la société de poursuivre son expansion européenne et de renforcer les investissements dans le développement de ses technologies de souscription, de traitement de la donnée et d'analyse crédit.

OCTOBRE

Le groupe, via son fonds **We Positive Invest**, et la Région Bretagne, via le fonds d'investissement Breizh Up, investissent au capital de la start-up bretonne **Algo Paint**.

Implantée près de Rennes (35), Algo Paint a développé une gamme de peintures naturelles à base d'algues, qui répond à la fois aux enjeux environnementaux et aux exigences des utilisateurs qu'ils soient particuliers ou professionnels. **We Positive Invest**, investit également dans **Osmia**, une société spécialisée dans l'élevage d'insectes pollinisateurs. Osmia développe, en effet, des solutions innovantes visant à augmenter les rendements et la qualité des productions agricoles et propose ses services notamment dans les filières de l'arboriculture.

Arkéa Immobilier Conseil, filiale immobilière du Crédit Mutuel Arkéa, lance une plateforme de souscription de SCPI 100 % numérique. Cette innovation est le fruit d'un partenariat avec **Grisbee**, coach financier nouvelle génération et **Urban Premium**, société de gestion de portefeuille immobilier.

Kengo.bzh, la plateforme de financement participatif commune au Crédit Mutuel Arkéa et au groupe *Le Télégramme*, obtient le droit de délivrer le label « financement participatif de la croissance verte » aux projets qui sollicitent son concours. L'objectif de ce nouveau label, institué par le ministère de la Transition écologique et solidaire et l'association Financement participatif France, est de qualifier les projets de financement participatif qui concourent à la transition énergétique et écologique dans les territoires et réorienter ainsi les financements vers une économie bas carbone.

Koregraf, plateforme de financement participatif bordelaise dédiée au financement de la promotion immobilière, vient d'ouvrir son capital à deux banques, dont le Crédit Mutuel Arkéa qui prend 8 % du capital. Cette plateforme a pour objectif d'apporter des fonds propres aux promoteurs immobiliers pour financer la construction de logements neufs.

NOVEMBRE

Le Crédit Mutuel Arkéa renforce sa présence au capital de **MaSuccession.fr**, la plateforme de simulation et d'optimisation des frais de succession en ligne. Le groupe bancaire porte sa participation à quelque 30 % du capital de la fintech qui a déjà séduit 14 000 clients.

Le Crédit Mutuel du Sud-Ouest adapte son maillage physique sur le territoire aux attentes de ses clients et prospects en ouvrant des points de vente de proximité, partagés avec un partenaire, le Groupe IGC, l'un des leaders dans la construction de maisons individuelles dans le Sud-Ouest.

La startup **Yelloan** lance le premier chatbot dédié au crédit à la consommation en France avec **Financo**, la filiale spécialisée du Crédit Mutuel Arkéa. L'intelligence conversationnelle du chatbot dialogue avec le client afin de connaître son besoin pour ensuite lui proposer, en temps réel, plusieurs simulations de financement adaptées. Le client choisit celle qui lui convient le mieux, fournit des informations sur sa situation personnelle et obtient une réponse de principe immédiate.

DECEMBRE

Le Crédit Mutuel Arkéa et Mandarine Gestion, société indépendante spécialiste en gestion de fonds actions et en allocations d'actifs, signent un partenariat capitalistique et industriel pour renforcer leurs expertises sur la classe d'actifs actions européennes. Il se traduit par l'entrée du groupe au capital de Mandarine Gestion à hauteur de 15 %.

Sébastien Barbe est nommé Président des directoires **d'Arkéa Investment Services**. S. Barbe était auparavant Directeur général et Directeur de la gestion de Schelcher Prince Gestion. Cette nomination est accompagnée des mandats de Président du directoire de

Federal Finance Gestion, de vice-Président du Conseil d'administration de Swen Capital Partners et de Directeur général de Schelcher Prince Gestion.

Le Crédit Mutuel Arkéa propose désormais **Apple Pay** en France à l'ensemble des clients de ses réseaux de distribution, à savoir les fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Sud-Ouest et du Massif Central, l'établissement de paiement Max, Arkéa Banque Privée ainsi que la banque en ligne Fortuneo. Apple Pay transforme le paiement mobile avec une approche simple, sécurisée tout en étant rapide et pratique pour les clients.

1.6 Relations de solidarité

Liens de solidarité au sein du Crédit Mutuel Arkéa

Le mécanisme de solidarité prévu au sein du groupe Crédit Mutuel Arkéa est un mécanisme interfédéral qui prend appui sur l'article R. 511-3 du Code Monétaire et Financier (CMF).

Ce texte prévoit que la Banque centrale européenne (« **BCE** ») peut, sur proposition de l'ACPR, pour les groupes mutualistes et coopératifs, délivrer un agrément collectif à une caisse régionale ou fédérale pour elle-même et pour toutes les caisses qui lui sont affiliées « lorsque la liquidité et la solvabilité des caisses locales sont garanties du fait de cette affiliation ».

Le Crédit Mutuel Arkéa bénéficie de cet agrément collectif pour lui-même et pour toutes les caisses locales adhérentes, l'ACPR et la BCE ayant considéré que cette adhésion garantissait la liquidité et la solvabilité des caisses locales.

Le mécanisme de solidarité est organisé par les règlements financiers figurant dans chaque règlement général de fonctionnement propre aux fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, et du Crédit Mutuel Massif Central et le règlement intérieur du Crédit Mutuel Arkéa. Il ne lie que les caisses locales adhérentes, la fédération et le Crédit Mutuel Arkéa. Par ailleurs, il ne crée pas d'obligations des caisses locales à l'égard des tiers. En d'autres termes, il n'existe pas de solidarité passive des membres du Crédit Mutuel Arkéa à l'égard des tiers, les créanciers d'une caisse locale ne peuvent s'adresser qu'à cette caisse et non pas à une autre ou au Crédit Mutuel Arkéa indifféremment.

Ce mécanisme de solidarité se traduit essentiellement par la constitution, au niveau de chaque fédération, du fonds fédéral qui assure la péréquation des résultats des caisses locales adhérentes, conformément à la décision de caractère général n°1-2016 de la Confédération nationale du Crédit Mutuel.

Le fonds fédéral est alimenté par des dotations et subventions émanant des caisses locales et regroupe le fonds fédéral de solidarité ainsi que le fonds fédéral de réserves.

1 - Le fonds fédéral de solidarité assure la péréquation des résultats des caisses locales adhérentes par le biais de dotations et subventions. Toute caisse locale ayant eu des résultats déficitaires pendant une période de trois années consécutives fait l'objet d'une révision particulière. Un plan de redressement est mis en place avec les services de la fédération concernée et du Crédit Mutuel Arkéa. A l'issue de la période de redressement

fixée dans le plan, en cas de confirmation du déficit, la fédération, en concertation avec le Crédit Mutuel Arkéa, statuera sur l'avenir de la caisse locale.

2 - Le fonds fédéral de réserves peut intervenir en faveur des caisses locales, dont la situation nette est négative ou dont le résultat est négatif, ainsi qu'en faveur de celles qui ont été victimes d'un sinistre exceptionnel.

La fédération décide chaque année du niveau de dotation à ce fonds. Le fonds fédéral de réserves est géré par la fédération. Les demandes d'intervention qui lui sont présentées sont examinées par un Comité composé d'administrateurs.

Indépendamment de ce fonds fédéral, le Crédit Mutuel Arkéa peut également intervenir directement sous forme d'avances, de subventions ou de prêts consentis aux caisses locales en difficulté.

Par ailleurs, le Crédit Mutuel Arkéa assure un soutien à ses filiales dans le cadre des dispositifs de surveillance prudentielle sur base consolidée (Art. 7 et 8 du règlement UE 575/2013, complétés par des conventions financières intra-groupe ad-hoc sur le périmètre de liquidité), du dispositif prévu dans le Code Monétaire et Financier (article L. 511-42 du CMF) ainsi que de celui prévu vis-à-vis des filiales assurance dans la Directive 2002/87 afférente aux conglomérats financiers.

Liens de solidarité au sein du Crédit Mutuel

Le Crédit Mutuel est notamment régi par le CMF, en particulier les articles L. 511-30 à L. 511-32 du CMF relatifs aux organes centraux et L. 512-55 à L. 512-59 du CMF relatifs au Crédit Mutuel. L'adhésion des groupes régionaux (2e degré de l'organisation) à la Confédération nationale du Crédit Mutuel et à la Caisse centrale du Crédit Mutuel (3e degré) complète l'organisation du Crédit Mutuel.

En tant qu'organe central, la Confédération nationale du Crédit Mutuel représente les établissements de crédit qui lui sont affiliés auprès de la Banque de France, de l'ACPR et de la BCE. Elle veille à l'application des dispositions législatives et réglementaires propres à ses établissements. Elle exerce un contrôle administratif, technique et financier sur l'organisation et la gestion des caisses de Crédit Mutuel affiliées.

La solidarité nationale est fixée par la décision de caractère général n°1-2016 de la Confédération nationale du Crédit Mutuel (la « CNCM »).

Il est bien précisé que le Crédit Mutuel Arkéa dispose de son propre mécanisme de solidarité tel que défini ci-dessus, qui interviendrait en premier ressort. Le Crédit Mutuel Arkéa tient à rappeler qu'il est impliqué dans des litiges depuis la fin 2014 avec la CNCM, l'organisme central du Crédit Mutuel, relatifs à des conflits d'intérêts potentiels. Ces litiges concernent pour l'essentiel l'exercice de la supervision administrative, technique et financière par la CNCM ainsi que l'usage du nom « Crédit Mutuel ». Des décisions de justice sont intervenues qui ont fait l'objet de recours.

Le 3 mai 2016, le Crédit Mutuel Arkéa a ouvert des pourparlers avec la CNCM afin de reconnaître l'existence de deux groupes bancaires autonomes et concurrents respectivement Crédit Mutuel Arkéa et CM11-CIC. L'ensemble des propositions formulées par le Crédit Mutuel Arkéa a été rejeté par la CNCM.

Face à cette situation de blocage, le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa qui s'est tenu le 17 janvier 2018 a invité les trois fédérations à engager une consultation des caisses locales sur un projet de séparation du Crédit Mutuel. La délibération sur laquelle les caisses locales se sont prononcées au premier semestre 2018 est la suivante :

« Le Conseil d'administration de la caisse approuve, en ce qui la concerne, le projet consistant à engager toute action afin que le Crédit Mutuel Arkéa devienne un groupe bancaire coopératif et mutualiste indépendant, entièrement distinct du reste du Crédit Mutuel. La sortie de la Confédération nationale du Crédit Mutuel aurait notamment comme conséquences une complète liberté territoriale de développement, la réaffirmation d'un mécanisme de solidarité au périmètre du groupe Arkéa et l'adoption d'une dénomination et de marques commerciales ne reprenant pas les termes « Crédit Mutuel ». La nouvelle dénomination ainsi que les marques commerciales réaffirmeraient clairement notre statut coopératif et mutualiste et l'ancrage territorial. »

Le 18 avril 2018, les conseils d'administration des fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest se sont tenus et ont officialisé les résultats des votes des 307 caisses locales qui se sont exprimées. 94,5% des caisses locales se sont prononcées en faveur de l'indépendance pour Crédit Mutuel Arkéa.

Le conseil d'administration de la fédération du Crédit Mutuel Massif Central s'était opposé, de façon unilatérale, au principe d'une consultation des conseils d'administration des caisses locales de son périmètre. Au 20 avril 2018, les conseils d'administration de six caisses du réseau massif central se sont tout de même tenus afin de participer à la consultation. Ces caisses ont approuvé le projet d'indépendance du Crédit Mutuel Arkéa.

Le groupe Arkéa va désormais engager la mise en œuvre opérationnelle de son indépendance.

A ce stade, il n'y a pas de certitude sur la manière dont ce conflit avec la CNCM pourrait évoluer et/ou sur l'échéance à laquelle il pourrait se résoudre, ou sur l'impact qu'il pourrait avoir dans l'hypothèse où le Crédit Mutuel Arkéa resterait partie de l'ensemble Crédit Mutuel ou deviendrait un groupe bancaire totalement autonome.

2. Gouvernement d'entreprise

Le Crédit Mutuel Arkéa se réfère au code AFEP-MEDEF et au guide de gouvernance des coopératives et mutuelles. La société anonyme coopérative du Crédit Mutuel Arkéa (entité juridique de tête de notre Groupe) a, depuis sa création, fait le choix d'une organisation dissociée de sa gouvernance, structurée autour d'un Conseil d'administration présidé par Jean-Pierre DENIS, et d'un Comité exécutif dirigé par son Directeur général, Ronan LE MOAL.

La société Crédit Mutuel Arkéa est une société anonyme coopérative à capital variable. Il n'existe aucune délégation en cours de validité accordée par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital en application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce.

2.1 Les conditions d'élaboration du rapport sur le gouvernement d'entreprise

Le rapport sur le gouvernement d'entreprise est établi en application des dispositions des articles L.225-37 du Code de commerce. Le Conseil d'administration rend compte, de la composition et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société, en détaillant notamment celles de ces procédures qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière pour les comptes sociaux et, le cas échéant, pour les comptes consolidés. Sans préjudice des dispositions de l'article L.225-56 du Code de commerce ce rapport indique en outre les éventuelles limitations que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Directeur général.

La préparation du rapport est coordonnée par la Direction du secrétariat général et de la communication institutionnelle du Crédit Mutuel Arkéa laquelle, outre sa fonction d'assistance permanente aux travaux et missions du Conseil, est également chargée d'assurer le secrétariat général du comité des nominations et du comité stratégie et responsabilité sociétale du Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa. Par ailleurs, pour la réalisation de ce rapport, la Direction du secrétariat général et de la communication institutionnelle bénéficie des contributions :

- de la Direction de l'inspection générale et du contrôle périodique chargée du secrétariat général du comité des risques et de contrôle interne du Conseil d'administration ;
- de la Direction financière chargée du secrétariat général du comité des comptes ;
- de la Direction des ressources humaines chargée du secrétariat général du comité des rémunérations.

Les Commissaires aux comptes vérifient que le rapport sur le gouvernement d'entreprise intégré au document de référence 2017 du Crédit Mutuel Arkéa incorpore les informations requises par les articles L. 225-37-3 et L.225-37-4 du code du commerce. Ce rapport est ensuite étudié par le Conseil d'administration. Il sera présenté, pour approbation, à

l'Assemblée générale annuelle des actionnaires - fixée le 16 mai 2018 - (les caisses de Crédit Mutuel des fédérations de Bretagne, du Sud-Ouest et du Massif Central).

2.2 Le Conseil d'administration de la société Crédit Mutuel Arkéa

Les administrateurs du Crédit Mutuel Arkéa sont élus lors de l'Assemblée générale par et (à l'exception des 2 administrateurs indépendants et des 2 administrateurs salariés) parmi les quelque 3 600 administrateurs de caisse locale des fédérations composant le Crédit Mutuel Arkéa. Ces administrateurs sont eux-mêmes élus par les sociétaires, par ailleurs clients, de leur caisse locale lors de l'Assemblée générale de celle-ci selon le principe du modèle coopératif : "une personne, une voix". Il n'existe aucune procédure d'attribution de droits de vote multiple.

Ce dispositif électif, ayant pour corps électoral l'ensemble de nos sociétaires, assure au sein des instances de gouvernance du Crédit Mutuel Arkéa une vraie représentation des clients et garantit une administration des Conseils exercée de manière indépendante de la direction de l'entreprise.

De nombreux administrateurs de la société Crédit Mutuel Arkéa siègent aussi aux instances de gouvernance d'une ou plusieurs filiales du Groupe.

Comme prévu dans le projet d'entreprise Arkéa 2020 et conformément aux recommandations des régulateurs en matière de gouvernance, au 31 décembre 2017, le Conseil d'administration compte deux administrateurs indépendants au sens du code AFEP-MEDEF. Elus par l'Assemblée générale annuelle, leurs candidatures relèvent au préalable d'une pré-sélection réalisée par le Comité des nominations et d'un agrément du Conseil d'administration délivré au regard de différents critères fixés dans une charte de l'administrateur indépendant du Crédit Mutuel Arkéa. Ils ne sont pas issus du mouvement coopératif du Groupe et siègent au Conseil pour leurs compétences et la complémentarité d'analyse qu'ils apportent au sein de l'organe délibérant.

Les administrateurs salariés sont désignés par le Comité Central d'Entreprise pour une durée de trois années.

Le taux de participation à l'Assemblée générale annuelle 2017 du Crédit Mutuel Arkéa procédant à l'élection de ses administrateurs, à l'approbation de ses comptes et à l'examen des rémunérations des mandataires sociaux et preneurs de risques était de 89%.

L'adresse professionnelle des administrateurs et mandataires sociaux de Crédit Mutuel Arkéa est située au 1, rue Louis Lichou – 29480 Le Relecq-Kerhuon – France.

Depuis 2008, le Conseil d'administration est présidé par Jean-Pierre Denis. Il a été réélu Président du Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa le 3 mai 2012, puis le 7 mai 2015.

En application de l'article L 511-58 du Code monétaire et financier et de la position de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général du Crédit Mutuel Arkéa sont dissociées.

Le Président est le seul à pouvoir agir au nom du Conseil et à s'exprimer en son nom. Il peut, en étroite collaboration avec le Directeur général, représenter le Crédit Mutuel Arkéa dans ses relations de haut niveau, notamment les grands clients, les partenaires et les pouvoirs publics, aux plans régional, national et international. Il impulse la stratégie du Groupe dans le sens d'un développement autonome, performant, attaché à son ancrage territorial et respectueux des valeurs coopératives et mutualistes. Il est le sponsor de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise dans le cadre du plan stratégique Arkéa 2020. Celle-ci s'exprime à travers quatre grandes dimensions (la transition énergétique, l'économie circulaire, l'économie de partage, l'entrepreneuriat sociétal).

En synthèse :

- la composition du Conseil d'administration, au 31 décembre 2017 est la suivante :

Présentation du Conseil d'administration au 31 décembre 2017										
	Origine	Age	1ère nomination	Renouvellement	Assiduité	Comité des comptes	Comité des nominations	Comité des rémunérations	Comité des risques et de contrôle interne	Comité Stratégie et Responsabilité Sociétale
Jean-Pierre DENIS Président du Conseil d'administration	C	57	2008	2018	100%					
Christian TOUZALIN Vice-Président du Conseil d'administration	C	67	1996	2018	100%					
Thierry BOUGEARD Administrateur	C	60	2017	2020	86%	M		M		
François CHATEL Administrateur	C	66	2015	2018	83%				P	M
Marta CRENN Administratrice	C	41	2017	2020	100%				M	
Isabelle DARDE Administratrice salariée	S	48	2017	2020	80%			M		
Christian DAVID Administrateur	C	68	2009	2019	92%		M		M	
Guillaume GLORIA Administrateur salarié	S	49	2017	2020	100%	M				
Michel GOURTAY Administrateur	C	66	2008	2019	100%				M	
Anne-Sophie GRAVE Administratrice indépendante	I	57	2017	2020	86%					M
Marie-Thérèse GROUSSARD Administratrice	C	60	2008	2020	100%	P				
Monique HUET Administratrice indépendante	I	58	2017	2020	100%				M	
Auguste JACQ Administrateur	C	70	2006	2018	100%			P		P
Anne-Gaëlle LE BAIL Administratrice	C	44	2016	2019	83%	M				
Patrick LE PROVOST Administrateur	C	61	2017	2020	86%		M	M		
Hugues LEROY Administrateur	C	70	2002	2020	100%					M
Christian PERON Administrateur	C	67	2008	2019	100%					
Marc-Alexis ROQUEJOFFRE Administrateur	C	48	2017	2020	86%		M			
Colette SENE Administratrice	C	58	2015	2018	92%	M				
Sophie VIOLEAU Administratrice	C	45	2016	2019	92%		P			
Lionel DUNET Censeur	C	64	2017	2020	80%	M				
Principaux indicateurs		58			93%	6	4	4	5	4

C Issu du mouvement coopératif
I Administrateur indépendant
S Administrateur salarié
M Membre du Comité
P Président du Comité

Les montants individuels nets, en euros, des indemnités d'assiduité versées aux membres du Conseil d'administration au titre de l'année 2017 sont les suivants :

Détail des indemnités	Indemnités 2017		Indemnités 2017	Montant total individuel des indemnités d'assiduité versées en 2017	Montant total individuel des indemnités d'assiduité versées en 2016
	Au titre du Conseil d'administration	Au titre des Comités	Détail au titre des autres fonctions de mandataires sociaux au sein du Groupe		
Jean-Pierre DENIS *					
Président du Conseil d'administration					
Christian TOUZALIN					
Vice-Président du Conseil d'administration	16 500	3 250	77 875	97 625	94 879
Thierry BOUGEARD					
Administrateur	5 500	2 000	10 775	18 275	NC
François CHATEL					
Administrateur	10 000	8 000	3 825	21 825	22 675
Marta CRENN					
Administratrice	11 500	2 000	1 950	15 450	9 550
Christian DAVID					
Administrateur	11 000	3 500	17 425	31 925	34 325
Michel GOURTAY					
Administrateur	11 500	2 000	1 075	14 575	15 750
Anne-Sophie GRAVE					
Administratrice indépendante	15 000	2 000	0	17 000	NC
Marie-Thérèse GROUSSARD					
Administratrice	10 500	4 500	6 625	21 625	21 800
Monique HUET					
Administratrice indépendante	17 500	1 000	0	18 500	NC
Auguste JACQ					
Administrateur	11 875	10 750	19 475	42 100	38 525
Anne-Gaëlle LE BAIL					
Administratrice	10 000	2 000	17 500	29 500	9 750
Patrick LE PROVOST					
Administrateur	5 500	1 000	15 625	22 125	NC
Hugues LEROY					
Administrateur	11 500	5 000	10 300	26 800	23 175
Christian PERON					
Administrateur	11 500	-	18 115	29 615	31 190
Marc-Alexis ROQUEJOFFRE					
Administrateur	5 500	500	0	6 000	NC
Colette SENE					
Administratrice	11 000	2 000	4 425	17 425	17 700
Sophie VIOLLEAU					
Administratrice	11 000	3 250	5 650	19 900	9 300
Lionel DUNET					
Censeur	11 000	1 500	500	13 000	14 000
Total	197 875	54 250	211 140	463 265	342 619

NC : non concerné

* Monsieur Jean-Pierre DENIS, en qualité de mandataire social, perçoit une rémunération dont les éléments sont détaillés à la rubrique 2.8 du document de référence.

Les règles de répartition des indemnités versées au titre des fonctions exercées au sein du Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa ont été adoptées par délibération du 22 mai 2015 sur avis du comité des rémunérations et s'établissent comme suit :

- Un jeton fixe pour chaque administrateur élu ;
- Un jeton fixe complémentaire pour un Vice-Président ;

- Un jeton de présence variable par réunion pour chaque administrateur élu présent à une réunion du Conseil d'administration ;
- Un jeton fixe pour chaque Président des comités ;
- Un jeton variable par réunion pour chaque administrateur élu présent à une réunion de comité spécialisé.

Par ailleurs, le Conseil d'administration a adopté, par délibération du 2 juin 2017, sur proposition du Comité des rémunérations, les règles de répartition des indemnités versées aux administrateurs indépendants :

- Un jeton de présence variable par réunion pour chaque administrateur indépendant présent à une réunion du Conseil d'administration ;
- L'absence de versement de jeton fixe.

Au titre de leurs fonctions exercées au sein des filiales du groupe Crédit Mutuel Arkéa, les administrateurs du Crédit Mutuel Arkéa bénéficient par ailleurs de :

- Un jeton fixe pour chaque Président de filiale ;
- Un jeton de présence variable par réunion pour chaque administrateur présent.

Enfin, outre les règles de répartition exposées ci-avant, il est précisé que les administrateurs du Crédit Mutuel Arkéa peuvent, pour certains, bénéficier d'indemnités de fonctions forfaitaires versées au titre des mandats exercés au sein des instances de niveau fédéral.

A/ La composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé de 20 administrateurs et d'un censeur :

16 administrateurs (5 femmes et 11 hommes) représentant les sociétaires, élus par les caisses adhérentes et actionnaires dans le cadre de l'Assemblée générale annuelle ;

2 administrateurs indépendants (2 femmes) ;

2 administrateurs salariés (1 femme et 1 homme), désignés par le Comité Central d'Entreprise ;

1 censeur.

Lors de l'Assemblée 2017, les évolutions suivantes ont été votées :

Le départ de Madame Claudette LETOUX et de Messieurs Jean-François DEVAUX, Lionel DUNET, Jean-Yves EOZENOU, Jacques ENJALBERT et Daniel GICQUEL.

La nomination de Mesdames Marta CRENN, Anne-Sophie GRAVE et Monique HUET et de Messieurs Thierry BOUGEARD, Patrick LE PROVOST et Marc-Alexis ROQUEJOFFRE

En outre, Monsieur Lionel DUNET a été nommé censeur.

Ainsi, deux femmes supplémentaires siègent au Conseil d'administration à l'issue de l'Assemblée Générale 2017. Le Conseil d'administration est composé à 40 % de femmes.

Les administrateurs du Conseil sont de nationalité française et sont proposés par les fédérations composant le groupe Crédit Mutuel Arkéa :

- 12 membres au titre des caisses affiliées à la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne ;
- 3 membres au titre des caisses affiliées à la fédération du Crédit Mutuel du Sud-Ouest ;
- 1 membre au titre des caisses affiliées à la fédération du Crédit Mutuel Massif Central.

Un Vice-Président, Monsieur Christian TOUZALIN, Président de la fédération du Crédit Mutuel du Sud-Ouest siège au Conseil d'administration. Il peut, sur délégation du Président, représenter le Crédit Mutuel Arkéa.

Le Conseil ne dispose pas d'administrateur référent.

Un représentant du Comité Central d'Entreprise assiste également, avec voix consultative, aux réunions du Conseil d'administration.

La limite d'âge des administrateurs est fixée par les statuts à 65 ans pour une première élection, et à 70 ans pour un renouvellement. Le mandat, renouvelable, est de trois ans.

Le Conseil d'administration est doté d'un règlement intérieur de fonctionnement. Ce règlement intérieur de fonctionnement confirme les missions essentielles de l'administrateur du Crédit Mutuel Arkéa, fixe les modalités de fonctionnement de l'instance et rappelle les droits et obligations de chaque administrateur. Ce règlement intérieur de fonctionnement a été complété en 2017 d'une charte de l'administrateur indépendant.

L'administrateur indépendant siège au Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa en application des dispositions du Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF auquel le groupe Crédit Mutuel Arkéa se réfère notamment pour l'organisation de sa gouvernance.

Le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa exerce en conséquence pleinement sa mission dans le respect des dispositions des statuts, du règlement intérieur à caractère financier, de son règlement de fonctionnement et enfin des chartes spécifiques à chacun de ses comités spécialisés.

La composition, au 31 décembre 2017, du Conseil d'administration est détaillée ci-dessous.

Jean-Pierre DENIS,

Président du Crédit Mutuel Arkéa,

57 ans

1^{ère} nomination : 12/09/2008 – échéance du mandat : 2018

Biographie résumée

Inspecteur des finances, Jean-Pierre DENIS est diplômé d'HEC, de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et de l'Ecole Nationale d'Administration. Il est également titulaire d'une maîtrise en droit et d'une maîtrise en sciences économiques (Paris 2). Après avoir exercé d'éminentes responsabilités au sein de la haute fonction publique (secrétaire général adjoint de la Présidence de la République) et du monde de l'entreprise (PDG de Dalkia puis du groupe Oséo), il a rejoint, en octobre 2007, le Crédit Mutuel Arkéa en qualité de Vice-Président exécutif. Depuis 2008, il est Président du Crédit Mutuel Arkéa et de la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne.

Autres mandats exercés au sein du Crédit Mutuel Arkéa

- Président de la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne
- Administrateur de la caisse de Crédit Mutuel de Cap Sizun

dont mandat en filiale

- Président de la SAS Château Calon Ségur

Autres mandats exercés hors du Crédit Mutuel Arkéa

- Administrateur d'Altrad Investment Authority
- Administrateur de Paprec holding
- Administrateur de JLPP Invest SAS
- Administrateur d'Avril Gestion

dont mandat au sein de société cotée

- Administrateur de Kering
- Administrateur de Nexity
- Membre du Conseil de surveillance de Tikehau Capital depuis le 9 janvier 2017

Christian TOUZALIN,

Vice-Président du Crédit Mutuel Arkéa,

67 ans

1^{ère} nomination : 05/07/1996 – échéance du mandat : 2018

Biographie résumée

Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques, Christian TOUZALIN a été directeur de la société de transport du Grand-Angoulême de 1990 à 2014.

Il est élu administrateur de la caisse de Crédit Mutuel d'Angoulême Ma Campagne en 1987.

Autres mandats exercés au sein du Crédit Mutuel Arkéa

- Président de la fédération du Crédit Mutuel du Sud-Ouest
- Président de la caisse régionale du Crédit Mutuel du Sud-Ouest
- Administrateur de la caisse de Crédit Mutuel d'Angoulême Ma Campagne

dont mandats en filiales

- Président du Conseil d'administration de Suravenir Assurances
- Président du Conseil de surveillance de Monext
- Administrateur d'Arkéa Capital Partenaire
- Administrateur d'Arkéa Capital Managers
- Administrateur de la SAS Château Calon Ségur

Autres mandats exercés hors du Crédit Mutuel Arkéa

- Vice-Président de APIVIA IARD
- Administrateur de la SEM Société de Transports du Grand Angoulême

Thierry BOUGEARD,

Administrateur du Crédit Mutuel Arkéa,

60 ans

1^{ère} nomination : 04/05/2017 – échéance du mandat : 2020

Biographie résumée

Titulaire d'un BP comptable, Thierry BOUGEARD occupe depuis 1983 divers postes à l'Organic Bretagne puis depuis 2007 au RSI Bretagne en qualité de responsable régional de la relation de service.

Il est élu administrateur de la caisse de Crédit Mutuel de Rennes St-Sauveur en 1990, puis Vice-Président en 2000 et Président en 2004.

Autres mandats exercés au sein du Crédit Mutuel Arkéa

- Vice-Président de la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne
- Vice-Président de la caisse de Crédit Mutuel de Rennes St Sauveur

dont mandats en filiales

- Administrateur d'Arkéa SCD depuis le 24/04/2017
- Administrateur de Federal Service

François CHATEL,

Administrateur du Crédit Mutuel Arkéa,

66 ans

1^{ère} nomination : 06/05/2015 – échéance du mandat : 2018

Biographie résumée

Diplômé de l'ICN Business School et d'expertise-comptable/commissariat aux comptes, François CHATEL, associé KPMG, a été Directeur Sièges à Paris de 1993 à 2005 et Directeur Régional Délégué à Rennes de 2005 à 2014.

Il est élu administrateur de la caisse de Crédit Mutuel de Rennes Maurepas en 2010 puis Vice-Président de la caisse en 2013.

Autre mandat exercé au sein du Crédit Mutuel Arkéa

- Vice-Président de la caisse de Crédit Mutuel de Rennes Maurepas

dont mandats en filiales

- Administrateur d'Arkéa Capital Partenaire
- Président du Conseil de surveillance d'Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels depuis le 24/04/2017
- Représentant permanent du Crédit Mutuel Arkéa au Conseil de surveillance de Procapital Securities Services
- Administrateur d'Arkéa Capital Managers

Autres mandats exercés hors du Crédit Mutuel Arkéa

- Président du Groupe ESC Rennes (Association)
- Administrateur du fonds de dotation Nominoé (Mécénat, CHU Rennes)
- Membre Associé, CCI d'Ille et Vilaine
- Président d'honneur des Oscars d'Ille et Vilaine (Association)

Marta CRENN,

Administratrice du Crédit Mutuel Arkéa depuis le 04/05/2017 (censeur du Crédit Mutuel Arkéa jusqu'au 04/05/2017)

41 ans

1^{ère} nomination : 04/05/2017 – échéance du mandat : 2020

Biographie résumée

Docteur en sciences de gestion après avoir obtenu un DESS Management touristique et un Mastère spécialisé en contrôle de gestion et Système d'Information, Marta CRENN exerce une activité indépendante dans les domaines du conseil, de la formation et de la recherche en gestion après avoir été enseignant-chercheur à l'ENSTA Bretagne, et contrôleur de gestion dans les secteurs hôtelier et BTP.

Elle est élue administratrice de la caisse de Crédit Mutuel de Plougastel-Daoulas en 2010, puis Vice-Présidente en 2012. Elle occupe la Présidence de la caisse depuis 2015.

Autres mandats exercés au sein du Crédit Mutuel Arkéa

- Présidente de la caisse de Crédit Mutuel de Plougastel-Daoulas

dont mandat en filiale

- Membre du Conseil de surveillance d'Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels

Isabelle DARDE,

Administratrice salariée du Crédit Mutuel Arkéa depuis le 15/06/2017,

48 ans

Désignation par le CCE: 15/06/2017 – échéance du mandat : 2020

Biographie résumée

Titulaire d'un diplôme universitaire et technologie Techniques de commercialisation, Isabelle DARDE a occupé plusieurs postes dans le domaine bancaire depuis 1990. Elle a rejoint le groupe Crédit Mutuel Arkéa en 1996 en qualité de chargée de clientèle. Elle occupe actuellement un poste d'acheteur.

- Salariée du Département achats du Crédit Mutuel Arkéa

Autre mandat

Néant

Christian DAVID,

Administrateur du Crédit Mutuel Arkéa,

68 ans

1^{ère} nomination : 16/10/2009 – échéance du mandat : 2019

Biographie résumée

Titulaire d'un brevet de technicien supérieur d'adjoint technique de bâtiment, Christian DAVID a occupé plusieurs fonctions dans le domaine du bâtiment. Il a exercé au sein d'une SSII en qualité d'ingénieur technico-commercial sur progiciels du bâtiment à partir de 1991.

Il est élu administrateur de la caisse de Crédit Mutuel de Guidel en 1984 où il a ensuite occupé les fonctions de Vice-Président puis de Président.

Autres mandats exercés au sein du Crédit Mutuel Arkéa

- Vice-Président de la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne
- Administrateur de la caisse de Crédit Mutuel de Guidel

dont mandats en filiales

- Administrateur de Suravenir Assurances
- Administrateur d'Arkéa Capital Investissement

Lionel DUNET,

Censeur du Crédit Mutuel Arkéa depuis le 04/05/2017 (administrateur du Crédit Mutuel Arkéa jusqu'au 04/05/2017)

64 ans

1^{ère} nomination : 04/05/2017 – échéance du mandat : 2020

Biographie résumée

Titulaire d'un diplôme d'architecte DESA et d'une licence d'urbanisme (Paris VIII), Lionel DUNET est gérant de son agence d'architecte depuis 2000.

Il a été élu administrateur de la caisse de Crédit Mutuel de St Brieuc centre-ville en 1987 où il a ensuite occupé la fonction de Vice-Président puis de Président.

Autre mandat exercé au sein du Crédit Mutuel Arkéa

- Administrateur de la caisse de Crédit Mutuel de Saint-Brieuc Centre-Ville

dont mandat en filiale

- Vice-Président d'Arkéa Banking Services

Autres mandats exercés hors du Crédit Mutuel Arkéa

- Gérant de la SARL Architecture Dunet et Associés
- Président National du Syndicat de l'Architecture

Guillaume GLORIA, Administrateur salarié du Crédit Mutuel Arkéa depuis le 15/06/2017, 49 ans Désignation par le CCE: 15/06/2017 – échéance du mandat : 2020
Biographie résumée Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques, Guillaume GLORIA a occupé plusieurs postes dans le milieu bancaire depuis 1993. Il est responsable de clientèle professionnelle au sein du Crédit Mutuel de Bretagne depuis 2000.
• Salarié de l'unité territoriale de St Malo centre
Autre mandat Néant

Michel GOURTAY, Administrateur du Crédit Mutuel Arkéa, 66 ans 1^{ère} nomination : 12/09/2008 – échéance du mandat : 2019
Biographie résumée Titulaire d'un DESS de l'institut d'administration des entreprises de Rennes, Michel GOURTAY a débuté en 1974 au sein du groupe BSN Gervais Danone en qualité de directeur d'établissement, puis secrétaire général de la société Hartereau. De 1983 à 2015, il était Directeur Général de la CCI de Brest. Il est élu administrateur de la caisse de Crédit Mutuel du Relecq-Kerhuon en 2006.
Autre mandat exercé au sein du Crédit Mutuel Arkéa • Administrateur de la caisse de Crédit Mutuel de Le Relecq-Kerhuon dont mandat en filiale • Membre du Conseil de surveillance d'Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels
Autres mandats exercés hors du Crédit Mutuel Arkéa • Vice-Président de Brest Métropole • Président du technopole de Brest Iroise • Président directeur général de la Sempi • Président délégué des Amitiés d'Armor (Association)

Anne-Sophie GRAVE,

Administratrice indépendante du Crédit Mutuel Arkéa,

57 ans

1^{ère} nomination : 04/05/2017 – échéance du mandat : 2020

Biographie résumée

Diplômée de l'Ecole des Mines de Paris, Anne-Sophie GRAVE a occupé depuis 1982 différents postes dans la banque, la protection sociale ou encore le logement. En 2007, elle est nommée Présidente du directoire d'EFIDIS (Caisse des dépôts), poste qu'elle occupe pendant 4 ans. En 2011, elle est nommée Directrice des retraites et de la solidarité de la Caisse des dépôts et membre du Comité de direction. Depuis août 2017, elle occupe le poste de Directrice Générale d'Immobilière 3F.

Autre mandat exercé hors du Crédit Mutuel Arkéa

- Directrice Générale Immobilière 3F
- Administratrice Bâtiplaine

Marie-Thérèse GROUSSARD,

Administratrice du Crédit Mutuel Arkéa,

60 ans

1^{ère} nomination : 12/09/2008 – échéance du mandat : 2020

Biographie résumée

Titulaire d'un DUT Gestion des entreprises et des administrations, Marie -Thérèse GROUSSARD a effectué sa carrière de 1977 à 2011 au sein du Groupe Carl Zeiss Vision France en qualité notamment de Directeur Administratif et Financier. Depuis 2011, elle est responsable de la comptabilité des filiales étrangères au sein du Groupe Royer. Elle est élue en 1983 administratrice de la caisse de Crédit Mutuel de Fougères Cotterets, puis Vice-Présidente et Présidente en 1994.

Autre mandat exercé au sein du Crédit Mutuel Arkéa

- Vice-Présidente de la caisse de Crédit Mutuel de Fougères

dont mandats en filiale

- Présidente du Conseil de surveillance de Suravenir
- Administratrice d'Arkéa Capital Partenaire
- Administratrice d'Arkéa Capital Managers
- Administratrice de Schelcher Prince Gestion depuis le 28/11/2017

Monique HUET, Administratrice indépendante du Crédit Mutuel Arkéa, 58 ans 1^{ère} nomination : 04/05/2017 – échéance du mandat : 2020
Biographie résumée Diplômée d’HEC, Monique HUET effectue sa carrière depuis 1981 dans l’énergie, au sein des groupes EDF puis Gaz de France. Elle a été directrice financière de GDF Production Nederland BV en Hollande puis de la Business Unit Exploration Production du groupe GDF SUEZ. Elle est aujourd’hui directrice financière d’Engie Nuclear Development.
Autre mandat exercé hors du Crédit Mutuel Arkéa • Membre du Comité de direction d’ENGIE Nuclear Development SAS

Auguste JACQ, Administrateur du Crédit Mutuel Arkéa, 70 ans 1^{ère} nomination : 12/05/2006 – échéance : 2018
Biographie résumée Ingénieur divisionnaire des Travaux Publics de l’Etat, Auguste JACQ a occupé différents postes au Conseil Général du Finistère de 1985 à 2007 dont celui de directeur général des services durant 9 années. Il a été élu administrateur de la caisse de Crédit Mutuel de Loctudy en 1984 puis Vice-Président en 1987 et Président en 1992.
Autres mandats exercés au sein du Crédit Mutuel Arkéa • Vice-Président de la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne • Administrateur de la caisse de Crédit Mutuel de Loctudy dont mandats en filiales • Administrateur d’Arkéa Home Loans SFH • Président d’Arkéa SCD • Président de l’association Ark’ensol Créavenir • Administrateur de l’association Ark’ensol

Anne-Gaëlle LE BAIL,

Administratrice du Crédit Mutuel Arkéa,

44 ans

1^{ère} nomination : 21/04/2016 – échéance du mandat : 2019

Biographie résumée

Diplômée de l'ESC de Montpellier et titulaire d'un diplôme de 3^{ème} cycle en macro-économie obtenu à l'université de Mannheim, Anne-Gaëlle LE BAIL a occupé, à partir de 1996, différents postes dans les domaines financiers et comptables notamment. Elle occupe depuis octobre 2011 un poste de responsable de la comptabilité, fiscalité et paie au sein du groupe STERIS SAS.

Elle est élue Présidente de la caisse de Crédit Mutuel d'Eysines en 2015.

Autres mandats exercés au sein du Crédit Mutuel Arkéa

- Vice-Présidente de la fédération du Crédit Mutuel du Sud-Ouest depuis le 04/05/2017
- Présidente de la caisse de Crédit Mutuel d'Eysines

dont mandat en filiale

- Membre du Conseil de surveillance d'Arkéa Direct Bank depuis le 16/05/2017

Patrick LE PROVOST,

Administrateur du Crédit Mutuel Arkéa,

61 ans

1^{ère} nomination : 04/05/2017 – échéance du mandat : 2020

Biographie résumée

Ingénieur agronome puis diplômé de l'Institut Français de gestion, Patrick LE PROVOST occupe à partir de 1980 différents postes au sein du groupement de défense sanitaire des Côtes d'Armor puis le poste de Directeur Général du groupement de défense sanitaire de Bretagne depuis 2004.

Il est élu administrateur de la caisse de Crédit Mutuel du Gouet et du Lie en 2003 puis Vice-Président depuis 2014.

Autres mandats exercés au sein du Crédit Mutuel Arkéa

- Vice-Président de la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne
- Vice-Président de la caisse de Crédit Mutuel de Pays du Gouet et du Lie

dont mandats en filiales

- Président du Conseil de surveillance de Financo
- Président du Conseil de surveillance de CFCAL
- Président du Conseil de surveillance de CFCAL SCF
- Administrateur d'Arkéa SCD depuis le 24/04/2017

Autres mandats exercés hors du Crédit Mutuel Arkéa

- Directeur général de GDS Bretagne
- Gérant de la société Farago des Côtes d'Armor

Hugues LEROY, Administrateur du Crédit Mutuel Arkéa, 70 ans 1^{ère} nomination : 17/05/2002 – échéance du mandat : 2020
Biographie résumée Titulaire d'un DEA Informatique, Hugues LEROY a exercé de 1973 à 2009 au sein de l'INRIA différentes activités en qualité d'ingénieur de recherche. Il est élu administrateur de la caisse de Crédit Mutuel de Rennes Saint Anne-Saint Martin en 1991 puis Vice-Président en 1992.
Autres mandats exercés au sein du Crédit Mutuel Arkéa • Administrateur de la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne • Vice-Président de la caisse de Crédit Mutuel de Pacé-Vezin depuis le 25/03/2017 • Administrateur de la caisse de Crédit Mutuel de Rennes Bourg L'Evêque depuis le 06/10/2017 dont mandats en filiales • Président du Conseil de surveillance d'Arkéa Direct Bank • Président du Conseil de surveillance d'Arkéa Bourse Retail depuis le 30/06/2017 • Vice-Président du Conseil de surveillance de Procapital Securities Services

Christian PERON, Administrateur du Crédit Mutuel Arkéa, 67 ans 1^{ère} nomination : 12/09/2008 – échéance du mandat : 2019
Biographie résumée Titulaire d'un Brevet de technicien agricole et agriculteur-éleveur dans le Finistère, Christian PERON est élu administrateur de la caisse de Crédit Mutuel de Bannalec en 1984, puis Président en 1993. Depuis 2006, il est Président de la caisse de Bretagne de Crédit Mutuel Agricole.
Autres mandats exercés au sein du Crédit Mutuel Arkéa • Administrateur de la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne • Président de la caisse de Crédit Mutuel de Bannalec • Président de la caisse de Bretagne de Crédit Mutuel Agricole (CBCMA) dont mandat en filiale • Représentant permanent de la Caisse de Bretagne de Crédit Mutuel Agricole au Conseil de surveillance de Suravenir
Autres mandats exercés hors du Crédit Mutuel Arkéa • Vice-Président du Conseil d'administration du Paysan Breton (SAS)

Marc-Alexis ROQUEJOFFRE, Administrateur du Crédit Mutuel Arkéa, 48 ans 1^{ère} nomination : 04/05/2017 – échéance du mandat : 2020
Biographie résumée Titulaire d'un DEUG de Philosophie histoire, Marc-Alexis ROQUEJOFFRE a occupé différents postes dans le domaine du journalisme et de la communication. Il est aujourd'hui consultant en communication. Il est élu administrateur de la caisse de Crédit Mutuel de Lusitano Europe en 2014.
Autres mandats exercés au sein du Crédit Mutuel Arkéa • Administrateur de la caisse régionale du Crédit Mutuel Massif Central • Administrateur de la caisse de Crédit Mutuel Lusitano Europe dont mandat en filiale • Administrateur de Nouvelle Vague depuis le 31/03/2017
Autre mandat exercé hors du Crédit Mutuel Arkéa • Président de la société Marc Productions

Colette SENE, Administratrice du Crédit Mutuel Arkéa, 58 ans 1^{ère} nomination : 06/05/2015 – échéance du mandat : 2018
Biographie résumée Niveau Bac + 2 en droit, Colette SENE après avoir exercé dans la fonction publique en qualité de gestionnaire de dispositifs d'action sociale et de protection de l'enfance, occupe depuis 8 ans un poste au sein d'un territoire d'action sociale au Conseil Départemental du Morbihan en qualité de chargée d'insertion socio-professionnelle. Elle est élue en 1988 administrateur puis Vice-Présidente et Présidente de la caisse de Crédit Mutuel de Malestroit-Serent.
Autres mandats exercés au sein du Crédit Mutuel Arkéa • Administratrice de la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne • Vice-Présidente de la caisse de Crédit Mutuel de Malestroit-Serent dont mandat en filiale • Administratrice de Suravenir Assurances

Sophie VIOLLEAU,

Administratrice du Crédit Mutuel Arkéa,

45 ans

1^{ère} nomination : 21/04/2016 – échéance du mandat : 2019

Biographie résumée

Diplômée de l'Institut Supérieur des Hautes Etudes Economiques et Commerciales, Sophie VIOLLEAU a occupé depuis 1994 différentes fonctions dans le marketing. Elle est depuis 2008 fondatrice et co-gérante de Parentéo Services, une société de services à la personne et depuis 2010, responsable du service clientèle de la société des transports du grand-Angoulême.

Elle est élue Vice-Présidente de la caisse de Crédit Mutuel de la Couronne en 2015

Autres mandats exercés au sein du Crédit Mutuel Arkéa

- Administratrice de la fédération du Crédit Mutuel du Sud-Ouest
- Vice-Présidente de la caisse de Crédit Mutuel de la Couronne

dont mandats en filiale

- Administratrice de Suravenir Assurances depuis le 03/05/2017
- Présidente du Conseil d'administration de Nouvelle Vague depuis le 25/08/2017

Autre mandat exercé hors du Crédit Mutuel Arkéa

- Gérante de la SARL Parenteo Services

B/ La préparation et l'organisation des travaux

Le Conseil d'administration a réuni ses membres à 12 reprises en 2017 (15 conseils en 2016). Le taux d'assiduité des administrateurs aux réunions du Conseil d'administration s'est élevé à 92 % (93 % en 2016).

Jean-Pierre DENIS a présidé les 12 Conseils d'administration.

Le Conseil d'administration s'appuie sur les moyens de la Direction du secrétariat général et de la communication institutionnelle du Crédit Mutuel Arkéa pour la préparation et l'organisation de ses séances. L'ordre du jour des réunions est arrêté par le Président après concertation avec le Directeur général. Chaque administrateur reçoit une semaine avant la réunion, un dossier contenant les éléments qui seront étudiés et débattus en Conseil. En outre, le Président communique à chacun les informations relatives à l'activité du Groupe et à la stratégie.

Les réunions tenues par le Conseil d'administration ont été notamment consacrées :

1. A l'activité :

- ✓ au suivi de l'actualité économique, bancaire et financière externe et des questions d'actualité interne.

- ✓ au suivi de l'activité, des résultats, des risques et des ratios prudentiels du groupe et de ses principales composantes au travers d'un rapport présenté à chaque réunion.

2. A la stratégie :

- ✓ à la fixation des orientations générales du groupe pour l'année.
- ✓ à l'examen des réalisations dans le cadre du projet stratégique « Arkéa 2020 », y compris sa dimension RSE.
- ✓ au suivi de l'évolution et à la prise de décision s'agissant du dossier confédéral afin de défendre l'autonomie et le développement du Crédit Mutuel Arkéa.
- ✓ à la prise de décision en matière d'acquisition et de fusion de sociétés, de prise de participations et d'opération de croissance externe, de cession. Le conseil a également été tenu informé des divers partenariats engagés et des opérations envisagées qui, nonobstant les moyens déployés, n'ont pu être concrétisées.

3. Aux comptes :

- ✓ à l'approbation des comptes sociaux et des comptes consolidés du Groupe.

4. Aux limites de risques et aux dispositifs de contrôle :

- ✓ à l'adaptation du cadre prudentiel et des limites applicables au Groupe et à l'ensemble de ses composantes.
- ✓ à l'examen du rapport annuel sur le contrôle interne de la société et du Groupe, des rapports ICAAP et ILAAP.
- ✓ au suivi de l'activité de Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.
- ✓ aux évolutions de la réglementation conduisant à un renforcement du contrôle interne (contrôle permanent, contrôle périodique et de conformité).

5. Aux dispositifs RH :

- ✓ aux nominations et aux revues de rémunérations relevant des prérogatives du Conseil.

Ces travaux et débats ont permis de déterminer l'orientation de l'activité et de procéder aux contrôles et vérifications nécessaires.

Au cours de l'exercice 2017, trois formations dédiées ont été proposées aux administrateurs du Crédit Mutuel Arkéa. Elles abordaient les thèmes suivants : impacts des normes comptables IFRS 9 (deux demi-journées), le rapport ICAAP (présentation du processus de l'évaluation de l'adéquation du capital interne) et le dispositif de limites du Groupe dans le cadre de la gouvernance des risques. Au cours de l'exercice précédent, les deux formations du Conseil avaient été consacrées à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme d'une part et à la gestion du risque opérationnel d'autre part.

Afin de permettre au Conseil d'approfondir les compétences de ses membres, le projet Arkéa 2020 pose le principe d'un renforcement du parcours de formation des administrateurs.

Le Conseil d'administration s'est réuni par ailleurs en séminaire au mois de novembre afin d'échanger et de débattre sur les thèmes suivants :

- ✓ Les transformations du pôle Retail ;
- ✓ Les pratiques RSE au sein du Groupe ;
- ✓ La plateforme de marque corporate du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

C/ Les Comités spécialisés

Cinq Comités spécialisés complètent les travaux et apportent un éclairage au Conseil d'administration. Chaque Comité s'est doté d'une Charte de fonctionnement qui fixe les missions et les modalités d'organisation de l'instance.

Une évaluation des Comités a par ailleurs été réalisée par le Comité des nominations et présentée au Conseil en novembre 2017.

1°/ Le Comité Stratégie et Responsabilité Sociétale a pour mission d'impulser la réflexion stratégique du Crédit Mutuel Arkéa et d'assister le Conseil d'administration dans ses travaux. Son rôle consiste à :

- impulser/coordonner la réflexion stratégique du Groupe ;
- être le garant de l'intégration de la Responsabilité Sociétale au cœur de la stratégie du Groupe ;
- assister le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa dans ses travaux.

Au cours de l'exercice 2017, il s'est réuni à 10 reprises (8 réunions en 2016). Le taux d'assiduité moyen sur l'année a été de 94 %, avec le détail suivant :

Prénom - Nom	Présence aux réunions 2017
François CHATEL	80 %
Anne-Sophie GRAVE ⁽¹⁾	100 %
Auguste JACQ (Président) ⁽²⁾	100 %
Hugues LEROY	100 %

(1) Membre du comité depuis le 2 juin 2017

(2) Président du comité depuis le 2 juin 2017

Les sujets traités au cours de l'exercice ont été nombreux. Ainsi, le Comité Stratégie et Responsabilité Sociétale a analysé :

- ✓ Les projets de partenariats, de croissance externe et de restructuration du capital, et notamment étudié les dossiers Pumpkin, Mandarine Gestion, Younited Credit.
- ✓ Les projets de développement interne du Groupe mis en œuvre dans le cadre du plan stratégique Arkéa 2020 notamment le projet de création de la filiale Nouvelle Vague

(création de l'établissement de paiement Max) et les projets de filialisation de la plateforme d'appels de Monext et de la plateforme des institutionnels d'Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels.

- ✓ Plusieurs points d'avancement des projets dans le cadre de la RSE, ainsi que la notation extra-financière du Crédit Mutuel Arkéa réalisée par Vigéo, principale agence de notation RSE française.

2°/ Le Comité des rémunérations a pour mission de s'assurer de la cohérence générale des politiques et pratiques de rémunération au sein du Crédit Mutuel Arkéa et de ses filiales régulées.

Au cours de l'exercice 2017, il s'est réuni à 5 reprises (6 réunions en 2016). Le taux d'assiduité moyen sur l'année a été de 100 %, avec le détail suivant :

Prénom – Nom	Présence aux réunions 2017
Thierry BOUGEARD ⁽¹⁾	100 %
Isabelle DARDE ⁽²⁾	100 %
Auguste JACQ (<i>Président</i>)	100 %
Patrick LE PROVOST ⁽¹⁾	100 %

(1) Membre du comité depuis le 2 juin 2017

(2) Membre du comité depuis le 30 juin 2017

Au cours de l'exercice, le Comité a examiné :

- ✓ Les dispositifs de rémunération des salariés Arkéa Société des Cadres de Direction et des mandataires sociaux ;
- ✓ La validation de la rémunération variable annuelle et des primes attribuées :
 - Aux dirigeants du Crédit Mutuel Arkéa
 - Au responsable de la fonction de gestion des risques mentionné à l'article L 511-64 du Code monétaire et financier et au responsable de la conformité
 - Aux salariés dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque du Crédit Mutuel Arkéa ou d'une filiale.
- ✓ Le périmètre et les modalités de rémunération de la population régulée du groupe Crédit Mutuel Arkéa en s'appuyant sur l'analyse des visas conformité et risques ;
- ✓ L'examen des conventions réglementées qui se sont poursuivies au cours de l'exercice relatives aux contrats de travail du Président et du Directeur Général de Crédit Mutuel Arkéa ;
- ✓ La politique de rémunération des filiales assujetties et soumises à la directive AIFM ;
- ✓ Les atteintes des objectifs pour déclenchement de la part variable versée en 2017 des mandataires sociaux et des salariés ASCD. La fixation des objectifs de déclenchement part variable des mandataires sociaux et salariés ASCD pour 2017 ;

- ✓ Le mécanisme de l'Intéressement à Long Terme (ILT) et la détermination des objectifs de l'ILT pour la période 2017/2019 ;
- ✓ L'atteinte des objectifs 2014-2016 pour le déclenchement de l'ILT versé en 2017 aux membres du Comité de Coordination Générale et de la bonification groupe ;
- ✓ Les impacts des normes comptables IFRS9 sur les dispositifs de rémunération au sein du Groupe ;
- ✓ Le panorama social 2016 du Groupe.

3°/ Le Comité des nominations a pour mission d'assister le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa en émettant :

- ✓ des propositions pour la nomination des administrateurs des filiales, des représentants permanents au sein des instances de gouvernance des sociétés dans lesquelles le Crédit Mutuel Arkéa détient des participations financières ;
- ✓ des avis motivés sur les propositions du Président pour la nomination du Directeur général et des Directeurs généraux délégués avant validation par le Conseil d'administration.

Au cours de l'exercice 2017, il s'est réuni à 7 reprises. (8 réunions en 2016). Le taux d'assiduité moyen sur l'année a été de 85 %, avec le détail suivant :

Prénom – Nom	Présence aux réunions 2017
Christian DAVID	71 %
Patrick LE PROVOST ⁽¹⁾	67 %
Marc-Alexis ROQUEJOFFRE ⁽¹⁾	100 %
Sophie VIOLLEAU (<i>Présidente</i>) ⁽²⁾	100 %

(1) Membre du comité à partir du 2 juin 2017

(2) Présidente du comité à partir du 2 juin 2017

Le Comité a, en 2017, procédé à :

- ✓ La sélection des candidatures 2017 au renouvellement et/ou à la nomination dans les fonctions de membre des conseils d'administration et de surveillance des entités du groupe (+ de 160 dossiers) ;
- ✓ La désignation de représentants du Crédit Mutuel Arkéa dans les organes délibérants des sociétés dans lesquelles le groupe détient une participation (29 dossiers étudiés) ;
- ✓ L'examen de la nomination de membres exécutifs dans les filiales (14 dossiers) ;
- ✓ L'identification et la proposition des candidatures des administrateurs indépendants ;
- ✓ L'évaluation annuelle du fonctionnement du Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa avec proposition de plan d'actions.

Le Comité est chargé de la proposition de la composition des organes de surveillance de l'ensemble du groupe, des filiales et du Crédit Mutuel Arkéa.

La première qualité d'un Conseil se trouvant dans l'équilibre de sa composition ainsi que la compétence et l'éthique de ses membres, le Comité s'attache lors de l'examen des candidatures pour les renouvellements ou les nominations dans les filiales intégrées du groupe à :

- ✓ Accroître le nombre de personnes du sexe sous-représenté au sein des organes de surveillance des sociétés du groupe ;
- ✓ Rechercher une diversité et une complémentarité des profils pour un fonctionnement efficace et expérimenté des différents Conseils d'administration et de surveillance ;
- ✓ Composer, sauf cas particuliers, des organes de surveillance avec des élus des Caisses locales des Fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Sud-Ouest et du Massif Central.

4°/ Le Comité des comptes a pour mission d'assister le Conseil d'administration dans l'appréciation des informations financières et dans le contrôle de leur fiabilité. Son rôle consiste à :

- ✓ S'informer des principes comptables et de leur évolution ;
- ✓ Apprécier la qualité des procédures comptables ;
- ✓ Examiner les comptes du Crédit Mutuel Arkéa avant leur présentation au Conseil d'administration ;
- ✓ Suivre le programme de travail des commissaires aux comptes et examiner les conclusions de leurs travaux.

Le Comité a tenu, en 2017, 4 réunions (4 réunions en 2016). Le taux d'assiduité moyen sur l'année a été de 91 %, avec le détail suivant :

Prénom – Nom	Présence aux réunions 2017
Thierry BOUGEARD ⁽¹⁾	100 %
Lionel DUNET	75 %
Guillaume GLORIA ⁽²⁾	100 %
Marie-Thérèse GROUSSARD (<i>Présidente</i>)	100 %
Anne-Gaëlle LE BAIL ⁽¹⁾	67 %
Colette SENE	100%

(1) Membre du comité depuis le 2 juin 2017

(2) Membre du comité depuis le 30 juin 2017

Les travaux du comité ont porté sur :

- ✓ L'examen et arrêté des comptes 2016 et le Plan 2017 ;
- ✓ L'analyse des avis des Commissaires aux comptes sur l'arrêté annuel ;
- ✓ La revue du dispositif de contrôle interne des Commissaires aux comptes ;
- ✓ Les principes et méthodes comptables applicables à l'arrêté semestriel, contrôle interne et approche d'audit des Commissaires aux Comptes ;
- ✓ La réforme européenne de l'audit ;
- ✓ L'examen et arrêté des comptes consolidés semestriels et avis des Commissaires aux Comptes sur l'arrêté semestriel ;
- ✓ Le calendrier du déploiement des normes comptables IFRS9 ;
- ✓ La présentation du nouveau format du rapport d'audit ;
- ✓ Les principes comptables d'arrêté et calendriers ;
- ✓ Le point sur les mandats des Commissaires aux comptes.

5°/ Le Comité des Risques et de Contrôle Interne a pour mission d'assister le Conseil d'administration dans sa responsabilité de surveillance des risques du Crédit Mutuel Arkéa et du dispositif de contrôle interne.

5 réunions se sont tenues en 2017 (9 en 2016). Le taux d'assiduité moyen sur l'année a été de 97 %, avec le détail suivant :

Prénom – Nom	Présence aux réunions 2017
François CHATEL (<i>Président</i>)	100 %
Marta CRENN	100 %
Christian DAVID	80 %
Michel GOURTAY	100 %
Monique HUET ⁽¹⁾	100 %

(1) Membre du comité depuis le 2 juin 2017

En 2017, les thèmes étudiés par le Comité des risques et de contrôle interne ont été les suivants :

- 1) Dans le cadre du contrôle périodique :
 - ✓ La présentation synthétique des 54 missions d'audit finalisées sur l'année 2017 ;
 - ✓ La présentation de la synthèse annuelle 2016 des missions du Contrôle périodique réseaux ;
 - ✓ L'examen du Rapport Annuel de Contrôle Interne 2016 ;
 - ✓ L'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations au 30 novembre 2016 et au 31 mai 2017 (ACPR, BCE et département contrôle périodique métiers) ;

- ✓ La présentation de la modification des modalités d'élaboration et de mise en œuvre des plans de progrès associés aux rapports d'audit de la DIGCP ;
 - ✓ La présentation des travaux de mise à jour de la cartographie des risques de la DIGCP ;
 - ✓ La présentation de la procédure d'élaboration du plan de contrôle périodique 2018 ;
 - ✓ La présentation du projet de plan de contrôle périodique 2018.
- 2) Dans le cadre de la conformité et du contrôle permanent :
- ✓ L'examen de l'activité et des résultats du contrôle permanent et du contrôle de la conformité ;
 - ✓ L'examen annuel de l'activité LCB-FT ;
 - ✓ La validation de la mise à jour des chartes de contrôle interne et de conformité du groupe Crédit Mutuel Arkéa ;
 - ✓ La présentation du résultat du programme annuel de contrôle des chèques 2016 ;
 - ✓ Le rapport annuel RCSI 2016 - AMF.
- 3) Dans le cadre du suivi et de la surveillance des risques :
- ✓ La présentation du reporting risques ;
 - ✓ La validation de la révision de la charte de la fonction de gestion des risques ;
 - ✓ La présentation de la nouvelle organisation de la direction des risques du Crédit Mutuel Arkéa ;
 - ✓ L'examen de la compatibilité des prix des produits et services avec la stratégie en matière de risques (CMF article L. 511-94) : étude de la corrélation entre taux de crédits et risque de crédits à l'octroi (notation interne) ;
 - ✓ L'actualisation du cadre d'appétence au risque et la présentation du projet de limites 2018 ;
 - ✓ La conformité réglementaire du dispositif de rémunération variable.
- 4) Dans le cadre de l'arrêté des comptes
- ✓ L'examen des observations formulées par le Comité des comptes sur les présentations relatives aux comptes annuels dans le cadre de l'arrêté au 31 décembre 2017 et de l'arrêté au 30 juin 2017 (principes comptables, états financiers, synthèses et analyses, travaux des CAC...)
- 5) Le point régulier sur les missions des tutelles (BCE, ACPR, inspection générale de la Banque de France, AMF...)
- 6) Les questions diverses
- ✓ Le suivi des demandes du Comité des risques et de contrôle interne (à chaque séance) ;

- ✓ La présentation du bilan d'activité du Comité pour l'année 2016 ;
- ✓ La validation du calendrier 2018 des séances du Comité des risques et de contrôle interne.

D/ Evaluation du fonctionnement du Conseil d'administration

Au moins une fois par an, à l'initiative du Président du Comité des nominations, un point de l'ordre du jour du Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa est consacré à l'évaluation du fonctionnement du Conseil et de ses comités spécialisés. Tous les trois ans le Comité seul, ou avec le concours d'un consultant, met en œuvre une évaluation formalisée du Conseil d'administration.

La précédente évaluation formalisée du fonctionnement du Conseil a été réalisée fin 2015. La synthèse des travaux des consultants confirmait l'existence d'une gouvernance structurée autour d'administrateurs motivés et engagés. La qualité des dossiers présentés à l'analyse et autorisations des Comités et du Conseil d'administration est notoire et permet aux administrateurs de prendre des décisions éclairées dans le cadre d'une vision stratégique parfaitement exprimée et partagée. Le fonctionnement du Conseil d'administration avec la Direction générale est jugé confiant et équilibré.

En 2017, le Comité des nominations à partir notamment d'échanges avec les Présidents des quatre autres Comités spécialisés a réalisé le bilan annuel du fonctionnement du Conseil d'administration et de ses Comités spécialisés. Le Conseil d'administration a lors de sa réunion du 23 novembre 2017 procédé à l'examen des éléments présentés : alors que plusieurs points de satisfaction ont été relevés, des préconisations ont été émises afin d'accroître encore la performance du Conseil d'administration et de ses Comités spécialisés.

2.3 Les mandataires sociaux exécutifs

Au cours de l'exercice 2017, Monsieur Dominique Andro (58 ans) a démissionné de son mandat de Directeur général délégué du Crédit Mutuel Arkéa.

Les mandataires sociaux exécutifs du Crédit Mutuel Arkéa au 31 décembre 2017 sont :

Ronan LE MOAL,
Directeur général du Crédit Mutuel Arkéa, 45 ans
Biographie résumée Diplômé d'HEC, Ronan LE MOAL a intégré le Crédit Mutuel de Bretagne en 1995 à l'Organisation générale, avant de devenir Responsable du Contrôle de gestion en 2000. Nommé en 2001 Directeur technique et financier de Suravenir, filiale assurance vie du Crédit Mutuel Arkéa, il devient en 2005 le Directeur Général de Symphonis, qui fusionne en 2007 avec la filiale de courtage en ligne Fortuneo. Jusqu'en 2008, il est Président du Directoire de Fortuneo et Président du Directoire de Procapital, filiale de prestations de services titres à destination des établissements financiers. En 2008, il est nommé Directeur Général du Crédit Mutuel Arkéa. Il mène la transformation numérique du groupe qui, sous son impulsion, multiplie les innovations et confirme son engagement au coeur de l'écosystème digital.
Autres mandats exercés au sein du Crédit Mutuel Arkéa • Directeur général d'Arkéa SCD et représentant permanent du Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'Administration • Membre du Conseil de Surveillance du GIE Armoney
Autres mandats exercés hors du Crédit Mutuel Arkéa • Représentant permanent du Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'administration du Crédit Mutuel Cartes de paiements • Représentant permanent du Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'administration de Tikehau Capital Advisors • Administrateur de Y Capital (smartangels)

Anne LE GOFF,

Directeur Général Délégué du Crédit Mutuel Arkéa,

44 ans

Biographie résumée

Membre qualifiée de l'Institut des actuaires français et diplômée du Centre des hautes études d'assurances, Anne LE GOFF a rejoint Suravenir, la filiale d'assurance-vie et de prévoyance du Crédit Mutuel Arkéa, en 1996, en tant qu'actuaire puis Responsable de l'actuariat. De 2006 à 2008, Anne Le Goff a occupé des responsabilités dans les domaines du contrôle et de la maîtrise des risques du Groupe. En septembre 2008, elle a intégré le cabinet de la Présidence avant d'être nommée Secrétaire général début 2011. Anne Le Goff occupait depuis 2012 les fonctions de Directeur du Secrétariat général et de la communication institutionnelle du Groupe.

Depuis mai 2016, elle dirige le Pôle « Supports au développement » du Crédit Mutuel Arkéa qui recouvre les directions Finances et Participations, Marchés financiers, Risques, Juridique, Conformité et Contrôle Permanent, Organisation et Moyens Généraux du groupe. Les missions du pôle visent à accompagner le développement du Groupe et assurer le pilotage resserré du projet stratégique Arkéa 2020.

Autres mandats exercés au sein du Crédit Mutuel Arkéa

- Directeur général d'Arkéa Public Sector SCF et représentant permanent du Crédit Mutuel Arkéa
- Directeur général d'Arkéa Home Loans SFH et représentant permanent du Crédit Mutuel Arkéa
- Membre du Directoire d'Arkéa Bourse Retail
- Membre du Conseil de surveillance de Bretagne Digital Participative
- Représentant permanent du Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'administration de CEOI-BIE
- Représentant permanent du Crédit Mutuel Arkéa au Comité de surveillance de New Primonial Holding
- Administratrice d'Euro Arkéa 10
- Administratrice d'Euro Arkéa 11

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société et pour la représenter dans ses rapports avec les tiers. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

2.4 Les instances et travaux de Direction générale

Le Comité exécutif du Crédit Mutuel Arkéa a pour mission générale d'assister le Directeur général du groupe dans le pilotage stratégique et le développement de la performance. Son rôle consiste à :

- ✓ piloter la mise en œuvre de la stratégie définie par le Conseil d'administration et allouer les moyens nécessaires à sa mise en place ;

- ✓ fixer les objectifs des composantes du groupe et veiller à leur réalisation ;
- ✓ suivre l'activité de l'ensemble du groupe ;
- ✓ examiner les questions d'organisation et d'intérêt général du groupe.

Le Comité de coordination générale du Crédit Mutuel Arkéa a pour missions :

- ✓ de définir certaines politiques générales d'entreprise et les décisions qui s'y rattachent, en appui des orientations fixées par le Comité exécutif ;
- ✓ de constituer un espace d'échange entre les fonctions de développement et les fonctions régaliennes, sur l'actualité et sur des thématiques récurrentes ou prospectives ;
- ✓ d'aborder les sujets éventuels liés à la coordination du contrôle interne.

Le Comité exécutif se réunit chaque semaine et se compose, au 31 décembre 2017, de :

Ronan LE MOAL	Directeur général du Crédit Mutuel Arkéa
Anne LE GOFF	Directeur général délégué en charge du pôle supports au développement
Frédéric LAURENT	Directeur général adjoint en charge du pôle innovation et opérations
Christelle LE BERRE	Directeur du square Arkéa
Tarak ACHICH	Directeur du pôle B2B et services spécialisés
Bertrand BLANPAIN	Directeur du pôle entreprises et institutionnels
Marc GOSSELIN	Directeur des ressources humaines
Bernard LE BRAS	Directeur du pôle produits

Le Comité de coordination générale se réunit au moins une fois par trimestre et comprend en plus des membres du Comité exécutif:

Philippe ROUXEL	Directeur général de la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne
Jean-Marc JAY	Directeur général de la fédération du Crédit Mutuel du Sud-Ouest
Hélène BERNICOT	Directrice du secrétariat général et de la communication institutionnelle
Anne-Laure NAVEOS	Directeur croissance externe et partenariats

Jean-Marie ALFONSI	Directeur financier
Didier ARDOUIN	Directeur Général de la filiale Nouvelle vague
Antoine LEFEBVRE	Directeur de la conformité et contrôle permanent
Alain TAROUILLY	Directeur de l'inspection générale et du contrôle périodique
Jean-Luc LE PACHE	Directeur adjoint chargé du pôle supports au développement
Jean-Luc QUEGUINER	Directeur des Risques
Morgan MARZIN	Directeur d'Arkéa 360°

Dans le cadre de ses prérogatives et pouvoirs, afin d'assurer pertinence et qualité de ses décisions, la Direction générale du Crédit Mutuel Arkéa structure son organisation autour de comités transversaux auxquels prennent part un ou plusieurs des membres du Comité de coordination générale. Ces comités sont :

- le Comité de contrôle périodique ;
- le Comité de la conformité et du contrôle permanent ;
- le Comité de gestion du capital et du bilan ;
- le Comité de crédits ;
- le Comité des engagements clientèle ;
- le Comité de surveillance des risques ;
- le Comité de contreparties ;
- le Comité de référencement ;
- le Comité immobilier ;
- le Comité innovation ;
- le Comité lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

2.5 Les conventions au bénéfice des mandataires sociaux

Au cours de l'exercice aucune convention n'est intervenue, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

2.6 Les conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction

A la date du dépôt du présent Document de référence, il n'y a pas de conflit d'intérêt entre les membres du Conseil d'administration et du Comité exécutif du Crédit Mutuel Arkéa et la société. En tout état de cause, si l'un des membres du Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa se trouvait en situation de conflit d'intérêts, même potentiel, il serait tenu de s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante.

Le Crédit Mutuel Arkéa dispose d'une politique de gestion des conflits d'intérêts qui a été validée par son Conseil d'Administration. Ce document cadre fixe les règles applicables au

sein du groupe en matière de d'identification, de prévention et de gestion des conflits d'intérêts.

Chaque entité a la charge de décliner la politique en son sein afin de satisfaire aux obligations de prévention, d'identification et de gestion des situations de conflits d'intérêts potentiels ou avérés. A ce titre, chaque entité tient à jour un registre permettant de consigner les situations de conflits d'intérêts examinées et assure le suivi des situations éventuelles de conflits non résolus.

Un cadre de contrôle transverse a également été mis à disposition afin de contrôler la correcte déclinaison de cette politique par les entités du groupe.

Une sensibilisation à destination des administrateurs du Crédit Mutuel Arkéa a par ailleurs été opérée par la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent en 2016. Elle sera renouvelée en 2018.

2.7 Les procédures de contrôle interne

La gouvernance du contrôle interne s'exerce dans le respect des principes de la Charte du gouvernement d'entreprise de Crédit Mutuel Arkéa adoptée par le Conseil d'administration, le 12 septembre 2008.

L'organisation du contrôle interne est décrite dans la Charte de contrôle interne du groupe.

Les dirigeants effectifs du groupe sont responsables de la détermination effective des orientations de l'activité (art. L. 511-13 du code monétaire et financier). Ils mettent notamment en œuvre les dispositifs concourant au contrôle interne en veillant à les adapter aux différents risques auxquels le groupe est exposé. Ils informent l'organe de surveillance du groupe de l'avancement de cette mise en œuvre et de l'état des dispositifs, ainsi que du degré de maîtrise des risques qu'ils permettent.

L'organe de surveillance du groupe s'assure périodiquement de la qualité des dispositifs mis en œuvre et du degré de maîtrise des risques auxquels le groupe s'expose, sur la base des informations que lui fournissent le Président du Comité des risques et de contrôle interne groupe et le Directeur de l'Inspection générale et du contrôle périodique (notamment les informations requises au titre du rapport annuel sur le contrôle interne conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution).

L'organe de surveillance du groupe est informé par la Direction des risques du Crédit Mutuel Arkéa de la mesure et de la surveillance des risques auxquels le groupe est exposé (notamment les informations requises au titre du rapport annuel sur la mesure et la surveillance des risques conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution).

Le Comité des risques et de contrôle interne groupe a pour mission d'assister l'organe de surveillance dans sa responsabilité de contrôle des risques conformément aux dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Concernant la comptabilisation des opérations, le Comité des comptes analyse et contrôle les comptes globalisés et consolidés avant leur présentation à l'organe de surveillance.

L'organe de surveillance de chaque filiale du Crédit Mutuel Arkéa valide l'application des principes de la Charte ainsi que leur adaptation à l'entité et en confie la mise en œuvre aux dirigeants effectifs.

L'organisation du dispositif de conformité et de contrôle permanent a été revue en 2016 afin de renforcer son efficacité et son indépendance:

- Rattachement de la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent à un Directeur Général Délégué. En sa qualité de Directeur de la Conformité, Antoine LEFEBVRE est rattaché à Anne LE GOFF, Directeur général délégué du pôle Supports au développement.
- Intégration de tous les postes dédiés à la conformité et au contrôle permanent à la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent sur le périmètre de l'établissement de crédit Crédit Mutuel Arkéa (15589),

- Séparation au sein de la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent des fonctions de contrôle permanent et de contrôle de la conformité par la création de deux départements distincts,

Séparation au sein de chaque département des fonctions liées au périmètre groupe de celles dédiées au périmètre de l'établissement de crédit Crédit Mutuel Arkéa (15589).

Le contrôle permanent

L'organisation du «contrôle permanent» s'appuie sur les dispositions de la Charte de contrôle interne du groupe qui établit deux niveaux de contrôle permanent au sein du Crédit Mutuel Arkéa comme suit :

Contrôle opérationnel de premier niveau : contrôles opérationnels mis en œuvre au sein des processus, avant leur dénouement. Il s'agit dans ce cas de dispositif de maîtrise des risques.

Contrôle permanent de second niveau : contrôles permanents mis en œuvre a posteriori des processus. Ce second niveau est à son tour divisé en deux types de contrôles en fonction de l'indépendance de la personne qui le réalise :

- ✓ contrôles permanents de 2nd niveau métiers : contrôle permanent de second niveau opéré par une personne qui n'appartient pas à la filière "contrôle permanent" ;
- ✓ contrôles permanents de 2nd niveau RCP : contrôle pris en charge par le responsable du contrôle permanent directement rattaché au responsable de la structure et assisté ou non d'une équipe.

Cette distinction étant posée, l'organisation du contrôle permanent et du contrôle de la conformité au sein du Crédit Mutuel Arkéa, s'appuie sur les principes suivants :

- l'organisation du contrôle permanent couvre tous les risques pour tous les métiers du groupe quelle que soit l'organisation juridique des activités génératrices de ces risques ;
- la responsabilité finale de la conformité aux exigences réglementaires en matière de contrôle permanent incombe aux dirigeants effectifs de chaque entité et du Crédit Mutuel Arkéa pour la vision consolidée ;
- chaque entité filiale organise la filière de contrôle permanent et de contrôle de la conformité en son sein et rapporte directement au Crédit Mutuel Arkéa ;
- les acteurs en charge du contrôle permanent de second niveau d'un processus n'interviennent pas dans l'exécution de ce processus pour bien assurer une étanchéité entre contrôle permanent de premier niveau et contrôle permanent de second niveau ;
- la qualité du contrôle permanent entre dans l'appréciation du pilotage ou du management d'une activité.

Cette organisation s'inscrit dans la droite ligne de l'organisation pyramidale du groupe, l'ensemble étant placé sous la gouvernance du Crédit Mutuel Arkéa.

Elle doit permettre aux instances du Crédit Mutuel Arkéa de guider la prise de risque et d'en maîtriser les effets potentiels avec une assurance raisonnable.

La Direction de la conformité et du contrôle permanent (DCCP) du Crédit Mutuel Arkéa, rattachée au Directeur général délégué en charge du Pôle Supports au Développement, assure l'animation des responsables du contrôle permanent et du contrôle de la conformité des entités filiales du groupe, la prise en charge du contrôle permanent des structures du périmètre globalisé 15589 et pilote le dispositif de contrôle permanent et de contrôle de la conformité au niveau consolidé.

Le dispositif de contrôle de la conformité

Afin de garantir une homogénéité des pratiques dans le groupe, la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent pilote et anime la mise en œuvre des dispositifs de contrôle de la conformité du groupe y compris la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

La Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent s'appuie sur la Charte de la conformité du groupe. Elle complète la Charte de contrôle interne en définissant les dispositifs mis en œuvre au sein du groupe pour prévenir et maîtriser le risque de non-conformité.

Les domaines d'intervention sont :

- La veille concernant les évolutions du cadre prudentiel posé par l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, le règlement général de l'AMF, la réglementation liée à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.
- La définition et l'animation du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, y compris la maîtrise d'ouvrage des outils groupe. L'exercice 2016 a vu ce dispositif renforcé conformément aux exigences réglementaires. Des travaux ont été menés notamment sur les outils de surveillance des opérations ainsi que sur les diligences en matière de connaissance client à l'entrée en relation et durant toute la relation d'affaires.
- La définition et l'animation du dispositif de conformité des services d'investissement groupe (par référence au règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers), qui a pour mission d'animer et de coordonner les dispositifs de conformité du groupe relevant de la tutelle AMF.
- L'animation de la démarche d'amélioration permanente de la qualité des données recueillies sur la clientèle dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ainsi que de la lutte contre la fraude fiscale et notamment de la réglementation américaine FATCA et de la norme commune de déclaration OCDE/CRS.
- La définition des normes de connaissance client (*Know Your customer* – KYC) tant en matière d'identification, d'information et documentation, que d'évaluation des risques et de surveillance de la bonne application de ces règles.
- La définition et l'animation de dispositifs groupe visant à protéger la clientèle. La protection de la clientèle doit être déclinée à toutes les étapes de la commercialisation d'un produit ou d'un service : publicité, information pré-

- contractuelle, devoir de conseil, déroulement d'un contrat de la souscription à son dénouement. Les dispositifs cadre relatifs au droit au compte, à la mobilité bancaire, à l'inclusion bancaire, au traitement des réclamations clients, à l'intermédiation en opérations de banque et en services de paiement (IOBSP) et opérations d'assurance (IAS) ou à la connaissance client en matière de distribution de produits d'épargne concourent à cet objectif de protection.
- La définition et l'animation du dispositif cadre groupe relatif à la gestion des conflits d'intérêts. Le dispositif qui s'applique à toutes les entités du groupe, fixe les principes de détection, prévention et gestion des conflits d'intérêts au sein du groupe.
 - La définition et l'animation des dispositifs relevant du chapitre II de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, notamment :
 - Les procédures d'approbation préalable de la conformité:
 - ✓ Le dispositif cadre groupe qui doit être décliné par toutes les entités du groupe, prévoit la validation préalable de la conformité des nouveaux produits, projets, services, nouvelles activités ou transformations significatives de produits pré-existants destinés à des clients qui sont susceptibles d'avoir un impact en termes de risques pour le groupe et/ou la clientèle ainsi que les projets de croissance externe et de partenariats ou les projets d'investissements du Crédit Mutuel Arkéa.
 - La procédure relative à l'interrogation sur dysfonctionnement en matière de conformité :
 - ✓ Le dispositif groupe permet à chaque collaborateur d'interroger le responsable de la conformité de son entité sur tout dysfonctionnement éventuel dans la mise en œuvre des obligations de conformité dans le cadre des activités inhérentes à l'objet social de l'entité. Ce dispositif a été enrichi en 2017 pour intégrer les nouvelles exigences réglementaires en matière de droit d'alerte désormais conféré aux personnels des établissements de crédit, entreprises d'investissement, sociétés de financement, compagnies financières holding/holding mixtes et entreprises mères de société de financement soumis au contrôle de l'ACPR, de signaler directement à l'ACPR des manquements ou infractions commis ou susceptibles d'être commis.
 - Le dispositif cadre de gestion des activités essentielles ou importantes externalisées :
 - ✓ Ce dispositif groupe qui porte sur « la gestion des prestations de service externalisées incluant les prestations essentielles externalisées (PEE) » encadre les processus de conclusion des contrats, de suivi des prestations et d'archivage des contrats. La liste des activités et des processus essentiels a été révisée par la Direction des risques sur l'exercice 2017.

La loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique renforce les obligations des entreprises quant à la prévention et la gestion effective des risques associés. En complément du code de bonne conduite décrivant les comportements à proscrire, il appartient au groupe Crédit Mutuel Arkéa de mettre en œuvre

le dispositif de prévention et de détection des risques de corruption et de trafic d'influence, en intégrant :

- Un dispositif d'alerte interne,
- Une cartographie des risques,
- Une procédure de vérification de l'intégrité et d'évaluation de la situation des différents acteurs que sont les clients, les fournisseurs, les partenaires, les intermédiaires,
- Des contrôles comptables internes ou externes,
- Une formation au personnel le plus exposé,
- Une politique de sanctions disciplinaires.

La Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent s'assure de la bonne déclinaison des dispositifs cadre par les entités par la validation des procédures opérationnelles des entités.

Par ailleurs, la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent rencontre chaque année les responsables de la conformité des entités afin de faire un état des lieux de la déclinaison opérationnelle des dispositifs cadre. Lorsque des recommandations sont formulées à l'occasion des échanges, celles-ci font l'objet d'un suivi annuel par la DCCP. En 2017, l'ensemble des entités ont été rencontrées.

Toute révision des dispositifs de contrôle de la conformité implique la validation du Comité de Conformité et de Contrôle Permanent groupe ainsi qu'une présentation en Comité des risques et de contrôle interne. La procédure de gouvernance des dispositifs cadre de contrôle permanent et conformité fixe les modalités de mise en place des dispositifs cadre et les modalités de déclinaison des dispositifs par les entités.

Le Comité de la conformité et de contrôle permanent groupe

Le Comité de la Conformité et du Contrôle Permanent (CCCCP) est présidé par le Directeur général délégué en charge du Pôle Supports au développement, du Crédit Mutuel Arkéa.

Il comprend deux autres membres du Comité Exécutif: le Directeur du Pôle BtoB et Services Spécialisés et le Directeur du Pôle Clientèle Retail. En outre, en sont également membres, l'adjoint au Directeur du Pôle Supports au Développement et le Directeur Juridique du groupe. Le Directeur de la Conformité et du Contrôle Permanent est secrétaire du CCCC et le Directeur de l'Inspection Générale et du Contrôle Périodique, ou son adjoint, est présent, en sa qualité d'invité.

Il a pour mission de s'assurer du respect des règles encadrant la prise de risque et de vérifier la bonne adéquation des dispositifs de contrôle permanent, y compris en matière de contrôle de la conformité, aux activités et risques du groupe.

Pour ce faire, il passe en revue toute évolution significative du dispositif de contrôle permanent, y compris en matière de contrôle de la conformité et notamment du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, et prend connaissance des risques encourus par le groupe sur la base des travaux de la Direction de la conformité et du contrôle permanent. Il s'est réuni à quatre reprises en 2017.

Le contrôle périodique

La réalisation du contrôle périodique est assurée par la Direction de l'inspection générale et du contrôle périodique (DIGCP). Elle exerce son activité sur l'ensemble des structures du groupe conformément au dispositif cadre de contrôle périodique adopté et mis en œuvre au

sein de ce dernier. Il convient de préciser que, s'agissant des filiales, la DIGCP agit dans le cadre de conventions de délégation d'exercice du contrôle périodique dûment régularisées. Sur l'ensemble du périmètre du groupe, la DIGCP exerce ainsi son contrôle selon les termes, conditions et modalités prévus par les dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

La mission de la DIGCP est d'apporter une assurance indépendante et objective sur la conformité de l'exercice des activités du groupe et de fournir des services de conseil et des propositions contribuant à créer de la valeur ajoutée et à améliorer le degré de maîtrise des opérations du groupe. Elle contribue ainsi à l'atteinte des objectifs du groupe en évaluant par une approche systématique et méthodique les processus de management des risques, de contrôle et de gouvernement d'entreprise afin de déterminer s'ils sont appropriés et fonctionnent de manière à assurer que :

- l'exercice des activités s'effectue de façon conforme,
- les risques sont identifiés et gérés de manière appropriée,
- l'interaction entre les différents acteurs du gouvernement d'entreprise a lieu comme il se doit,
- les informations financières, de gestion et d'exploitations significatives sont exactes, fiables et émises en temps utile aux instances délibérantes et exécutives,
- les actions des salariés sont conformes aux réglementations, normes et procédures en vigueur,
- les ressources sont acquises de manière économique, utilisées de manière efficiente et protégées de manière adéquate,
- les programmes, plans et objectifs sont réalisés,
- la qualité et l'amélioration continue des processus de contrôle interne de l'organisation sont encouragées,
- les questions législatives et réglementaires significatives impactant l'organisation sont identifiées et traitées de manière appropriée.

Pour exercer ses missions, la DIGCP a développé un corps de procédures notamment dans les domaines du contrôle périodique des risques métiers et réseaux. Ces procédures ont, en 2017, fait l'objet d'actualisations et de renforcements qui ont plus particulièrement concerné les modalités d'élaboration et de suivi de la mise en œuvre des plans de progrès associés aux rapports d'audit « métiers » ainsi que le programme pluriannuel de contrôle des caisses locales.

Pour mener à bien ses missions, la DIGCP a élaboré sa propre cartographie des risques ; celle-ci constitue l'une des principales sources d'élaboration du plan annuel de contrôle périodique sachant que les thématiques de ce dernier sont également déterminées à partir notamment des éléments suivants :

- les points d'attention signalés par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et par la Banque centrale européenne lors de leurs interventions et dans leurs rapports annuels respectifs,
- les demandes du Comité des risques et de contrôle interne,
- les demandes des membres du Comité exécutif du groupe,

- l'exploitation des « retours d'expérience » des missions antérieures réalisées par le département contrôle périodique métiers.

Le principe consistant à réaliser une revue post-acquisition, à partir du sixième mois suivant l'intégration dans le groupe, de toute acquisition significative est par ailleurs mis en œuvre dans le cadre du plan annuel de contrôle périodique.

Ce plan distingue un programme spécifique de contrôle appliqué aux réseaux des caisses locales de Crédit Mutuel et des agences des filiales, et un programme concernant les activités des directions centrales, des sociétés et des filiales du groupe. L'ensemble constitue le plan annuel de contrôle périodique de la DIGCP ; celui-ci s'inscrit dans le cadre d'un plan pluri-annuel qui permet d'assurer la couverture des principales zones de risques identifiées dans la cartographie des risques privative de la DIGCP ainsi que des axes de développement du Crédit Mutuel Arkéa.

Le plan de missions de contrôle périodique ainsi établi est validé par le Comité des risques et de contrôle interne, émanation de l'organe de surveillance, et arrêté par le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa. Il comprend systématiquement des interventions annuelles sur les risques majeurs qui ont trait aux domaines du crédit, des marchés de capitaux, des processus comptables, de l'informatique, des risques opérationnels. Un croisement est réalisé entre les missions effectuées sur les trois derniers exercices et les typologies de risques définies par l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. Ce croisement permet d'apprécier le niveau de couverture de chacun des risques et de programmer les missions permettant de s'assurer de la conformité de l'exercice des activités.

Lors de l'établissement du plan de contrôle périodique 2018, ce croisement a été réalisé afin d'apprécier notamment la couverture des risques majeurs.

De plus, dans le cadre de la décision prise en la matière par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution en ce qui concerne la certification des comptes annuels des caisses de Crédit Mutuel, la DIGCP effectue chaque année le contrôle des comptes des caisses locales des fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Sud-Ouest et du Massif Central, avant leur présentation à l'Assemblée générale des sociétaires, et ceci conformément aux normes de révision comptable.

Par ailleurs, en matière de contrôle, la DIGCP a spécifiquement en charge la détection et le traitement des fraudes internes. Dans ce cadre, il lui revient de déployer un système de contrôle à distance par sondage et, de manière générale, de contribuer à la prévention et la détection des fraudes internes par les moyens appropriés. En la matière, la DIGCP a spécifiquement en charge le contrôle des comptes des collaborateurs et de la bonne application par les administrateurs des obligations leur incombant, dans le respect des réglementations en vigueur et conformément aux textes, normes et principes adoptés au sein du Crédit Mutuel.

Le Comité de contrôle périodique

Sous la présidence du Directeur général, ce Comité est chargé de porter une appréciation sur la qualité du contrôle périodique notamment sur la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques encourus au niveau consolidé et de proposer

autant que de besoin des actions complémentaires. Il est associé à la définition du programme annuel de contrôle périodique.

Il prend connaissance des conclusions des rapports de contrôle et d'audit, valide les recommandations contenues dans ces rapports et assure le suivi de leur mise en œuvre.

Les membres du Comité sont :

- le Directeur général (Président),
- l'adjoint au Directeur du Pôle Supports au Développement,
- le Directeur du pôle Entreprises et Institutionnels,
- le Directeur du pôle Produits,
- le Directeur du Pôle Innovation et Opérations,
- le Directeur de l'Inspection générale et du contrôle périodique,
- la Directrice adjointe de l'Inspection générale et du contrôle périodique
- le Responsable du Département Contrôle Périodique Métiers, qui assure le secrétariat du comité

La périodicité des réunions est fixée à un minimum de trois fois par an. Le Comité de contrôle périodique s'est réuni à huit reprises en 2017.

Le Comité des risques et de contrôle interne

Le Comité des risques et de contrôle interne a pour mission d'assister le Conseil d'administration dans sa responsabilité de contrôle des risques du Crédit Mutuel Arkéa, conformément aux dispositions des articles L511-89 et L 511-92 à L511-97 du code monétaire et financier et à celles de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. Sa mission répond également aux exigences de l'article L 823-19 du code de commerce qui précise que ce comité spécialisé est chargé du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la société.

Dans ce cadre, son rôle consiste à conseiller le Conseil d'administration sur la stratégie globale du Crédit Mutuel Arkéa et l'appétence en matière de risques tant actuels que futurs et à l'assister dans le contrôle de la mise en œuvre de cette stratégie par la direction effective de l'établissement et le responsable de la fonction gestion des risques.

Il porte ainsi une appréciation notamment sur la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques, et propose, en tant que de besoin, des actions complémentaires à ce titre. Il porte également une appréciation sur la qualité du contrôle interne du Crédit Mutuel Arkéa. Le Comité des risques et de contrôle interne attire l'attention de ce dernier sur toute situation de risques dont il considère qu'elle justifie une vigilance particulière. Ses missions, objectifs, composition et règles de fonctionnement sont formalisés dans une Charte dédiée actualisée par la Direction de l'inspection générale et du contrôle périodique et approuvée par l'organe de surveillance. La dernière actualisation a été effectuée en 2016 afin d'intégrer les évolutions liées à la refonte du Comité.

Pour exercer les missions qui lui sont ainsi confiées, le Comité des risques et de contrôle interne reçoit de la Direction générale du Crédit Mutuel Arkéa toute l'information utile et les rapports relatifs à :

- l'évaluation et l'évolution des risques ;
- la qualité et l'étendue des contrôles ;
- l'évolution significative de l'exposition de l'entreprise.

S'agissant plus particulièrement des travaux menés par le Comité des risques et de contrôle interne, il convient de relever que ce comité :

- évalue la stratégie globale et l'appétence du groupe en matière de risques tant actuels que futurs, en examinant notamment la politique d'appétence aux risques ;
- s'assure du suivi et du contrôle des risques en examinant en particulier les reporting des risques ;
- examine si les prix des produits et services proposés aux clients sont compatibles avec la stratégie en matière de risques ;
- examine si les incitations prévues par la politique et les pratiques de rémunérations sont compatibles avec la politique de risque du groupe et la situation de celui-ci en la matière ;
- valide le plan annuel de contrôle périodique ;
- se fait présenter les conclusions des rapports établis par la Direction de l'inspection générale et du contrôle périodique et les valide ;
- examine le rapport annuel de contrôle interne ;
- prend connaissance des conclusions des rapports établis par les autorités de tutelle, l'Inspection générale de la Confédération nationale du Crédit Mutuel et les auditeurs externes ;
- rend compte de ses travaux au Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa, notamment en portant à la connaissance de ce dernier son appréciation en matière d'évaluation des risques.

Le Comité est en liaison directe avec le directeur de l'Inspection générale et du contrôle périodique de façon à garantir un niveau adéquat d'indépendance et de communication. Pour ce faire, le Comité peut contacter librement et à tout moment le directeur de l'Inspection générale et du contrôle périodique s'il l'estime nécessaire.

Le Comité des risques et de contrôle interne est composé d'au moins quatre administrateurs du Crédit Mutuel Arkéa dont le Président du Comité, nommés par le Conseil d'Administration du Crédit Mutuel Arkéa.

Sont invités :

- le Président du groupe,
- le Directeur général du groupe,
- le Directeur des risques,
- le Directeur de la conformité et du contrôle permanent,
- le Directeur de l'Inspection générale et du contrôle périodique,
- la Directrice adjointe de l'Inspection générale et du contrôle périodique,
- le responsable du département Contrôle périodique des risques métiers (secrétaire),
- au-delà, d'autres directeurs peuvent être invités en fonction de l'ordre du jour.

La périodicité des réunions est fixée à un minimum de cinq fois par an, étant précisé qu'il s'est réuni cinq fois en 2017.

Les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable

L'élaboration des informations comptables et financières du groupe est réalisée par la Direction financière.

L'organisation centralise les activités clés permettant de garantir la qualité de l'information comptable sur le périmètre du groupe. Ainsi, la Direction financière - Comptabilités définit les règles et les méthodes comptables, assure la conception et la maintenance des schémas comptables (la validation des spécificités liées aux activités d'assurance et de crédit-bail est déléguée à des équipes métier dédiées), met en œuvre le processus de justification des comptes en lien avec les structures gestionnaires du groupe ainsi que les procédures de contrôle et d'analyse nécessaires à l'élaboration et au traitement de l'information comptable tant pour le Crédit Mutuel Arkéa que pour l'ensemble des filiales déléguées.

L'organisation de la comptabilisation des opérations est basée sur deux activités : la tenue de comptabilité et la consolidation du groupe. La tenue de comptabilité (établissement des comptes sociaux et des liasses de consolidation associées) ainsi que la production et la diffusion des déclarations réglementaires des entités du groupe sont assurées directement par les directions financières des sociétés ou par la Direction financière - Comptabilités du Crédit Mutuel Arkéa dans le cadre d'une délégation formalisée. La Direction financière - Comptabilités collecte l'ensemble des informations comptables et assure la consolidation des données.

La Direction financière – Pilotage Financier anime la filière de contrôle de gestion des différentes entités du groupe qui concourt à la sécurisation des données financières, notamment au travers des fonctions de contrôle budgétaire et d'analyse des résultats.

Encadrés par des procédures propres à la Direction financière – Comptabilités, ces processus sont contrôlés au-delà des interventions du groupe, par les commissaires aux comptes.

Un Comité des comptes vient compléter le dispositif. Il assiste le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa dans l'appréciation des informations financières et dans le contrôle de leur fiabilité. Il examine les comptes du groupe et de ses composantes avant leur présentation au Conseil. Ce Comité s'est réuni quatre fois en 2017.

2.8 Rémunération des dirigeants

La politique de rémunération des Dirigeants, c'est-à-dire le Président, le Directeur général et les Directeurs généraux délégués du Groupe Crédit Mutuel Arkéa, répond aux dispositions des articles L. 511-71 à L. 511-88 du Code monétaire et financier.

Les Dirigeants bénéficient d'un salaire fixe et de dispositifs de rémunération variable, dont les modalités de calcul et de versement différé sont définies annuellement par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations.

Complémentaire de la rémunération fixe, la rémunération variable annuelle rémunère les réalisations quantitatives et/ou qualitatives mesurées à partir des performances constatées et des évaluations individuelles au regard des objectifs fixés. Cette rémunération est composée d'une part liée aux résultats du Groupe et d'une part liée à la performance individuelle du dirigeant ou de l'activité dont il est responsable. Elle est conditionnée par l'atteinte des objectifs mesurant la performance Groupe.

Pour l'exercice 2017, les critères liés aux résultats du Groupe sont le résultat d'exploitation, le coefficient d'exploitation et le coefficient d'engagement (ratio encours crédits/encours dépôts).

La condition relative à l'atteinte des indicateurs Groupe est réalisée lorsque cumulativement :

- Chacun des critères Groupe définis (résultat d'exploitation, coefficient d'exploitation, coefficient d'engagement) est atteint. C'est-à-dire que la réalisation de chaque indicateur est supérieure à l'objectif +/- le seuil appliqué à ce dernier ;
- Le niveau moyen des trois indicateurs est de 100 %.

A ces indicateurs communs s'ajoutent, pour les mandataires sociaux, des indicateurs qualitatifs Groupe proposés par le Comité des rémunérations et validés par le Conseil d'administration.

La définition des indicateurs individuels et leur niveau sont assurés par le Comité des rémunérations pour le Président et le Directeur général du Groupe Crédit Mutuel Arkéa.

Le Directeur général du Groupe Crédit Mutuel Arkéa et la Direction des Ressources Humaines Groupe définissent les critères individuels pour les Directeurs généraux délégués puis les présentent, pour avis, au Comité des rémunérations.

Les indicateurs définis pour les Dirigeants sont ensuite validés par le Conseil d'administration.

Par ailleurs, l'assemblée générale ordinaire du Crédit Mutuel Arkéa du 4 mai 2017, en application des dispositions de l'article L 225-37-2 du code de commerce a procédé à l'examen, ex-ante, des principes et des critères de détermination, de répartition et

d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale des mandataires sociaux du Crédit Mutuel Arkéa.

A compter de 2018, le versement aux mandataires sociaux du Crédit Mutuel Arkéa des éléments de rémunération variables et exceptionnels est conditionné, conformément aux dispositions prévues à l'article L 225-100 du code de commerce, à l'approbation préalable par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du Crédit Mutuel Arkéa.

Les Dirigeants bénéficient d'une rémunération fixe, d'un dispositif de rémunération variable annuelle et par ailleurs, d'un dispositif d'Intéressement à Long Terme (ILT) décrit ci-dessous.

Au titre de l'exercice 2017, la rémunération variable annuelle du Président et du Directeur général du Groupe Crédit Mutuel Arkéa est plafonnée à 100 % de la rémunération fixe. Celle des Directeurs généraux délégués est plafonnée à 70 % du salaire fixe.

Le versement de la rémunération variable annuelle des Dirigeants est étalé sur trois ans par tiers. Les deux parties différées ne sont versées que sous réserve de la réalisation de conditions de performance financière fixées par le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa.

Par ailleurs, un dispositif d'Intéressement à Long Terme (ILT) concerne les Dirigeants et les autres membres du Comité de Coordination Générale du Groupe. Ce dispositif, glissant sur trois ans, prévoit pour chacun des bénéficiaires, sous condition d'atteinte de critères de déclenchement et d'indicateurs de performance fixés annuellement, le versement d'une rémunération de même niveau que le montant variable annuel.

Enfin, des primes discrétionnaires peuvent être attribuées aux Dirigeants et venir récompenser une performance ou un investissement individuel significatifs. Ces primes sont soumises à la validation du Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations.

De fait, compte tenu de ces différents dispositifs, la rémunération variable globale attribuée au titre d'un exercice peut, en certains cas excéder 100% de la rémunération fixe de ce même exercice.

En conformité avec la réglementation, l'Assemblée générale du Crédit Mutuel Arkéa, qui s'est réunie le 21 avril 2016, a autorisé le relèvement du plafond de rémunération variable, incluant la rémunération variable annuelle et l'ILT, à deux fois la rémunération fixe pour les Dirigeants jusqu'en 2021.

Les Dirigeants ne bénéficient pas d'attribution d'options sur titres de capital ou de créance ou d'attribution d'actions de performance, les statuts du Crédit Mutuel Arkéa ne permettant pas l'existence de tels dispositifs.

Le contrat de travail des Dirigeants, à l'exception du Président et du Directeur général du Groupe Crédit Mutuel Arkéa, n'est pas suspendu au cours de l'exercice de leur mandat.

Pour le Président et le Directeur général du Groupe Crédit Mutuel Arkéa, les contrats de travail sont suspendus depuis leur nomination es qualité et pendant la durée de leur mandat respectif, pour être repris automatiquement à leur terme. La période de suspension du contrat de travail se trouve prise en compte pour le calcul de leurs droits, au titre de la loi, de la convention collective et du contrat de travail.

En cas de rupture de leur contrat de travail, le Président et le Directeur général du Groupe Crédit Mutuel Arkéa sont susceptibles de percevoir des indemnités de rupture, complémentaires aux dispositions légales ou conventionnelles d'un montant égal à deux ans de rémunération conformément aux recommandations AFEP-MEDEF.

Au moment de leur départ à la retraite, et s'ils ont au moins cinq ans d'ancienneté, les Dirigeants reçoivent une indemnité de fin de carrière égale à sept douzièmes de la rémunération annuelle. Ils disposent, par ailleurs, d'un congé de fin de carrière calculé à hauteur de vingt-trois jours par année effectuée dans ces fonctions.

Par ailleurs, des engagements de retraite et assimilés existent au bénéfice des Dirigeants sous la forme de régimes de retraite supplémentaires à prestations définies (dits « article 39 »).

La rente servie par le régime à prestations définies s'établit, pour les Dirigeants, à 0,35% de la rémunération de référence par année d'ancienneté. Elle est plafonnée à 10% de la rémunération de référence. La rémunération de référence correspond à la rémunération, appréciée sur une base annuelle, précédant la date de la liquidation, par le bénéficiaire, de sa pension de vieillesse au titre du régime de retraite de base, en englobant les éléments de salaire fixes et variables, y compris, les avantages en nature (véhicule et logement de fonction), au sens de l'article L. 242-1 du Code de la sécurité sociale.

Au 31 décembre 2017, les montants estimatifs actuariels des rentes individuelles s'établissent, conformément à l'article D. 225-104-1 du Code de commerce, à :

	Rente annuelle article 39 en €
M. Jean-Pierre DENIS	44 710
M. Ronan LE MOAL	61 923
Mme Anne LE GOFF	17 491

Les rémunérations, exprimées pour leur montant brut, perçues par les Dirigeants du Crédit Mutuel Arkéa sont détaillées dans les tableaux ci-après :

Jean-Pierre Denis Président du Crédit Mutuel Arkéa	2016 versé sur l'exercice	2016 dû au titre de l'exercice	2017 versé sur l'exercice	2017 dû au titre de l'exercice
rémunération fixe	530 000	530 000	530 000	530 000
rémunération variable	1 006 849	1 060 000	1 033 425	1 060 000
avantages en nature	9 931	9 931	9 931	9 931
total	1 546 780	1 599 931	1 573 356	1 599 931

Ronan Le Moal Directeur général du Groupe	2016 versé sur l'exercice	2016 dû au titre de l'exercice	2017 versé sur l'exercice	2017 dû au titre de l'exercice
rémunération fixe	425 000	425 000	425 000	425 000
rémunération variable	806 829	850 000	828 415	850 000
avantages en nature	9 960	9 960	9 865	9 865
total	1 241 789	1 284 960	1 263 280	1 284 865

Anne Le Goff Directeur général délégué	2016 versé sur l'exercice	2016 dû au titre de l'exercice	2017 versé sur l'exercice	2017 dû au titre de l'exercice
rémunération fixe	123 077	123 077	230 000	230 000
rémunération variable	0	173 909	222 828	428 352
avantages en nature	5 845	5 845	5 845	5 845
total	128 922	302 831	458 673	664 197

Dominique Andro a mis fin à son mandat de directeur général délégué le 22 décembre 2017. Le montant de sa rémunération, fixe et variable, versée pour l'année 2017, s'est élevé à 835 734 €.

Par ailleurs, le montant dû au titre de l'exercice 2017 s'établit à 843 421 €.

2.9 Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport sur le gouvernement d'entreprise

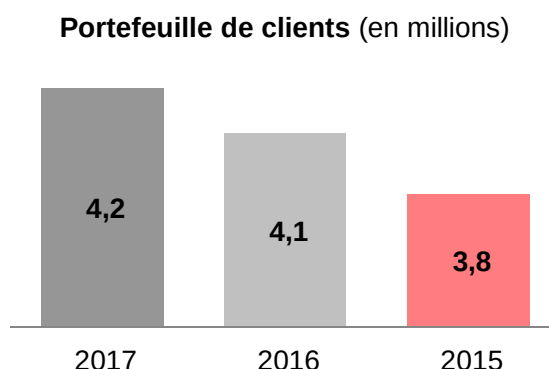
Les observations requises par l'article L. 225-235 du Code de commerce sont portées dans le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes globalisés (chapitre 10).

3. Eléments financiers

3.1 Activité

3.1.1. Clients³

Le portefeuille clients augmente de 4,3% sur 2017, soit près de 180 000 clients supplémentaires principalement apportés par la banque en ligne (+55 400 clients) et par l'assurance (+69 400 clients).

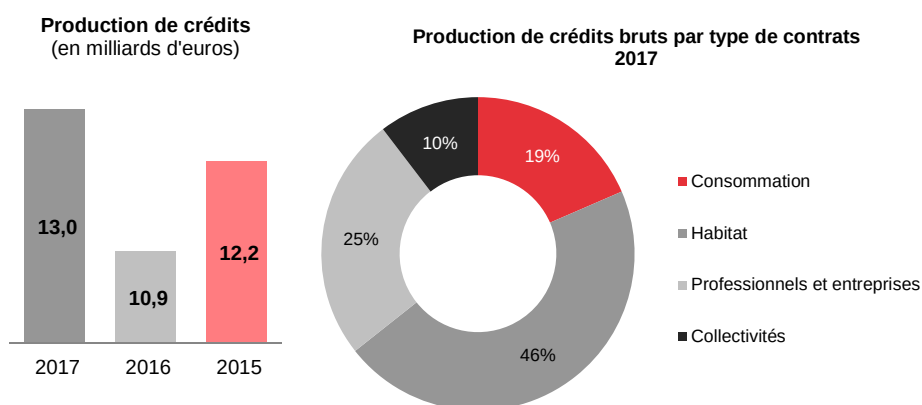


3.1.2. Crédits

Les encours bruts avant provisions progressent de 7,7 % pour atteindre 50,7 milliards d'euros. Les encours nets de provisions s'établissent à 50,5 milliards d'euros.

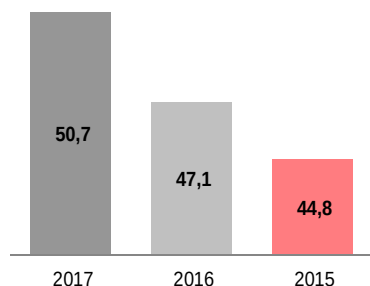
La production de crédits de 2017 atteint 13,0 milliards d'euros en hausse de 19 % par rapport à l'année 2016.

Cette évolution de la production concerne principalement les crédits aux particuliers (+27% à 8,3 milliards d'euros), et aux collectivités (+ 31% à 1,3 milliard d'euros). La production de crédits à destination des professionnels et des entreprises reste stable à 3,3 milliards d'euros.

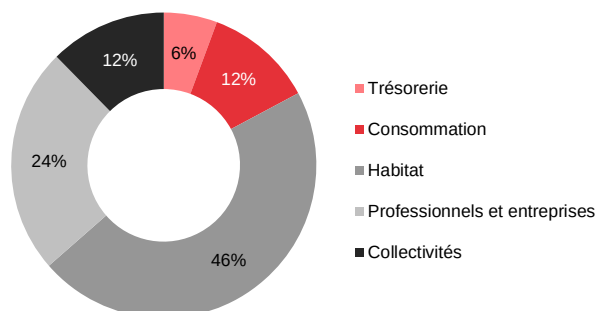


³ Intégration des clients Leasecom et des co-emprunteurs Financo aux portefeuilles 2016 et 2015

Encours de crédits bruts
(en milliards d'euros)



Encours de crédits bruts par type de contrats à fin juin 2017

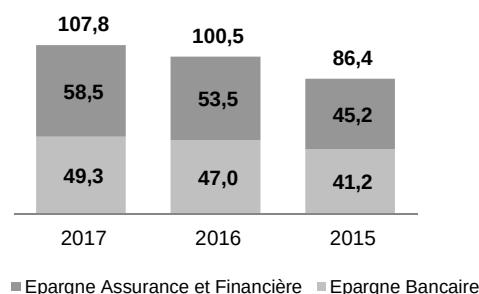


3.1.3. Epargne

L'encours global d'épargne dépasse les 107,8 milliards d'euros et affiche une hausse de 7,2 % par rapport à fin 2016.

La collecte nette d'épargne sur 2017 atteint 3,3 milliards d'euros, en hausse de 32,1 % par rapport à l'année 2016.

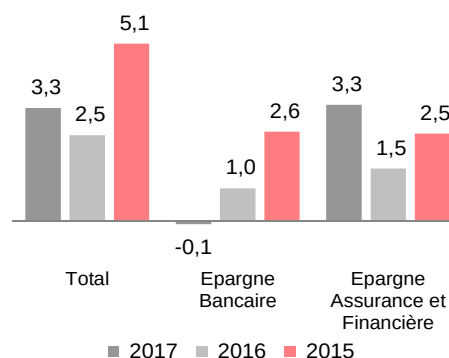
Encours d'épargne
(en milliards d'euros)



Celle-ci est marquée par :

- une décollecte d'épargne bancaire rémunérée de 0,1 milliard d'euros, contre une collecte nette de 1 milliard d'euros en 2016.
- une collecte nette en épargne assurance de 2,0 milliards d'euros, en hausse de 12,7%. L'épargne financière enregistre également une collecte nette de 1,3 milliard d'euros, contre une décollecte de 0,3 milliard en 2016.

Collecte nette d'épargne
(en milliards d'euros)



3.1.4. Parts sociales

L'encours de parts sociales est stable à 2,2 milliards d'euros.

3.1.5. Services BtoB (business to business)

Le portefeuille de clients BtoB (Monext, Arkéa Banking Services, Procapital Securities Services) continue de progresser de 11 % en un an, atteignant 1 519 clients.

L'activité des marchés enregistre une reprise sur 2017, après le ralentissement de 2016.

Le Groupe a traité un volume d'ordres de bourse en augmentation de 10 % et ProCapital Securities Services a, dans le même temps, vu progresser son encours de conservation de titres de 47 % à 42,7 milliards d'euros.

Le nombre de flux de paiements traités dépasse les 1,3 milliard d'opérations en 2017.

	2017	2016	2015
Volumes de flux de paiements traités (en millions d'opérations)	1 324	1 286	1 102
Conservation de titres (en millions d'euros)	42 697	29 008	30 850
Volumes d'ordres de bourses négociés (en millions)	6,5	5,9	6,5
Nombre de clients BtoB	1 519	1 344	1 177

*données y compris Keytrade depuis 2016

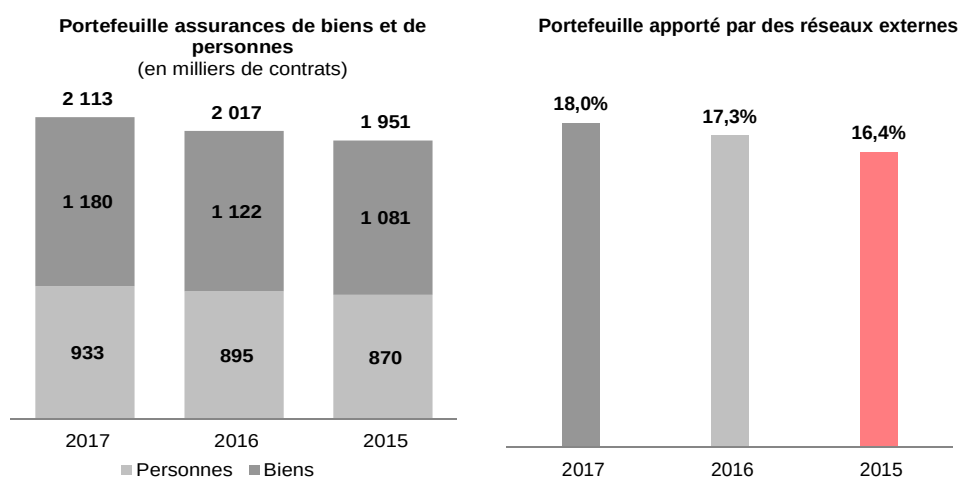
3.1.6. Assurance de biens et de personnes

Les contrats d'assurances de biens et de personnes sont distribués via les réseaux du groupe et via des réseaux externes au groupe Crédit Mutuel Arkéa.

Le nombre d'affaires nouvelles 2017 est en hausse de 7,1 % par rapport à 2016 à 399 000 contrats, avec une hausse sur les assurances de biens de 11,9 % (+ 28 600 contrats) et une diminution sur les assurances de personnes de 1,7% (- 2 300 contrats).

Sur 2017, le portefeuille poursuit sa progression, en hausse de 4,8 % à plus de 2,1 millions de contrats.

Les contrats apportés par les réseaux externes représentent 30% des affaires nouvelles. A fin 2017 le portefeuille apporté par les réseaux externes représente 18 % du portefeuille total de contrats d'assurances de biens et de personnes.



3.2 Résultats financiers

En 2017, le résultat net part du groupe du Crédit Mutuel Arkéa a atteint son plus haut historique à 428 millions d'euros, en hausse de 27,3 % par rapport à 2016 (+ 92 millions d'euros).

	2017	2016	Var. 2017 / 2016 abs. %	
Produit Net Bancassurance (PNBA)	2 090	1 852	238	12,8%
Frais de gestion	-1 427	- 1 282	- 145	11,3%
Résultat brut d'exploitation	662	570	93	16,2%
Coût du risque	-53	- 103	50	-48,9%
Résultat avant impôt	631	473	158	33,3%
Impôt sur les bénéfices	-203	- 137	- 66	48,1%
Résultat net, part du groupe	428	336	92	27,3%
Coefficient d'exploitation ⁴	68,3%	69,2%	-0,9 pt	

3.2.1 Produit Net BancAssurance (PNBA)

Le PNBA progresse de 12,8 % par rapport à 2016 à 2 090 millions d'euros (+ 238 millions d'euros).

L'analyse du PNBA s'appuie sur le découpage sectoriel présenté dans les états financiers.

Le secteur banque

Le secteur banque regroupe la banque de détail dédiée aux particuliers (caisses locales de Crédit Mutuel, Arkéa Direct Bank, Financo et CFCAL), la banque de détail dédiée aux entreprises (Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels, Arkéa Crédit Bail, Leasecom, Arkéa Capital Investissement et Arkéa Capital Partenaire) et les filiales BPO « Business

⁴ Ratio des Frais de gestion (charges générales d'exploitation plus dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles) sur le Produit Net Bancassurance (PNBA)

Process Outsourcing » (Monext, Nextalk, Arkéa Banking Services, ProCapital Securities Services, Leetchi, Nouvelle Vague, Pumpkin et Izimmo). Le PNBA du secteur banque progresse de 12,4 % par rapport à 2016 à 1 570 millions d'euros.

A périmètre comparable⁵, compte tenu des conditions de marchés (taux et bourse), le PNBA progresse de 136 millions d'euros à 1 495 millions d'euros :

- la marge financière augmente de 93 millions d'euros à 720 millions d'euros principalement en lien avec de bonnes performances en capital investissement et avec la plus-value réalisée sur la cession d'une partie de la participation de Crédit Mutuel Arkéa dans Primonial ;
- les commissions nettes reçues progressent de 19 millions d'euros à 603 millions d'euros notamment sur l'activité crédits ;
- les autres produits et charges d'exploitation sont en hausse de 23 millions d'euros à 171 millions d'euros en lien avec un niveau d'activité soutenu sur la ligne métier BPO.

Le secteur assurances et gestion d'actifs

Le secteur assurances et gestion d'actifs regroupe les sociétés d'assurance-vie (Suravenir), non-vie (Suravenir Assurances), de courtage (Novélia) et de gestion d'actifs (Federal Finance Gestion, Schelcher Prince Gestion et Arkéa Capital Gestion).

Le PNBA du secteur assurances et gestion d'actifs est en hausse de 64 millions d'euros à 519 millions d'euros :

- la marge financière progresse de 2 millions d'euros à 51 millions d'euros
- les commissions nettes versées sont en hausse de 5 millions d'euros à 213 millions d'euros suite à la forte progression des activités en assurances vie et emprunteur ;
- les autres produits et charges d'exploitation progressent de 67 millions d'euros à 682 millions d'euros. Cette hausse s'explique notamment par la hausse des encours en assurance-vie et par le moindre niveau de sinistralité en assurances de biens.

3.2.2. Frais de gestion

Les frais de gestion s'établissent à 1 427 millions d'euros en progression de 145 millions d'euros.

A périmètre comparable⁶, les frais de gestion progressent de 114 millions d'euros à 1 375 millions d'euros :

- les frais de personnel progressent de 88 millions d'euros à 817 millions d'euros principalement sur les compléments de rémunération en lien avec l'excellent niveau de résultat 2017 ; les autres charges sont en hausse de 27 millions d'euros à 455 millions d'euros principalement liée aux projets réglementaires et de développement du Groupe ;
- les dotations aux amortissements et provisions restent stables à 103 millions d'euros.

⁵ Hors Keytrade et hors plus-value CIC en 2017 et hors Keytrade et hors plus-value de cession des titres Visa Europe en 2016

⁶ Hors Keytrade, Nouvelle Vague et Pumpkin en 2017 et hors Keytrade en 2016

Le coefficient d'exploitation s'établit en 2017 à 68,3 %.

3.2.3. Coût du risque

Le coût du risque est en baisse de 50 millions d'euros (- 48,9 %) à 53 millions d'euros, principalement sur le risque de crédit clientèle.

3.2.5. Rendement des actifs

Le rendement des actifs correspond au résultat net comptable rapporté au total de bilan sur base consolidée. Il s'établit à 0,33 % contre 0,28 % en 2016.

3.3 Fonds propres et ratios réglementaires

3.3.1 Processus d'évaluation de l'adéquation du capital interne

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa est soumis aux réglementations prudentielles relatives aux établissements de crédits, aux entreprises d'assurance et aux conglomérats financiers :

- la réglementation applicable aux établissements de crédits est issue depuis 2014 de la transposition en norme française de la directive CRD 4 (Capital Requirements Directive 4) et du règlement CRR (Capital Requirements Regulation), ces textes correspondant à la déclinaison des propositions dites "Bâle III". Elle est complétée de la transposition en norme française de la directive sur la résolution bancaire,
- la réglementation applicable aux entreprises d'assurance est issue depuis 2016 de la transposition en norme française des directives Solvabilité 2 / Omnibus 2,
- la réglementation applicable aux conglomérats financiers est issue de la transposition en norme française de la directive "Conglomérats financiers". L'objectif de cette réglementation est d'assurer une couverture de l'ensemble des risques du conglomérat (agréant les activités bancaires et les activités assurances) par les fonds propres du groupe.

Les ratios de solvabilité bancaire et des conglomérats financiers sont calculés selon les normes en vigueur à date de situation par la Direction financière - Comptabilités du Crédit Mutuel Arkéa qui se base, notamment, sur le niveau des exigences de fonds propres calculé par la Direction des risques.

Les ratios de solvabilité assurance sont calculés et suivis par les sociétés d'assurance du groupe.

Le Département gestion de bilan du Crédit Mutuel Arkéa (Direction financière – Pilotage financier) suit et pilote les ratios de solvabilité consolidés de l'activité bancaire, ainsi que le ratio des conglomérats financiers.

Sur la base des déclarations réglementaires, des hypothèses de développement de l'activité du groupe et des prévisions d'exigences de fonds propres idoines, le Département gestion de bilan réalise les projections des ratios sur les années à venir (3 ans minimum). Ces projections sont présentées régulièrement à la Direction générale, notamment lors des séances du Comité de gestion du capital et du bilan, et sont complétées de scénarios de stress. L'objectif est d'anticiper les besoins de fonds propres du groupe, de proposer des actions d'optimisation, afin de s'assurer *in fine* d'un respect durable des exigences internes et réglementaires.

3.3.2 Ratios de solvabilité



Fonds propres prudentiels

Les fonds propres de base de catégorie 1 ou "Common Equity Tier 1" (CET 1) sont de 5,29 milliards d'euros et représentent 86 % des fonds propres prudentiels totaux. Ils progressent de 444 millions d'euros en 2017, ce qui correspond principalement à l'intégration du résultat non distribué de l'exercice.

Les fonds propres Tier 2 progressent de 444 millions d'euros suite à l'émission de dettes subordonnées.

Les fonds propres prudentiels s'établissent à 6,14 milliards d'euros, en progression de 888 millions d'euros.

en M€	31.12.2017	31.12.2016
Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1), nets de déductions	5 294	4 850
dont Common Equity Tier 1 (CET 1)	5294	4850
Fonds propres de catégorie 2 (Tier 2) nets de déductions	845	401
Total des fonds propres pour le calcul du ratio de solvabilité	6 139	5 251

en M€	31.12.2016	31.12.2015
Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1), nets de déductions	4850	4689
dont Common Equity Tier 1 (CET 1)	4850	4689
Fonds propres de catégorie 2 (Tier 2) nets de déductions	401	80
Total des fonds propres pour le calcul du ratio de solvabilité	5251	4769

Exigences de fonds propres

Les exigences de fonds propres s'établissent à 2,29 milliards d'euros (soit l'équivalent de 28,6 milliards d'euros de risques pondérés) et sont principalement constituées de risque de crédit.

Elles diminuent de 252 millions d'euros en raison notamment de la validation d'un modèle avancé sur le segment des corporates par la BCE et d'un ajustement des fonds propres alloués au secteur des assurances.

en M€		31.12.2017	31.12.2016
Risque de crédit		2 125	2 372
Approche standard		420	371
	Administrations centrales et publiques	76	70
	Établissements de crédit	9	15
	Entreprises	87	80
	Clientèle de détail	220	183
	Actions, titrisations et autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	30	23
Approche notations internes		1 705	2 001
	Établissements de crédit	67	126
	Entreprises	687	777
	Clientèle de détail	235	192
	Actions	666	853
	Titrisation	3	5
	Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	46	48
Risque de marché et CVA (approche standard)		7	8
Risque opérationnel (approche avancée quasi exclusivement)		155	159
Total des exigences de fonds propres		2 287	2 539

en M€		31.12.2016	31.12.2015
Risque de crédit		2 372	2 211
Approche standard		371	347
	Administrations centrales et publiques	70	87
	Établissements de crédit	15	8
	Entreprises	80	63
	Clientèle de détail	183	169
	Actions, titrisations et autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	23	20
Approche notations internes		2 001	1 864
	Établissements de crédit	126	139
	Entreprises	777	719
	Clientèle de détail	192	208
	Actions	853	733
	Titrisation	5	12
	Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	48	52
Risque de marché et CVA (approche standard)		8	10
Risque opérationnel (approche avancée quasi exclusivement)		159	148
Total des exigences de fonds propres		2 539	2 369

↳ Ratios de solvabilité

Le ratio CET 1 a augmenté de 3,2 points à 18,5% à fin 2017. Cette hausse s'explique par l'augmentation des fonds propres CET 1 et la diminution du risque de crédit.

Le ratio de solvabilité global a progressé de 5 points à 21,5% à fin 2017 ; cette augmentation est plus importante que celle du ratio CET 1 du fait de l'émission en 2017 de dettes subordonnées éligibles aux fonds propres Tier 2 pour un montant de 1 milliard d'euros.

	31.12.2017	31.12.2016
Ratio CET 1	18,5%	15,3%
Ratio Tier 1	18,5%	15,3%
Ratio global	21,5%	16,5%

L'impact des dispositions transitoires est marginal : le ratio CET 1 sans disposition transitoire (ou "fully loaded") est de 18,5%, au même niveau que le ratio avec dispositions transitoires.

3.3.3 Autres ratios de solvabilité suivis

↳ Ratio de levier

Les textes "Bâle III" ont défini un nouveau ratio visant à plafonner l'effet de levier. Le calcul simplifié consiste ainsi à rapporter le total des actifs aux fonds propres prudentiels (Tier 1), avec un niveau minimum fixé à 3%.

La Commission Européenne a adopté en 2015 un Règlement délégué afin de préciser les modalités de calcul. L'instauration d'une norme contraignante, qui fait l'objet de travaux en cours au niveau européen, est envisagée à partir de 2019.

A fin 2017, le niveau du ratio de levier est de 6,4% ; il tient compte des dispositions du Règlement délégué applicables d'office mais n'intègre pas les dispositions soumises à accord préalable du superviseur.

A l'instar du ratio CET 1, l'impact des dispositions transitoires est marginal : le ratio de levier "fully loaded" est également de 6,4%.

↳ Ratio des conglomérats financiers

Le ratio des conglomérats financiers permet de vérifier la couverture par les fonds propres consolidés des exigences de solvabilité relatives aux activités bancaires (intégrant les exigences Pilier 2 depuis 2016) et aux activités d'assurance. Le niveau minimum requis est de 100%.

A fin 2017, les fonds propres consolidés s'établissent à 7,4 milliards d'euros et les exigences à 4,2 milliards d'euros, soit un niveau de 174 % (pour une exigence réglementaire de 100%). Le ratio est en progression de 30 points sur 2017 (à iso format), notamment du fait du résultat non distribué et de la levée de 1 milliard d'euros de titres subordonnés.

↳ **Ratio issu de la Directive sur la résolution bancaire**

La Directive sur la résolution bancaire publiée en mai 2014 établit un cadre européen pour le redressement et la résolution des établissements de crédit. L'objectif est de diminuer l'impact sur le système financier d'une défaillance bancaire et d'éviter de faire supporter la charge au contribuable.

Elle prévoit l'instauration du ratio Minimum Requirement for own funds and Eligible Liabilities (MREL), rapportant les fonds propres et autres passifs éligibles (dont la dette senior ayant une échéance supérieure à un an) au total des passifs. Un niveau minimum sera fixé pour chaque établissement.

La Directive prévoit sous certaines conditions une contribution possible du fonds de résolution lorsque les actionnaires et créanciers ont absorbé des pertes représentant 8% des passifs.

A fin 2017, il n'existe pas de reporting standardisé. Le rapport entre les fonds propres et dette senior (supérieure à un an) d'une part, et le total des passifs bancaires du groupe d'autre part, est supérieur à 8%.

Dans le cadre des évolutions réglementaires proposées par la Commission Européenne le 23 novembre 2016, il est prévu d'intégrer une convergence entre la norme européenne MREL et la norme internationale de la capacité totale d'absorption des pertes (ou "TLAC"). A fin 2017, cette évolution n'a pas encore été adoptée par l'Union Européenne.

3.3.4 Solvabilité des compagnies d'assurance du groupe

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les assureurs européens doivent respecter le cadre de Solvabilité 2.

Dans ce référentiel, les fonds propres Solvabilité 2 sont constitués des fonds propres durs des entités (capital immobilisé par Crédit Mutuel Arkéa : capital social et primes d'émission), de la réserve de réconciliation (actif net Solvabilité 2 diminué du capital immobilisé par Crédit Mutuel Arkéa) ainsi que des passifs subordonnés souscrits par Crédit Mutuel Arkéa.

Par ailleurs, les exigences de capital (SCR / Solvency Capital Requirement) des compagnies d'assurance du groupe sont calculées en appliquant la formule standard prévue dans la réglementation Solvabilité 2.

Les filiales d'assurance du groupe n'appliquent aucune mesure transitoire prévue par les textes européens à l'exception de la clause de *grandfathering* relative à l'admissibilité des passifs subordonnés émis avant 2015 en Tier 1 restreint.

Les fonds propres des compagnies d'assurances ainsi que les exigences de capital réglementaire de celles-ci font l'objet de reporting trimestriels et d'échanges avec le groupe.

S'agissant de la gouvernance, Suravenir et Suravenir Assurances ont par ailleurs mis en place les quatre fonctions clés demandées par la réglementation et adaptés les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques en conséquence. Les filiales d'assurance réalisent chaque année un rapport ORSA (*Own Risk and Solvency Assessment*) qui évalue le besoin global de solvabilité, permet d'identifier l'éventuelle déviation du profil de risque de chaque compagnie par rapport aux hypothèses de la formule standard et de s'assurer du respect permanent des exigences réglementaires.

Enfin, Suravenir et Suravenir Assurances ont publié en 2017 leurs premiers rapports SFCR (*Solvency and Financial Conditions Report*) et mettent en œuvre les différents reportings quantitatifs (QRT / Quantitative Reporting Templates) trimestriels et annuels à destination de l'ACPR, l'EIOPA, la BCE et le FSB.

3.4 Perspectives

Sur le plan économique, la croissance du PIB français termine 2017 à 1.9%⁷, soit son plus haut niveau depuis six ans. Le fait le plus marquant de l'année est le retour de la confiance des entreprises à des niveaux d'avant crise financière de 2008/2009. Les perspectives générales d'activité atteignent des niveaux inédits depuis 2000. La production manufacturière ainsi que le secteur de la construction sont en accélération. Du côté des ménages, le bilan est moins favorable avec un ralentissement de la consommation passant de +2.1% en 2016 à 1.2% en 2017, malgré une progression de l'emploi (+234 000 postes) et des salaires nominaux (+2.1%). Il s'explique notamment par une accélération de l'inflation, en lien avec la hausse des prix de l'énergie. Le secteur immobilier a enregistré un record en termes de transactions dans l'ancien et les prix sont en hausse.

Les politiques monétaires de la Réserve Fédérale (Fed) aux USA et la Banque Centrale Européenne (BCE) diffèrent sensiblement, la première réduisant la taille de son bilan tandis que la seconde a poursuivi (et continuera plus modestement en 2018) son programme de rachats d'obligations. Dans ce contexte, les taux d'intérêts restent très bas en zone euro (autour de 0.7% pour l'OAT 10 ans en France en 2017) contre 2.5% pour les titres américains. L'euro s'est fortement apprécié de 14% pour finir 2017 à 1.20 \$. Les marchés actions ont également profité de l'accélération de la reprise économique avec une hausse de 9.3% pour le CAC40.

Sur le plan réglementaire, le comité de Bâle de supervision bancaire annoncé en décembre 2017, la finalisation du cadre prudentiel dit de « Bâle III » concernant essentiellement le calcul des encours pondérés. Ce cadre réglementaire aura un impact sur les exigences de solvabilité des banques et son calendrier d'application devrait s'étaler entre 2022 et 2027.

⁷ INSEE

Perspectives 2018

Porté par un environnement économique mondial plus favorable, la croissance du PIB de la France est attendue à 2%⁸ sachant que l'acquis de croissance estimé par l'INSEE à la mi-2018 est de 1.7%. Le commerce extérieur cesserait de peser sur l'activité française d'ici mi-2018, une première depuis cinq ans, grâce au retour attendu des touristes étrangers après deux années difficiles. L'activité manufacturière et les services devraient continuer d'accélérer par rapport à 2017, tandis que la construction ralentirait légèrement du fait de la stabilisation des ventes de logements neufs depuis le début de l'année 2017. La consommation des ménages restera un moteur important de la croissance mais sera pénalisée temporairement par le calendrier des mesures fiscales. Les mesures défavorables au pouvoir d'achat (CSG, fiscalité indirecte) sont ainsi concentrées en début d'année, alors que les mesures favorables (taxe d'habitation, baisse de cotisations sociales) seront majoritairement mises en œuvre en fin d'année 2018. Ces mesures impacteront probablement le taux d'épargne qui devrait baisser légèrement sous les 14%. L'inflation devrait restée contenue autour de 1%. Enfin, la BCE devrait poursuivre sa politique monétaire accommodante au-delà de 2018.

La courbe des taux d'intérêts est plus favorable au système bancaire depuis le point bas atteint à l'été 2016. Le mouvement de hausse des taux longs, dans un contexte de stabilité des taux courts fixés par la BCE, permet aux banques d'améliorer la marge d'intérêts sur les nouveaux crédits. La marge moyenne des banques devrait s'améliorer progressivement. Avec un excellent niveau de solvabilité et un coefficient d'engagement limité, la structure financière du groupe Crédit Mutuel Arkéa doit lui permettre de développer son activité de crédit.

Perspectives de la société depuis la publication de ses derniers états financiers vérifiés

Le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa, réuni à Brest le 17 janvier 2018, a donné mandat aux dirigeants du groupe d'engager toute action permettant au Crédit Mutuel Arkéa de devenir un groupe bancaire coopératif et mutualiste indépendant, entièrement distinct du reste du Crédit Mutuel.

Le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa a, par ailleurs, invité les caisses locales et les trois fédérations (Bretagne, Sud- Ouest et Massif Central) à s'exprimer librement sur le projet d'indépendance du groupe Arkéa.

A l'issue de ce processus de consultation engagé par les caisses locales, les conseils d'administration des fédérations de Bretagne et du Sud-Ouest se sont tenus le 18 avril 2018 afin de constater le résultat de cette consultation. 307 caisses locales se sont exprimées. 94,5% des caisses locales se sont prononcées en faveur de l'indépendance pour Crédit Mutuel Arkéa. Le Groupe Crédit Mutuel Arkéa va désormais engager la mise en œuvre opérationnelle de son indépendance.

Aucun autre évènement significatif n'a affecté les perspectives de la société depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés au 31 décembre 2017, présentés le 28 février 2018.

⁸ consensus « Bloomberg »

3.5 Comptes consolidés au 31 décembre 2017

Bilan (en milliers d'euros)

Actif	Notes	31.12.2017 IFRS	31.12.2016 IFRS
Caisse, banques centrales	1	4 182 765	3 617 180
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2	22 981 741	18 369 707
Instruments dérivés de couverture	3	685 923	833 155
Actifs financiers disponibles à la vente	4	38 031 257	38 972 707
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1	7 259 426	6 943 889
Prêts et créances sur la clientèle	5	50 483 395	46 655 544
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		264 850	362 525
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	7	101 294	116 836
Actifs d'impôts courants	9	209 205	180 631
Actifs d'impôts différés	10	54 848	75 000
Comptes de régularisation et actifs divers	11	2 170 984	2 302 460
Actifs non courants destinés à être cédés		0	13 882
Participation aux bénéfices différée		0	0
Participations dans les entreprises mises en équivalence	12	190 347	210 821
Immeubles de placement	13	515 395	535 177
Immobilisations corporelles	14	253 085	242 544
Immobilisations incorporelles	15	427 580	418 622
Ecarts d'acquisition	16	572 684	542 246
TOTAL DE L'ACTIF		128 384 779	120 392 926

Passif	Notes	31.12.2017 IFRS	31.12.2016 IFRS
Banques centrales	17	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	18	610 438	614 623
Instruments dérivés de couverture	3	398 672	512 490
Dettes envers les établissements de crédit	17	9 814 554	7 087 004
Dettes envers la clientèle	19	49 436 172	47 173 126
Dettes représentées par un titre	20	10 787 859	12 869 775
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		46 800	45 132
Passifs d'impôts courants	9	119 045	96 360
Passifs d'impôts différés	10	152 025	167 297
Comptes de régularisation et passifs divers	21	5 471 948	4 684 818
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		0	0
Provisions techniques des contrats d'assurance	22	42 807 688	39 781 787
Provisions	23	394 857	397 256
Dettes subordonnées	24	1 892 773	890 301
Capitaux propres totaux		6 451 948	6 072 957
Capitaux propres part du Groupe		6 449 066	6 070 210
Capital et réserves liées	25	2 207 864	2 203 108
Réserves consolidées	25	3 531 437	3 239 290
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	26	281 644	291 625
Résultat de l'exercice		428 121	336 187
Intérêts minoritaires		2 882	2 747
TOTAL DU PASSIF		128 384 779	120 392 926

Compte de résultat (en milliers d'euros)

	Notes	31.12.2017 IFRS	31.12.2016 IFRS
Intérêts et produits assimilés	30	1 806 531	1 868 534
Intérêts et charges assimilées	30	-1 170 920	-1 314 254
Commissions (produits)	31	648 546	601 304
Commissions (charges)	31	-239 827	-215 740
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	32	2 618	26 413
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	33	193 847	142 710
Produits des autres activités	34	7 230 670	6 535 435
Charges des autres activités	34	-6 381 859	-5 792 414
PRODUIT NET BANCAIRE		2 089 606	1 851 988
Charges générales d'exploitation	35	-1 313 081	-1 171 597
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	36	-114 291	-110 695
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		662 234	569 696
Coût du risque	37	-52 731	-103 210
RESULTAT D'EXPLOITATION		609 503	466 486
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	12	23 919	10 062
Gains ou pertes sur autres actifs	38	-2 429	-3 346
Variation de valeur des écarts d'acquisition		0	0
RESULTAT AVANT IMPOTS		630 993	473 202
Impôt sur les bénéfices	39	-202 751	-136 866
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		0	0
RESULTAT NET		428 242	336 336
dont Intérêts minoritaires		120	149
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)		428 121	336 187

**Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres
(en milliers d'euros)**

	Notes	31.12.2017 IFRS	31.12.2016 IFRS
Résultat net		428 242	336 336
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies (nets d'impôts)		-4 960	-9 333
Quote-part non recyclable des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises MEE (nets d'impôts)		19	54
Eléments non recyclables en résultat		-4 941	-9 279
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente (nets d'impôts)		2 624	-7 513
Réévaluation des instruments dérivés de couverture (nets d'impôts)		1 781	7 082
Quote-part recyclable des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises MEE (nets d'impôts)		-9 447	7 349
Eléments recyclables en résultat		-5 042	6 918
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	40	-9 983	-2 361
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		418 259	333 975
dont part du Groupe		418 141	333 825
dont part des intérêts minoritaires		118	150

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (en milliers d'euros)

	Capital	Réserves consolidées et liées au capital	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat de l'exercice	Capitaux propres part du Groupe	Part des minoritaires	Capitaux propres consolidés
Capitaux propres au 1er janvier 2016	2 197 182	2 986 239	293 987	296 315	5 773 723	2 543	5 776 266
Augmentation / réduction de capital	488				488		488
Elimination des titres auto détenus					0		0
Emission d'actions de préférence					0		0
Composantes capitaux propres des instruments hybrides					0		0
Composantes capitaux propres dont le paiement est fondé sur des actions					0		0
Affectation du résultat 2015		296 315		-296 315	0		0
Distribution 2016 au titre du résultat 2015		-39 174			-39 174	-5	-39 179
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle		74			74	-10	64
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	2 197 670	3 243 452	293 987	0	5 735 109	2 528	5 737 637
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			-2 362		-2 362	1	-2 361
Résultat 2016				336 187	336 187	149	336 336
Sous-total	2 197 670	3 243 452	291 625	336 187	6 068 934	2 678	6 071 612
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires		1 349			1 349		1 349
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises MEE		-91			-91		-91
Changement de méthodes comptables					0		0
Autres variations		18			18	69	87
Capitaux propres au 31 décembre 2016	2 197 670	3 244 728	291 625	336 187	6 070 210	2 747	6 072 957
Augmentation / réduction de capital	4 756				4 756		4 756
Elimination des titres auto détenus					0		0
Emission d'actions de préférence					0		0
Composantes capitaux propres des instruments hybrides					0		0
Composantes capitaux propres dont le paiement est fondé sur des actions					0		0
Affectation du résultat 2016		336 187		-336 187	0		0
Distribution 2017 au titre du résultat 2016		-37 456			-37 456	-4	-37 460
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle		-6 766			-6 766	-34	-6 800
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	2 202 426	3 536 693	291 625	0	6 030 744	2 709	6 033 453
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			-9 981		-9 981	-2	-9 983
Résultat 2017				428 121	428 121	120	428 241
Sous-total	2 202 426	3 536 693	281 644	428 121	6 448 884	2 827	6 451 711
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires					0		0
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises MEE		885			885		885
Changement de méthodes comptables					0		0
Autres variations		-703			-703	55	-648
Capitaux propres au 31 décembre 2017	2 202 426	3 536 875	281 644	428 121	6 449 066	2 882	6 451 948

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE NETTE

En milliers d'euros

Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles

	31.12.2017	31.12.2016
Résultat net	428 242	336 336
Impôt	202 751	136 866
Résultat avant impôt	630 993	473 202
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	112 910	108 200
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	- 572	241
Dotations nettes aux provisions	- 17 639	2 602 019
Quote-part de perte/(bénéfice) dans les sociétés mises en équivalence	- 22 900	- 10 062
Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	- 97 362	- 73 271
(Produits)/charges des activités de financement	-	-
Autres mouvements	3 142 728	542 861
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net et des autres ajustements	3 117 165	3 169 988
Opérations interbancaires	1 905 386	1 297 961
Opérations avec la clientèle	- 1 541 732	455 879
Opérations sur autres actifs/passifs financiers	- 4 030 466	- 3 775 799
Opérations sur autres actifs/passifs non financiers	934 139	1 339 386
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence	-	524
Impôts versés	- 206 200	- 181 518
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	- 2 938 873	- 863 567
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES	809 286	2 779 623

Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement

Actifs financiers et participations	60 451	- 328 154
Immeubles de placement	- 2 719	22 503
Immobilisations corporelles et incorporelles	- 130 081	- 319 729
Autres	-	-
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	- 72 349	- 625 380

Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement

Flux de trésorerie provenant/à destination des actionnaires	- 35 019	- 39 562
Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	- 642 041	- 414 500
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	- 677 060	- 454 062

Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	59 877	1 700 181
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	809 286	2 779 623
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	- 72 349	- 625 380
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	- 677 060	- 454 062

Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture

Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	3 814 302	2 114 121
Caisse, banques centrales (actif & passif) (Notes 1 et 17)	3 617 196	2 112 531
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (Notes 1 et 17)	197 106	1 590
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	3 874 179	3 814 302
Caisse, banques centrales (actif & passif) (Notes 1 et 17)	4 182 765	3 617 196
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (Notes 1 et 17)	- 308 586	197 106
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	59 877	1 700 181

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

La notion de trésorerie nette comprend le solde net des comptes de caisse, banques centrales ainsi que le solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du groupe, y compris ceux relatifs aux titres de créances négociables.

Les variations de trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les changements liés aux capitaux propres et les dettes subordonnées.

Annexe

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa réalise une très belle année 2017, démontrant la force de son modèle économique diversifié.

Le résultat net -part du groupe- ressort à 428 M€ et traduit un niveau d'activité soutenu dans tous les métiers du groupe. Dans un environnement de taux bas, le PNBA à 2 090 M€ est en progression de 13 %, il intègre la plus-value liée à la restructuration du groupe Primonial et la plus-value réalisée sur l'apport des titres CIC à l'offre publique d'achat. Le coût du risque se situe à niveau bas et reflète la qualité du portefeuille de crédit du groupe.

Le groupe poursuit le déploiement de son projet stratégique Arkéa 2020.

La filiale Nouvelle Vague a officialisé le lancement de Max, un établissement de paiement nouvelle génération, mêlant le meilleur de l'humain et du digital. Max est une application mobile inédite et 100% gratuite, qui propose à ses utilisateurs à la fois des services et des conseils de banque-assurance, une carte universelle innovante ainsi que des services au sens large, via un système de conciergerie.

Le groupe a également poursuivi ses investissements dans les fintechs et annoncé l'acquisition d'une part majoritaire du capital de Pumpkin, dont l'application mobile facilite les transferts d'argent entre proches. Avec cette opération, le Crédit Mutuel Arkéa mise plus que jamais sur la complémentarité offerte par ces nouveaux acteurs et confirme son engagement auprès des précurseurs de la banque de demain.

Enfin, Crédit Mutuel Arkéa a pris une participation majoritaire au capital d'Izimmo, groupe expert dans la valorisation et la commercialisation de produits immobiliers de placement et d'acquisition, qui permet de compléter l'offre immobilière du groupe.

Nouvelle Vague, Pumpkin et Izimmo entrent dans le périmètre de consolidation en 2017, en intégration globale.

Il en est de même pour la société Younited, plateforme en ligne de crédit aux particuliers, avec laquelle le groupe a tissé un partenariat depuis de nombreuses années, et qui est désormais consolidée par mise en équivalence.

Pour accompagner le développement et renforcer plus encore la structure de bilan, le groupe a émis 500 M€ de dette Senior Non Preferred et 1 000 M€ de dette subordonnée Tier 2.

Les ratios de solvabilité restent très au-dessus des exigences réglementaires et confirment la solidité intrinsèque du groupe.

NORMES COMPTABLES APPLIQUEES

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes internationales, le groupe Crédit Mutuel Arkéa a établi ses documents de synthèse au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union Européenne et applicable à cette date. Ils sont présentés selon les recommandations 2013-04 et 2016-09 de l'Autorité des normes comptables (ANC).

Au 31 décembre 2017, le Groupe applique les normes en vigueur au 1^{er} janvier 2017 adoptées par l'Union Européenne.

Normes IAS / IFRS	Sujet concerné	Date d'application : exercices ouverts à compter du	Conséquences de l'application
Modification d'IAS 7 : Initiative concernant les informations à fournir	une entité doit fournir des informations permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les modifications intervenues dans les passifs inclus dans ses activités de financement, que ces modifications proviennent ou non des flux de trésorerie.	01/01/2017	Sans impact significatif
Modification d'IAS 12 : Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes	Les amendements publiés visent à clarifier les dispositions concernant la comptabilisation des actifs d'impôts différés relatifs aux instruments de dette évalués à la juste valeur, afin de répondre à la diversité de la pratique.	01/01/2017	Sans impact significatif
Améliorations annuelles des IFRS - Cycle 2014-2016 (amendement IFRS 12)	Dans le cadre de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS, l'IASB a publié une série d'amendements relatifs à des normes déjà existantes.	01/01/2017 non adopté par l' UE	Sans impact significatif

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne lorsque l'application en 2017 n'est qu'optionnelle.

IFRS 9 Instruments financiers

Date et méthodes de première application

Suite à l'adoption, par l'Union Européenne le 29 novembre 2016, de la norme IFRS 9 dont la version finale a été publiée par l'IASB (International Accounting Standards Board) en juillet 2014, le groupe Crédit Mutuel Arkéa (périmètre bancaire uniquement) applique celle-ci depuis le 1er janvier 2018, date d'application obligatoire. À cette date, l'application de la norme IFRS 9 se traduit par un retraitement du bilan d'ouverture et est appliquée avec effets rétrospectifs afin de présenter des états financiers comme si la norme IFRS 9 avait toujours été appliquée. La norme n'imposant pas le retraitement des états financiers des périodes antérieures, le groupe Crédit Mutuel Arkéa ne procédera pas au retraitement des périodes comparatives présentées dans ses états financiers semestriels et annuels de l'exercice 2018.

Le périmètre de l'activité d'assurance continue d'appliquer la norme IAS 39 suite à l'adoption de l'exemption temporaire d'appliquer IFRS 9 jusqu'au 1er janvier 2021.

Pour cela, il convient de satisfaire deux conditions :

- de ne pas transférer d'instruments financiers entre le secteur de l'assurance et les autres secteurs du conglomérat (à l'exception des instruments financiers évalués à la juste valeur par le résultat par les deux secteurs concernés par le transfert) ;
- d'apporter des informations complémentaires spécifiques en notes annexes.

Ainsi, le traitement comptable des actifs et passifs financiers des entités d'assurance du Groupe (Suravenir et Suravenir Assurances) n'est pas modifié.

Sous réserve de l'adoption par l'Union Européenne de l'amendement d'IFRS 9 sur le classement comptable des instruments de dettes intégrant une clause de remboursement anticipé avec pénalités symétriques, le Groupe l'appliquera par anticipation afin d'assurer une continuité dans les principes comptables IFRS 9 mis en œuvre au 1er janvier 2018, et ce bien que les effets soient limités.

Pour rappel, le Groupe a également fait le choix de maintenir les principes de couverture de la norme IAS 39 au 1er janvier 2018.

Le projet IFRS 9

Au 1er janvier 2018, date de première application de la norme, le groupe Crédit Mutuel Arkéa est passé avec succès à une comptabilité en IFRS 9 (bascule de la comptabilité, mise en œuvre des plans de comptes IFRS 9 et schémas comptables idoines...).

Les principes comptables IFRS 9

Sont décrits ci-dessous les grands principes comptables retenus par le groupe Crédit Mutuel Arkéa relativement :

a) Au classement et à l'évaluation des actifs financiers (Phase 1 de la norme), déclinés en fonction des trois catégories comptables :

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat
- Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres
- Actifs financiers au coût amorti

b) A la dépréciation des actifs financiers entrant dans le périmètre (Phase 2 de la norme).

Les évolutions impactant le classement et l'évaluation des passifs financiers sont jugées non significatives pour le groupe Crédit Mutuel Arkéa.

a) Classement et évaluation

La norme IFRS 9 introduit deux nouveaux critères pour déterminer la catégorie comptable des instruments de dette (titres de dette, prêts ou créances) :

- Le modèle de gestion qui synthétise l'objectif de détention des instruments financiers : «Collecte de flux de trésorerie », « Collecte de flux de trésorerie et revente » ou « Revente ». A la simple intention de gestion de la norme IAS 39, le modèle de gestion sous IFRS 9 est le reflet de la gestion effective et doit reposer sur des faits observables.
- La nature des flux de trésorerie qui seront dits « SPPI – Solely payments of principal and interests » s'ils correspondent à des flux de trésorerie d'un prêt basique et plus précisément si « les conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû ».

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat se répartissent entre les titres de dette et les prêts aux établissements de crédits et à la clientèle qui respectent les critères des cas présentés ci-dessous :

- détenus à des fins de transaction (modèle de gestion « Revente ») ;
- relevant de l'application de l'option offerte par la norme IFRS 9 permettant de désigner un instrument financier en juste valeur par résultat si cela élimine ou réduit significativement une incohérence de traitement comptable (cette option existait sous IAS 39 sous différentes conditions) ;
- dont les flux de trésorerie ne correspondent pas à ceux d'un prêt basique (flux de trésorerie « non SPPI »). En outre, la norme IFRS 9 ne prévoit plus la décomposition d'un actif financier hybride (i.e. un contrat hôte non dérivé avec un dérivé incorporé). Les dérivés incorporés ne seront plus comptabilisés séparément des contrats hôtes et l'ensemble du contrat hybride sera enregistré en juste valeur par résultat, comme un actif « non SPPI ».

Par défaut, les titres de capitaux propres sont également comptabilisés à la juste valeur par résultat.

De même que sous IAS 39, les instruments financiers dérivés sont considérés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés comptablement de couverture.

Les principes de comptabilisation à l'initiation et en date d'arrêté seront les mêmes que sous IAS 39.

La majorité des actifs classés en juste valeur par résultat sous IAS 39 le restent sous IFRS 9.

Les principales reclassifications vers la juste valeur par résultat concernent des actifs disponibles à la vente sous IAS 39 dont :

- les titres de capitaux propres classés à la juste valeur par résultat par défaut et pour lesquels l'option de comptabilisation à la juste valeur par capitaux propres n'a pas été retenue par le Groupe ;
- les titres de dette non conformes aux critères SPPI, comme les SICAV et FCP par exemple.

Le Groupe n'a pas de portefeuille correspondant à la définition du modèle de gestion « Autres » incluant la détention à des fins de transaction.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres englobent les titres de dette et les prêts aux établissements de crédits et à la clientèle :

- détenus en vue de collecter les flux de trésorerie inhérents à l'instrument et de générer des gains et pertes dans le cadre d'acquisitions/cessions; et
- dont les flux de trésorerie correspondent à ceux d'un prêt basique (flux de trésorerie « SPPI »).

Cette catégorie inclut également les titres de capitaux propres qui relèvent de l'application de l'option irrévocable ouverte par la norme IFRS 9 lors de la comptabilisation initiale. Le groupe Crédit Mutuel Arkéa a retenu cette option au 1er janvier 2018 pour certains titres de participation.

Les principes de comptabilisation sont similaires à ceux appliqués sous IAS 39 aux actifs comptabilisés en actifs disponibles à la vente (AFS), excepté pour les titres de capitaux propres pour lesquels :

- les gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont plus constatés en résultat en cas de cession : ils sont comptabilisés en capitaux propres non recyclables ;
- aucune dépréciation n'est enregistrée en résultat ;
- les dividendes continuent d'être comptabilisés en résultat.

Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers au coût amorti contiennent les titres de dette (à revenu fixe ou variable) et les prêts aux établissements de crédits et à la clientèle :

- détenus en vue de collecter les flux de trésorerie inhérents à l'instrument ; et
- dont les flux de trésorerie correspondent à ceux d'un prêt basique (flux de trésorerie « SPPI »).

Les prêts et créances sur établissements de crédit et prêts et créances sur la clientèle du groupe Crédit Mutuel Arkéa sont comptabilisés au coût amorti. Les clauses contractuelles des contrats correspondent à celles d'un prêt basique.

À noter que les principes de comptabilisation (hors dépréciation) d'un actif au coût amorti restent similaires à ceux en vigueur sous IAS 39.

Un processus de collecte des données sur les cessions a été mis en place afin de s'assurer de façon anticipée qu'aucune cession d'actifs des portefeuilles classés au coût amorti ne contrevienne à la définition du modèle de gestion « Collecte de flux de trésorerie » et ne remette en cause cette classification comptable.

b) Dépréciation

La norme IFRS 9 introduit un nouveau modèle basé sur les pertes attendues (qui remplace le modèle de dépréciation IAS 39 basé sur les pertes avérées). Ces pertes attendues sont calculées pour l'ensemble des instruments de dette (i.e. titres de dette, prêts ou créances) comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres et pour l'ensemble des engagements de prêts qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur par résultat. Les créances résultant de contrats de location et les créances commerciales sont également dans le scope d'IFRS 9 - Dépréciation.

Les instruments de capitaux propres ainsi que les instruments de dettes à la juste valeur par résultat ne font pas l'objet de provisions pour pertes attendues au titre du risque de crédit.

Les encours soumis à dépréciation sont répartis au sein de trois groupes, dits « buckets » ; le classement dans l'un ou l'autre de ces groupes est évolutif et fonction :

- de la dégradation significative (ou inversement de l'appréciation) du risque de crédit observée depuis la comptabilisation initiale d'un actif (bucket 2) ;
- de l'existence ou non d'évènement de crédit (par exemple un défaut) (bucket 3).

Dès l'entrée de l'actif financier au bilan ou de l'engagement donné au hors-bilan, l'encours est classé en bucket 1 et une provision pour perte attendue est comptabilisée sur la base des pertes attendues à 1 an.

Si, à partir de la comptabilisation initiale de l'instrument financier, le risque de crédit augmente significativement, l'encours est classé en bucket 2 et provisionné sur la base d'une perte attendue calculée sur la maturité résiduelle de l'instrument.

Pour déterminer s'il y a eu hausse significative du risque de crédit, sont étudiés :

- des critères dits « absolus » : paiements contractuels en souffrance depuis plus de 30 jours, restructuration récente, par exemple.
- des critères dits « relatifs » : comparaison du taux de défaut de l'actif à date de première comptabilisation et à date de clôture (ou les cotations sur le marché si le taux de défaut n'est pas exploitable), déclassement de Investment Grade à Speculative Grade, par exemple.

Pour le Groupe, cela se traduit par la mesure du risque au niveau de l'emprunteur, l'évaluation de la variation du risque étant réalisée contrat par contrat.

En cas de situation de défaut identifiée (à noter que l'application d'IFRS 9 ne modifie pas la définition du défaut déjà retenue par le groupe sous IAS 39), les actifs concernés sont alors transférés en bucket 3. Ce dernier bucket est l'équivalent des encours « douteux » définis sous IAS 39.

En termes de modèles de calcul, les provisions pour pertes attendues (Expected Credit Losses ou "ECL") se basent sur les paramètres bâlois suivants :

- La probabilité de défaut du débiteur : la probabilité qu'un débiteur ne puisse faire face à ses obligations de remboursement
 - La perte en cas de défaut du débiteur : le montant de la perte financière dû au titre d'un contrat qui ne pourrait être payé par le débiteur.
- L'exposition du groupe Crédit Mutuel Arkéa (au bilan et en hors-bilan) : elle traduit l'exposition réelle de la banque au cours de la vie des contrats, c'est-à-dire aux différentes dates probables de défaut de la contrepartie.

Ces paramètres bâlois, adaptés pour répondre aux exigences d'IFRS 9, doivent également prendre en considération les informations passées, présentes et, nouveauté sous IFRS 9, futures (« forward looking »).

IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients

Suite à l'adoption par l'Union Européenne le 22 septembre 2016 de la norme IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients (et des clarifications au 31 octobre 2017), la version intégrale d'IFRS 15 est désormais entérinée et le groupe Crédit Mutuel Arkéa appliquera celle-ci à partir du 1er janvier 2018, sans avoir recours au dispositif d'application anticipée.

La norme IFRS 15 annule et remplace les normes IAS 11 Contrats de construction et IAS 18 Produits des activités ordinaires, ainsi que les interprétations faisant références à ces deux normes (i.e. IFRIC 13 Programmes de fidélisation de la clientèle, IFRIC 15 Contrats de construction de biens immobiliers, IFRIC 18 Transferts d'actifs provenant de clients et SIC 31 Produits des activités ordinaires - opérations de troc impliquant des services de publicité).

IFRS 15 définit les principes de comptabilisation du chiffre d'affaires relatif aux contrats conclus avec des clients, à l'exception des contrats qui relèvent de normes spécifiques, notamment celles relatives aux locations (IAS 17), aux contrats d'assurance (IFRS 4) et aux instruments financiers (IFRS 9). De ce fait, les revenus entrant dans le champ de cette norme sont principalement issus des prestations de services donnant lieu à commissions (services bancaires à la clientèle et aux professionnels, gestion d'actifs, monétique,...) ainsi que des activités connexes de la banque (services à destination d'établissements financiers).

La norme se présente comme un modèle en cinq étapes qui comprend : l'identification d'un contrat conclu avec un client, l'identification des obligations de performance incluses dans ce contrat, la détermination du prix de transaction du contrat, l'allocation du prix de transaction aux différentes obligations de performance et reconnaissance du revenu lorsqu'une obligation de performance est remplie. Ce modèle permet de déterminer quand comptabiliser le revenu, et pour quel montant. Le revenu sera comptabilisé quand une société transfère le contrôle des biens ou services à un client pour le montant qu'elle s'attend à recevoir. En fonction de certains critères, le revenu est comptabilisé soit de manière continue, soit à une date donnée dans le temps.

En date de première application, le groupe Crédit Mutuel Arkéa prévoit d'opter pour la méthode rétrospective modifiée (dite également méthode du rattrapage cumulatif) se traduisant par la comptabilisation de l'impact cumulatif de l'application d'IFRS 15 en date de première application et sans retraitement des périodes comparatives présentées.

Une revue des produits dits des activités ordinaires du groupe Crédit Mutuel Arkéa a été réalisée. Les analyses menées à date sur les impacts anticipés de l'application d'IFRS 15 pour le groupe Crédit Mutuel Arkéa concluent que ces derniers devraient porter essentiellement sur les activités connexes de la banque. Nonobstant ce qui précède, le Groupe n'anticipe pas pour autant d'impacts significatifs sur les capitaux propres d'ouverture au 1er janvier 2018.

IFRS 16 Contrats de location

La norme IFRS 16 Locations, publiée en janvier 2016, remplacera la norme IAS 17 Contrats de location et les interprétations relatives à la comptabilisation de tels contrats. La nouvelle définition des contrats de location implique d'une part, l'existence d'un actif identifié et, d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif. Du point de vue du bailleur, l'impact attendu devrait être plus limité, les dispositions retenues restant substantiellement inchangées par rapport à la norme IAS 17. Pour le preneur, la norme imposera la comptabilisation de tous les contrats de location, à l'actif sous forme d'un droit d'utilisation sur l'actif loué, enregistré dans les immobilisations, et au passif la comptabilisation d'une dette financière au titre des loyers et des autres paiements à effectuer pendant la durée de la location. La norme IFRS 16 a été adoptée par l'Union Européenne le 31 octobre 2017 et entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. L'analyse de la norme et l'identification de ses effets potentiels sur les comptes du Groupe ont débuté suite à la publication.

Principales normes non encore adoptées

IFRS 17 Contrats d'assurance

Le 18 mai 2017, la Fondation IFRS a publié la nouvelle norme IFRS 17 Contrats d'assurance. IFRS 17 remplace la norme IFRS 4 Contrats d'assurance publiée en 2004. IFRS 4 a autorisé les sociétés à continuer à utiliser les règles comptables nationales en matière de contrats d'assurance, ce qui a donné lieu à une multitude d'approches

différentes et a rendu difficile pour les investisseurs toute comparaison des performances financières des différentes sociétés.

IFRS 17 apporte une réponse aux problèmes de comparaison créés par IFRS 4 en exigeant la comptabilisation de tous les contrats d'assurance de façon homogène.

Sous réserve de son adoption par l'Union Européenne, la norme IFRS 17 entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

Le Groupe a lancé un groupe de travail pour analyser la norme et ses principaux impacts.

Les normes adoptées par l'Union Européenne sont consultables sur le site internet de la Commission européenne :

https://ec.europa.eu/info/law/international-accounting-standards-regulation-ec-no-1606-2002/amending-and-supplementary-acts/acts-adopted-basis-regulatory-procedure-scrutiny-rps_fr

PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Utilisation de jugements et d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers du Groupe exige la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations comportant des risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Les estimations comptables nécessitant la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif évalués à la juste valeur,
- dépréciation durable d'actifs financiers classés dans la catégorie « disponible à la vente »,
- dépréciations des prêts et créances,
- tests de dépréciation des actifs incorporels,
- impôts différés actifs,
- provisions.

Les modalités de recours éventuel à des jugements ou estimations sont précisées dans les principes comptables et méthodes d'évaluation décrits ci-dessous.

Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Les actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat se répartissent entre ceux détenus à des fins de transaction et ceux qui relèvent de cette catégorie en application de l'option ouverte par la norme IAS 39. Celle-ci permet, lors de la comptabilisation initiale, de désigner un instrument financier en juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés,
- groupe d'actifs ou de passifs évalués et gérés en juste valeur,
- élimination ou réduction significative d'une incohérence de traitement comptable.

A ce titre, le groupe Crédit Mutuel Arkéa utilise cette option pour comptabiliser à la juste valeur par résultat les instruments financiers suivants :

- les placements affectés en représentation des contrats en unités de compte des activités d'assurance-vie afin d'éliminer l'incohérence de traitement comptable avec les passifs d'assurance y afférents,
- les parts des OPCVM dont la société de gestion fait partie du Groupe,
- certains produits structurés ou restructurés (CDO, obligations convertibles),
- les émissions de passifs originées et structurées pour le compte de la clientèle dont les risques et l'éventuelle couverture sont gérés dans un même ensemble.

Les instruments financiers dérivés sont considérés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés comptablement de couverture.

Les instruments dérivés font l'objet de conventions cadre de compensation permettant en cas de défaut de la contrepartie de compenser les positions gagnantes et perdantes. Le Groupe négocie des accords-cadres de compensation de type ISDA à chaque transaction de dérivés.

Cependant, ces dérivés ne font pas l'objet d'une compensation comptable au bilan.

A travers ces contrats de collatéralisation, le Groupe reçoit ou verse en garantie uniquement du cash.

La norme IFRS 13 prévoit la prise en compte du risque de crédit propre dans la valorisation des passifs financiers dérivés (Debt Value Adjustment – DVA). Par ailleurs, l'évolution des techniques de valorisation, qui intègre notamment les précisions apportées par cette norme, a amené le Groupe à ajuster les modalités d'évaluation du

risque de contrepartie dans la juste valeur des actifs financiers dérivés (Credit Value Adjustment – CVA).

Le Groupe calcule la CVA et la DVA sur des instruments financiers dérivés pour chaque contrepartie avec laquelle il est exposé.

Le calcul de la CVA résulte du produit entre l'exposition attendue positive du Groupe vis-à-vis de la contrepartie, estimée selon la méthode dite des « swaptions », multipliée par la probabilité de défaut (PD) de la contrepartie et par le taux des pertes en cas de défaut (LGD). Le calcul de la DVA résulte du produit entre l'exposition attendue négative du Groupe vis-à-vis de la contrepartie, estimée selon la méthode dite des « swaptions », multipliée par la probabilité de défaut (PD) du Groupe et par le taux des pertes en cas de défaut (LGD).

La méthodologie de calcul s'appuie sur les données de marché, notamment sur les courbes CDS pour l'estimation des PD.

Le FVA (« Funding Valuation Adjustment ») a pour objet de matérialiser le coût de financement des positions sur instruments dérivés qui ne font pas l'objet d'échange de collatéral. Le calcul du FVA résulte du produit entre l'exposition attendue du Groupe vis-à-vis de la contrepartie, multipliée par une estimation du coût de financement sur les marchés.

Le montant comptabilisé au bilan au titre des ajustements de valeur au 31 décembre 2017 est de 13,4 M€.

Les actifs financiers représentatifs des contrats d'assurance libellés en unités de compte comprennent des obligations émises par des entités du Groupe qui ne sont pas éliminées en consolidation afin de maintenir l'adossement des provisions techniques d'assurance UC à la juste valeur à des actifs identifiés et eux-mêmes comptabilisés à la juste valeur. Les titres à revenu fixe non éliminés s'élèvent à 351 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 391 millions au 31 décembre 2016. Leur élimination aurait eu un impact résultat net d'impôt de +11,6 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, hors frais d'acquisition et coupons courus inclus. En date d'arrêté, ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées dans le compte de résultat de la période dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les dividendes des titres à revenus variables et les plus ou moins-values réalisées sur des titres de cette catégorie sont également enregistrés dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » du compte de résultat.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe de cette catégorie sont comptabilisés en résultat, dans la rubrique intitulée « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Aucune dépréciation n'est enregistrée sur les actifs à la juste valeur par résultat, le risque de contrepartie étant intégré dans la valeur de marché.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat,
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte,
- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Instruments financiers dérivés de couverture – actif et passif

Pour qualifier un instrument financier de dérivé de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée de l'opération de couverture dès la mise en place : stratégie de couverture, désignation de l'instrument ou de la portion d'instrument couvert, nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture. Conformément à cette documentation, le Groupe évalue, lors de sa mise en place et au moins semestriellement, l'efficacité de la relation de couverture. Une relation de couverture est considérée comme efficace :

- si le rapport entre la variation de valeur des dérivés de couverture et la variation de valeur des instruments couverts pour le risque couvert est compris entre 80 % et 125 %,
- et si les variations de valeur des dérivés de couverture attendues sur la durée de vie résiduelle de ces dérivés compensent celles attendues sur les instruments couverts pour le risque couvert.

En fonction de la nature du risque couvert, le Groupe désigne l'instrument financier dérivé comme un instrument de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Couverture de juste valeur :

La couverture de juste valeur a pour objet de réduire le risque de variation de juste valeur d'une opération financière. Elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux fixe.

Dans le cas d'opérations de couverture de juste valeur, la variation de juste valeur du dérivé est inscrite en résultat dans le poste « gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat », symétriquement à la réévaluation de l'opération couverte. Seule apparaît en résultat l'éventuelle inefficacité de la couverture.

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'opérations de macro-couverture ont pour objet de couvrir de façon globale tout ou partie du risque structurel de taux issu principalement des activités de la banque de détail. Pour le traitement comptable de ces opérations, le Groupe applique les dispositions prévues par la norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne (dite IAS 39 « carve-out »).

Le traitement comptable des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de macro-couverture de juste valeur est identique à celui des dérivés de couverture de juste valeur. La variation de juste valeur des portefeuilles couverts est enregistrée sur une ligne spécifique du bilan, intitulée « écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux », par la contrepartie du compte de résultat. L'efficacité des couvertures est contrôlée de manière prospective en s'assurant que les dérivés, lors de leur mise en place, réduisent le risque de taux du portefeuille couvert. De manière rétrospective, les couvertures doivent être déqualifiées lorsque les sous-jacents qui leur sont associés deviennent insuffisants.

Couverture de flux de trésorerie :

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de réduire le risque lié à la variation des flux de trésorerie futurs des instruments financiers. Elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux révisable.

Dans le cas d'opérations de couverture de flux de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur du dérivé est inscrite dans une ligne spécifique des capitaux propres « gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres », tandis que la partie inefficace est constatée dans le compte de résultat dans le poste « gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Tant que la couverture est efficace, les montants inscrits en capitaux propres sont transférés en résultat, en « produits et charges d'intérêts » au même rythme que les flux de l'instrument couvert affectent le résultat. En cas d'interruption de la relation de couverture ou si elle n'est plus hautement efficace, la comptabilité de couverture cesse. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont transférés dans le compte de résultat en « produits et charges d'intérêts » au moment où la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas.

La couverture d'investissements nets en devises n'est pas utilisée par le Groupe.

Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des actifs financiers disponibles à la vente (AFS) est définie par la norme IAS 39 comme une catégorie résiduelle contenant les titres à revenu fixe et à revenu variable qui ne relèvent ni des actifs financiers à la juste valeur par résultat, ni des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, ni des prêts.

Les titres disponibles à la vente sont initialement comptabilisés pour leur juste valeur, à savoir leur prix d'acquisition, frais d'acquisition - s'ils sont significatifs - et coupons courus inclus. En date d'arrêté, ces titres sont évalués à leur juste valeur, la contrepartie des variations de valeur étant enregistrée sur une rubrique spécifique des capitaux propres « gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres ».

Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat qu'en cas de cession ou de dépréciation durable.

Les gains ou pertes liés à une diminution du pourcentage d'intérêts dans une entreprise associée ou une coentreprise qui reste mise en équivalence sont également comptabilisés dans la catégorie gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat, dans la rubrique intitulée « intérêts et produits assimilés » selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Les dividendes reçus des titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Dépréciation des titres

Une dépréciation est constatée en cas de signes objectifs de dépréciation des titres. Elle est matérialisée par une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou par l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non-recouvrement pour les titres de dettes.

Pour les titres de capitaux propres, le Groupe utilise un critère de nature quantitative pour identifier les baisses significatives ou durables : une dévalorisation du titre d'au moins 50 % par rapport à son coût d'acquisition ou sur une période de plus de 24 mois consécutifs entraîne une dépréciation. L'analyse est effectuée ligne à ligne. L'exercice du jugement intervient également pour les titres ne remplissant pas les critères ci-dessus mais pour lesquels la Direction estime que la recouvrabilité du montant investi ne peut raisonnablement être attendue dans un avenir proche. La perte est constatée en résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ». Toute baisse ultérieure de la valeur entraîne une augmentation de la dépréciation en contrepartie du résultat. En cas de hausse de la valeur, la provision ne peut être reprise par le compte de résultat.

Pour les titres de dettes, la dépréciation est enregistrée au sein de la rubrique « coût du risque » et peut être reprise en compte de résultat lorsque la valeur de marché du titre s'est appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance comprennent essentiellement des titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et les moyens de détenir jusqu'à leur échéance.

Ils sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition - s'ils sont significatifs - et coupons courus inclus. En date d'arrêté, ils sont valorisés selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation.

Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle

Les « prêts et créances » sont des actifs financiers à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Tous les prêts et créances du groupe Crédit Mutuel Arkéa sur les établissements de crédit et sur la clientèle qui ne sont pas destinés à la vente dès leur octroi, sont comptabilisés dans la catégorie « prêts et créances ».

Ils sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine y compris les coûts de transaction directement imputables à l'opération et les commissions analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt. En date d'arrêté, les prêts et créances sont évalués au coût amorti. Les intérêts, les coûts de transaction et les commissions inclus dans la valeur initiale des crédits sont étalés sur la durée de vie du crédit. Ils contribuent ainsi à la formation du résultat sur la durée de vie du prêt.

Les commissions perçues sur des engagements de financement dont la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, ou dont les utilisations sont aléatoires dans le temps et dans leur montant, sont étalées linéairement sur la durée de l'engagement.

Les commissions perçues dans le cadre de renégociations commerciales de prêts sont étalées. La renégociation du prêt entraîne la décomptabilisation ou la modification de l'ancien prêt. Selon ce principe, les commissions restant à étaler sur les anciens prêts sont comptabilisées immédiatement en résultat.

La restructuration d'un prêt suite aux difficultés financières du débiteur entraîne novation du contrat. Suite à la définition de cette notion par l'Autorité Bancaire Européenne (ABE) dans son projet de texte, publié fin octobre 2013, le Groupe a mis en place une identification des crédits restructurés (Forbearance) sur les créances du 31/12/2013. Les impacts comptables de la restructuration des prêts sont intégrés dans les comptes depuis 2014.

Dépréciation sur prêts et créances

Créances dépréciées sur base individuelle

Des dépréciations, comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur les créances de toutes natures, même assorties de garanties, dès lors qu'il existe un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois ;
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;
- s'il existe des procédures contentieuses concernant la contrepartie, notamment les procédures de surendettement, de redressement judiciaire, de règlement judiciaire, de liquidation judiciaire, de faillite personnelle, de liquidation de bien, ainsi que les assignations devant un tribunal international.

Le classement d'un encours en encours déprécié pour une contrepartie donnée entraîne par contagion un classement identique de la totalité des encours et des engagements relatifs à cette contrepartie et cela indépendamment de l'existence de garantie ou de caution. La contagion s'étend à l'ensemble des tiers d'un même foyer (excepté les mineurs) ainsi qu'à toutes les contreparties appartenant au même groupe risque.

Les dépréciations sont déterminées par différence entre le coût amorti et la somme actualisée des flux futurs estimés. L'actualisation est effectuée au taux effectif d'origine des encours correspondants pour les prêts à taux fixe, ou au dernier taux effectif déterminé selon les termes contractuels pour les prêts à taux variable. En pratique, les flux prévisionnels sont actualisés seulement si l'incidence de l'actualisation est significative au regard de leurs montants prudemment estimés. En conséquence, seules les provisions sur créances contentieuses ont fait l'objet d'une actualisation. Au compte de résultat, les mouvements de dépréciation sont enregistrés dans la rubrique « coût du risque », sauf en ce qui concerne les reprises relatives aux effets de la désactualisation, qui sont portées en « intérêts et produits assimilés ».

Créances dépréciées sur base collective

Les créances non dépréciées sur base individuelle sont regroupées selon leur niveau de risque de crédit pour former des ensembles homogènes. La méthodologie de calcul de la dépréciation collective repose en grande partie sur le référentiel de mesure des risques mis en place dans le cadre de la réforme Bâle II.

Elle conduit à déprécier les classes de risques correspondant aux probabilités de défaut les plus élevées. Elle tient compte du recalibrage des algorithmes demandé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) dans le cadre de l'homologation Bâle II.

Par ailleurs, le groupe Crédit Mutuel Arkéa peut être amené à constater une provision collective complémentaire pour couvrir le risque de crédit d'un secteur économique ou d'une zone géographique donné(e) et qui ne serait pas couvert par une dépréciation individuelle.

Opérations de location financement avec la clientèle

Les opérations de location sont qualifiées d'opérations de location financement lorsqu'elles ont pour effet de transférer au locataire la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété du bien loué. A défaut, elles sont qualifiées de location simple.

Les opérations de location financement sont enregistrées au bilan pour un montant correspondant à la valeur actualisée au taux d'intérêt implicite du contrat des paiements

minimaux à recevoir du locataire, augmentés de toute valeur résiduelle non garantie. Les intérêts compris dans les loyers sont enregistrés au compte de résultat dans la rubrique « intérêts et produits assimilés ».

Immobilisations corporelles et incorporelles, d'exploitation et de placement

Conformément aux normes IAS 16, IAS 38 et IAS 40, une immobilisation d'exploitation ou de placement est comptabilisée en tant qu'actif si :

- il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise ;
- et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Conformément à la norme IAS 40, les biens immobiliers du Groupe sont classés en « immeubles de placement » s'ils sont détenus avant tout pour en retirer des loyers ou valoriser le capital. Les biens immobiliers détenus principalement pour être occupés par le Groupe à des fins administratives ou commerciales sont classés en « immobilisations corporelles ».

Les immeubles de placement et les immobilisations corporelles sont inscrits à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition, augmenté des frais directement attribuables (droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'acte).

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

La juste valeur des immeubles de placement, communiquée en annexe, fait l'objet d'une valorisation à dire d'expert.

La méthode appliquée en matière de comptabilisation des logiciels créés en interne est la suivante :

- toutes les dépenses de logiciels ne répondant pas aux conditions d'activation (et notamment les dépenses d'étude préalable et d'analyse fonctionnelle) sont comptabilisées en charges conformément à IAS 38 ;
- toutes les dépenses de logiciels survenues après le début du processus de production (analyse détaillée, développement, recettes, documentation) sont immobilisées si elles répondent aux critères d'une immobilisation générée en interne établis par IAS 38.

Dans les cas où les logiciels sont exploités dans le cadre d'un contrat commercial, la durée d'amortissement peut dépasser 5 ans ; elle est définie en fonction de la durée du contrat.

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité. Le Groupe applique l'approche par composant pour ses immeubles d'exploitation et de placement. Il a retenu les composants et durées d'amortissement suivants :

Composant	Durées d'amortissement
Terrain	Non amortissable
Gros œuvre	Immeubles de direction et de placement : 50 ans
Clos et couverts	Agences : 25 ans
Lots techniques	25 ans
Agencements	20 ans
	3 à 10 ans

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés :

	Durées d'amortissement
Mobilier	10 ans
Matériel électronique	3 à 5 ans
Logiciels créés ou acquis	2 à 5 ans
Portefeuille de contrats clientèle acquis	6 à 13 ans

Le mode d'amortissement pratiqué est linéaire. Pour les immobilisations corporelles et incorporelles, les dotations aux amortissements sont portées au compte de résultat dans la rubrique « dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles ». Pour les immeubles de placement, elles figurent en « charges des autres activités ».

Les immobilisations à durée indéfinie ne font pas l'objet d'amortissement mais de tests de dépréciation au moins annuels.

Les plus ou moins-values de cession d'immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes sur autres actifs ». Celles réalisées sur des immeubles de placement sont classées en « produits ou charges des autres activités ».

En ce qui concerne les écarts d'acquisition, dans le cas où la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie concernée est inférieure à sa valeur comptable, il est procédé à une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est calculée selon la méthode de valorisation la plus appropriée appliquée à l'échelle de l'unité génératrice de trésorerie (UGT).

Les travaux de valorisation sont essentiellement basés sur la méthode de la rentabilité future escomptée (discounted cash flow method – DCF). Celle-ci repose sur des hypothèses relatives aux projections de flux de revenus et de charges sur le fondement de plans à moyen terme, extrapolés à l'infini sur la base de taux de croissance escomptés.

Les flux utilisés sont déterminés sur la base des plans d'affaires de chaque UGT réalisés sur un horizon explicite compris entre 3 et 5 ans. Les taux d'actualisation utilisés correspondent au coût du capital calculé selon la méthode du Capital Asset Pricing Model. Cette méthode se base sur un taux d'intérêt sans risque auquel s'ajoute une prime de risque qui dépend de l'activité sous-jacente de l'unité génératrice de trésorerie concernée. Les taux d'actualisation utilisés en 2017 sont compris entre 7,46% et 9,80% et les taux de croissance à l'infini entre 2% et 2,5%.

En complément, des tests de sensibilité sont réalisés afin de mesurer l'impact sur la valeur recouvrable de la variation de certaines hypothèses comme le taux d'actualisation ou le taux de croissance à l'infini. Ces mesures ont conduit aux résultats suivants :

- une hausse de 50 points de base du taux d'actualisation entraînerait une diminution globale des valeurs recouvrables de 8,6% sans entraîner aucune dépréciation d'unité génératrice de trésorerie ;
- une baisse de 50 points de base du taux de croissance à l'infini entraînerait une diminution globale des valeurs recouvrables de 6,0% sans entraîner aucune dépréciation d'unité génératrice de trésorerie.

Actifs non courants destinés à être cédés

Un actif non courant (ou groupe d'actifs) satisfait aux critères de définition des actifs destinés à être cédés s'il est disponible en vue d'être vendu et si sa vente est hautement probable et interviendra dans les douze mois.

Les actifs et passifs liés sont présentés sur deux lignes distinctes du bilan, dans les rubriques « actifs non courants destinés à être cédés » et « dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ». Ils sont comptabilisés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession et ne sont plus amortis.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur ce type d'actifs et de passifs, une dépréciation est enregistrée en résultat.

Des activités sont considérées comme abandonnées, lorsqu'il s'agit d'activités destinées à être cédées, d'activités arrêtées, et de filiales qui ont été acquises uniquement dans la perspective d'être vendues. Elles sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat, dans la rubrique « gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées ».

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

A l'initiation, les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont comptabilisées à la juste valeur. Celle-ci correspond en règle générale au montant net encaissé à l'origine, diminué des coûts de transaction directement imputables à l'opération quand ils sont significatifs. En date d'arrêté, ces dettes sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature à taux de marché. Les plans épargne-logement et comptes épargne-logement font l'objet, si nécessaire, d'une provision.

Les intérêts courus ou échus des dettes envers les établissements de crédit et la clientèle alimentent le compte de résultat dans la rubrique intitulée « intérêts et charges assimilées ».

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par support (bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires et assimilés), à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Elles sont comptabilisées initialement à la juste valeur, c'est-à-dire à leur prix d'émission, diminué des coûts de transaction directement imputables à l'opération quand ils sont significatifs. En date d'arrêté, ces dettes sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts courus ou échus des dettes représentées par un titre alimentent le compte de résultat dans la rubrique intitulée « intérêts et charges assimilées ».

Provisions

Les obligations du Groupe pour lesquelles il est probable qu'une sortie de ressource sera nécessaire pour les régler, dont le montant ou l'échéance sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable font l'objet de provisions. Ces provisions couvrent notamment les engagements sociaux, les risques liés à l'épargne-logement, les litiges et les engagements de signature.

Provisions pour engagements sociaux

Les régimes de retraite peuvent être des régimes à cotisations définies ou des régimes à prestations définies. Les régimes à cotisations définies ne comportent aucun engagement du Groupe sur le niveau de prestation fournie. Les cotisations versées constituent une charge de l'exercice, enregistrée dans la rubrique « frais de personnel ». Les régimes à prestations définies désignent des régimes pour lesquels le Groupe s'est engagé à assurer un montant ou un niveau de prestation. Cet engagement constitue un risque à moyen ou long terme. Les engagements en matière de retraite qui ne relèvent pas des régimes à cotisations définies sont intégralement provisionnés dans la rubrique du bilan « provisions ». Les indemnités de fin de carrière, les régimes de retraite surcomplémentaire, les comptes épargne-temps et les médailles du travail sont enregistrés à ce poste.

La provision pour engagements de retraite est évaluée selon la méthode des unités de crédit projetées et tient compte d'hypothèses démographiques et financières. En particulier, les calculs réalisés en décembre 2017 intègrent un taux d'actualisation de 1,54 %, déterminé en référence à l'indice iBoxx Corporate AA 10+ eurozone basé sur des obligations privées. Les calculs intègrent également un taux de rotation des effectifs compris entre 0,91% et 6,73% et un taux de revalorisation des salaires compris entre 2,18 % et 3,26 %⁹. Les engagements sont évalués sur la base des tables de mortalité TH00-02 et TF00-02 pour la phase de constitution de l'engagement et des tables de mortalité TGH05 et TGF05 pour la phase de restitution des rentes.

Pour la catégorie des autres avantages à long terme, les écarts sont constatés immédiatement dans le compte de résultat de l'exercice.

Concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les écarts actuariels sont constatés en « gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ».

Provision épargne-logement

La provision épargne-logement est destinée à couvrir les risques liés à :

- l'engagement d'octroyer des prêts à l'habitat aux souscripteurs des comptes et plans épargne-logement à un taux réglementé potentiellement inférieur aux conditions de marché du moment,
- l'obligation de rémunérer pour une durée indéterminée l'épargne collectée en plans épargne-logement à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat (taux pouvant s'avérer supérieur aux futures conditions de marché).

Cette provision est calculée par génération de plans épargne-logement (les PEL de même taux à l'ouverture constituant une génération) d'une part, et pour l'ensemble des comptes épargne-logement (qui constitue une seule et même génération) d'autre part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes. Les engagements sont établis à partir d'un modèle prenant en compte notamment :

- les observations historiques des comportements des souscripteurs,
- la courbe des taux et une modélisation stochastique de ses évolutions.

Les dotations et reprises de provision sont comptabilisées en résultat dans les rubriques intitulées « intérêts et produits assimilés » et « intérêts et charges assimilées ».

⁹ Taux de l'UES Arkade et Arkéa-SCD représentant 96% de l'engagement

Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées sont des dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, qui se distinguent des créances ou des obligations émises en raison du remboursement qui n'interviendra, en cas de liquidation du débiteur, qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés. Elles sont valorisées selon la méthode du coût amorti. Les intérêts courus ou échus des dettes subordonnées alimentent le compte de résultat dans la rubrique intitulée « Intérêts et charges assimilées ».

Capitaux propres

Distinction Dettes - Capitaux propres

Un instrument de dette ou un passif financier se définit comme une obligation contractuelle de remettre des liquidités ou un autre actif financier, ou d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres se définit comme un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

Parts sociales

En application de ces définitions, les parts sociales émises par les Caisses de Crédit Mutuel sont considérées comme des capitaux propres au sens de l'IAS 32 et de l'interprétation IFRIC 2, et traitées comme telles dans les comptes consolidés du Groupe.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des actifs et des passifs est définie comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif, ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants de marché à la date d'évaluation. A l'initiation, la juste valeur est normalement le prix de transaction.

Les actifs et passifs financiers à la juste valeur sont évalués et comptabilisés à la juste valeur, à la date de première comptabilisation, comme en date d'évaluation ultérieure. Sont concernés :

- les actifs et passifs à la juste valeur par le résultat ;
- les actifs disponibles à la vente ;
- les instruments dérivés de couverture.

Les autres actifs et passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Ils sont ensuite comptabilisés selon la méthode du coût amorti et font l'objet de valorisations communiquées en annexe. Figurent parmi ceux-ci :

- les prêts et créances sur établissements de crédit et à la clientèle ;
- les actifs détenus jusqu'à l'échéance ;
- les dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle ;
- les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées.

Par ailleurs, les actifs et les passifs sont répartis en trois niveaux de hiérarchie correspondant au degré d'observabilité des données d'entrée utilisées dans les techniques d'évaluation pour déterminer leur juste valeur.

Niveau 1 : Actifs et passifs dont la juste valeur est déterminée à partir de cours (non ajustés) auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.

Un marché actif est un marché pour l'actif ou le passif en question sur lequel des transactions ont lieu selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue une information sur le prix.

Cette catégorie regroupe notamment les actions, obligations et parts d'OPCVM cotées sur un marché actif.

Niveau 2 : Actifs et passifs dont la juste valeur est déterminée à partir de données autres que les cours ou prix cotés, qui sont observables soit directement, soit indirectement.

En l'absence de cotation, la valeur de marché des instruments financiers est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données de marché « observables ». Les modèles d'évaluation sont basés sur des techniques de valorisation couramment utilisées par les intervenants sur le marché telles que l'actualisation des flux futurs ou le modèle Black & Scholes.

Cette catégorie comprend notamment les instruments financiers suivants :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif ou non cotées ;
- les instruments dérivés négociés de gré à gré tels que les swaps et produits optionnels ;
- les produits structurés.

La juste valeur des prêts et créances, des dettes envers les établissements de crédit, des dettes représentées par un titre et des dettes subordonnées relève également de ce niveau.

Les prêts et créances ainsi que les dettes envers les établissements de crédit sont valorisés selon 2 méthodes :

- la juste valeur des éléments à taux fixe tels que les prêts à taux fixe et les dépôts est déterminée comme l'actualisation des flux futurs attendus ;
- la juste valeur des éléments à taux variable (crédits à taux révisable) d'une durée supérieure à 1 an est établie sur le modèle Black & Scholes.

La valeur de marché des prêts, emprunts, dettes représentées par un titre et dettes subordonnées classiques à taux fixe est donnée par l'actualisation des flux futurs et l'utilisation de courbes de taux dédiées spreadées.

La valeur de marché des prêts, emprunts, dettes représentées par un titre et dettes subordonnées classiques à taux variable est donnée par l'actualisation des flux futurs avec calcul d'un taux forward et l'utilisation de courbes de taux dédiées spreadées.

Le coût de signature du Groupe est pris en compte dans la courbe des taux retenue pour la valorisation des dettes représentées par un titre et dettes subordonnées.

Pour les créances et dettes à court terme (durée inférieure à 1 an), on estime que leur juste valeur est équivalente à leur valeur nominale.

Niveau 3 : Actifs ou passifs dont la juste valeur est déterminée à partir de données sur l'actif ou le passif non fondées sur des données observables.

Les méthodes de valorisation utilisant des données de marché non observables sont utilisées dans les cas suivants :

- les prêts et créances ainsi que les dettes envers la clientèle ;
- les titres de participation non cotés sur un marché actif ;
- les FCPR ;
- certains financements spécialisés ;
- les titres détenus par les sociétés de capital-développement.

Ainsi, à titre d'exemple, les titres de participation non cotés sur un marché actif font l'objet d'une évaluation interne :

- les méthodes employées sont principalement l'actif net réévalué ou l'actif net comptable, l'analyse étant effectuée entité par entité.

De même, les méthodes d'évaluation retenues par les sociétés de capital développement sont généralement :

- le prix de la transaction pour les acquisitions récentes ;
- la méthode des multiples historiques pour les sociétés à maturité ;
- l'actif net corrigé pour les sociétés de portefeuille (Holdings) et entités d'investissement (Fonds).

Compte tenu de la diversité des instruments valorisés et des raisons de leur inclusion dans cette catégorie, le calcul de la sensibilité de la juste valeur à la variation des paramètres fournirait une information peu pertinente.

La valorisation issue des modèles est ajustée afin de tenir compte du risque de liquidité : à partir des valorisations produites sur la base d'un cours médian de marché, un ajustement de cours permet de valoriser la position nette de chaque instrument financier au cours acheteur pour les positions vendeuses ou au cours vendeur pour les positions acheteuses.

Le day-one profit, c'est-à-dire l'écart entre le prix de transaction et la valorisation de l'instrument au moyen de techniques de valorisation, est considéré comme nul : le prix des transactions réalisées par le Groupe pour son compte propre correspond à leur juste valeur. Les opérations réalisées pour le compte de la clientèle donnent lieu à une prime comptabilisée en compte de résultat à la mise en place.

Principes comptables pour l'activité assurance

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par l'émission des contrats d'assurance, sont établis conformément à la norme IFRS 4. Elle s'applique également aux contrats de réassurance souscrits et aux contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du Groupe.

Les hypothèses utilisées pour évaluer les actifs au titre des contrats d'assurance et les passifs d'assurance n'ont pas évolué entre les deux exercices.

Actifs

Les actifs financiers, immeubles de placement et immobilisations suivent les méthodes de comptabilisation décrites par ailleurs.

Les actifs financiers représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont présentés en « actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Passifs

Les passifs d'assurance, représentatifs des engagements à l'égard des souscripteurs et bénéficiaires, figurent dans le poste « provisions techniques des contrats d'assurance ». Ils restent valorisés, comptabilisés et consolidés comme en normes françaises.

Les provisions techniques des contrats d'assurance-vie sont constituées principalement de provisions mathématiques, correspondant à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés. Les risques

couverts sont principalement le décès, l'invalidité et l'incapacité de travail (pour l'assurance emprunteur).

Les provisions d'assurance-vie sont estimées prudemment sur la base des taux techniques définis dans les contrats.

Les provisions techniques des contrats en unités de compte sont évaluées, à la date de clôture, sur la base de la valeur de réalisation des actifs servant de supports à ces contrats.

Les provisions des contrats d'assurance-non vie correspondent aux primes non acquises (portion des primes émises relative aux exercices ultérieurs), aux provisions pour risques croissants (différence entre la valeur actuelle des engagements respectivement pris par l'assureur et l'assuré) et aux sinistres à payer.

Les provisions techniques sont déterminées brutes de réassurance, la part des réassureurs figurant à l'actif.

Les contrats d'assurance et les contrats financiers avec clause de participation aux bénéfices discrétionnaire font l'objet d'une « comptabilité reflet ». La provision pour participation aux bénéfices différée en résultant représente la quote-part des plus et moins-values des actifs revenant aux assurés. Cette provision est présentée au passif ou à l'actif. A l'actif, elle figure dans un poste distinct.

A la date de clôture, un test de suffisance du passif comptabilisé sur ces contrats (nets des autres éléments d'actifs ou de passifs liés, tels que les frais d'acquisition reportés et les valeurs de portefeuille acquises) est réalisé : il est vérifié que le passif comptabilisé est suffisant pour couvrir les flux de trésorerie futurs estimés à cette date. L'insuffisance éventuelle des provisions techniques est constatée en résultat de la période (et serait reprise ultérieurement le cas échéant).

Compte de résultat

Les produits et charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par le Groupe sont présentés dans les postes « produits des autres activités » et « charges des autres activités ».

Les produits et charges relevant des activités pour compte propre des entités d'assurance sont comptabilisés dans les rubriques qui leur sont relatives.

PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION

PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

Entité consolidante

L'entité consolidante du groupe Crédit Mutuel Arkéa correspond à l'établissement de crédit Crédit Mutuel Arkéa tel que défini dans l'agrément collectif délivré par l'ACPR. Cet établissement de crédit comprend :

- Les Fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest et du Crédit Mutuel Massif Central,
- Les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à ces Fédérations,
- Crédit Mutuel Arkéa.

Sont retenues dans le périmètre de consolidation les entités sur lesquelles le Groupe détient un contrôle exclusif ou conjoint ou exerce une influence notable et dont les états financiers présentent un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés du Groupe, notamment au regard du total bilan et de la contribution au résultat net.

Les participations détenues par des sociétés de capital-investissement et sur lesquelles est exercé un contrôle conjoint ou une influence notable sont exclues du périmètre de consolidation. Ces participations sont comptabilisées à la juste valeur par résultat.

Entités contrôlées

Le contrôle existe lorsque le Groupe (i) détient le pouvoir sur une entité, (ii) est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et (iii) a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

L'intégration d'une filiale dans les comptes consolidés du Groupe intervient à la date à laquelle le Groupe prend le contrôle et cesse le jour où le Groupe perd le contrôle de cette entité.

Les entreprises sous contrôle exclusif sont intégrées globalement. L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au passif du bilan et au compte de résultat consolidé.

Participations dans les entreprises associées et des co-entreprises

Une entreprise associée est une entité dans laquelle le Groupe exerce une influence notable. L'influence notable se caractérise par le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financière et opérationnelle de l'entité, sans toutefois contrôler ou contrôler conjointement ces politiques.

L'influence notable est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. En cas de détention de plus de 20% des droits de vote, l'absence d'influence notable pourra être démontrée à travers la non représentation au sein des organes de direction ou par l'absence de participation au processus d'élaboration des politiques.

Une co-entreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

Le contrôle conjoint s'entend du partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans les cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Les résultats, les actifs et les passifs des participations dans des entreprises associées ou des co-entreprises sont intégrés dans les comptes consolidés du Groupe selon la méthode de la mise en équivalence.

La méthode de la mise en équivalence prévoit que la participation dans une entreprise associée ou dans une co-entreprise soit initialement comptabilisée au coût d'acquisition, puis ajustée ultérieurement de la part du Groupe dans le résultat et les autres éléments du résultat global de l'entreprise associée ou de la co-entreprise.

Une participation est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence à compter de la date à laquelle l'entité devient une entreprise associée ou une co-entreprise. Lors de l'acquisition d'une entreprise associée ou d'une co-entreprise, la différence entre le coût de l'investissement et la part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entité est comptabilisée en goodwill. Dans le cas où la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entité est supérieure au coût de l'investissement, la différence est comptabilisée en résultat.

Participation dans les activités conjointes

Une activité conjointe est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits directs sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à celle-ci.

Principales variations de périmètre

Au cours du premier semestre 2017, Primonial a réalisé une restructuration capitalistique suite à l'entrée d'un nouvel investisseur au sein de son capital. Le pourcentage d'intérêt de Crédit Mutuel Arkéa est passé de 45% à 37% sans changement de méthode de consolidation.

En juin 2017, le périmètre de consolidation a évolué avec l'entrée de l'entité Nouvelle Vague (Max) qui est consolidée en intégration globale. Il s'agit d'une plate-forme Internet à partir de laquelle est proposée une série de services bancaires ou d'assurances, en fonction des besoins et des attentes des clients.

La société NexTalk, issue de la scission de Monext, est également consolidée en intégration globale depuis septembre 2017. Cette structure est en charge de l'activité de centre de contact.

Le Groupe a fait l'acquisition de Pumpkin au cours du second semestre. Cette fintech permet de réaliser des paiements entre particuliers à l'aide de son application gratuite et sécurisée.

Le Groupe a acquis la société Izimmo le 30 novembre 2017. L'activité principale d'Izimmo est la commercialisation d'immobilier de placement auprès de réseaux bancaires, de clientèle privée, de Conseillers en Gestion de Patrimoine Indépendants (CGPI) et de promoteurs.

La société Younited Credit a été intégrée dans le périmètre en 2017. Younited Credit est une plate-forme à la fois de crédit à la consommation et d'épargne.

La société CMCP (Crédit Mutuel Cartes de Paiement) a été liquidée le 29 décembre 2017.

Les sociétés appartenant au périmètre de consolidation du groupe Crédit Mutuel Arkéa sont présentées en note 45. La note 46 concerne les regroupements d'entreprise réalisés au cours de l'exercice.

REGLES DE CONSOLIDATION

Date de clôture

Toutes les entités consolidées ont arrêté leurs comptes au 31 décembre.

Elimination des opérations réciproques

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les charges et produits réciproques d'importance significative sont éliminés dans leur totalité pour les entreprises consolidées de manière globale.

Traitement des acquisitions et des écarts d'acquisition

Le Groupe applique IFRS 3 révisée pour comptabiliser ses regroupements d'entreprises. Le coût d'acquisition est le total des justes valeurs, à la date du regroupement, des actifs remis, des passifs encourus et des instruments de capitaux propres émis.

IFRS 3 révisée permet la comptabilisation d'un écart d'acquisition total ou partiel, le choix s'effectuant pour chaque regroupement. Dans le premier cas, les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées à la juste valeur (méthode dite du goodwill complet) ; dans le second cas, elles sont basées sur leurs quotes-parts dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'acquise (goodwill partiel).

Si l'écart d'acquisition est positif, il est inscrit à l'actif du bilan dans la rubrique « écarts d'acquisition », s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en « variation de valeur des écarts d'acquisition ».

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an et dès l'existence d'indices de pertes de valeur.

Chaque écart d'acquisition est affecté à une unité génératrice de trésorerie, ou un groupe d'unité génératrice de trésorerie, devant tirer avantage de l'acquisition. Les dépréciations éventuelles de ces écarts sont déterminées par référence à la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle ils sont attachés. Les unités génératrices de trésorerie sont définies en fonction du mode d'organisation et de gestion du Groupe et tiennent compte du caractère indépendant de ces ensembles.

Dans le cas d'une augmentation de pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part complémentaire de capitaux propres consolidés que ces titres représentent à la date de leur acquisition est comptabilisé en capitaux propres.

En cas de diminution du pourcentage d'intérêt sans perte de contrôle, l'impact de la variation du pourcentage d'intérêts sera également constaté en capitaux propres.

Crédit-bail, location avec option d'achat et location financement

Les opérations de crédit-bail, de location avec option d'achat et de location financement sont retraitées de façon à prendre en compte la comptabilité dite financière.

Conversion des comptes en devises étrangères

Le bilan des entités étrangères dont les comptes sont exprimés en devises est converti sur la base du cours de change officiel à la date de clôture. Les différences de change constatées sur le capital, les réserves et le report à nouveau sont inscrites dans les autres éléments du résultat global, dans le compte « réserves de conversion ». Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice. Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte « réserves de conversion ».

Taxes

L'interprétation IFRIC 21 « taxes prélevées par une autorité publique » précise les conditions de comptabilisation d'une dette relative à des taxes. Une entité doit comptabiliser cette dette uniquement lorsque le fait générateur tel que prévu par la législation se produit. Si l'obligation de payer la taxe naît de la réalisation progressive de l'activité, celle-ci doit être comptabilisée au fur et à mesure sur la même période. Enfin, si l'obligation de payer est générée par l'atteinte d'un certain seuil, le passif lié à cette taxe ne sera enregistré que lorsque le seuil sera atteint.

Impositions différées

Les impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé. Ils sont calculés selon la méthode du report variable, au taux de l'impôt sur les sociétés connu à la clôture de l'exercice et applicable lors de la réalisation de la différence temporaire.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que si l'entité fiscale concernée a une perspective de récupération probable de ces actifs sur un horizon déterminé, notamment par l'imputation de ces différences et pertes reportables sur des bénéfices imposables futurs.

Les impôts différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique des autres éléments du résultat global. Des impôts différés sont également comptabilisés au titre des pertes fiscales antérieures dès lors qu'il existe des preuves convaincantes quant à la probabilité de recouvrement de ces impôts.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

La contribution économique territoriale (CET) et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) sont traitées comme des charges opérationnelles, elles n'entraînent pas la comptabilisation d'impôts différés dans les comptes consolidés.

Note 1. Caisse, banques centrales**Prêts et créances sur les établissements de crédit**

	31.12.2017	31.12.2016
Caisse, Banques centrales		
Banques centrales	4 046 381	3 496 003
Caisse	136 384	121 193
Créances rattachées	0	-16
TOTAL	4 182 765	3 617 180
Prêts et créances sur les établissements de crédit		
Comptes réseau Crédit Mutuel	692 330	729 769
Autres comptes ordinaires	369 567	306 106
Prêts	5 322 220	5 159 165
Titres non cotés sur un marché actif	0	3 000
Pensions	835 346	702 823
Créances dépréciées sur base individuelle	0	0
Créances rattachées	39 963	43 026
Dépréciations	0	0
TOTAL	7 259 426	6 943 889
Dont Comptes et Prêts à vue sur les établissements de crédit	478 726	472 268

Note 2. Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2017	31.12.2016
Actifs classés en juste valeur sur option	22 617 686	17 875 207
Actifs détenus à des fins de transaction	364 055	494 500
TOTAL	22 981 741	18 369 707

Note 2a. Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

	31.12.2017	31.12.2016
Titres	22 608 304	17 862 074
- Effets publics	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe	5 806 290	5 203 006
. Cotés	5 359 066	4 906 383
. Non cotés	447 224	296 623
- Actions et autres titres à revenu variable	16 802 014	12 659 068
. Cotés	9 545 804	6 947 497
. Non cotés	7 256 210	5 711 571
Autres actifs financiers (1)	9 382	13 133
dont pensions	0	0
TOTAL	22 617 686	17 875 207

(1) Les autres actifs financiers à la juste valeur sur option sont constitués de prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit

Le risque maximal de non recouvrement des prêts classés à la juste valeur par résultat sur option s'élève à 9 279 milliers d'euros. Ce montant n'est pas couvert par des dérivés de crédit.

Note 2b. Actifs financiers détenus à des fins de transaction

	31.12.2017	31.12.2016
Titres	0	3 056
- Effets publics	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe	0	3 056
. Cotés	0	3 045
. Non cotés	0	11
- Actions et autres titres à revenu variable	0	0
. Cotés	0	0
. Non cotés	0	0
Instruments dérivés de transaction	364 055	491 444
Autres actifs financiers	0	0
dont pensions	0	0
TOTAL	364 055	494 500

Les instruments dérivés de transaction sont détenus dans le cadre de la couverture économique des opérations avec la clientèle.

Note 3. Instruments dérivés de couverture

	31.12.2017		31.12.2016	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Couverture de flux de trésorerie (CFH)	2 311	6 535	1 636	8 640
Couverture de juste valeur (FVH)	683 612	392 137	831 519	503 850
TOTAL	685 923	398 672	833 155	512 490

Le montant de variation des flux de trésorerie recyclé en résultat est de -9 milliers d'euros.

Note 4. Actifs financiers disponibles à la vente

	31.12.2017	31.12.2016
Effets publics	14 999 774	14 888 465
Obligations et autres titres à revenu fixe	20 467 716	20 904 609
- Cotés	18 286 851	18 692 782
- Non cotés	2 180 865	2 211 827
Actions et autres titres à revenu variable	1 368 661	1 941 892
- Cotés	727 906	1 260 848
- Non cotés	640 755	681 044
Titres immobilisés	847 638	786 620
- Titres de participation	587 501	413 121
- Autres titres détenus à long terme	259 834	275 957
- Parts dans les entreprises liées	303	97 542
- Ecart de conversion	0	0
- Titres prêtés	0	0
Créances rattachées	347 468	451 121
TOTAL	38 031 257	38 972 707
Dont plus ou moins-values latentes constatées en capitaux propres	453 678	447 957
Dont titres donnés en pension	0	0
Dont actifs dépréciés	0	0
Dont obligations douteuses	19 172	32 554
Dont dépréciations	-41 678	-53 573
Dont titres de participation cotés	175 287	0

Note 5. Prêts et créances sur la clientèle

	31.12.2017	31.12.2016
Créances saines	48 012 854	44 186 442
. Créances commerciales	137 515	134 554
. Autres concours à la clientèle	47 760 756	43 938 031
- Crédits à l'habitat	26 093 868	23 666 666
- Autres concours et créances diverses dont pensions	21 666 888	20 271 365
. Créances rattachées	114 583	113 857
. Titres non cotés sur un marché actif	0	0
Créances d'assurance et réassurance	146 561	141 279
Créances dépréciées sur base individuelle	1 410 593	1 530 703
Créances brutes	49 570 008	45 858 424
Dépréciations individuelles	-802 271	-839 943
Dépréciations collectives	-146 491	-145 211
Sous total I	48 621 246	44 873 270
Location financement (investissement net)	1 910 759	1 824 920
. Mobilier	1 100 094	993 621
. Immobilier	739 728	759 432
. Créances dépréciées sur base individuelle	70 937	71 867
Dépréciations	-48 610	-42 646
Sous total II	1 862 149	1 782 274
TOTAL	50 483 395	46 655 544
dont prêts participatifs	12 165	12 165
dont prêts subordonnés	0	0

Note 6a. Information sur les arriérés de paiement

	Arriérés de paiement			Garanties relatives aux actifs dépréciés et aux arriérés de paiement
	jusqu'à 30 jours	de 30 jours à 60 jours	de 60 jours à 90 jours	
Instruments de capitaux propres				0
Instruments de dette	0	0	0	0
Administrations centrales				
Etablissements de crédit				
Autres entreprises financières				
Entreprises non financières				
Clientèle de détail				
Prêts et avances	160 039	43 211	20 546	157 569
Administrations centrales				
Etablissements de crédit				
Autres entreprises financières				
Entreprises non financières	33 672	8 121	3 436	28 189
Clientèle de détail	126 367	35 090	17 110	129 381
Autres actifs financiers	0	0	0	0
TOTAL	160 039	43 211	20 546	157 569
Garanties non affectées				0

Sont repris dans ce tableau les encours qui sont considérés comme performants mais sur lesquels un ou plusieurs impayés a (ont) été constaté(s).

Le montant déclaré correspond au montant total de l'engagement sur lequel un impayé est constaté et non pas seulement au montant de l'impayé.

L'âge de l'impayé est déterminé en fonction de l'ancienneté du premier impayé constaté sur l'encours considéré.

Note 6b. Encours restructurés par typologies

Encours restructurés par typologies au 31/12/2017	Renégociation du contrat	Refinancement total ou partiel de la créance	TOTAL
Encours sains	41 703	19 815	61 518
Encours douteux - montants bruts	246 737	130 942	377 679
Encours douteux restructurés - dépréciations	- 116 619	- 74 905	- 191 524
Encours douteux nets	130 118	56 037	186 155

Note 7. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

	31.12.2017	31.12.2016
Titres	100 609	115 814
- Effets publics	54 010	59 114
- Obligations et autres titres à revenu fixe	46 599	56 700
. Cotés	46 599	55 204
. Non cotés	0	1 496
Créances rattachées	685	1 022
TOTAL BRUT	101 294	116 836
Dépréciations	0	0
TOTAL NET	101 294	116 836

Note 8. Cadrage des provisions

	31.12.2016	Dotation	Reprise	Autre	31.12.2017
Prêts et créances sur les établissements de crédit	0	0	0	0	0
Prêts et créances sur la clientèle	-1 027 800	-296 631	323 436	3 623	-997 372
Titres disponibles à la vente	-53 573	-4 172	16 340	-273	-41 678
Titres détenus jusqu'à l'échéance	0	0	0	0	0
TOTAL	-1 081 373	-300 803	339 776	3 350	-1 039 050

Note 9. Impôts courants

	31.12.2017	31.12.2016
Actif (par résultat)	209 205	180 631
Passif (par résultat)	119 045	96 360

Note 10. Impôts différés

	31.12.2017	31.12.2016
Actif (par résultat)	44 885	66 111
Actif (par capitaux propres)	9 963	8 889
Passif (par résultat)	33 350	51 123
Passif (par capitaux propres)	118 675	116 174

Répartition des impôts différés par grandes catégories

	31.12.2017	31.12.2016
Déficits fiscaux reportables	7 804	13 948
Différences temporaires sur :		
Plus ou moins-values différées titres disponibles à la vente	-139 622	-136 521
Gains ou pertes latents sur couvertures de flux de trésorerie	1 395	2 330
Gains ou pertes latents sur écarts actuariels	29 513	26 908
Provisions pour risques et charges non déductibles	44 374	64 490
Réserves latentes de location financement	-21 369	-37 827
Autres décalages temporaires	-19 272	-25 625
Total net d'impôts différés	-97 177	-92 297

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale

Note 11. Comptes de régularisation et actifs divers

	31.12.2017	31.12.2016
Comptes de régularisation actif		
Valeurs reçues à l'encaissement	475 727	439 092
Comptes d'ajustement sur devises	5 522	53 529
Produits à recevoir	114 995	96 793
Comptes de régularisation divers	231 334	187 641
Sous-total	827 578	777 055
Autres actifs		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	96 676	90 957
Débiteurs divers	503 191	518 593
Dépôts de garantie versés	631 818	811 554
Stocks et assimilés	1 962	1 626
Autres emplois divers	2 412	3 550
Sous-total	1 236 059	1 426 280
Autres actifs d'assurance		
Provisions techniques – Part des réassureurs	77 318	70 478
Autres	30 029	28 647
Sous-total	107 347	99 125
TOTAL	2 170 984	2 302 460

Note 12. Participations dans les entreprises mises en équivalence

Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence

	31.12.2017			31.12.2016		
	Valeur de MEE	Quote-part de résultat	Dividendes reçus	Valeur de MEE	Quote-part de résultat	Dividendes reçus
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	138 100	24 387		127 951	1 679	524
Crédit Mutuel Cartes de Paiement	0	0	0	-857	-13	0
Primonial Holding	0	0	0	50 930	6 363	0
Younited Credit	11 293	-3 834	0			
NEW PORT	40 954	3 365	0	32 798	2 033	0
TOTAL BRUT	190 347	23 919	0	210 821	10 062	524

Données financières des principales entreprises mises en équivalence (en norme IFRS)

	Total Bilan	PNB	RBE	Résultat Net	OCI	Capitaux propres
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	4 870 032	125 476	120 407	113 107	52 097	656 039
Primonial Holding	922 483	155 880	23 598	7 937	N/A	219 418
Younited Credit	141 054	16 281	-15 409	-14 975	N/A	44 113
NEW PORT	177 727	10 916	10 872	10 872	61 261	134 394

Note 13. Immeubles de placement

	31.12.2016	Augmentation	Diminution	Autre	31.12.2017
Coût historique	757 076	24 623	-36 885	0	744 814
Amortissements et dépréciations	-221 899	-24 547	17 027	0	-229 419
MONTANT NET	535 177	76	-19 858	0	515 395

La juste valeur des immeubles de placement comptabilisés au coût est de 834 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 848 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Note 14. Immobilisations corporelles

	31.12.2016	Augmentation	Diminution	Autre	31.12.2017
Coût historique					
Terrains d'exploitation	22 271	1	-188	0	22 084
Constructions d'exploitation	545 877	27 686	-5 056	7 072	575 579
Autres immobilisations corporelles	220 294	27 773	-12 512	-6 511	229 044
Total	788 442	55 460	-17 756	561	826 707
Amortissements et dépréciations					
Terrains d'exploitation	0	0	0	0	0
Constructions d'exploitation	-368 117	-21 983	4 040	-4 716	-390 776
Autres immobilisations corporelles	-177 781	-14 832	5 472	4 295	-182 846
Total	-545 898	-36 815	9 512	-421	-573 622
MONTANT NET	242 544	18 645	-8 244	140	253 085

Note 15. Immobilisations incorporelles

	31.12.2016	Augmentation	Diminution	Autre	31.12.2017
Coût historique					
Immobilisations générées en interne	375 949	42 937	-1	5 362	424 247
Immobilisations acquises	689 795	82 288	-45 413	-838	725 832
Logiciels	338 845	23 925	-3 981	256	359 045
Autres	350 950	58 363	-41 432	-1 094	366 787
Total	1 065 744	125 225	-45 414	4 524	1 150 079
Amortissements et dépréciations					
Immobilisations générées en interne	-257 761	-48 800	0	-1 423	-307 984
Immobilisations acquises	-389 361	-29 258	4 117	-13	-414 515
Logiciels	-304 456	-17 089	3 958	-13	-317 600
Autres	-84 905	-12 169	159	0	-96 915
Total	-647 122	-78 058	4 117	-1 436	-722 499
MONTANT NET	418 622	47 167	-41 297	3 088	427 580

Les immobilisations générées en interne correspondent principalement à des logiciels. Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent notamment les actifs acquis lors de regroupement d'entreprises résultant de droit contractuel (marques à durée de vie indéfinie, relations clientèle).

Note 16. Ecart d'acquisition

	31.12.2016	Augmentation	Diminution	Autre	31.12.2017
Ecart d'acquisition brut	542 246	30 438	0	0	572 684
Dépréciations	0	0	0	0	0
Ecart d'acquisition net	542 246	30 438	0	0	572 684

Répartition par Pôles

Pôle	Entités	31.12.2017	31.12.2016
Clientèle retail	Arkéa Direct Bank	259 757	259 757
Entreprises et Institutionnels	Leasecom	32 723	32 723
	Leasecom Car		
B2B et Services Spécialisés	CFCAL Banque	38 216	38 216
B2B et Services Spécialisés	Monext	100 250	100 250
B2B et Services Spécialisés	Procapital	63 000	63 000
B2B et Services Spécialisés - Fintech	Leetchi SA	25 682	25 682
	Mangopay		
	Pumpkin	10 974	0
Produits	Izimmio	19 464	0
Produits	Schelcher Prince Gestion	11 649	11 649
Produits	Suravenir Assurances	10 969	10 969
Ecart d'acquisition net		572 684	542 246

Note 17. Banques centrales - Dettes envers les établissements de crédit

	31.12.2017	31.12.2016
Banques centrales	0	0
Dettes envers les établissements de crédit	9 814 554	7 087 004
Comptes réseau Crédit Mutuel	84 318	37 095
Autres comptes ordinaires	176 825	127 061
Emprunts	2 117 190	1 759 466
Autres dettes	45 079	45 056
Pensions	7 393 345	5 112 360
Dettes rattachées	-2 203	5 966
TOTAL	9 814 554	7 087 004
Dont Comptes et Emprunts à vue sur les établissements de crédit	787 312	275 162

Note 18. Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2017	31.12.2016
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	485 951	600 985
Instruments dérivés	485 951	600 985
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	124 487	13 638
Dettes envers les établissements de crédit	14	41
Dettes envers la clientèle	5 096	13 597
Dettes représentées par un titre	119 377	0
Dettes subordonnées	0	0
TOTAL	610 438	614 623

La valeur de remboursement des passifs évalués à la juste valeur par résultat s'élève à 615 221 milliers d'euros au 31 décembre 2017 contre 614 585 milliers d'euros au 31 décembre 2016. La variation de juste valeur imputable à l'évolution du risque émetteur du groupe Crédit Mutuel Arkéa au regard des conditions d'émission du groupe est négligeable au 31 décembre 2017.

Note 18a. Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat

	31.12.2017			31.12.2016		
	Valeur comptable	Montant dû à l'échéance	Ecart	Valeur comptable	Montant dû à l'échéance	Ecart
Dettes envers les établissements de crédit	14	16	-2	41	10	31
Dettes envers la clientèle	5 096	5 098	-2	13 597	13 590	7
Dettes représentées par un titre	119 377	124 156	-4 779	0	0	0
Dettes subordonnées	0	0	0	0	0	0
TOTAL	124 487	129 270	-4 783	13 638	13 600	38

Note 18b. Actifs et passifs financiers faisant l'objet d'une compensation, d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire

31.12.2017							
	Montant brut des actifs/passifs financiers comptabilisés	Montant brut des passifs/actifs financiers comptabilisés et compensés au bilan	Montant net des actifs/passifs financiers présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus/donnés en garantie	Trésorerie reçue/versée (cash collateral)	
Actifs							
Dérivés	1 049 978	0	1 049 978	-443 620	0	-285 946	320 412
Prises en pension de titres, emprunts de titres ou accords similaires	948 435	0	948 435	0	-835 338	0	113 097
Autres instruments financiers	0		0	0	0	0	0
Total des actifs	1 998 413	0	1 998 413	-443 620	-835 338	-285 946	433 509
Passifs							
Dérivés	884 623	0	884 623	-443 620	0	-416 094	24 909
Mises en pension de titres, prêts de titres ou accords similaires	7 382 272	0	7 382 272	0	-7 348 609	-27 477	6 186
Autres instruments financiers	0		0	0	0	0	0
Total des passifs	8 266 895	0	8 266 895	-443 620	-7 348 609	-443 571	31 095

31.12.2016							
	Montant brut des actifs/passifs financiers comptabilisés	Montant brut des passifs/actifs financiers comptabilisés et compensés au bilan	Montant net des actifs/passifs financiers présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus/donnés en garantie	Trésorerie reçue/versée (cash collateral)	
Actifs							
Dérivés	1 324 599	0	1 324 599	-387 847	0	-550 600	386 152
Prises en pension de titres, emprunts de titres ou accords similaires	702 823	0	702 823	0	-692 075	0	10 748
Autres instruments financiers	0		0	0	0	0	0
Total des actifs	2 027 422	0	2 027 422	-387 847	-692 075	-550 600	396 900
Passifs							
Dérivés	1 113 475	0	1 113 475	-387 847	0	-636 235	89 393
Mises en pension de titres, prêts de titres ou accords similaires	5 108 406	0	5 108 406	0	-5 048 333	-52 135	7 938
Autres instruments financiers	0		0	0	0	0	0
Total des passifs	6 221 881	0	6 221 881	-387 847	-5 048 333	-688 370	97 331

Note 19. Dettes envers la clientèle

	31.12.2017	31.12.2016
Comptes d'épargne à régime spécial	24 917 866	23 972 466
A vue	19 576 834	18 862 734
A terme	5 341 032	5 109 732
Dettes rattachées sur comptes d'épargne	208 743	210 485
Sous-total	25 126 609	24 182 951
Comptes ordinaires	18 332 715	15 540 647
Comptes et emprunts à terme	5 862 614	7 318 101
Pensions	0	0
Dettes d'assurance et de réassurance	58 379	49 297
Dettes rattachées	55 855	82 130
Sous-total	24 309 563	22 990 175
TOTAL	49 436 172	47 173 126

Note 20. Dettes représentées par un titre

	31.12.2017	31.12.2016
Bons de caisse	13 643	20 364
Titres du marché interbancaire et TCN	2 642 665	3 217 291
Emprunts obligataires	7 952 549	9 353 691
Dettes rattachées	179 002	278 429
TOTAL	10 787 859	12 869 775

Note 21. Comptes de régularisation et passifs divers

	31.12.2017	31.12.2016
Comptes de régularisation passif		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	518 315	435 985
Comptes d'ajustement sur devises	8 077	49 520
Charges à payer	182 969	155 690
Produits constatés d'avance	288 516	264 623
Comptes de régularisation divers	87 260	35 332
Sous-total	1 085 137	941 150
Autres passifs		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	302 277	214 029
Versements restant à effectuer sur titres	5 597	7 782
Créditeurs divers	4 053 712	3 497 678
Sous-total	4 361 586	3 719 489
Autres passifs d'assurance		
Dépôts et cautionnements reçus	25 225	24 179
Autres	0	0
Sous-total	25 225	24 179
TOTAL	5 471 948	4 684 818

Note 22. Provisions techniques des contrats d'assurance

	31.12.2017	31.12.2016
Vie hors unités de compte	31 728 589	30 988 092
dont Participation aux bénéfices	2 735 486	2 539 634
Non vie	475 852	454 998
Unités de compte	10 455 218	8 197 175
Autres	148 029	141 522
TOTAL	42 807 688	39 781 787
Participation aux bénéfices différée active	0	0
Part des réassureurs	-77 318	-70 478
Provisions techniques nettes	42 730 370	39 711 309

Note 23. Provisions

	31.12.2016	Dotations	Reprises (provisions utilisées)	Reprises (provisions non utilisées)	Autres	31.12.2017
Provisions pour engagements de retraite	258 701	26 218	-12 066	-97	84	272 840
Provisions pour épargne-logement	44 383	0	0	-21 859	0	22 524
Provisions pour exécution des engagements de signature	25 878	10 160	-630	-7 065	0	28 343
Provisions pour impôts	16 896	3 641	-2 724	-3 138	0	14 675
Provisions pour litiges	7 391	6 514	-615	-3 142	638	10 786
Provisions pour risques	10 759	802	-1 270	-3 751	108	6 648
Autres	33 248	13 292	-3 907	-3 482	-110	39 041
TOTAL	397 256	60 627	-21 212	-42 534	720	394 857

Note 23a. Engagements de retraite et avantages similaires**Engagements de retraite à prestations définies et autres avantages à Long Terme**

	31.12.2016	Dotations	Reprises	Autre	31.12.2017
Indemnités de fin de carrière	51 420	4 255	-2 743	84	53 016
Compléments de retraite	107 788	12 721	-7 614	0	112 895
Primes liées aux médailles du travail	38 059	2 223	-1 806	0	38 476
Comptes épargne-temps	61 434	7 019	0	0	68 453
TOTAL	258 701	26 218	-12 163	84	272 840

Note 23b. Provisions pour risques sur engagements au titre des comptes et plans épargne-logement

Comptes et plans épargne-logement sur la phase épargne : encours et provisions

	31.12.2017		31.12.2016	
	Encours	Provisions	Encours	Provisions
Plans épargne-logement	5 010 056	21 940	4 735 996	43 377
Ancienneté de moins de 4 ans	1 126 140	11	2 829 556	11 579
Ancienneté de 4 à 10 ans	1 978 265	3 784	987 786	8 087
Ancienneté de plus de 10 ans	1 905 651	18 145	918 654	23 711
Comptes épargne-logement	678 021	44	656 508	84
TOTAL	5 688 077	21 984	5 392 504	43 461

Crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans épargne-logement : encours et provisions

	31.12.2017		31.12.2016	
	Encours	Provisions	Encours	Provisions
Plans épargne-logement	5 718	21	8 716	37
Comptes épargne-logement	52 094	518	81 364	884
TOTAL	57 812	539	90 080	921

Note 24. Dettes subordonnées

	31.12.2017	31.12.2016
Dettes subordonnées	1 758 502	774 020
Emprunts participatifs	2 693	2 693
Dettes subordonnées à durée indéterminée	97 205	97 211
Autres dettes	0	0
Dettes rattachées	34 373	16 377
TOTAL	1 892 773	890 301

Principales dettes subordonnées au 31.12.2017

Emetteur	Date d'émission	Nominal	Devise	Taux	Échéance
Crédit Arkéa Mutuel	05.07.2004	97 314	Euro	CMS 10 ans + 0,10	indéterminée
Crédit Arkéa Mutuel	18.09.2008	300 000	Euro	6,75%	18.09.2018
Crédit Arkéa Mutuel	01.06.2016	500 000	Euro	3,25%	01.06.2026
Crédit Arkéa Mutuel	09/02/2017	500 000	Euro	3,50%	09/02/2029
Crédit Arkéa Mutuel	25/10/2017	500 000	Euro	1,88%	25/10/2029
TOTAL		1 897 314			

Note 25. Capital et réserves liées- Réserves consolidées

	31.12.2017	31.12.2016
Capital	2 202 426	2 197 670
Réserves liées au capital	5 438	5 438
Réserves consolidées	3 531 437	3 239 290
Réserve légale	421 583	401 658
Réserves statutaires et contractuelles	1 783 760	1 705 169
Réserves réglementées	0	0
Réserves de conversion	0	0
Autres réserves	1 265 690	1 070 629
Report à nouveau	60 404	61 834
TOTAL	5 739 301	5 442 398

Le capital social du Groupe est composé des parts sociales détenues par les sociétaires de l'établissement de crédit.

Note 26. Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

	31.12.2017	31.12.2016
Actifs disponibles à la vente	340 487	347 308
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	-2 651	-4 432
Biens immobiliers	0	0
Autres	-56 193	-51 253
TOTAL	281 644	291 625

Note 27. Analyse des échéances des passifs financiers

	Durée restant à courir					Total
	jusqu'à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Durée non déterminée	
Passifs à la juste valeur par résultat	22 595	60 571	96 365	430 908	0	610 438
Instruments dérivés de couverture					398 672	398 672
Dettes envers les établissements de crédit	4 371 650	2 900 098	975 668	1 566 988	0	9 814 404
Dettes envers la clientèle	39 565 042	1 285 185	5 157 782	3 428 165	0	49 436 174
Dettes représentées par un titre	1 476 167	2 251 973	3 963 798	3 095 922	0	10 787 859
Dettes subordonnées	654	300 532	0	1 494 382	97 205	1 892 773

Les différents éléments repris dans ce tableau sont ventilés en fonction de leur maturité contractuelle et non actualisés.

Note 28a. Hiérarchie de la juste valeur

31/12/2017	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Actifs financiers disponibles à la vente	30,848,712	4,546,915	2,635,630	38,031,257
- Effets publics et valeurs assimilées (1)	14,501,470	622,835	0	15,124,305
- Obligations et autres titres à revenu fixe (2) (3) (4)	15,509,908	3,923,457	1,251,632	20,684,997
- Actions et autres titres à revenu variable	662,038	286	711,953	1,374,277
- Participations et autres titres détenus à long terme (5)	175,296	337	671,702	847,335
- Parts entreprises liées	0	0	343	343
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	11,023,927	5,427,599	6,530,215	22,981,741
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Transaction	0	0	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe - JVO	299,998	5,054,162	452,130	5,806,290
- Actions et autres titres à revenu variable - Transaction	0	0	0	0
- Actions et autres titres à revenu variable - JVO (6)	10,723,929	0	6,078,085	16,802,014
- Prêts et créances sur établissements de crédit - JVO	0	14	0	14
- Prêts et créances sur la clientèle - JVO	0	9,368	0	9,368
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	0	364,055	0	364,055
Instruments dérivés de couverture	0	685,923	0	685,923
TOTAL	41,872,639	10,660,437	9,165,845	61,698,921
Passifs financiers				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0	610,438	0	610,438
- Dettes envers les établissements de crédit - JVO	0	14	0	14
- Dettes envers la clientèle - JVO	0	5,096	0	5,096
- Dettes représentées par un titre - JVO	0	119,377	0	119,377
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	0	485,951	0	485,951
Instruments dérivés de couverture	0	398,672	0	398,672
TOTAL	0	1,009,110	0	1,009,110

(1) Des transferts de niveau 1 à niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 26M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis pour le niveau 2.

(2) Des transferts de niveau 1 à niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 188M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis pour le niveau 2.

(3) Des transferts de niveau 1 à niveau 3 ont été réalisés pour 7M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis pour le niveau 3.

(4) Des transferts de niveau 2 à niveau 1 ont été réalisés pour 115M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis pour le niveau 1.

(5) Des transferts de niveau 3 à 1 ont été réalisés pour 139M€. Ils concernent essentiellement des actions dont les caractéristiques correspondent aux critères définis pour le niveau 1.

(6) Des transferts de niveau 3 à 1 ont été réalisés pour 50M€. Ils concernent essentiellement des actions dont les caractéristiques correspondent aux critères définis pour le niveau 1.

31/12/2016	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Actifs financiers disponibles à la vente	32,531,000	3,983,968	2,457,739	38,972,707
- Effets publics et valeurs assimilées (1)	14,944,079	117,831	0	15,061,910
- Obligations et autres titres à revenu fixe (2) (3)	16,373,813	3,865,559	936,380	21,175,752
- Actions et autres titres à revenu variable	1,213,108	241	735,076	1,948,425
- Participations et autres titres détenus à long terme	0	337	688,741	689,078
- Parts entreprises liées	0	0	97,542	97,542
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	8,407,475	4,877,514	5,084,718	18,369,707
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Transaction	0	3,056	0	3,056
- Obligations et autres titres à revenu fixe - JVO (4)	556,303	4,369,881	276,822	5,203,006
- Actions et autres titres à revenu variable - Transaction	0	0	0	0
- Actions et autres titres à revenu variable - JVO (5)	7,851,172	0	4,807,896	12,659,068
- Prêts et créances sur établissements de crédit - JVO	0	41	0	41
- Prêts et créances sur la clientèle - JVO	0	13,092	0	13,092
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	0	491,444	0	491,444
Instruments dérivés de couverture	0	833,155	0	833,155
TOTAL	40,938,475	9,694,637	7,542,457	58,175,569
Passifs financiers				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0	614,623	0	614,623
- Dettes envers les établissements de crédit - JVO	0	41	0	41
- Dettes envers la clientèle - JVO	0	13,597	0	13,597
- Dettes représentées par un titre - JVO	0	0	0	0
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	0	600,985	0	600,985
Instruments dérivés de couverture	0	512,490	0	512,490
TOTAL	0	1,127,113	0	1,127,113

(1) Des transferts de niveau 2 à niveau 1 ont été réalisés pour un montant de 5M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis pour le niveau 1.

(2) Des transferts de niveau 2 à niveau 1 ont été réalisés pour un montant de 79M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis pour le niveau 1.

(3) Des transferts de niveau 1 à niveau 2 ont été réalisés pour 167M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis pour le niveau 2.

(4) Des transferts de niveau 1 à niveau 2 ont été réalisés pour 25M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis pour le niveau 2.

(5) Des transferts de niveau 1 à 3 ont été réalisés pour 543M€. Ils concernent essentiellement des actions dont les caractéristiques correspondent aux critères définis pour le niveau 3.

Note 28b. Hiérarchie de la juste valeur – détail du niveau 3

	31.12.2016	Achats	Emissions	Ventes	Rembour- sements	Transferts
Actifs financiers disponibles à la vente	2 457 739	1 623 639	14 914	-1 209 781	-158 172	-144 279
- Obligations et autres titres à revenu fixe	936 380	1 116 981	0	-671 508	-134 058	7 456
- Actions et autres titres à revenu variable	735 076	376 269	0	-431 931	-13 903	18 200
- Participations et autres titres détenus à long terme	688 741	130 349	14 914	-4 220	-10 211	-169 936
- Parts entreprises liées	97 542	40	0	-102 122	0	1
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5 084 718	1 717 650	0	-595 992	-17 710	-37 327
- Obligations et autres titres à revenu fixe - JVO	276 822	181 350	0	-3 570	-8 960	0
- Actions et autres titres à revenu variable - JVO	4 807 896	1 536 300	0	-592 422	-8 750	-37 327
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	0	0	0	0	0	0
TOTAL	7 542 457	3 341 289	14 914	-1 805 773	-175 882	-181 606

	Gains et pertes en résultat	Gains et pertes en capitaux propres	Autres mouve- ments	31.12.2017	Transferts N1,N2 => N3	Transferts N3 => N1,N2
Actifs financiers disponibles à la vente	120 344	20 466	-89 240	2 635 630	25 656	-169 936
- Obligations et autres titres à revenu fixe	-41	4 423	-8 001	1 251 632	7 456	0
- Actions et autres titres à revenu variable	69 662	-9 948	-31 472	711 953	18 199	0
- Participations et autres titres détenus à long terme	113	56 040	-34 088	671 702	0	-169 936
- Parts entreprises liées	50 610	-30 049	-15 679	343	1	0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	474 321	0	-95 446	6 530 214	639	-37 966
- Obligations et autres titres à revenu fixe - JVO	7 544	0	-1 056	452 130	0	0
- Actions et autres titres à revenu variable - JVO	466 777	0	-94 390	6 078 084	639	-37 966
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	0	0	0	0	0	0
TOTAL	594 665	20 466	-184 686	9 165 844	26 295	-207 902

Note 29. Hiérarchies de juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti

	31.12.2017					
	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins-values latentes	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs	58 907 528	57 844 115	1 063 413	6 708	7 026 313	51 874 507
Prêts et créances sur établissements de crédit	6 930 141	7 259 426	-329 285		6 930 141	0
Prêts et créances à la clientèle	51 874 507	50 483 395	1 391 112		0	51 874 507
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	102 880	101 294	1 586	6 708	96 172	0
Passifs	73 028 686	71 931 358	1 097 328	0	23 581 479	49 447 207
Dettes envers les établissements de crédit	9 941 493	9 814 554	126 939		9 941 493	0
Dettes envers la clientèle	49 447 207	49 436 172	11 035		0	49 447 207
Dettes représentées par un titre	11 618 381	10 787 859	830 522	0	11 618 381	0
Dettes subordonnées	2 021 605	1 892 773	128 832		2 021 605	0

	31.12.2016					
	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins-values latentes	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs	55 138 182	53 716 269	1 421 913	17 260	6 745 626	48 375 296
Prêts et créances sur établissements de crédit	6 644 930	6 943 889	-298 959		6 644 930	0
Prêts et créances à la clientèle	48 375 296	46 655 544	1 719 752		0	48 375 296
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	117 956	116 836	1 120	17 260	100 696	0
Passifs	70 457 756	68 020 206	2 437 550	0	23 267 965	47 189 791
Dettes envers les établissements de crédit	7 059 429*	7 087 004	-27 575*		7 059 429*	0
Dettes envers la clientèle	47 189 791	47 173 126	16 665		0	47 189 791
Dettes représentées par un titre	13 897 666	12 869 775	1 027 891		13 897 666	0
Dettes subordonnées	905 320	890 301	15 019		905 320	0

* Après correction

Note 30. Intérêts et produits/charges assimilés

	31.12.2017		31.12.2016	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit & banques centrales	101 034	-117 317	87 717	-83 569
Clientèle	1 387 427	-552 778	1 419 435	-596 089
Instruments dérivés de couverture	244 555	-202 593	260 080	-257 023
Actifs financiers disponibles à la vente	72 309	0	99 034	0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 206	0	2 268	0
Dettes représentées par un titre	0	-297 370	0	-376 806
Dettes subordonnées	0	-862	0	-767
TOTAL	1 806 531	-1 170 920	1 868 534	-1 314 254

Au cours de l'année 2017, la baisse des taux d'intérêt a eu pour effet de rémunérer certains actifs financiers à taux d'intérêt négatif. Le comité d'interprétation des normes IFRS précise que les intérêts résultant d'un taux d'intérêt négatif sur un actif financier ne répondent pas à la définition des revenus d'intérêt conformément à la norme IAS 18 Produits des activités. Cette charge d'intérêt relative à un actif financier n'est donc pas présentée sur la ligne des revenus d'intérêt mais dans un poste de dépenses appropriées. Les intérêts négatifs sont non significatifs pour le Groupe.

Note 31. Commissions

	31.12.2017		31.12.2016	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	7 858	-7 309	6 428	-4 124
Clientèle	106 320	-363	106 611	-387
Instruments dérivés	6 868	-385	7 372	-560
Change	5 473	-208	4 016	-501
Engagements de financement et de garantie	406	-2 956	592	-1 965
Titres et prestations de services	521 621	-228 606	476 285	-208 203
TOTAL	648 546	-239 827	601 304	-215 740

Note 32. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2017	31.12.2016
Instruments de transaction	-2 170	2 968
Instruments à la juste valeur sur option	-15	25 147
Inefficacité des couvertures	-1 273	-203
Sur couverture de flux de trésorerie	9	15
Sur couverture de juste valeur	-1 282	-218
. variation de juste valeur des éléments couverts	128 865	8 464
. variation de juste valeur des éléments de couverture	-130 147	-8 682
Résultat de change	6 076	-1 499
TOTAL DES VARIATIONS DE JUSTE VALEUR	2 618	26 413

Note 33. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

	31.12.2017				31.12.2016			
	Divi- dendes	PV/MV réalisées	Dépré- ciation	Total	Divi- dendes	PV/MV réalisées	Dépréciation	Total
Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe	0	6 595	0	6 595	0	38 420	0	38 420
Actions et autres titres à revenu variable	7 564	73 642	-1 898	79 308	6 924	23 054	-392	29 586
Titres immobilisés	6 939	93 073	7 932	107 944	3 470	71 762	-528	74 704
Autres	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	14 503	173 310	6 034	193 847	10 394	133 236	-920	142 710

Note 34. Produits/charges des autres activités

	31.12.2017		31.12.2016	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Activités d'assurance	6 986 932	-6 294 649	6 301 443	-5 687 170
Immeubles de placement	9 734	-30 470	3 378	-27 426
Autres produits	234 004	-56 740	230 614	-77 818
TOTAL	7 230 670	-6 381 859	6 535 435	-5 792 414

Note 34a. Marge brute des activités d'assurance

	31.12.2017	31.12.2016
Primes acquises	4 955 786	4 612 995
Charges des prestations	-178 049	-165 756
Variation des provisions	-9 081	-20 940
Autres charges et produits techniques et non techniques	-5 317 453	-4 706 770
Produits nets des placements	1 241 080	894 744
TOTAL	692 283	614 273

Note 35. Charges générales d'exploitation

	31.12.2017	31.12.2016
Charges de personnel	-832 292	-736 336
Autres charges	-480 789	-435 261
TOTAL	-1 313 081	-1 171 597

Note 35a. Charges de personnel

	31.12.2017	31.12.2016
Salaires et traitements	-449 120	-409 781
Charges sociales	-222 417	-207 506
Intéressement et participation des salariés	-95 877	-58 714
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-64 855	-60 457
Autres	-23	122
TOTAL	-832 292	-736 336

Le Crédit d'impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) a été comptabilisé en déduction des charges de personnel pour un montant de 13 524 K€.

Note 35b. Effectifs moyens

	31.12.2017	31.12.2016
Employés	3 781	3 780
Cadres	5 192	5 035
TOTAL	8 973	8 815

Note 35c. Avantages postérieurs à l'emploi***Régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies***

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation du Groupe se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement du Groupe sur le niveau des prestations fournies.

Les principaux régimes de retraite à cotisations définies regroupent notamment l'assurance vieillesse obligatoire et les régimes de retraite Agirc et Arrco, ainsi que les régimes de retraite surcomplémentaire mis en place par certaines entités pour lesquels elles n'ont qu'une obligation de cotiser.

Les charges sur ces régimes sont en 2017 de 80 348 milliers d'euros (contre 75 350 milliers d'euros en 2016).

Régimes à prestations définies et autres avantages à long terme

Ces régimes à prestations définies exposent le Groupe à des risques, tels que les risques de taux d'intérêt et le risque de marché.

Ces avantages sont assis sur le salaire final pour les Indemnités de Fin de Carrière (IFC) et sur le salaire moyen des 10 dernières années pour la retraite supplémentaire. Lors de la liquidation des rentes pour la retraite surcomplémentaire, le risque est transféré à Suravenir sous la forme d'un contrat d'assurance.

Variation dette actuarielle

	Postérieurs à l'emploi			TOTAL 31.12.2017	TOTAL 31.12.2016
	Surcomplé - mentaire	Indemnités fin de carrière	Autres avantages à long terme (1)		
Dette actuarielle brute en début période	111 702	51 437	99 493	262 632	253 090
Coût des services rendus sur la période	5 945	3 301	2 582	11 828	11 752
Intérêts nets	1 999	934	1 835	4 768	5 542
Modification/ réduction/ liquidation de plan				0	0
Acquisition, cession (modif. périmètre conso)		- 109		-109	134
Prestations versées	- 7 614	- 2 743	- 4 647	-15 004	-11 965
Gains / pertes actuariels	3 572	195	7 665	11 432	4 080
dont gains / pertes actuariels liés à des changements d'hypothèses démographiques	2 656	- 471	6 635	8 820	14 857
dont gains / pertes actuariels liés à des changements d'hypothèses financières	357	- 15	- 353	-11	291
dont gains / pertes actuariels liés aux écarts d'expérience	559	681	1 383	2 623	-11 068
Dette actuarielle brute en fin période	115 604	53 015	106 928	275 547	262 633

(1) Les autres avantages à long terme concernent les médailles du travail et les comptes épargne-temps

Détail de la charge comptabilisée au résultat

	Postérieurs à l'emploi			TOTAL 31.12.2017	TOTAL 31.12.2016
	Surcomplé - mentaire	Indemnités fin de carrière	Autres avantages à long terme		
Coût des services rendus au cours de l'exercice	- 5 945	- 3 301	- 2 582	-11 828	-11 752
Intérêts nets	- 212	- 172	- 1 439	-1 823	-2 211
Effet de toute réduction ou liquidation de régime				0	0
Gains / pertes actuariels			- 7 809	-7 809	5 726
dont gains / pertes actuariels liés à des changements d'hypothèses démographiques comptabilisés au compte de résultat			- 6 635	-6 635	-3 880
dont gains / pertes actuariels liés à des changements d'hypothèses financières comptabilisés au compte de résultat			353	353	936
dont gains / pertes actuariels liés aux écarts d'expérience			- 1 527	-1 527	8 671
Charge au compte de résultat	-6 157	-3 473	-11 830	-21 460	-8 236

Variation de juste valeur des actifs du régime et des droits à remboursement

	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	TOTAL 31.12.2017	TOTAL 31.12.2016
	Surcomplé - mentaire	Indemnités fin de carrière			
Juste valeur des actifs en début de période	100 883	42 759	21 567	165 209	156 489
Intérêts nets	1 786	762	397	2 945	3 331
Cotisations de l'employeur	11 285	1 875		13 160	18 584
Acquisition, cession (modif. périmètre conso)				0	0
Prestations versées	- 7 614	- 2 654		-10 268	-8 804
Gains / pertes actuariels	796	- 714	- 144	-62	-4 391
dont gains / pertes actuariels sur les actifs du régime liés à des changements d'hypothèses démographiques				0	0
dont gains / pertes actuariels sur les actifs du régime liés à des changements d'hypothèses financières				0	0
dont gains / pertes actuariels liés aux écarts d'expérience	796	- 714	- 144	-62	-4 391
Juste valeur des actifs en fin de période	107 136	42 028	21 820	170 984	165 209

Position nette

	Surcomplé - mentaire	Indemnités fin de carrière	Autres avantages à long terme	TOTAL 31.12.2017	TOTAL 31.12.2016
Dette actuarielle fin de période	115 604	53 015	106 928	275 547	262 633
Juste valeur des actifs/droits à remboursement	-107 136	-42 028	-21 820	-170 984	-165 209
POSITION NETTE	8 468	10 987	85 108	104 563	97 424

Éléments reconnus immédiatement en capitaux propres et comptabilisés dans le résultat global

	31.12.2017	31.12.2016
Écarts actuariels générés sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	-7 537	-14 152
Ajustements de plafonnement des actifs		
Total des éléments reconnus immédiatement dans l'année	-7 537	-14 152
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en fin d'année	-85 700	-78 163

Informations sur les actifs de financement des régimes

Les montants inclus dans la juste valeur des actifs du régime concernant les instruments financiers émis par le Groupe et les biens occupés par le Groupe ne sont pas significatifs. Les actifs de couverture sont détenus par Suravenir.

Au 31 décembre 2017, la durée moyenne pondérée des obligations au titre des prestations définies était de 12,6 ans (12,9 ans en 2016).

Les cotisations employeurs devant être versées pour 2018 au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies sont estimées à 9 218 milliers d'euros.

Composition des actifs des régimes à prestations définies

Détails de la juste valeur des actifs du régime	31.12.2017			
	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres
Actifs cotés sur un marché actif	102 379	6 620	338	
Actifs non cotés sur un marché actif	30 840	790	8 198	
Total	133 219	7 410	8 536	0

Détails de la juste valeur des actifs du régime	31.12.2016			
	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres
Actifs cotés sur un marché actif	104 103	6 148	254	0
Actifs non cotés sur un marché actif	24 518	889	7 731	0
Total	128 621	7 037	7 985	0

Analyse des sensibilités des engagements aux variations des principales hypothèses actuarielles

(En pourcentage de l'élément mesuré)	31.12.2017			
	Surcomplé - mentaire	Indemnités fin de carrière	Médailles du travail	Compte épargne-
Variation de +0,5% du taux d'actualisation				
Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre N	-6%	-6%	-5%	-5%
Variation de +0,5% du salaire net				
Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre N	6%	6%	5%	5%

Les sensibilités publiées sont des moyennes pondérées des variations observées par la valeur actuelle des engagements.

Note 35d. Paiements fondés en actions

La norme IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés » impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise.

Cette norme s'applique aux transactions effectuées avec les salariés et plus précisément :

- Aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres ;
- Aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Pour les transactions réglées en capitaux propres, une charge est comptabilisée en contrepartie des capitaux propres. Cette charge est étalée sur la période d'acquisition des droits.

Le Groupe est concerné principalement par les transactions dont le dénouement se fait en trésorerie. Pour ces transactions, la juste valeur du passif, évaluée initialement à la date d'attribution, doit être réévaluée à chaque date de clôture et jusqu'à la date de règlement du passif. Les variations de juste valeur sont à comptabiliser en charges ou en produits au compte de résultat, et ce tant que la dette n'est pas réglée.

	Plan 1	Plan 2	Plan 3	Plan 4	Plan 5	Plan 6	Plan 7	Plan 8
Nature des plans	Cash settled	Cash settled	Cash settled	Equity settled	Cash settled	Cash settled	Cash settled	Cash settled
Date d'attribution	15/10/2015	18/09/2015	01/04/2014	09/03/2017	30/06/2015	29/11/2017	12/07/2017	30/11/2017
Période d'exercice	T1 2018 / T1 2020	S1 2019	du T4 2016 jusqu'au T3 2017	09/03/2018	T4 2020	T1 2021	T3 2020	T1 2020 / T1 2023
Méthode de valorisation	Situation nette + Multiple des encours	Multiple du chiffre d'affaires	EBITDA + Multiple des encours	Prix de cession	Discounted cash flow	% du Résultat Net - part du groupe	Conquête clientèle	Multiple d'ETIBDA
Impact résultat 2017	-1 776	-2 577	3 300	-1 622	1 009	-1 527	-358	0
Dettes au bilan	10 095	7 077	0		18 441	5 066	358	1 400

Note 35e. Autres charges d'exploitation

	31.12.2017	31.12.2016
Impôts et taxes	-73 936	-69 413
Services extérieurs	-406 276	-357 594
Autres charges diverses	-577	-8 254
TOTAL	-480 789	-435 261

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice 2017 s'élève à 4 266 milliers d'euros. Les honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes individuels et consolidés et des missions accessoires s'élèvent à 4 228 milliers d'euros et ceux facturés au titre des autres prestations s'élèvent à 38 milliers d'euros.

(en milliers d'euros)	31.12.2017		
	Mazars	Réseau Deloitte	Total
Crédit Mutuel Arkéa	578	1 240	1 818
Filiales consolidées	1 117	912	2 029
TOTAL	1 695	2 152	3 847

Le montant total des honoraires d'audit versés aux Commissaires aux comptes n'appartenant pas au réseau de l'un de ceux certifiant les comptes consolidés et individuels de Crédit Mutuel Arkéa, mentionnés dans le tableau ci-dessus, s'élève à 419 milliers d'euros au titre de l'exercice 2017.

Note 36. Dotations/reprises aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles

	31.12.2017	31.12.2016
Amortissements	-114 861	-110 454
Immobilisations corporelles	-36 803	-33 323
Immobilisations incorporelles	-78 058	-77 131
Dépréciations	570	-241
Immobilisations corporelles	570	-241
Immobilisations incorporelles	0	0
TOTAL	-114 291	-110 695

Note 37. Coût du risque

	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	31.12.2017
Etablissements de crédit	0	0	0	0	0	0
Clientèle	-254 708	285 260	-78 788	-13 090	4 936	-56 390
Location financement	-12 227	11 422	-2 505	-6 400	62	-9 648
Concours clientèle	-231 519	263 372	-76 283	-6 690	4 874	-46 246
Engagements - autres	-10 962	10 466	0	0	0	-496
Actifs disponibles à la vente	-34	1 152	-2	0	0	1 116
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	0	0	0	0	0	0
Autres	-3 222	5 922	-204	0	47	2 543
TOTAL	-257 964	292 334	-78 994	-13 090	4 983	-52 731

Note 38. Gains ou pertes sur autres actifs

	31.12.2017	31.12.2016
Immobilisations corporelles et incorporelles	476	-452
Moins-values de cession	-1 229	-1 959
Plus-values de cession	1 705	1 507
Frais encourus dans le cadre d'un regroupement d'entreprise	-2 905	-2 894
TOTAL	-2 429	-3 346

Note 39. Impôt sur les bénéfices

Décomposition de la charge d'impôt

	31.12.2017	31.12.2016
Charge d'impôt exigible	-210 258	-156 094
Charge ou produit d'impôt différé net	7 507	19 228
CHARGE NETTE D'IMPOT SUR LE BENEFICE	-202 751	-136 866
Résultat avant impôts et résultat des sociétés mises en équivalence	607 074	463 140
TAUX EFFECTIF DE L'IMPOT	33,40%	29,55%

Analyse du taux effectif de l'impôt :

	31.12.2017	31.12.2016
Taux normal d'impôt	34,43%	34,43%
Différences permanentes	0,26%	-0,38%
Imposition à taux réduit et exonérations	-7,93%	-7,70%
Changement de taux	7,06%	0,00%
Impact des situations déficitaires	0,39%	-0,29%
Crédits d'impôts	-0,96%	-0,80%
Exceptionnel	0,01%	3,78%
Autres	0,15%	0,51%
TAUX EFFECTIF DE L'IMPOT	33,40%	29,55%

La loi de finance pour 2018 prévoit une baisse progressive du taux d'impôt pour les sociétés qui sera ramené de 33,1/3% à 25% sur un délai courant de 2017 à 2022 en fonction du chiffre d'affaires des entités.

Les impôts doivent être évalués sur la base des taux adoptés à la clôture.

En cas de variation de taux, les impôts différés doivent être ajustés, selon le principe de symétrie, en contrepartie du résultat à moins qu'ils ne se rapportent à des éléments comptabilisés en dehors du résultat (parmi les autres éléments du résultat global (OCI) ou directement en capitaux propres).

L'impact de ce changement de taux a été intégré dans le calcul des impôts différés du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

NOTES SUR LES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES
En milliers d'euros

Note 40a. Information sur les recyclages en résultat des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (nets d'impôts)

	Mouvements de la période 2017	Mouvements de la période 2016
Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies	-4 960	-9 333
- Reclassement vers le résultat		
- Autres mouvements	-4 960	-9 333
Quote-part non recyclable des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises MEE	19	54
Eléments non recyclables en résultat	-4 941	-9 279
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	2 624	-7 513
- Reclassement vers le résultat	-53 784	-48 610
- Autres mouvements	56 408	41 098
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	1 781	7 082
- Reclassement vers le résultat	-6	534
- Autres mouvements	1 787	6 548
Quote-part recyclable des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises MEE	-9 447	7 349
Eléments recyclables en résultat	-5 042	6 918
TOTAL	-9 983	-2 361

Note 40b. Impôt relatif à chaque composante des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

	31.12.2017			31.12.2016		
	Brut	Impôt	Net	Brut	Impôt	Net
Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies	- 7 565	2 605	- 4 960	- 14 233	4 900	- 9 333
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	27	- 8	19	82	- 28	54
Eléments non recyclables en résultat	- 7 538	2 597	- 4 941	- 14 151	4 872	- 9 279
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	5 723	- 3 099	2 624	8 994	- 16 507	- 7 513
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	2 716	- 935	1 781	10 800	- 3 718	7 082
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	- 9 003	- 444	- 9 447	8 492	- 1 143	7 349
Eléments recyclables en résultat	- 564	- 4 478	- 5 042	28 286	- 21 368	6 918
Total des variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	- 8 102	- 1 881	- 9 983	14 135	- 16 496	- 2 361

Note 41. Engagements donnés et reçus

	31.12.2017	31.12.2016
Engagements donnés	12 860 852	11 818 550
Engagements de financement	8 894 431	8 416 184
En faveur des établissements de crédit et assimilés	27 400	50 050
En faveur de la clientèle	8 867 031	8 366 134
Engagements de garantie	3 653 063	3 157 655
D'ordre d'établissements de crédit et assimilés	324	1 769
D'ordre de la clientèle	3 652 739	3 155 886
Engagements sur titres	313 358	244 711
Titres acquis avec faculté de reprise	0	0
Autres engagements donnés	313 358	244 711
Engagements reçus	40 495 078	38 001 379
Engagements de financement	9 332 245	9 753 228
Reçus des établissements de crédit et assimilés	9 332 245	9 753 228
Reçus de la clientèle	0	0
Engagements de garantie	29 775 173	26 819 690
Reçus des établissements de crédit et assimilés	180 669	167 985
Reçus de la clientèle	29 594 504	26 651 705
Engagements sur titres	1 387 660	1 428 461
Titres vendus avec faculté de reprise	0	0
Autres engagements reçus	1 387 660	1 428 461

Les engagements de financement donnés comprennent l'avance de trésorerie faite à la Caisse de Refinancement de l'Habitat afin d'assurer son fonctionnement pour un montant de 26 900 milliers d'euros.

	31.12.2017	31.12.2016
Créances données en garantie	12 508 247	13 689 711
Banque de France	10 077 991	10 865 692
Banque Européenne d'Investissement	671 985	475 301
Caisse de Refinancement de l'Habitat	725 065	1 392 113
Caisse des dépôts et consignations	1 028 845	952 243
Autres	4 362	4 362
Titres prêtés	0	0
Dépôts de garantie sur opérations de marché	631 818	811 554
Titres et valeurs données en pension	7 393 345	5 112 360

Pour son activité de refinancement, le Groupe procède à la mise en pension de titres de dettes et/ou de capitaux propres. Elle se traduit par le transfert de la propriété de titres que le bénéficiaire peut à son tour prêter. Les coupons ou dividendes bénéficient à l'emprunteur. Ces opérations sont soumises à appels de marge.

Au 31 décembre 2017, la juste valeur des actifs donnés en pension s'élève à 4 084 millions d'euros.

Note 42. Informations sectorielles

	Banque		Assurance et gestion d'actifs		Groupe	
	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016
Produits internes (1)	239 947	227 202	-239 947	-227 202	0	0
Produits externes (2)	1 330 385	1 169 645	759 221	682 343	2 089 606	1 851 988
Produit net bancaire	1 570 332	1 396 847	519 274	455 141	2 089 606	1 851 988
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	-1 267 897	-1 133 759	-159 475	-148 533	-1 427 372	-1 282 292
Résultat brut d'exploitation	302 435	263 088	359 799	306 608	662 234	569 696
Coût du risque	-50 865	-102 721	-1 866	-489	-52 731	-103 210
Résultat d'exploitation	251 570	160 367	357 933	306 119	609 503	466 486
Quote-part des sociétés mises en équivalence	23 919	3 699	0	6 363	23 919	10 062
Autres	-2 351	-3 327	-78	-19	-2 429	-3 346
Résultat courant avant impôt	273 138	160 739	357 855	312 463	630 993	473 202
Impôts sur les bénéfices	-57 038	-29 848	-145 713	-107 018	-202 751	-136 866
Résultat net	216 100	130 891	212 142	205 445	428 242	336 336
dont Intérêts minoritaires	81	73	39	77	120	149
Résultat net part du Groupe	216 018	130 818	212 103	205 369	428 121	336 187

	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016
Actifs et Passifs sectoriels	76 630 283	73 216 547	51 754 496	47 176 379	128 384 779	120 392 926

(1) Produits sectoriels provenant de transactions avec d'autres secteurs.

(2) Produits sectoriels provenant de ventes à des clients externes.

L'analyse sectorielle s'appuie sur une segmentation en deux secteurs d'activité :

- la Banque correspond principalement aux réseaux de caisses du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest et du Crédit Mutuel Massif Central, aux filiales spécialisées dans le marché des entreprises et le financement de l'immobilier,
- l'Assurance et la gestion d'actifs regroupent les filiales spécialisées dans la gestion d'OPCVM et les sociétés d'assurance.

L'analyse sectorielle par zone géographique n'est pas pertinente pour le Groupe dans la mesure où la quasi-totalité de son activité est réalisée sur le territoire national.

Note 43. Information sur les parties liées

Les parties liées au groupe Crédit Mutuel Arkéa sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence. Les transactions réalisées entre le groupe Crédit Mutuel Arkéa et ses parties liées sont effectuées aux conditions normales de marché au moment de la réalisation de ces transactions.

La liste des sociétés consolidées du Groupe est présentée dans la note 45. Les transactions réalisées et les encours existants en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules sont reprises dans le tableau ci-après les données relatives à ces opérations

récioproques lorsqu'elles concernent les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable, consolidées par mise en équivalence.

	31.12.2017	31.12.2016
	Entités consolidées par mise en équivalence (1)	Entités consolidées par mise en équivalence (1)
Actifs		
Prêts et créances sur établissements de crédit	585 178	633 481
Prêts et créances à la clientèle	9 049	3 986
Actifs à la juste valeur par résultat	-	-
Actifs disponibles à la vente	-	52 480
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-
Actifs divers	17 223	35 564
Passifs		
Dettes envers les établissements de crédit	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-
Passifs à la juste valeur par résultat	-	-
Dettes envers la clientèle	30 664	35 228
Dettes représentées par un titre	-	-
Dettes subordonnées	-	-
Passifs divers	253	-

(1) Principalement Primonial et CCCM

	31.12.2017	31.12.2016
	Entités consolidées par mise en équivalence (1)	Entités consolidées par mise en équivalence (1)
Intérêts et produits assimilés	5 768	1 472
Intérêts et charges assimilées	- 2 182	-
Commissions (Produits)	-	1 056
Commissions (Charges)	- 678	-19 815
Solde net op. / Portefeuille à la juste valeur par résultat	49	-
Solde net / Actifs financiers disponibles à la vente	-	524
Produits des autres activités	-	4 832
Charges des autres activités	- 44 399	-
Produit Net Bancaire	- 41 442	-11 931

(1) Principalement Primonial et CCCM

	31.12.2017	31.12.2016
	Entités consolidées par mise en équivalence	Entités consolidées par mise en équivalence
Engagements de financement	-	-
Engagements de financement donnés		
Engagements de financement reçus		
Engagements de garantie	-	-
Engagements de garantie donnés		
Engagements de garantie reçus		
Engagements sur titres	-	-
Autres titres à recevoir		
Autres titres à livrer		

Relations avec les principaux dirigeants du Groupe

Le Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa est actuellement composé de 21 membres élus pour 3 ans :

- 16 administrateurs représentant les sociétaires, élus par l'Assemblée générale ordinaire ;
- 2 administrateurs indépendants ;
- 2 administrateurs salariés, désignés par le Comité Central d'Entreprise ;
- 1 censeur.

Un représentant du Comité Central d'Entreprise assiste également, avec voix consultative, aux réunions du Conseil d'administration.

La rémunération globale allouée au Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa s'élève à 1 877 milliers d'euros en 2017 (contre 1 820 milliers d'euros au 31 décembre 2016).

La rémunération brute totale versée aux principaux dirigeants du Groupe au 31 décembre 2017 s'élève à 4 139 milliers d'euros (contre 4 843 milliers d'euros au 31 décembre 2016).

Le contrat de travail des Dirigeants, à l'exception du Président et du Directeur général du groupe Crédit Mutuel Arkéa, n'est pas suspendu au cours de l'exercice de leur mandat.

Pour le Président et le Directeur général du groupe Crédit Mutuel Arkéa, les contrats de travail sont suspendus depuis leur nomination *ès qualités* et pendant la durée de leurs mandats respectifs, pour être repris automatiquement à leur terme. La période de suspension du contrat de travail se trouve prise en compte pour le calcul de leurs droits, au titre de la loi, de la convention collective et du contrat de travail.

En cas de rupture de leur contrat de travail, le Président et le Directeur général du groupe Crédit Mutuel Arkéa sont susceptibles de percevoir des indemnités de rupture, complémentaires aux dispositions légales ou conventionnelles d'un montant égal à deux ans de rémunération conformément aux recommandations AFEP-MEDEF.

Au moment de leur départ à la retraite, et s'ils ont au moins cinq ans d'ancienneté, les Dirigeants reçoivent une indemnité de fin de carrière égale à sept douzièmes de la rémunération annuelle. Ils disposent, par ailleurs, d'un congé de fin de carrière calculé à hauteur de vingt-trois jours par année effectuée dans ces fonctions.

Par ailleurs, des engagements de retraite et assimilés existent au bénéfice des Dirigeants sous la forme de régimes de retraite supplémentaires à prestations définies (dits « article 39 »).

La rente servie par le régime à prestations définies s'établit, pour les Dirigeants, à 0,35% de la rémunération de référence par année d'ancienneté. Elle est plafonnée à 10% de la rémunération de référence. La rémunération de référence correspond à la rémunération, appréciée sur une base annuelle, précédant la date de la liquidation, par le bénéficiaire, de sa pension de vieillesse au titre du régime de retraite de base, en englobant les éléments de salaire fixes et variables, y compris, les avantages en nature (véhicule et logement de fonction), au sens de l'article L. 242-1 du Code de la sécurité sociale.

Le montant total des sommes provisionnées par le Groupe au 31 décembre 2017 en application de la norme IAS 19 au titre des avantages postérieurs à l'emploi, autres avantages à long terme et indemnités de fin de contrat de travail s'élève à 345 milliers d'euros (contre 366 milliers d'euros au 31 décembre 2016).

Note 44. Participation dans des entités structurées non consolidées

31.12.2017	Véhicules de titrisation	Gestion d'actifs (OPCVM/OPCI)	Autres entités structurées
Total bilan	178 462	4 075 937	0
Valeur comptable des actifs financiers (1)	47 952	1 069 536	0
Valeur comptable des passifs financiers (1)			0
Exposition maximale au risque de perte	47 952	1 069 536	0

(1) Valeur comptable des actifs et passifs que le groupe Crédit Mutuel Arkéa comptabilise vis-à-vis des entités structurées

Les participations dans des entités non consolidées concernent des participations détenues dans le cadre de contrats d'assurance vie en unité de compte sur lesquelles Crédit Mutuel Arkéa n'exerce pas de contrôle. Il s'agit principalement de lignes d'OPCVM.

31.12.2016	Véhicules de titrisation	Gestion d'actifs (OPCVM/OPCI)	Autres entités structurées
Total bilan	118 486	2 165 598	0
Valeur comptable des actifs financiers (1)	33 177	648 629	0
Valeur comptable des passifs financiers (1)	0	0	0
Exposition maximale au risque de perte	33 177	648 629	0

(1) Valeur comptable des actifs et passifs que le groupe Crédit Mutuel Arkéa comptabilise vis-à-vis des entités structurées

Note 45. Périmètre de consolidation

Nom	Pays	Secteur / Activité	% contrôle		% Intérêts	
			31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016
Crédit Mutuel Arkéa + Fédérations et Caisses du Crédit Mutuel de Bretagne, du Sud-Ouest et du Massif Central	France	Banque / Banque mutualiste	Entité consolidante			
Sociétés consolidées par intégration globale						
ARKEA BANKING SERVICES	France	Banque / Prestations de services bancaires	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS	France	Banque / Banque d'entreprises	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA BOURSE RETAIL	France	Banque / Holding	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA CAPITAL (GESTION)	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA CAPITAL INVESTISSEMENT	France	Banque / Capital investissement	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA CAPITAL PARTENAIRE	France	Banque / Capital investissement	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA CREDIT BAIL	France	Banque / Crédit bail et location financement	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA DIRECT BANK (ex Fortuneo SA)	France	Banque / Inter médiation financière et boursière	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA FONCIERE	France	Banque / Immobilier	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA HOME LOANS SFH	France	Banque / Structure de refinancement	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA PUBLIC SECTOR SCF	France	Banque / Structure de refinancement	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA SCD	France	Banque / Prestations de services	100,0	100,0	100,0	100,0
CAISSE DE BRETAGNE DE CREDIT MUTUEL AGRICOLE	France	Banque / Banque mutualiste	93,2	93,1	93,2	93,1
COMPAGNIE EUROPEENNE D'OPERATIONS IMMOBILIERES	France	Banque / Portage d'actifs	100,0	100,0	100,0	100,0
CREDIT FONCIER ET COMMUNAL D'ALSACE ET DE LORRAINE BANQUE	France	Banque / Banque de réseaux spécialisés	100,0	100,0	100,0	100,0
CREDIT FONCIER ET COMMUNAL D'ALSACE ET DE LORRAINE SCF (1)	France	Banque / Structure de refinancement	/	100,0	/	100,0
FCT COLLECTIVITES	France	Banque/Fonds commun de titrisation	57,8	57,8	57,8	57,8
FEDERAL EQUIPEMENTS	France	Banque / Prestations de services	100,0	100,0	100,0	100,0
FEDERAL FINANCE	France	Assurances et gestion d'actifs / Banque privée et gestion d'actifs	100,0	100,0	100,0	100,0
FEDERAL FINANCE GESTION	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs	100,0	100,0	100,0	100,0
FEDERAL SERVICE	France	Banque / Prestations de services	97,8	97,0	97,8	97,0
FINANCO	France	Banque / Banque de réseaux spécialisés	100,0	100,0	100,0	100,0
GICM	France	Banque / Prestations de services	100,0	100,0	97,8	97,0
IZIMMO (2)	France	Banque / Immobilier	100,0	/	100,0	/
IZIMMO HOLDING (2)	France	Banque / Immobilier	100,0	/	100,0	/
KEYTRADE BANK (succursale)	Belgique	Banque / Inter médiation financière et boursière	100,0	100,0	100,0	100,0
KEYTRADE BANK Luxembourg SA	Luxembourg	Banque / Inter médiation financière et boursière	100,0	100,0	100,0	100,0
LEASECOM	France	Banque / Crédit bail et location financement	100,0	100,0	100,0	100,0
LEASECOM CAR	France	Banque / Crédit bail et location financement	100,0	100,0	100,0	100,0
LEETCHI SA	France	Banque / Prestations de services	100,0	100,0	100,0	100,0
MANGOPAY SA (ex Leetchi Corp)	Luxembourg	Banque / Prestations de services	100,0	100,0	100,0	100,0
MONEXT	France	Banque / Prestations de services	100,0	100,0	100,0	100,0
NEXTALK (3)	France	Banque / Prestations de services	100,0	/	100,0	/
NOUVELLE VAGUE (2)	France	Banque / Prestations de services	100,0	/	100,0	/
NOVELIA	France	Assurances et gestion d'actifs / Courtage en assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
PROCAPITAL	France / Belgique	Banque / Inter médiation financière et boursière	100,0	100,0	100,0	100,0
PUMPKIN (2)	France	Banque / Prestations de services	100,0	/	100,0	/
SCHELCHER PRINCE GESTION	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs	100,0	100,0	100,0	100,0
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE INTERFEDERALE	France	Banque / Immobilier	100,0	100,0	100,0	100,0
SMSPG	France	Assurances et gestion d'actifs / Holding	100,0	100,0	100,0	100,0
STRATEO (succursale)	Suisse	Banque / Inter médiation financière et boursière	100,0	100,0	100,0	100,0
SURAVENIR	France	Assurances et gestion d'actifs / Assurance vie	100,0	100,0	100,0	100,0
SURAVENIR ASSURANCES	France	Assurances et gestion d'actifs / Assurance non vie	100,0	100,0	100,0	100,0

Nom	Pays	Secteur / Activité	% contrôle		% Intérêts	
			31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016
Sociétés consolidées par mise en équivalence						
OIKO GESTION (EX AIBO GESTION)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	23,7	100,0	23,9	44,6
ALTAROCCA AM AS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	25,4	87,1	25,6	31,2
AVIAFUND FUND FACILITY MANAGEMENT GMBH (2)	Allemagne	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	30,1	/	30,4	/
AVIAFUND FUND SOLUTION SERVICES GMBH (2)	Allemagne	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	30,1	/	30,4	/
AVIARENT CAPITAL MANAGEMENT SARL (2)	Luxembourg	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	30,1	/	30,4	/
AVIARENT INVEST AG (2)	Allemagne	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	30,1	/	30,4	/
CAISSE CENTRALE DU CREDIT MUTUEL	France	Banque / Banque mutualiste	21,5	21,5	21,5	21,5
CREDIT MUTUEL CARTES DE PAIEMENTS (4)	France	Banque / Banque mutualiste	/	25,0	/	26,7
CODABEL MANAGEMENT	Belgique	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	12,4	35,0	12,5	15,6
DERIVATIVES SOLUTIONS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	28,3	80,0	28,6	35,7
EC ADVISORS GMBH	Allemagne	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	35,4	51,0	35,7	22,7
HALLES A FOURAGES SCCV (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	21,2	/	21,4	/
LINK BY PRIMONIAL	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	35,4	100,0	35,7	44,6
MARSEILLE FURNITURE SARL (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	20,4	/	20,6	/
MATA CAPITAL	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	14,1	40,0	14,3	17,8
NEW PORT	France	Banque / Holding	31,0	31,0	31,0	31,0
NEW PRIMONIAL HOLDING (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	36,3	/	36,6	/
PARISII GESTION PRIVÉE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	100,0	/	44,6
PFP (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	36,3	/	36,6	/
PRIMONIAL	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	35,4	100,0	35,7	44,6
PRIMONIAL COURTAGE (EX-PRIMONIAL FINANCEMENT)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	100,0	/	44,6
PRIMONIAL HOLDING	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	35,4	44,6	35,7	44,6
PRIMONIAL LUXEMBOURG	Luxembourg	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	35,4	100,0	35,7	44,6
PRIMONIAL MANAGEMENT (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	34,5	/	34,8	/
PRIMONIAL MANAGEMENT 2 (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	36,3	/	36,6	/
PRIMONIAL PARTENAIRES (EX-PATRIMMOFI)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	35,4	100,0	35,7	44,6
PRIMONIAL REIM	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	21,4	66,7	21,6	27,0
PRIMONIAL TI	Canada	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	35,4	100,0	35,7	44,6
ROCHE BRUNE AM SAS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	67,8	/	30,2
ROCHE BRUNE INVESTISSEMENT	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	67,8	/	30,2
SEFAL PROPERTY	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	34,9	100,0	35,3	44,6
SPORTINVEST	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	35,4	100,0	35,7	44,6
STAMINA ASSET MANAGEMENT (EX-PRIMONIAL AM)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	35,4	100,0	35,7	44,6
UPSTONE SAS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	35,4	100,0	35,7	44,6
VOLTAIRE CAPITAL	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	35,4	100,0	35,7	44,6
YOUNITED CREDIT (2)	France / Italie / Espagne	Banque / Prestations de services	25,6	/	25,6	/

Nom	Pays	Secteur / Activité	% Contrôle		% Intérêts	
			31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016
Sociétés consolidées par la méthode simplifiée						
ADAGE CBP FLEX (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	36,6	/	36,6	/
ALTAROCCA RENDEMENT 2023	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	20,0	25,6	20,0	25,6
ARKEA CAPITAL 1	France	Banque / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
AUTOFOCUS AIRBAG OCTOBRE 2015	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	93,8	93,9	93,8	93,9
AUTOFOCUS CROISSANCE JUIN 2015	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	93,8	93,9	93,8	93,9
AUTOFOCUS CROISSANCE MARS 2015	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	78,0	78,2	78,0	78,2
AUTOFOCUS CROISSANCE MARS 2016 (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	79,3	/	79,3	/
AUTOFOCUS JANVIER 2016 (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	92,5	/	92,5	/
AUTOFOCUS RENDEMENT DECEMBRE 2014	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	93,7	93,7	93,7	93,7
AUTOFOCUS RENDEMENT JUIN 2014	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	87,3	/	87,3
AUTOFOCUS RENDEMENT MARS 2015	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	93,3	93,5	93,3	93,5
AUTOFOCUS RENDEMENT NOVEMBRE 2016 (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	92,4	/	92,4	/
AUTOFOCUS RENDEMENT OCTOBRE 2014	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	91,5	91,7	91,5	91,7
AUTOFOCUS RENDEMENT SEPTEMBRE 2015	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	93,9	/	93,9
AUTOFOCUS SEPTEMBRE 2016 (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	96,4	/	96,4	/
BPE RENDEMENT 2018	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	36,3	40,2	36,3	40,2
DIAPAZEN CLIMAT SEPTEMBRE 2016 (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	97,8	/	97,8	/
FCPI SWEN EUROPA 4	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	46,5	/	46,5
FCPR FUNERAIRE A	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	35,4	/	35,4
FCT SP EUROCREANCES	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	43,4	44,0	43,4	44,0
FCT SURAVENIR PRIVAT	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
FEDERAL ACTIONS ETHIQUES	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	65,7	63,7	65,7	63,7
FEDERAL ACTIONS RENDEMENT	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	96,8	96,6	96,8	96,6
FEDERAL APAL	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	74,2	68,2	74,2	68,2
FED CAPITAL INV	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
FEDERAL CONVICTION GRANDE ASIE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	99,8	97,4	99,8	97,4
FEDERAL CONVICTION ISR EURO	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	61,0	61,7	61,0	61,7
FEDERAL CROISSANCE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	90,3	87,4	90,3	87,4
FEDERAL ESSOR INTERNATIONAL	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	49,4	51,6	49,4	51,6
FEDERAL INDICIEL JAPON	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	64,8	65,1	64,8	65,1
FEDERAL INDICIEL US	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	63,8	62,8	63,8	62,8
FEDERAL MULTI ACTIONS EUROPE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	73,7	71,9	73,7	71,9
FEDERAL MULTI L/S (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	50,9	/	50,9	/
FEDERAL MULTI OR ET MATIERES 1ERES	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	88,4	88,7	88,4	88,7
FEDERAL MULTI PATRIMOINE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	90,7	89,3	90,7	89,3
FEDERAL MULTI PME	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	79,2	85,0	79,2	85,0
FEDERAL OBLIGATIONS INTERNATIONALES ISR	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	36,3	40,0	36,3	40,0
FEDERAL OPPORTUNITE EQUILIBRE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	99,7	99,7	99,7	99,7
FEDERAL OPPORTUNITE MODERE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	98,4	98,3	98,4	98,3
FEDERAL OPPORTUNITE TONIQUE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	98,8	98,9	98,8	98,9
FEDERAL OPTIMAL PLUS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	47,9	44,4	47,9	44,4
FEDERAL SUPPORT COURT TERME (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	42,2	/	42,2	/
FEDERAL SUPPORT TRESORERIE ISR	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	31,3	29,3	31,3	29,3
FORMUL ACTION 2017 FP	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	82,4	/	82,4
FORMUL ACTION 2017	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	94,0	/	94,0
FORMUL ACTION SECURITE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	93,3	93,3	93,3	93,3
FPS SURAVENIR ACTIONS PROTECT (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	/	100,0	/
FSP / COMPARTIMENT 5 (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	42,4	/	42,4	/
KALEIDOSCOPE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	98,3	98,5	98,3	98,5
LFP MULTIMMO PHILOSO	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	46,8	/	46,8
OPCI CLUB FRANCE RET	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	46,3	46,3	46,3	46,3
OPCI PREIM DEFENSE 2	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	35,5	35,5	35,5	35,5
OPCI PREIM EUROS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
OPCI PREIM EUROS 2	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
OPCI PREIMIUM	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	83,7	100,0	83,7	100,0
OPCI TIKEHAU RET PRO	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	39,3	39,3	39,3	39,3

Nom	Pays	Secteur / Activité	% Contrôle		% Intérêts	
			31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016
PRIMO ELITE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
PRO FEDERAL LIQUIDITES C	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	61,3	43,4	61,3	43,4
SCI PERENNITE PIERRE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	81,8	/	81,8
S.C.I PROGRES PIERRE (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	/	100,0	/
S.C.I SURAV PIERRE (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	/	100,0	/
SCI CLOVERHOME (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	50,0	/	50,0	/
SCI LE VINCI HOLDING (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	/	100,0	/
SCI PR2 PREIM RET 2	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	38,0	38,0	38,0	38,0
SCI SOFIDY CONV IMMO (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	56,9	/	56,9	/
SCI USUFRUIMMO	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
SCPI PATRIMMO CROISSANCE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	36,3	54,0	36,3	54,0
SCPI PIERRE EXPANSIO	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	57,0	57,0	57,0	57,0
SCPI PRIMOFAMILY (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	40,4	/	40,4	/
SCPI PRIMONIA CAP IM	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	43,2	42,1	43,2	42,1
SP CONVERT. GLOBAL EUROPE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	33,4	23,9	33,4	23,9
SP CONVERTIBLES ISR EUROPE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	29,8	25,6	29,8	25,6
SP HAUT RENDEMENT	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	33,6	41,4	33,6	41,4
SP NS FAMILLE (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	42,1	/	42,1	/
STEREO 3	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	97,0	96,9	97,0	96,9
SURAVENIR INITIATIVE ACTIONS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
SURAVENIR REFERENCE ACTIONS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
SYNERGIE FINANCE INVESTISSEMENT	France	Banque / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
UBS ARCHMORE IDF	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	53,2	/	53,2
WE POSITIVE INVEST	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
WEST WEB VALLEY	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	35,4	38,6	35,4	38,6

(1) Fusion et confusion de patrimoine

(2) Sociétés consolidées pour la première fois en 2017

(3) Scission

(4) Liquidation

Nom	Pays	Secteur / Activité	% Contrôle		% Intérêts	
			31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016
Sociétés consolidées par la méthode simplifiée						
ADAGE CBP FLEX (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	36,6	/	36,6	/
ALTAROCCA RENDEMENT 2023	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	20,0	25,6	20,0	25,6
ARKEA CAPITAL 1	France	Banque / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
AUTOFOCUS AIRBAG OCTOBRE 2015	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	93,8	93,9	93,8	93,9
AUTOFOCUS CROISSANCE JUIN 2015	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	93,8	93,9	93,8	93,9
AUTOFOCUS CROISSANCE MARS 2015	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	78,0	78,2	78,0	78,2
AUTOFOCUS CROISSANCE MARS 2016 (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	79,3	/	79,3	/
AUTOFOCUS JANVIER 2016 (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	92,5	/	92,5	/
AUTOFOCUS RENDEMENT DECEMBRE 2014	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	93,7	93,7	93,7	93,7
AUTOFOCUS RENDEMENT JUIN 2014	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	87,3	/	87,3
AUTOFOCUS RENDEMENT MARS 2015	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	93,3	93,5	93,3	93,5
AUTOFOCUS RENDEMENT NOVEMBRE 2016 (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	92,4	/	92,4	/
AUTOFOCUS RENDEMENT OCTOBRE 2014	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	91,5	91,7	91,5	91,7
AUTOFOCUS RENDEMENT SEPTEMBRE 2015	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	93,9	/	93,9
AUTOFOCUS SEPTEMBRE 2016 (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	96,4	/	96,4	/
BPE RENDEMENT 2018	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	36,3	40,2	36,3	40,2
DIAPAZEN CLIMAT SEPTEMBRE 2016 (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	97,8	/	97,8	/
FCPI SWEN EUROPA 4	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	46,5	/	46,5
FCPR FUNERAIRE A	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	35,4	/	35,4
FCT SP EUROCRAANCES	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	43,4	44,0	43,4	44,0
FCT SURAVENIR PRIVAT	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
FEDERAL ACTIONS ETHIQUES	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	65,7	63,7	65,7	63,7
FEDERAL ACTIONS RENDEMENT	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	96,8	96,6	96,8	96,6
FEDERAL APAL	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	74,2	68,2	74,2	68,2
FED CAPITAL INV	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
FEDERAL CONVICTION GRANDE ASIE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	99,8	97,4	99,8	97,4
FEDERAL CONVICTION ISR EURO	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	61,0	61,7	61,0	61,7
FEDERAL CROISSANCE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	90,3	87,4	90,3	87,4
FEDERAL ESSOR INTERNATIONAL	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	49,4	51,6	49,4	51,6
FEDERAL INDICIEL JAPON	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	64,8	65,1	64,8	65,1
FEDERAL INDICIEL US	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	63,8	62,8	63,8	62,8
FEDERAL MULTI ACTIONS EUROPE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	73,7	71,9	73,7	71,9
FEDERAL MULTI L/S (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	50,9	/	50,9	/
FEDERAL MULTI OR ET MATIERES 1ERES	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	88,4	88,7	88,4	88,7
FEDERAL MULTI PATRIMOINE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	90,7	89,3	90,7	89,3
FEDERAL MULTI PME	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	79,2	85,0	79,2	85,0
FEDERAL OBLIGATIONS INTERNATIONALES ISR	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	36,3	40,0	36,3	40,0
FEDERAL OPPORTUNITE EQUILIBRE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	99,7	99,7	99,7	99,7
FEDERAL OPPORTUNITE MODERE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	98,4	98,3	98,4	98,3
FEDERAL OPPORTUNITE TONIQUE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	98,8	98,9	98,8	98,9
FEDERAL OPTIMAL PLUS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	47,9	44,4	47,9	44,4
FEDERAL SUPPORT COURT TERME (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	42,2	/	42,2	/
FEDERAL SUPPORT TRESORERIE ISR	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	31,3	29,3	31,3	29,3
FORMUL ACTION 2017 FP	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	82,4	/	82,4
FORMUL ACTION 2017	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	94,0	/	94,0
FORMUL ACTION SECURITE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	93,3	93,3	93,3	93,3
FPS SURAVENIR ACTIONS PROTECT (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	/	100,0	/
FSP / COMPARTIMENT 5 (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	42,4	/	42,4	/
KALEIDOSCOPE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	98,3	98,5	98,3	98,5
LFP MULTIMMO PHILOSO	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	46,8	/	46,8
OPCI CLUB FRANCE RET	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	46,3	46,3	46,3	46,3
OPCI PREIM DEFENSE 2	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	35,5	35,5	35,5	35,5
OPCI PREIM EUROS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
OPCI PREIM EUROS 2	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
OPCI PREIMIUM	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	83,7	100,0	83,7	100,0
OPCI TIKEHAU RET PRO	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	39,3	39,3	39,3	39,3

Nom	Pays	Secteur / Activité	% Contrôle		% Intérêts	
			31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016
PRIMO ELITE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
PRO FEDERAL LIQUIDITES C	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	61,3	43,4	61,3	43,4
SCI PERENNITE PIERRE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	81,8	/	81,8
S.C.I PROGRES PIERRE (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	/	100,0	/
S.C.I SURAV PIERRE (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	/	100,0	/
SCI CLOVERHOME (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	50,0	/	50,0	/
SCI LE VINCI HOLDING (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	/	100,0	/
SCI PR2 PREIM RET 2	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	38,0	38,0	38,0	38,0
SCI SOFIDY CONV IMMO (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	56,9	/	56,9	/
SCI USUFRUIMMO	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
SCPI PATRIMMO CROISSANCE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	36,3	54,0	36,3	54,0
SCPI PIERRE EXPANSIO	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	57,0	57,0	57,0	57,0
SCPI PRIMOFAMILY (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	40,4	/	40,4	/
SCPI PRIMONIA CAP IM	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	43,2	42,1	43,2	42,1
SP CONVERT. GLOBAL EUROPE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	33,4	23,9	33,4	23,9
SP CONVERTIBLES ISR EUROPE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	29,8	25,6	29,8	25,6
SP HAUT RENDEMENT	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	33,6	41,4	33,6	41,4
SP NS FAMILLE (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	42,1	/	42,1	/
STEREO 3	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	97,0	96,9	97,0	96,9
SURAVENIR INITIATIVE ACTIONS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
SURAVENIR REFERENCE ACTIONS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
SYNERGIE FINANCE INVESTISSEMENT	France	Banque / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
UBS ARCHMORE IDF	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	53,2	/	53,2
WE POSITIVE INVEST	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
WEST WEB VALLEY	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	35,4	38,6	35,4	38,6

(1) Fusion et confusion de patrimoine

(2) Sociétés consolidées pour la première fois en 2017

(3) Scission

(4) Liquidation

La comptabilisation par la méthode simplifiée (dite short cut method) repose sur le recours à l'option de juste valeur pour tous les actifs détenus dans le cadre de l'OPCVM à consolider.

La méthode simplifiée consiste à :

- comptabiliser à la juste valeur les parts du fonds à l'actif sur une base de 100%
- constater en regard un passif (dette financière) à hauteur de la part non détenue par le Groupe (intérêts minoritaires).

La liste des sociétés non incluses dans le périmètre de consolidation est disponible sur le site internet du Crédit Mutuel Arkéa.

Note 46. Regroupement d'entreprises

Pumpkin

Crédit Mutuel Arkéa a pris le contrôle exclusif de Pumpkin le 12 juillet 2017. La société Pumpkin est consolidée par intégration globale dans les comptes de Crédit Mutuel Arkéa. Cette fintech permet de réaliser des paiements entre particuliers à l'aide de son application gratuite et sécurisée.

Les éléments significatifs de ces regroupements sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

En K€	Pumpkin
Date d'acquisition	12/07/2017
Prix d'acquisition	11 539
Situation nette sociale IFRS (pour 100%)	565
Ecart d'évaluation (pour 100%)	0
Impôts différés associés (pour 100%)	0
Autres retraitements divers (pour 100%)	0
Situation nette + Ecart d'évaluation (100%)	565
Méthode de consolidation	Intégration globale
Ecart d'acquisition comptabilisé au bilan (goodwill complet)	10 974
Contribution au résultat 2017 du Groupe	-921

La comptabilisation initiale du regroupement est provisoire.

En cas d'informations complémentaires relatives à des faits et circonstances existant à la date d'acquisition, le groupe dispose d'un délai de douze mois pour :

- identifier les actifs acquis et passifs assumés de la société acquise non constatés lors de la comptabilisation initiale du regroupement ;
- modifier rétrospectivement les valeurs initialement attribuées.

Izimmo

Le Groupe a acquis la société Izimmo le 30 novembre 2017. L'activité principale d'Izimmo est la commercialisation d'immobilier de placement auprès de réseaux bancaires, de clientèle privée, de Conseillers en Gestion de Patrimoine Indépendants (CGPI) et de promoteurs.

Crédit Mutuel Arkéa a pris le contrôle exclusif de la société. La société Izimmo est consolidée par intégration globale dans les comptes du Groupe.

Les éléments significatifs de ces regroupements sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

	Izimmo
Date d'acquisition	30/11/2017
Prix d'acquisition	12 360
Situation nette sociale IFRS (pour 100%)	-1 839
Ecart d'évaluation (pour 100%)	1 570
Impôts différés associés (pour 100%)	-437
Autres retraitements divers (pour 100%)	-6 398
Situation nette + Ecart d'évaluation (100%)	-7 104
Méthode de consolidation	Intégration globale
Ecart d'acquisition comptabilisé au bilan (goodwill complet)	19 464
Contribution au résultat 2017 du Groupe	0

La comptabilisation initiale du regroupement est provisoire.

En cas d'informations complémentaires relatives à des faits et circonstances existant à la date d'acquisition, le groupe dispose d'un délai de douze mois pour :

- identifier les actifs acquis et passifs assumés de la société acquise non constatés lors de

- la comptabilisation initiale du regroupement ;
- modifier rétrospectivement les valeurs initialement attribuées.

Note 47. Evénements postérieurs à la clôture

Le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa a adopté le 17 janvier 2018 une résolution visant à proposer, aux Caisses locales des fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Massif Central et du Sud-Ouest, un vote d'orientation sur la stratégie d'indépendance du Groupe.

La délibération proposée au cours des mois de mars ou avril 2018 au Conseil d'administration de chaque Caisse locale affiliée au groupe Arkéa est :

« Le conseil d'administration de la caisse approuve, en ce qui la concerne, le projet consistant à engager toute action afin que le Crédit Mutuel Arkéa devienne un groupe bancaire coopératif et mutualiste indépendant, entièrement distinct du reste du Crédit Mutuel. La sortie de la Confédération nationale du Crédit Mutuel aurait notamment comme conséquences une complète liberté territoriale de développement, la réaffirmation d'un mécanisme de solidarité au périmètre du groupe Arkéa et l'adoption d'une dénomination et de marques commerciales ne reprenant pas les termes «Crédit Mutuel». La nouvelle dénomination ainsi que les marques commerciales réaffirmeraient clairement notre statut coopératif et mutualiste et l'ancrage territorial ».

3.6 Comptes globalisés au 31 décembre 2017

Les comptes globalisés correspondent aux comptes sociaux du Crédit Mutuel Arkéa (entité consolidante du groupe). Ils intègrent les comptes de la société juridique du Crédit Mutuel Arkéa proprement dite, des Caisses locales et des Fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest et du Crédit Mutuel Massif Central. Les comptes globalisés sont établis selon les normes comptables françaises.

Bilan

Structure de bilan

Au 31 décembre 2017, le total de bilan des comptes globalisés est en augmentation de 5,4 milliards d'euros et s'établit à 74,1 milliards d'euros contre 68,7 milliards d'euros en 2016 (+ 8 %).

A l'actif, les opérations avec la clientèle progressent de 2,2 milliards d'euros principalement grâce à la production soutenue en matière de crédit habitat. Les créances sur les établissements de crédit sont en augmentation de 2,4 milliards d'euros essentiellement du fait de la hausse des encours de prêts accordés aux filiales du groupe en lien avec la hausse de leur activité.

Au passif, les dettes envers les établissements de crédit sont en progression de 4,8 milliards d'euros sous l'effet de l'accroissement des encours remplacés par les filiales suite aux bonnes performances commerciales en matière de collecte d'épargne, ainsi qu'à la nouvelle souscription au TLTRO.

Les fonds propres de l'établissement de crédit

Les fonds propres s'élèvent à 5,7 milliards d'euros. Ils sont constitués des capitaux propres (capital, réserves...) et du Fonds pour Risques Bancaires Généraux. Le capital social est stable à 2,2 milliards d'euros. Il est constitué, dans sa quasi-totalité, des parts sociales souscrites auprès des Caisses locales.

Le Fonds pour Risques Bancaires Généraux s'élève à 655,9 millions d'euros, contre 300,3 millions d'euros en 2016. Il comprend, outre les montants affectés à la couverture de risques de caractère général, le fonds fédéral constitué par les réseaux de Caisses locales, qui intervient dans les mécanismes de solidarité financière.

Bilan

En milliers d'euros

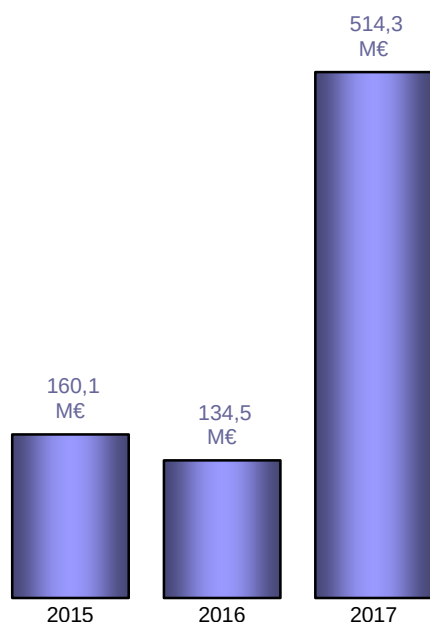
Actif	31/12/2017	31/12/2016
Caisse, Banques centrales	4 125 085	3 584 851
Effets publics et valeurs assimilées	4 328 011	3 567 331
Créances sur les établissements de crédit	21 774 441	19 345 640
Opérations avec la clientèle	31 877 658	29 649 109
Obligations et autres titres à revenu fixe	5 502 040	6 106 788
Actions et autres titres à revenu variable	150 234	209 645
Participations et autres titres détenus à long terme	438 157	236 347
Parts dans les entreprises liées	4 013 687	4 011 352
Immobilisations incorporelles	12 945	12 926
Immobilisations corporelles	207 822	202 656
Autres actifs	784 914	889 564
Comptes de régularisation	910 137	897 453
Total	74 125 131	68 713 659

Passif	31/12/2017	31/12/2016
Dettes envers les établissements de crédit	29 624 390	24 820 514
Opérations avec la clientèle	30 337 580	28 759 737
Dettes représentées par un titre	4 836 967	7 512 645
Autres passifs	701 422	927 348
Comptes de régularisation	987 210	887 230
Provisions	46 429	69 863
Dettes subordonnées	1 930 341	912 776
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	655 941	300 347
Capitaux propres hors FRBG	5 004 851	4 523 202
Capital souscrit	2 202 426	2 197 670
Primes d'émission	5 438	5 438
Réserves	2 264 383	2 165 866
Provisions réglementées et subventions d'investissement	4 525	4 525
Report à nouveau	13 731	15 161
Résultat de l'exercice	514 348	134 542
Total	74 125 131	68 713 662

📄 Compte de résultat

Résultat Net

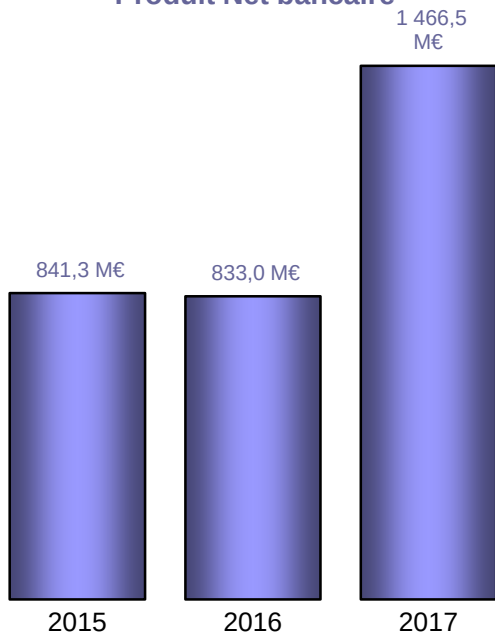
Résultat Net



Le résultat net des comptes globalisés atteint 514,3 millions d'euros en progression de 379,8 millions d'euros par rapport à 2016.

Produit net bancaire

Produit Net bancaire



Le produit net bancaire des comptes globalisés s'élève à 1 466,5 millions d'euros, soit une hausse de 633,5 millions d'euros.

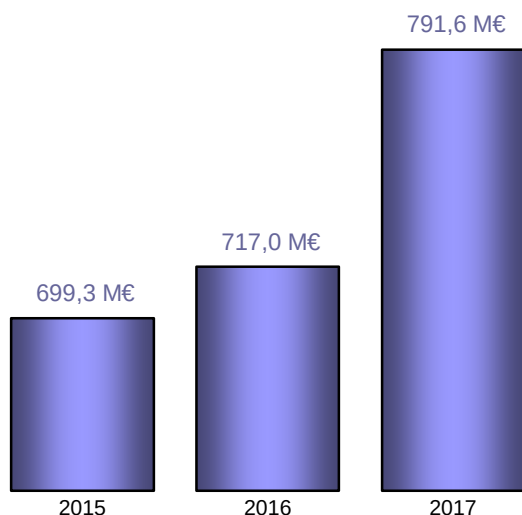
La marge financière augmente de 556,6 millions d'euros à 1 002 M€ marquée notamment par la hausse des dividendes de 553,4 millions d'euros à 756,1 millions d'euros.

Les commissions nettes augmentent de 5,5 % pour se situer à 443,1 millions d'euros principalement sous l'effet des progressions des commissions d'apporteurs d'affaires perçues (produits d'assurance notamment), des commissions de services (montée en gamme et hausse des tarifs) et des commissions de remboursement anticipé de crédits.

Les autres produits d'exploitation nets sont en hausse de 53,7 millions d'euros, s'élevant à 21,6 millions d'euros. La hausse s'explique par la variation de la provision épargne logement et par la rétrocession en 2016 d'une partie de la plus-value VISA aux affiliés¹⁰.

Frais de gestion

Frais de gestion



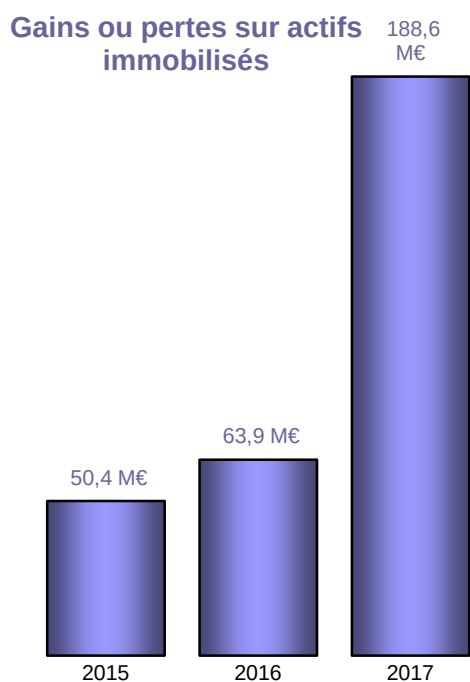
Les frais de gestion progressent de 74,6 millions d'euros (+ 10,4 %) pour atteindre 791,6 millions d'euros en 2017. Cette variation s'explique principalement par l'augmentation des frais de personnels sous l'effet de la hausse des compléments de rémunération consécutive à la progression significative du résultat du Groupe et par l'augmentation des dépenses engagées sur les projets réglementaires et de développement.

Coût du risque

Le coût du risque s'établit à 2,9 millions d'euros, soit une baisse de 23,3 millions d'euros par rapport à 2016 portée principalement par la baisse du coût du risque crédit clientèle en Caisses locales.

¹⁰ La plus-value VISA réalisée en 2016 est enregistrée en gains ou pertes sur actifs immobilisés

Gains ou pertes sur actifs immobilisés



Les gains nets sur actifs immobilisés progressent de 124,8 millions d'euros pour atteindre 188,6 millions d'euros en 2017 en lien avec l'opération de restructuration Primonial minorée par la plus-value Visa et l'opération remarquable de restructuration Tikehau réalisées en 2016.

Compte de résultat

	31/12/2017	31/12/2016
Intérêts et produits assimilés	1 390 984	1 525 841
Intérêts et charges assimilées	-1 204 539	-1 334 520
Revenus des titres à revenu variable	756 659	202 511
Commissions (produits)	499 806	472 258
Commissions (charges)	-56 694	-52 264
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	1 224	-2 287
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	57 429	53 597
Autres produits d'exploitation bancaire	26 719	2 024
Autres charges d'exploitation bancaire	-5 137	-34 184
Produit net bancaire	1 466 451	832 976
Charges générales d'exploitation	-778 743	-702 783
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	-12 899	-14 255
Résultat brut d'exploitation	674 809	115 938
Coût du risque	-2 873	-26 136
Résultat d'exploitation	671 936	89 802
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	188 620	63 861
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOT	860 556	153 663
Résultat exceptionnel	1	0
Impôt sur les bénéfices	9 280	35 477
Dotations/Reprises de FRBG et provisions réglementées	-355 489	-54 598
RÉSULTAT NET	514 348	134 542

Délais fournisseurs

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al.1 du code de commerce la décomposition à la date de clôture de l'exercice du solde des dettes fournisseurs échues par date d'échéance est la suivante :

TOTAL en EUROS	31/12/2017				
Échéance contractuelle	Factures à - de 30 jours	Factures de 31 à 60 jours	Factures de 61 à 90 jours	Factures à plus de 91 jours	Total (1 jour et plus)
Montant total des factures concernées TTC	14 757	30 318	200 099	146 594	391 767
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	0,01%	0,03%	0,17%	0,12%	0,33%
Nombre de factures concernées					169

Pour les créances et dettes relatives aux clients de Crédit Mutuel Arkéa, il convient de se référer à la note 19 sur la ventilation de certains actifs / passifs qui permet de donner à ce titre une information sur leur durée résiduelle.

Tableau des résultats des cinq derniers exercices et autres éléments caractéristiques de la société

	2013	2014	2015	2016	2017
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE (en milliers d'euros)					
Capital social	2 132 865	2 211 473	2 197 182	2 197 670	2 202 426
Nombre d'actions ordinaires existantes	2 131 845 134	2 192 127 760	2 196 901 280	2 197 251 242	2 201 414 815
Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droits de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE (en milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires hors-taxes	2 479 278	2 384 916	2 329 573	2 202 634	2 674 167
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	165 187	168 735	174 395	155 048	828 924
Impôt sur les bénéfices (*)	-57 465	-46 806	-28 529	-35 476	-9 280
Participation des salariés due au titre de l'exercice (*)	-1 496	-529	-1 459	-4 079	-5 504
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	215 103	164 713	160 069	134 542	514 348
Résultat distribué	49 778	40 913	39 175	37 456	36 824
RESULTATS PAR ACTION (en euros)					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,10	0,09	0,09	0,08	0,38
Résultat après impôts, participation et dotations aux amortissements et provisions	0,10	0,08	0,07	0,06	0,23
Dividende attribué à chaque action	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02
PERSONNEL (en milliers d'euros)					
Effectif moyen des salariés et employés pendant l'exercice	5 624	5 538	5 479	6 176	6 281
Montant de la masse salariale de l'exercice	226 751	237 676	234 919	243 598	260 054
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales)	112 066	132 570	121 127	120 960	129 951

(*) La charge est signée positivement et le produit négativement

Annexe

1- CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

1-1 Cadre juridique et financier

Les comptes globalisés publiables de Crédit Mutuel Arkéa regroupent, en application du règlement R511-3 du code monétaire et financier :

- la Fédération du Crédit Mutuel de Bretagne et les caisses de Crédit Mutuel affiliées
- la Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Ouest et les caisses de Crédit Mutuel affiliées
- la Fédération du Crédit Mutuel Massif Central et les caisses de Crédit Mutuel affiliées
- Crédit Mutuel Arkéa.

Ces comptes globalisés correspondent à l'établissement bancaire dénommé Crédit Mutuel Arkéa et portant le code banque 15589.

1-2 Faits marquants de l'exercice

Banque coopérative et territoriale, Crédit Mutuel Arkéa s'affirme comme un acteur majeur du développement économique régional et poursuit ses objectifs de développement en réalisant une très belle année 2017.

Le résultat de l'exercice intègre la plus-value liée à la restructuration capitalistique du groupe Primonial, la plus-value réalisée sur l'apport des titres CIC dans le cadre de l'OPA ainsi qu'un acompte sur dividendes de 500 millions d'euros versé par Suravenir.

Pour accompagner le développement et renforcer plus encore la structure de bilan, Crédit Mutuel Arkea a émis 500 M€ de dette Senior Non Preferred et 1000 M€ de dette subordonnée Tier 2.

2- PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

2-1 Présentation des comptes

La présentation des comptes est faite en conformité avec le Règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

2-2 Principes généraux et méthodes d'évaluation

Principes généraux

Les comptes globalisés de Crédit Mutuel Arkéa sont établis conformément aux principes comptables généralement admis ainsi qu'aux dispositions réglementaires applicables aux établissements de crédit en France, prescrites par le règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 qui regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

Options et méthodes d'évaluation

Créances

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont régies par le règlement ANC 2014-07 relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les

entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière. Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Conformément au règlement ANC 2014-07, les comptes globalisés de Crédit Mutuel Arkéa applique l'étalement des commissions d'octroi de crédits (COC) et des commissions de renégociation sur la durée de vie effective du crédit au prorata du capital restant dû. Les commissions reçues sont présentées en produits nets d'intérêts dans le produit net bancaire au compte de résultat et intégrées à l'encours de crédit concerné au bilan.

Classement

Les créances sont réparties en encours sains et encours douteux.

Sont classées en encours douteux les créances pour lesquelles un risque de non-recouvrement partiel ou total est probable et qui répondent à l'une des 2 conditions suivantes :

- impayés de plus de six mois pour les crédits immobiliers ou de plus de trois mois pour les autres types de crédits;
- contrepartie présentant une situation financière dégradée ou faisant l'objet de procédures contentieuses.

Le passage d'une créance en encours douteux entraîne par contagion un classement identique de l'ensemble des créances d'une contrepartie donnée.

Sont qualifiées d'encours douteux compromis les créances dont la déchéance du terme est prononcée.

La notion de « créances douteuses » recouvre les encours douteux et les encours douteux compromis. La comptabilisation des intérêts est suspendue à la date de passage en encours douteux compromis.

Lorsque les paiements des échéances ont repris de manière régulière, les créances sont reclassées en encours sains. Les créances restructurées dont la probabilité de recouvrement est jugée suffisante figurent également en encours sains.

Dépréciations

Les créances douteuses font l'objet, dossier par dossier, d'une dépréciation destinée à couvrir la perte probable. Ces dépréciations viennent en déduction des créances correspondantes à l'actif. Les intérêts sur créances douteuses comptabilisés en produits sont intégralement dépréciés.

Au compte de résultat, les dotations et reprises des dépréciations, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties sont portées dans la rubrique « Coût du risque », à l'exception des dotations et reprises des dépréciations relatives aux intérêts sur encours douteux qui sont présentées dans le produit net bancaire.

Conformément au règlement ANC 2014-07, ces dépréciations sont constituées en valeur actualisée afin de couvrir l'ensemble des pertes prévisionnelles sur les encours douteux ou douteux compromis. Les pertes prévisionnelles sont égales à la différence entre les flux contractuels initiaux restant dus et les flux prévisionnels actualisés.

L'actualisation est effectuée au taux effectif d'origine des encours correspondants pour les prêts à taux fixe, ou au dernier taux effectif déterminé selon les termes contractuels pour les prêts à taux variable.

En pratique, les flux prévisionnels ne sont actualisés que si l'incidence de l'actualisation est significative au regard de leurs montants prudemment estimés ; en conséquence, seules les dépréciations sur créances contentieuses font l'objet d'une actualisation. Au compte de résultat, les dotations relatives à l'actualisation sont portées en coût du risque et les reprises relatives aux effets de désactualisation sont portées en produit net bancaire. Sont recensées au passif les provisions destinées à couvrir des risques hors-bilan individualisés.

Portefeuille titres

Les opérations sur portefeuille titres sont comptabilisées conformément aux dispositions prévues dans le règlement ANC 2014-07.

Titres de transaction

Sont considérés comme des titres de transaction les titres qui, à l'origine sont :

- soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme
- soit détenus par un établissement du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opérations significatif compte tenu des opportunités du marché et respectant les conditions suivantes : ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Les titres de transaction sont comptabilisés au bilan à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus en incluant le cas échéant les intérêts courus. A chaque arrêté, ces titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat.

Titres de placement

Sont considérés comme des titres de placement les titres qui ne sont pas inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les titres visés au chapitre 5 du titre 3 du livre II de l'article 2014.07 de l'ANC.

Les titres de placement sont comptabilisés au bilan à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus en incluant le cas échéant les intérêts courus. A chaque arrêté, ces titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat.

La différence positive entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres à revenu fixe est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres en utilisant la méthode actuarielle à l'exception des titrisations et des obligations structurées pour lesquelles la méthode linéaire est appliquée.

A chaque arrêté comptable, par ligne de titre, les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable et le prix de marché des titres ne s'inscrivant pas dans une stratégie de couverture font l'objet d'une dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Titres d'investissement

Sont considérés comme des titres d'investissement les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie « titres de placement » ou de la catégorie « titres de transaction » avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à échéance.

L'établissement doit disposer de la capacité de financement nécessaire pour les détenir jusqu'à leur échéance tout en n'étant soumis à aucune contrainte juridique ou autre qui pourrait remettre en cause leur intention de les détenir jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont enregistrés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition, frais exclus. Les intérêts courus constatés lors de l'acquisition des titres, le cas échéant, sont comptabilisés dans des comptes rattachés.

La règle d'amortissement de la différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est identique à celle appliquée pour les titres de placement. Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable et le prix de marché ne font pas l'objet d'un provisionnement.

Seul le risque de défaillance de l'émetteur des titres peut donner lieu à constitution d'une dépréciation. Cette dépréciation est constatée en compte de résultat, dans la rubrique « coût du risque ». Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Titres de l'activité de portefeuille

Relèvent de l'activité de portefeuille les investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de la société émettrice ni de participer activement à sa gestion opérationnelle. Il s'agit notamment des titres détenus dans le cadre de l'activité de capital-développement.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition frais exclus.

Les titres de l'activité de portefeuille sont comptabilisés à la valeur la plus basse entre leur coût d'acquisition et leur valeur d'utilité. Les moins-values latentes résultant de la différence entre la valeur comptable et la valeur d'utilité, calculées par lignes de titres, font l'objet d'une dotation pour dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Autres titres détenus à long terme

Les « autres titres détenus à long terme » sont des actions ou des valeurs assimilées qui sont détenues dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influence dans la gestion de cette dernière, en raison de la faiblesse des droits de vote liés à ces titres. Les autres titres détenus à long terme sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition, frais exclus. Ils sont ensuite évalués en

fonction de leur valeur d'utilité et figurent au bilan au plus bas de leur valeur d'acquisition et de cette valeur d'utilité.

Les moins-values latentes résultant de la différence entre la valeur comptable et la valeur d'utilité, calculées par lignes de titres, font l'objet d'une dotation pour dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Titres de participation et parts dans les entreprises liées

Les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont constitués d'actions et de valeurs assimilées dont la possession durable est estimée utile au développement de l'entreprise et qui permettent d'exercer une influence notable sur la société émettrice ou d'en assurer le contrôle. Cette influence est présumée pour un pourcentage de contrôle supérieur ou égal à 10 %.

Les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition, frais exclus. Ils sont ensuite évalués en fonction de leur valeur d'utilité et figurent au bilan au plus bas de leur valeur d'acquisition et de cette valeur d'utilité.

Les moins-values latentes résultant de la différence entre la valeur comptable et la valeur d'utilité, calculées par lignes de titres, font l'objet d'une dotation pour dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Titres donnés en pension livrée

Les titres donnés en pension livrée sont conservés à l'actif du bilan et sont traités suivant les règles propres au portefeuille auquel ils appartiennent. La dette du cessionnaire est enregistrée au passif.

Opérations sur instruments financiers à terme

Les opérations sont comptabilisées conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014-07.

Les engagements sur les instruments financiers à terme sont portés sur une ligne du hors-bilan pour leur valeur nominale. Ce montant ne constitue qu'une indication du volume d'opérations en cours à la clôture et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments. La juste valeur des instruments financiers est déterminée par référence à une valeur de marché ou par application de modèles d'évaluation généralement admis.

Instruments de taux

Marchés organisés

Les contrats de marché à terme sont réévalués à chaque arrêté à leur valeur de marché. Pour les opérations de couverture, les gains et les pertes réalisés sont comptabilisés en compte de résultat symétriquement à l'enregistrement des charges et produits relatifs à l'élément couvert. Pour les positions isolées, les gains et les pertes liés à la réévaluation sont portés directement au compte de résultat.

Marchés de gré à gré

Les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) et les accords de taux futurs (FRA) donnent lieu à un calcul d'intérêts prorata temporis sur leur durée de référence. Les charges et produits sur un même contrat sont enregistrés pour leur montant net.

Pour les contrats optionnels (cap, floor, collar), les primes et les intérêts courus sont comptabilisés en résultat prorata temporis.

Dans le cas des swaps spéculatifs, une provision est comptabilisée en cas de moins-value latente.

Dans le cas des swaps de couverture, une provision est comptabilisée sur le titre couvert qui dégage une moins-value (qui ne serait pas totalement compensée par la plus-value latente du swap).

Instruments de change

Sur les swaps de change, le différentiel de valorisation est comptabilisé en résultat à chaque date d'arrêt.

Pour les options de change, les plus ou moins-values latentes sont constatées en résultat. A l'échéance, si l'option est exercée, cela se traduit par une opération d'achat ou de ventes de devises.

Immobilisations

Les immobilisations figurent au coût historique, diminué des amortissements cumulés. Les amortissements sont pratiqués sur le mode linéaire.

Conformément au règlement ANC n° 2014-03 relatif aux règles d'amortissement et de dépréciation des actifs, les principaux composants des constructions sont isolés en comptabilité et amortis sur leurs durées d'utilisation respectives. Les composants et durées d'amortissements suivants ont été retenus :

Composant	Durée d'amortissement
Gros œuvre bâtiments administratifs	50 ans
Gros œuvre agence	25 ans
Clots et couverts	25 ans
Lots techniques	20 ans
Agencements	10 ans
Matériel de bureau	4 à 5 ans
Matériel d'exploitation	3 à 8 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel de sécurité	2 à 10 ans
Matériel de transport	4 ans
Logiciel	3 à 5 ans
Logiciel interne	2 à 9 ans

En application du règlement n° 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, les frais d'acquisition des immobilisations sont incorporés à la valeur d'entrée au bilan de ces immobilisations.

La méthode préférentielle en matière de comptabilisation des logiciels créés en interne est appliquée. Ainsi, toutes les dépenses de logiciels survenues après le début du processus de production (analyse détaillée, développement, recettes, documentation) sont immobilisées ; les dépenses ne répondant pas aux conditions d'activation (et notamment les dépenses d'étude préalable et d'analyse fonctionnelle) sont quant à elles comptabilisées en charges.

Lorsqu'il existe des indices de perte de valeur, un test de dépréciation visant à comparer la valeur comptable du bien et sa valeur actuelle est effectué. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat, dans la rubrique «Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles». En particulier, le mali généré par une opération de fusion ou assimilée subit une dépréciation lorsque la valeur actuelle d'un actif sous-jacent auquel une quote-part du mali a été affectée devient inférieure à la valeur comptable de l'actif précité, majorée de la quote-part du mali affecté.

En application du règlement 2015-06 de l'ANC transposant la directive européenne 2013, le mali technique est comptabilisé au bilan par catégories d'actifs selon son affectation aux plus-values latentes sur les actifs sous-jacent apportés (PCG art 745-5 et 745-6).

Le fonds commercial est constitué des éléments non identifiables d'un fonds de commerce et qui n'ont pas fait l'objet d'une évaluation séparée au bilan. Il concourt au maintien et au développement du potentiel d'activité : les fonds commerciaux présumés à durée indéfinie ne font pas l'objet d'amortissements mais de tests de dépréciation annuels conformément au règlement de l'ANC 2015-06 du 23/11/2015. Dans l'hypothèse où cela aboutirait à un montant inférieur à celui figurant à l'actif du bilan, une dépréciation serait enregistrée.

Provisions

Des provisions sont constituées en vue de couvrir des risques ou charges clairement identifiés et mesurables. Les provisions non liées à des opérations bancaires sont constituées conformément au règlement ANC 2014-03 : elles sont subordonnées à l'existence d'une obligation à l'égard des tiers sans contrepartie future.

Provisions épargne-logement

Il est fait application du règlement ANC n°2014-07 relatif à la comptabilisation des comptes et plans épargne logement. "La provision épargne-logement est destinée à couvrir les risques liés à :

- l'engagement d'octroyer des prêts habitat aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux réglementé potentiellement inférieur aux conditions de marché du moment,
- l'obligation de rémunérer pour une durée indéterminée l'épargne collectée en plans épargne-logement à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat (taux pouvant s'avérer supérieur aux futures conditions de marché)."

Cette provision est calculée par génération de plans d'épargne-logement (les PEL de même taux à l'ouverture constituant une génération) d'une part, et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement (qui constitue une seule et même génération) d'autre part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes. Les engagements sont établis à partir d'un modèle prenant en compte notamment :

- les observations historiques des comportements des souscripteurs,

- la courbe des taux et une modélisation stochastique de ses évolutions.

Provisions pour engagements sociaux

Les comptes globalisés de Crédit Mutuel Arkéa applique la recommandation n° ANC 2013 - 02 du 7 Novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

Les régimes de retraite peuvent être des régimes à cotisations définies ou des régimes à prestations définies. Les régimes à cotisations définies ne comportent aucun engagement de la société sur le niveau de prestations fournies. Les cotisations versées constituent une charge de l'exercice, enregistrée dans la rubrique « frais de personnels ». Les régimes à prestations définies désignent des régimes pour lesquels la société s'est engagée à assurer un montant ou un niveau de prestation. Cet engagement constitue un risque à moyen ou long terme. Les engagements en matière de retraite qui ne relèvent pas des régimes à cotisations définies sont intégralement provisionnés dans la rubrique du bilan « provisions ». Les indemnités de fin de carrière et les médailles du travail sont également enregistrées à ce même poste.

Fonds pour risques bancaires généraux

Institué par le règlement n°90-02 du Comité de la réglementation bancaire et financière, ce fonds est constitué à la discrétion des dirigeants en vue de faire face à des risques dont la concrétisation est incertaine et qui relèvent de l'activité bancaire.

Les dotations ou reprises sont portées au niveau du compte de résultat dans la rubrique « dotations, reprises des fonds pour risques bancaires généraux ».

Conversion des comptes en devises

Conformément aux dispositions édictées par le règlement ANC 2014-07, les éléments d'actif, de passif et les engagements hors-bilan de change au comptant exprimés en devises sont évalués au cours de marché à la clôture de l'exercice. à l'exception des éléments libellés en devises participant à la monnaie unique européenne, pour lesquels le taux de conversion officiel a été retenu. Les engagements de change à terme suivent la même règle. Les produits et charges en devises sont enregistrés au cours de change en vigueur le dernier jour du mois de leur perception ou de leur paiement; les charges et produits courus mais non payés à la date de clôture sont convertis au cours de change à cette date.

INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN, DU HORS-BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

Note 1. Caisses, Banques Centrales

	En milliers d'euros	
	31/12/2017	31/12/2016
Caisse	136 247	121 078
Banques centrales	3 988 838	3 463 773
TOTAL	4 125 085	3 584 851

Note 2. Effets publics et valeurs assimilées

	31/12/2017			31/12/2016		
	Placement	investissement	Total	Placement	investissement	Total
Titres détenus (valeur brute)	4 267 065	54 011	4 321 076	3 503 408	59 115	3 562 523
Créances rattachées	7 607	554	8 161	5 445	472	5 917
TOTAL BRUT	4 274 672	54 565	4 329 237	3 508 853	59 587	3 568 440
Dépréciations	-1 226		-1 226	-1 109		-1 109
TOTAL NET	4 273 446	54 565	4 328 011	3 507 744	59 587	3 567 331
Plus et moins-values latentes	69 995	814	70 809	40 462	889	41 351
Différence entre prix d'acquisition et prix de remboursement	10 816	1 195	12 011	47 121	1 523	48 644

En 2017, aucun transfert n'a été opéré des titres de placement vers les titres d'investissement et il n'y a pas eu de cession de titres d'investissement avant échéance.

Note 3. Créances sur les établissements de crédit

	31/12/2017			31/12/2016		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
Comptes ordinaires	164 171		164 171	221 300		221 300
Prêts, valeurs reçues en pension		21 550 675	21 550 675		19 059 788	19 059 788
Créances rattachées	510	59 085	59 595	1	64 551	64 552
TOTAL	164 681	21 609 760	21 774 441	221 301	19 124 339	19 345 640

Actifs subordonnés

	En milliers d'euros	
	31/12/2017	31/12/2016
Créances sur les établissements de crédit	326 127	225 965

Note 4. Opérations avec la clientèle Actif

	31/12/2017	31/12/2016
Créances commerciales	4 721	5 252
Créances rattachées		
Prêts et crédits	31 155 149	28 900 430
Créances rattachées	19 799	23 180
Comptes ordinaires	383 264	381 245
Créances rattachées	7 078	7 016
Créances douteuses	635 059	687 585
Dont douteux compromis	471 958	487 271
Créances rattachées	92 743	87 910
Dépréciations	-420 155	-443 509
Dont dépréciation s/ douteux compromis	-313 575	-324 231
TOTAL	31 877 658	29 649 109

Les créances éligibles à la Banque de France pour le compte de Crédit Mutuel Arkéa s'élèvent à 1 141 646 milliers d'euros au 31/12/2017.

Le taux de couverture sur les créances douteuses s'élève à 66,16% en 2017 contre 64,50% en 2016. Par rapport au total des créances, le taux de couverture est de 1,32% en 2017 contre 1,50% en 2016.

Dépréciations et provisions sur le risque crédit constituées sur les opérations avec la clientèle :

	En milliers d'euros				
	31/12/2016	Dotations	Reprises	Autres var.	31/12/2017
Dépréciations déduites de l'actif	443 509	101 289	-124 643		420 155
Provisions inscrites au passif	4 951	3 068	-3 426	7 796	12 389
au titre des engagements par signature	4 951	1 670	-1 287		5 334
au titre des créances clientèle	0	1 398	-2 139	7 796	7 055
TOTAL	448 460	104 358	-128 069	7 796	432 545

Note 5. Obligations et autres titres à revenu fixe

	31/12/2017				31/12/2016			
	Transaction	Placement	Invest.	Total	Transaction	Placement	Invest.	Total
Titres détenus (valeur brute)		5 436 621	39 999	5 476 620		5 917 006	164 966	6 081 972
Créances rattachées		30 879	23	30 902		33 571	1 027	34 598
TOTAL BRUT	0	5 467 500	40 022	5 507 522	0	5 950 577	165 993	6 116 570
Dépréciations		-5 482	0	-5 482		-9 780	-2	-9 782
TOTAL NET	0	5 462 018	40 022	5 502 040	0	5 940 797	165 991	6 106 788
Plus et moins-values latentes	0	21 170	648	21 818		18 746	1 559	20 304
Différence entre prix d'acquisition et prix de remboursement	0	96 605	498	97 103		110 353	498	110 851

La part des titres cotés est de 81 % pour 2017 contre 64 % en 2016.

En 2017, aucun transfert n'a été opéré entre les différentes catégories de titres

Note 6. Participations, autres titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées

	En milliers d'euros			
	31/12/2016	Augmentation	Diminution	31/12/2017
Participations				
Valeur brute	167 194	248 581	-47 024	368 751
Dépréciations	-733	-7 627	6	-8 356
Valeur nette	166 461	240 954	-47 018	360 396
Autres titres détenus à long terme				
Valeur brute	72 388	8 104	-1 457	79 035
Dépréciations	-2 501	-58	1 288	-1 271
Valeur nette	69 887	8 046	-169	77 764
Entreprises liées				
Valeur brute	3 912 420	184 350	-190 176	3 906 594
Mali affecté	309 780	0	0	309 780
Dépréciations	-210 847	0	8 161	-202 686
Valeur nette	4 011 353	184 350	-182 015	4 013 687

Le montant des participations et des parts dans les entreprises liées détenues dans les établissements de crédit s'élève à 1 527 785 milliers d'euros.

Le portefeuille est évalué suivant la situation nette et intègre le certificat au fonds de garantie pour 19 250 milliers d'euros.

Les titres cotés représentent 2,59% des portefeuilles participations et parts dans les entreprises liées.

La part du portefeuille évaluée d'après la situation nette s'élève respectivement à 40,61% pour les participations et les titres détenus à long terme, et à 51,11% pour les entreprises liées. Les autres titres sont évalués à leur valeur économique.

Suite à l'application du règlement 2015-06, le mali a été affecté aux titres sur les entreprises liées. Il n'a été ni déprécié, ni amorti au 31.12.2017.

Liste des filiales et participations :			
			En milliers d'euros
Dénomination, adresse des sociétés	Part de capital détenue	Capitaux propres	Résultat du dernier exercice clos
RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS SUR CHAQUE TITRE DONT LA VALEUR BRUTE EXCÈDE 1 % DU CAPITAL			
1. FILIALES (SOCIÉTÉS DÉTENUES À PLUS DE 50 %)			
ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS Allée Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON / BREST	100,00%	1 067 096	76 268
ARKEA BANKING SERVICES Place de la pyramide - Tour Ariane La défense - 92800 PUTEAUX	100,00%	37 594	2 174
ARKEA CAPITAL INVESTISSEMENT 1, rue Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON / BREST	100,00%	245 512	65 590
ARKEA CAPITAL PARTENAIRE 1, rue Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON / BREST	100,00%	188 125	-14 704
ARKEA CRÉDIT BAIL 255, rue de Saint Malo - 35000 RENNES	87,55%	40 199	24 242
ARKEA FONCIÈRE 1, rue Louis Lichou - 29480 LE RELECQ KERHUON / BREST	98,08%	116 774	1 670
ARKEA HOME LOANS SFH 232 rue Général Paulet - 29200 / BREST	100,00%	42 396	208
ARKEA PUBLIC SECTOR SCF 1, rue Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON / BREST	100,00%	49 597	66
CREDIT FONCIER ET COMMUNAL D'ALSACE ET DE LORRAINE BANQUE 1, rue Dôme BP 102 - 67000 STRASBOURG	100,00%	197 592	110 992
COMPAGNIE EUROPÉENNE D'OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES 1, rue Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON / BREST	100,00%	30 228	324
FEDERAL EQUIPEMENTS 1, rue Louis Lichou - 29480 LE RELECQ KERHUON / BREST	100,00%	132 934	51
FINANCO 335, rue Antoine de Saint - Exupéry - 29490 GUIPAVAS	100,00%	95 605	10 174
LEASECOM 35, quai André Citroën - 75015 Paris	100,00%	14 278	2 030
MONEXT Tour Egée 17 Avenue de l'Arche - 92671 COURBEVOIE	100,00%	81 624	8 492
SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE INTERFÉDÉRALE (1) 1, rue Louis Lichou - 29480 LE RELECQ KERHUON / BREST	83,24%	162 412	3 191
SURAVENIR 232, rue Général Paulet - 29802 BREST CEDEX	100,00%	852 156	128 835
SURAVENIR ASSURANCES 2, rue Vasco de Gama - 44800 ST HERBLAIN	100,00%	177 349	42 105
ARKEA BOURSE RETAIL 1, rue Louis Lichou - 29480 LE RELECQ KERHUON / BREST	99,99%	382 515	748
LEETCHI SA 14, Boulevard Poissonnière - 75009 PARIS CEDEX	91,89%	3 077	-2 454
2. PARTICIPATIONS et ENTREPRISES LIÉES (DÉTENUES ENTRE 10 % ET 50 %)			
CAISSE CENTRALE DU CRÉDIT MUTUEL 88-90, rue Cardinet - 75847 PARIS CEDEX 17	21,52%	561 436	113 331
PRIMONIAL HOLDING 15, avenue de Suffren - 75007 PARIS	35,00%	151 443	15 487
VERMEG GROUP N.V. (2) Stawinskytaan, 411 - 1077XX AMSTERDAM	19,50%	68 429	8 662

(1) Les titres de la SCI Interfédérale sont classés en immobilisations corporelles.

(2) Données au 31/12/2016.

Opérations avec les entreprises liées et les participations :

En milliers d'euros				
	Participations et entreprises liées		Filiales	
	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2016
RENSEIGNEMENTS DETAILLES SUR CHAQUE TITRE DONT LA VALEUR BRUTE EXCEDE 1 % DU CAPITAL				
ACTIF				
CAPITAL DETENU	29 962	29 977	2 226 191	2 205 539
AUTRES EMPLOIS				
Créances	585 179	633 481	13 432 569	12 860 636
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0	106 711	811 421
TOTAL EMPLOIS	615 141	663 458	15 765 472	15 877 596
PASSIF				
Dettes	1	28	10 855 883	14 519 972
Dettes représentées par des titres	0	0	407 620	772 597
TOTAL RESSOURCES	1	28	11 263 503	15 292 568
ENGAGEMENTS DONNES				
De financement			203 000	675 092
De garantie			438 388	303 086
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	0	0	641 388	978 178
ENGAGEMENTS RECUS				
De financement				
De garantie			335 792	358 239
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS	0	0	335 792	358 239

Au 31/12/2017, aucune transaction significative et n'ayant pas été conclue aux conditions normales de marché n'a été effectuée entre des parties liées.

Note 7. Immobilisations corporelles et incorporelles

En milliers d'euros				
	31/12/2016	Augmentation	Diminution	31/12/2017
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Montant brut	34 011	937 [■]	-376	34 572 [■]
Amortissements	-21 085	-542	0	-21 627
MONTANT NET	12 926	395	-376	12 945[■]
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Montant brut	486 278	22 145	-7 276	501 147
Amortissements	-283 535	-12 443	2 653	-293 325
Dépréciations	-87		87	0
MONTANT NET	202 656	9 702	-4 536	207 822

Aucune charge de dépréciation n'a été constatée sur les immobilisations incorporelles et corporelles au cours de l'exercice 2017. Par ailleurs une reprise de provision a été constatée sur les immobilisations corporelles.

En application du règlement 2015-06 de l'ANC transposant la directive européenne 2013, le mali technique est comptabilisé au bilan par catégories d'actifs selon son affectation aux plus values latentes sur les actifs sous jacents apportés (PCG art 745-5 et 745-6).

Note 8. Autres actifs

En milliers d'euros		
	31/12/2017	31/12/2016
Etat	183 877	166 483
Prime épargne-logement	27 457	28 902
Impôts différés actifs	38 950	46 831
Opérations sur titres	5	127
Primes versées sur instruments conditionnels achetés	5 858	23 257
Dépôts de garantie versés	424 944	608 034
Autres débiteurs divers	103 823	15 930
TOTAL	784 914	889 564

Note 9. Comptes de régularisation - Actif

En milliers d'euros		
	31/12/2017	31/12/2016
Valeurs à l'encaissement	434 478	408 735
Comptes d'ajustement	8 295	15 787
Primes émission TCN et emprunts obligataires	18 082	11 729
Charges constatées d'avance	85 801	66 008
Produits à recevoir	348 293	343 352
Comptes de régularisation divers	15 188	51 843
TOTAL	910 137	897 453

Note 10. Dettes envers les établissements de crédit

En milliers d'euros						
	31/12/2017			31/12/2016		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
Comptes ordinaires	5 994 511	0	5 994 511	5 000 181	0	5 000 181
Emprunts et valeurs données en pension	21 508 558	21 508 558	21 508 558	18 969 073	18 969 073	18 969 073
Titres donnés en pension livrée		1 975 151	1 975 151		702 775	702 775
Dettes rattachées	297	145 873	146 170	360	148 125	148 485
TOTAL	5 994 808	23 629 582	29 624 390	5 000 541	19 819 973	24 820 514

Note 11. Opérations avec la clientèle - Passif

En milliers d'euros						
	31/12/2017			31/12/2016		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
Comptes d'épargne à régime spécial	12 544 261	5 339 011	17 883 272	11 937 830	5 108 394	17 046 224
Dettes rattachées sur comptes d'épargne	78 354	107 933	186 287	52 941	132 216	185 157
Comptes ordinaires	9 174 146		9 174 146	7 499 552		7 499 552
Comptes à terme et emprunts	396 000	2 666 415	3 062 415		3 984 328	3 984 328
Dettes rattachées	8 470	22 991	31 461	10 554	33 922	44 476
TOTAL	22 201 231	8 136 350	30 337 580	19 500 877	9 258 860	28 759 737

Note 12. Dettes représentées par un titre

En milliers d'euros						
	31/12/2017			31/12/2016		
	Principal	Dettes rattachées	Total	Principal	Dettes rattachées	Total
Bons de caisse	11 757	524	12 281	18 424	995	19 419
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	2 595 390	16 138	2 611 528	3 288 804	24 341	3 313 145
Emprunts obligataires	2 144 250	68 907	2 213 157	4 019 856	160 225	4 180 081
TOTAL	4 751 397	85 570	4 836 967	7 327 084	185 561	7 512 645

Emprunts obligataires

En milliers d'euros					
Date d'émission	Montant	Type	Durée en années	Taux	
17/06/2005	100 000	Obligations internationales	15	Taux indexé	
25/11/2005	80 000	Obligations internationales	15	Taux indexé	
25/11/2005	50 000	Obligations internationales	15	Taux indexé	
16/02/2007	35 000	Obligations internationales	15	Taux indexé	
02/04/2007	50 000	Obligations internationales	15	Taux indexé	
04/06/2007	50 000	Obligations internationales	15	Taux indexé	
11/06/2007	100 000	Obligations internationales	15	Taux indexé	
05/11/2007	30 000	Obligations internationales	14	Taux indexé	
07/05/2008	30 000	Obligations internationales	10	cms 10	
19/07/2010	132 373	Obligations internationales	8	0%	
04/08/2010	11 000	Obligations internationales	12	4,6475%	
15/03/2011	100 000	Obligations internationales	10	5%	
15/04/2011	50 000	Obligations internationales	10	Taux indexé	
12/08/2011	22 000	Obligations internationales	18	ribor 3 mois +1.55	
31/10/2011	40 000	Obligations internationales	20	Euribor 3 mois	
02/03/2012	129 878	Obligations internationales	8	4,5%	
28/11/2014	5 000	Obligations internationales	4	5,6%	
13/06/2008	7 000	Obligations internationales	10	5,6%	
26/01/2015	500 000	Obligations internationales	8	1%	
25/10/2017	500 000	Obligations internationales	12	1,875%	
21/12/2017	121 999	Obligations internationales	11	6%	
Total	2 144 250				

Note 13. Autres passifs

En milliers d'euros		
	31/12/2017	31/12/2016
Primes reçues sur instruments conditionnels vendus	7 721	19 960
Dépôts de garantie reçus sur instruments financiers	314 952	591 404
Etat	68 820	57 459
Impôts différés passifs	8	111
Rémunérations dues au personnel	96 766	62 787
Charges sociales	54 561	45 003
Versements sur titres restant à effectuer	143 094	135 279
Divers	15 500	15 345
TOTAL	701 422	927 348

Note 14. Comptes de régularisation - Passif

	En milliers d'euros	
	31/12/2017	31/12/2016
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	445 002	379 462
Produits constatés d'avance	298 510	284 320
Charges à payer	203 269	191 695
Comptes d'ajustement	8 105	4 473
Comptes de régularisation divers	32 324	27 280
TOTAL	987 210	887 230

Note 15. Provisions

	En milliers d'euros					
	31/12/2016	Dotations	Reprises (utilisées)	Reprises (non utilisées)	Autres variations	31/12/2017
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	4 951	1 670	0	-1 287		5 334
Provisions pour engagement de retraite	424			-97		327
Provisions épargne-logement	44 354			-21 853		22 501
Autres provisions	20 134	3 665	-857	-4 580	-1308	17 054
Provisions pour charges de personnel	0	127		-380	1178	925
litiges	0	181		-23	130	288
TOTAL	69 863	5 643	-857	-28 220	0	46 429
	Variation nette		-23 434			

La provision pour engagements de retraite est évaluée selon la méthode des unités de crédit projetées et tient compte d'hypothèses démographiques, de taux de rotation des effectifs, d'augmentations des salaires, de taux d'actualisation et d'inflation. En particulier, les calculs réalisés intègrent un taux d'actualisation de 1,54 %. Ce taux est déterminé en référence à l'indice iBoxx corporate AA 10+ eurozone basé sur des obligations privées. Les calculs intègrent également un taux de rotation des effectifs compris entre 0,91 % et 6,73 % et un taux de revalorisation des salaires brut d'inflation compris entre 2,18 % et 2,33 %. Les engagements sont évalués sur la base des tables de mortalité TH00-02 et TF00-02 pour la phase de constitution de l'engagement et des tables de mortalité TGH05 et TGF05 pour la phase de restitution des rentes.

Ventilation de la variation nette des provisions :

	31/12/2017	31/12/2016
Produit net bancaire	-24 302	9 430
Charges générales d'exploitation	994	-25
Coût du risque	383	-316
Impôt sur les sociétés	-509	-84
TOTAL	-23 434	9 005

Provisions pour risques sur engagements au titre des comptes et plans épargne-logement :

Comptes et plans épargne-logement sur la phase épargne : encours et provisions

	En milliers d'euros			
	2017		2016	
	Encours	Provisions	Encours	Provisions
Plans épargne-logement	5 008 035	-21 917	4 734 658	43 349
Ancienneté de moins de 4 ans	1 125 685	-11	2 828 757	11 577
Ancienneté de 4 à 10 ans	1 977 467	-3 783	987 507	8 084
Ancienneté de plus de 10 ans	1 904 883	-18 123	918 394	23 688
Comptes épargne-logement	677 920	-44	656 439	84
TOTAL	5 685 955	-21 961	5 391 097	43 433

Crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans épargne-logement : encours et provisions

	En milliers d'euros			
	31/12/2017		31/12/2016	
	Encours	Provisions	Encours	Provisions
Plans épargne-logement	5 746	-21	8 715	37
Comptes épargne-logement	52 349	-518	81 357	884
TOTAL	58 095	-539	90 072	921

Note 16. Dettes subordonnées

						En milliers d'euros	
Dettes subordonnées représentant au moins 10 % du total des dettes subordonnées	Montant	Devise	Taux	Echéance	Conditions de la subordination	Possibilité	
						de rembourse-	ment anticipé
Titres super subordonnés	97 314	EURO	CMS 10 + 0,10	INDETERMINEE	TIER 1 CAPIT/		OUI
Titres subordonnés	300 000	EURO	6,75%	18/09/2018	LOWER TIER :		NON
Titres subordonnés	500 000	EURO	3,25%	01/06/2026	TIER 2 CAPIT/		NON
Titres subordonnés	500 000	EURO	3,50%	09/02/2029	TIER 2		OUI
Titres subordonnés	500 000	EURO	1,88%	25/10/2029	TIER 2		OUI
Dettes rattachées	33 027						
TOTAL	1 930 341						

Note 17. Capitaux propres hors FRBG

					En milliers d'euros	
	Début d'exercice	Affectation résultat exercice précédent	Variation de l'exercice	Fin d'exercice		
CAPITAL	2 197 670		4 756	2 202 426		
PRIME D'EMISSION	5 438			5 438		
TOTAL RESERVES	2 165 866		98 516	0	2 264 383	
Réserve légale	401 658		19 925		421 583	
Réserves facultatives et statutaires	1 705 169		78 591		1 783 760	
Réserves plus-values à long terme	0				0	
Autres réserves	59 040				59 040	
PROVISIONS REGLEMENTEES	4 525				4 525	
REPORT A NOUVEAU CREDITEUR	15 161		-1 430		13 731	
REPORT A NOUVEAU DEBITEUR						
RESULTAT DE L'EXERCICE	134 542		-134 542	514 348	514 348	
Intérêts versés sur parts sociales			37 456			
TOTAL	4 523 202		0	519 104	5 004 851	

Le capital est composé de parts A pour 27 802 milliers d'euros, de parts B pour 2 162 792 milliers d'euros, de parts C pour 11 831 milliers d'euros.

Note 18. Opérations avec les établissements du réseau

			En milliers d'euros	
	31/12/2017		31/12/2016	
Créances sur les établissements du réseau	754 120		784 741	
à vue	107 970		164 094	
à terme	646 150		620 647	
Dettes sur les établissements du réseau	56 037		56 953	
à vue	56 037		38 133	
à terme	0		18 820	

Note 19. Ventilation de certains actifs / passifs selon leur durée résiduelle

En milliers d'euros						
	D<3 mois	3M<D<1an	1an<D<5ans	D>5ans	Dettes et créances rattachées	Total
ACTIF						
Créances sur établissements de crédit	2 922 556	4 650 813	6 280 133	7 861 344	59 595	21 774 441
à vue	164 171				510	164 681
à terme	2 758 385	4 650 813	6 280 133	7 861 344	59 085	21 609 760
Créances sur la clientèle	1 683 656	2 530 620	10 593 698	17 042 807	26 877	31 877 658
créances commerciales	4 929	0	0	0		4 929
autres concours à la clientèle	1 278 644	2 530 620	10 593 698	17 042 807 (*)	19 799	31 465 568
comptes ordinaires débiteurs	400 083	0	0	0	7 078	407 161
Obligations et autres titres à revenu fixe	921 754	871 117	2 453 467	1 224 800	30 902	5 502 040
PASSIF						
Dettes envers les établissements de crédit	7 320 671	1 486 750	11 496 137	9 174 661	146 171	29 624 390
à vue	5 994 511				297	5 994 808
à terme	1 326 160	1 486 750	11 496 137	9 174 661	145 874	23 629 582
Opérations avec la clientèle	24 950 809	1 751 649	1 619 000	1 798 374	217 748	30 337 580
comptes d'épargne à régime spécial	14 084 760	613 748	1 388 767	1 795 996	186 287	18 069 558
à vue	12 544 261	0	0	0	78 354	12 622 615
à terme	1 540 499	613 748	1 388 767	1 795 996	107 933	5 446 943
autres dettes	10 866 049	1 137 901	230 233	2 378	31 461	12 268 022
à vue	9 570 146				8 470	9 578 616
à terme	1 295 903	1 137 901	230 233	2 378	22 991	2 689 406
Dettes représentées par un titre	747 977	1 628 380	979 624	1 395 417	85 569	4 836 967
bons de caisse	4 839	1 995	4 924	0	524	12 282
titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	743 138	1 452 012	188 822	211 418	16 138	2 611 528
emprunts obligataires	0	174 373	785 878	1 183 999	68 907	2 213 157

(*) dont prêts subordonnés à durée indéterminée de 140 000 milliers d'euros

Note 20. Actifs et passifs en devises

Les actifs et passifs en devises s'élèvent respectivement au 31 décembre 2017 à 58 446 milliers d'euros et 353 022 milliers d'euros.

Note 21. Engagements de l'activité bancaire

		En milliers d'euros
	31/12/2017	31/12/2016
Engagements donnés		
Engagements de financement	4 021 556	4 034 426
en faveur des établissements de crédit	610 900	843 050
en faveur de la clientèle	3 410 656	3 191 376
Engagements de garantie	2 004 859	1 711 761
d'ordre d'établissements de crédit	62 224	72 777
d'ordre de la clientèle	1 942 635	1 638 984
Engagements sur titres	24 885	7 301
autres engagements donnés	24 885	7 301
Engagements reçus		
Engagements de financement	9 331 095	9 762 078
reçus des établissements de crédit	9 331 095	9 762 078
Engagements de garantie	859 984	811 002
reçus des établissements de crédit	859 984	811 002
Engagements sur titres	191 549	141 411
autres engagements reçus	191 549	141 411

Les engagements de financement donnés comprennent l'avance de trésorerie faite à la CRH afin d'assurer son fonctionnement pour un montant de 26,9 millions d'euros.

Ventilation des actifs remis en garantie de passif :

En milliers d'euros	
	31/12/2017
Banque de France	10 077 991
Caisse des Dépôts et Consignations	1 028 845
Banque Européenne d'Investissement	671 985
Arkéa Home Loans SFH	6 506 062
Caisse de Refinancement de l'Habitat	725 065
Société de Financement de l'Economie Française	0
TOTAL	19 009 947

Note 22. Opérations sur instruments financiers à terme

Valeur nominale des contrats :

Par nature

En milliers d'euros						
	31/12/2017			31/12/2016		
	Opérations de couverture	Autres opérations	Total	Opérations de couverture	Autres opérations	Total
OPERATIONS FERMES						
Opérations sur marchés organisés						
contrats de taux						
contrats de change						
autres opérations	17 599 165	0	17 599 165	8 325 478	0	8 325 478
Opérations de gré à gré						
accords de taux futurs						
swaps de taux	24 506 789		24 506 789	30 002 261		30 002 261
swaps financiers						
autres opérations						
OPERATIONS CONDITIONNELLES						
Opérations de gré à gré						
Contrats de taux plancher/plafond						
achetés	5 736 981		5 736 981	4 419 902		4 419 902
vendus	4 863 370		4 863 370	3 781 542		3 781 542
Options de taux, change et autres						
achetées	660 736		660 736	751 138		751 138
vendues	660 736		660 736	741 339		741 339
TOTAL	54 027 777	0	54 027 777	48 021 661	0	48 021 661

Par durée restant à courir

En milliers d'euros				
	31/12/2017			Total
	- de 1 an	+ 1 an - 5 ans	+ 5 ans	
INSTRUMENTS DE TAUX				
Marché de gré à gré				
Swaps de taux	4 964 813	15 364 102	21 777 039	42 105 954
Contrats de taux plancher / plafond	2 109 127	5 909 499	2 581 726	10 600 352
Autres options	991 817	329 654		1 321 471
TOTAL	8 065 757	21 603 255	24 358 765	54 027 777

Juste valeur

En milliers d'euros		
	31/12/2017	31/12/2016
INSTRUMENTS DE TAUX	223 649	226 115
AUTRES OPTIONS		-10

Note 23. Intérêts, produits et charges assimilés

En milliers d'euros				
	31/12/2017		31/12/2016	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations avec les établissements de crédit (*)	617 677	-795 152	668 713	-819 802
Opérations avec la clientèle	746 278	-276 741	823 472	-299 557
Obligations et autres titres à revenu fixe	21 587	-132 596	30 656	-215 118
Autres opérations	5 442	-50	3 000	-43
TOTAL	1 390 984	-1 204 539	1 525 841	-1 334 520

(*) dont charges sur les opérations relatives aux dettes subordonnées : 54 664 milliers d'euros au 31/12/2017 et 30 516 milliers d'euros au 31/12/2016

Note 24. Revenus des titres à revenu variable

En milliers d'euros		
	31/12/2017	31/12/2016
Actions et autres titres à revenu variable	7 040	6 543
Participations et autres titres détenus à long terme	3 688	379
Parts dans les entreprises liées	745 931	195 589
TOTAL	756 659	202 511

Note 25. Commissions

	En milliers d'euros			
	31/12/2017		31/12/2016	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations avec les établissements de crédit	4 479	-595	3 307	-562
Opérations avec la clientèle	51 660	-248	44 904	-219
Opérations sur titres	709	-1 217	969	-1 456
Opérations de change	257	-17	354	-30
Opérations sur hors-bilan	8 450	-19 161	8 469	-17 520
Prestations de services financiers	434 251	-35 456	414 255	-32 477
TOTAL	499 806	-56 694	472 258	-52 264

Note 26. Gains ou pertes sur opérations de portefeuille

Portefeuilles de négociation :

	En milliers d'euros	
	31/12/2017	31/12/2016
Opérations sur titres de transaction	2	5
Opérations de change	2 806	293
Opérations sur instruments financiers à terme	-1 584	-2 585
De taux d'intérêt	-1 584	-2 585
Divers	0	0
TOTAL	1 224	-2 287

Portefeuilles de placement et assimilés :

	En milliers d'euros	
	31/12/2017	31/12/2016
Opérations sur titres de placement		
Plus-values de cession	57 439	41 297
Moins-values de cession	-1 209	-110
Dotations aux dépréciations	-2 589	-8 828
Reprises des dépréciations	3 788	21 238
TOTAL	57 429	53 597

Note 27. Charges générales d'exploitation

	En milliers d'euros	
	31/12/2017	31/12/2016
Frais de personnel	-502 937	-449 100
Salaires et traitements	-261 226	-244 676
Charges sociales	-131 395	-121 313
dont charges de retraite	-29 981	-31 080
Intéressement et participation	-67 861	-43 214
Impôts et taxes afférentes	-42 455	-39 898
Autres frais administratifs	-275 806	-253 683
Impôts et taxes	-32 447	-33 905
Services extérieurs	-447 619	-405 393
Charges refacturées	204 260	185 615
TOTAL	-778 743	-702 783

Le « crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi » (CICE) est comptabilisé en diminution des charges de personnel pour un montant de 9 933 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

Le CICE a permis d'assurer le développement de la société grâce à des investissements maîtrisés, incluant des investissements d'innovations et réglementaires.

Ventilation des effectifs du personnel salarié

Effectifs moyens	31/12/2017	31/12/2016
	Personnel salarié	Personnel salarié
Employés	2 889	2 896
Cadres	3 392	3 280
TOTAL	6 281	6 176

La rémunération globale allouée aux membres du conseil d'administration est de 1 877 milliers d'euros.

Le montant global des rémunérations versées au directeur général et aux directeurs généraux délégués s'élève à 2 566 milliers d'euros.

Note 28. Coût du risque

		En milliers d'euros	
		31/12/2017	31/12/2016
CREANCES	Dotations	-84 067	-101 377
	Reprises utilisées	27 756	25 150
	Reprises devenues disponibles	82 336	77 526
	Récupération sur créances amorties	1 280	1 395
	Créances irrécouvrables couvertes	-27 783	-26 768
	Créances irrécouvrables non couvertes	-3 090	-3 333
RISQUES HORS-BILAN	Dotations	-1 670	-1 914
	Reprises utilisées		
	Reprises devenues disponibles	1 287	2 230
TITRES	Dotations	-34	-2 250
	Reprises	1 112	3 205
PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES	Dotations		
	Reprises		
SOLDE		-2 873	-26 136

Note 29. Gains ou pertes sur actifs immobilisés

En milliers d'euros					
	Dotations aux dépréciations	Moins-values de cessions	Reprises des dépréciations	Plus-values de cessions	31/12/2017
Immobilisation corporelles et incorporelles		-592		1 337	745
Participations, autres titres détenus à long terme	-113		1 185	186 212	187 284
Parts dans les entreprises liées			589		589
Titres d'investissement			2		2
TOTAL	-113	-592	1 776	187 549	188 620

Note 30. Impôt sur les bénéfices

En milliers d'euros		
	31/12/2017	31/12/2016
Charge fiscale courante hors apport des filiales intégrées	-175 725	-116 028
Apport des filiales intégrées	192 888	153 918
Créance de carry back		
Charge fiscale différée nette et divers	-7 883	-2 413
TOTAL	9 280	35 477
Résultat avant impôt, résultat exceptionnel et FRBG	860 556	153 663
TAUX EFFECTIF	-1,08%	-23,09%

Les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale.

Le taux effectif au 31 décembre 2017 s'analyse comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Taux normal d'impôt (y compris les contributions)	34,43%	34,43%
Différences permanentes	-14,55%	-30,93%
Différences temporaires	-1,03%	-6,60%
Impositions aux taux réduits	-0,76%	-2,33%
Impact situation déficitaire	2,27%	-18,15%
Autres	-21,44%	0,49%
TAUX EFFECTIF	-1,08%	-23,09%

Note 31. Implantation dans les Etats qui n'ont pas conclu de convention administrative avec la France permettant l'accès aux renseignements bancaires dans le cadre de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale

Crédit Mutuel Arkéa n'est pas implanté dans des Etats ou territoires non coopératifs selon l'article 238-0 A du Code Général des Impôts.

Note 32. Comptes consolidés

Crédit Mutuel Arkéa constitue, avec les Fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, du Crédit Mutuel Massif Central et les Caisses de Crédit Mutuel affiliées, la société mère pour l'établissement des comptes consolidés de Crédit Mutuel Arkéa.

Les états financiers consolidés sont consultables sur le site : http://www.arkea.com/banque/assurance/credit/mutuel/ecb_5034/fr/rapports-annuels

Note 33. Evènements post clôture

Le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa a adopté le 17 janvier 2018 une résolution visant à proposer, aux Caisses locales des fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Massif Central et du Sud-Ouest, un vote d'orientation sur la stratégie d'indépendance du Groupe.

La délibération proposée au cours des mois de mars ou avril 2018 au Conseil d'administration de chaque Caisse locale affiliée au groupe Arkéa est :

« Le conseil d'administration de la caisse approuve, en ce qui la concerne, le projet consistant à engager toute action afin que le Crédit Mutuel Arkéa devienne un groupe bancaire coopératif et mutualiste indépendant, entièrement distinct du reste du Crédit Mutuel. La sortie de la Confédération nationale du Crédit Mutuel aurait notamment comme conséquences une complète liberté territoriale de développement, la réaffirmation d'un mécanisme de solidarité au périmètre du groupe Arkéa et l'adoption d'une dénomination et de marques commerciales ne reprenant pas les termes «Crédit Mutuel». La nouvelle dénomination ainsi que les marques commerciales réaffirmeraient clairement notre statut coopératif et mutualiste et l'ancrage territorial. »

4. Facteurs de risque

La fonction de gestion des risques du Crédit Mutuel Arkéa

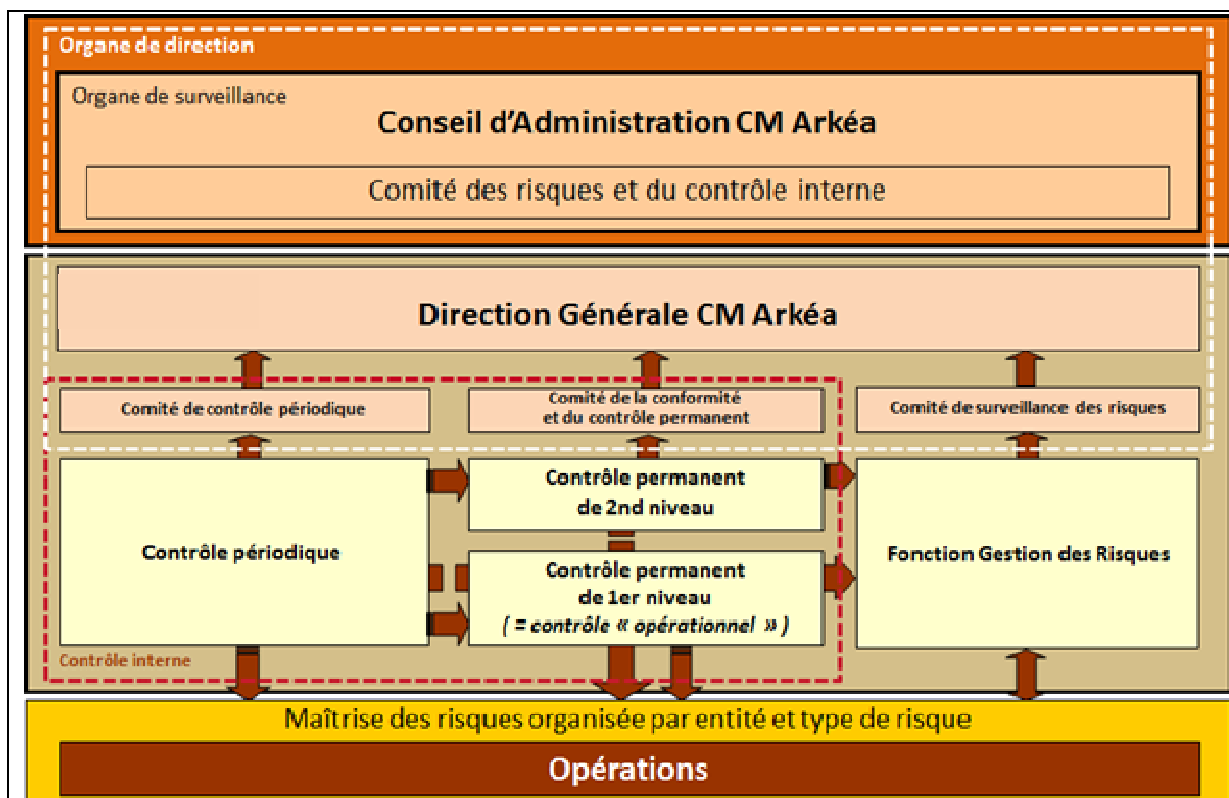
La « fonction de gestion des risques » a pour mission générale, conformément aux exigences réglementaires (cf. arrêté du 3 novembre 2014), de s'assurer de la mise en œuvre des systèmes de mesure et de surveillance des risques du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

Son organisation, mise en place mi-2010 suite à la première évolution réglementaire en la matière (notion de « filière risques »), couvre l'ensemble des risques de toutes les entités du groupe. Elle appréhende globalement, sur une base consolidée, l'ensemble des risques associés aux activités bancaires et non bancaires du groupe et ce, de manière transversale et prospective.

La « fonction de gestion des risques » a pour enjeu d'assurer la compatibilité du niveau des risques encourus avec les orientations fixées par l'organe de surveillance du groupe Crédit Mutuel Arkéa, qui a fixé les objectifs prioritaires suivants en la matière :

- exercer ses activités dans des limites compatibles avec sa stratégie de développement, ses capacités financières et les exigences réglementaires concernant les risques ;
- délivrer une information de qualité, pertinente, contrôlée, à l'organe de surveillance et aux dirigeants effectifs du groupe ainsi qu'aux autorités de tutelle, chaque entité du groupe étant responsable de la gestion de ses risques.

La « fonction de gestion des risques » s'insère dans le schéma de gouvernance globale des risques et du contrôle interne représenté ci-après :



Sa responsabilité au sein du groupe Crédit Mutuel Arkéa est attribuée au Directeur des risques de Crédit Mutuel Arkéa, indépendant des métiers et rattaché hiérarchiquement au Directeur général délégué en charge du Pôle Supports au développement, qui dépend lui-même du Directeur général du groupe. La responsabilité ultime de la gestion des risques au plan opérationnel demeure du ressort des dirigeants effectifs de chaque entité, que les activités de celle-ci soient externalisées ou non.

Le responsable de la « fonction de gestion des risques » du groupe a pour mission d'organiser le bon fonctionnement de cette fonction, d'être le garant de la bonne information des dirigeants effectifs et de l'organe de surveillance du groupe et de veiller et/ou participer à l'application des procédures groupe pour son domaine d'attribution.

Intervenant en amont et en aval de la gestion opérationnelle des risques par les entités, il assure un suivi des risques consolidé à l'échelle du groupe. Les résultats sont communiqués, selon des supports et des fréquences appropriés, au Comité de surveillance des risques groupe et à la Direction générale du groupe ainsi qu'au Comité des risques et du contrôle interne et au Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa. Le responsable de la « fonction de gestion des risques » du groupe s'appuie pour cela sur le réseau des correspondants nommés dans chaque entité du groupe (cf. infra) et sur un système d'informations consolidé.

La « fonction de gestion des risques » est organisée fonctionnellement, en complément de l'organisation hiérarchique. Chaque établissement du groupe, bancaire ou non, nomme un responsable de la « fonction de gestion des risques » pour son périmètre, un responsable par type de risque étant par ailleurs désigné.

Des liens fonctionnels sont prévus à trois niveaux :

- entre le responsable de la « fonction de gestion des risques » du groupe et le responsable de la « fonction de gestion des risques » de chaque entité ;

- entre le responsable de la « fonction de gestion des risques » de chaque entité et les responsables désignés pour chaque type de risque au sein de cette entité ;

- entre le responsable de la « fonction de gestion des risques » du groupe et les responsables par type de risque du groupe.

La vision consolidée des risques de Crédit Mutuel Arkéa est assurée :

- par une gouvernance de la « fonction de gestion des risques », homogène et déclinée sur le même modèle quelle que soit l'entité du groupe et quel que soit le risque ;

- et par des méthodes, procédures et outils communs permettant à la fois une gestion « locale » par entité et globale à l'échelle du groupe.

Cette organisation de la « fonction de gestion des risques » et les ressources à sa disposition contribuent à la conformité de l'exposition aux risques du groupe Crédit Mutuel Arkéa, au cadre d'appétence et à la politique de risque définis par son organe de surveillance. L'ensemble des documents formant le « Dispositif de maîtrise des risques » constitue, à cet égard, le référentiel dans lequel se trouve le système de limites du groupe. D'abord validé par le Comité de surveillance des risques puis par le Comité exécutif du groupe, ce document est ensuite présenté au Comité des risques et du contrôle interne puis soumis au Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa pour adoption.

4.1 Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de non remboursement encouru en cas de défaillance d'un emprunteur ou d'emprunteurs considérés comme « un même bénéficiaire », au sens réglementaire de cette expression.

4.1.1 Risque de crédit sur la clientèle

4.1.1.1 Procédures de sélection, de limite et de surveillance

L'ensemble des procédures de sélection, de limites et de surveillance des risques s'inscrit dans un cadre réglementaire. Il respecte notamment l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement, soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

- **Système de sélection du risque**

Conformément à la réglementation, les notations internes se trouvent au centre du processus d'octroi de crédit et sont utilisées pour déterminer à la fois les limites de décision et le plafond d'engagement de chaque entité du groupe.

L'octroi de crédit est régi par des procédures propres à chaque entité distributrice au sein du groupe, dans le cadre du système de limites défini par le Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa. Les demandes de financement excédant les plafonds de décision propres à chaque réseau ou filiale sont soumises au Comité de Crédit groupe. Au-delà des limites de décision de ce Comité, une demande de dérogation est faite au Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa.

Les procédures d'octroi de crédit des entités du groupe s'appuient sur des analyses détaillées de la qualité des emprunteurs et leur capacité à faire face aux remboursements des crédits sollicités.

Quelle que soit la typologie du client emprunteur (particulier, entreprise, institutionnel), ces analyses intègrent selon les cas :

- des données externes (inscription au fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers, interdiction bancaire, note Banque de France, encours déclarés au service de centralisation des risques de la Banque de France, impayés, existence de procédures collectives, K-BIS...) ;
- des données personnelles décrivant la situation financière (fonctionnement de compte, documents comptables...) ;
- des éléments de contexte qualitatifs (régime matrimonial, forme juridique, analyse des secteurs d'activité...).

• Surveillance des crédits à la clientèle

Conformément à la réglementation, le Crédit Mutuel Arkéa veille à une stricte indépendance entre les unités chargées de l'engagement des opérations et les unités chargées de leur surveillance.

Les outils mis en place par le groupe permettent la détection rapide des situations risquées (impayés, irréguliers, dégradation de notation,...).

Les structures de maîtrise des risques des entités distributrices du groupe s'assurent de la bonne prise en charge des dossiers risqués par les gestionnaires, tant au niveau du diagnostic de la situation du client et de la mise en œuvre rapide des mesures nécessaires que du suivi de la régularisation de la situation du client.

En second niveau, la surveillance globale des risques est assurée par la Direction des risques du Crédit Mutuel Arkéa (suivi des grands risques, détection des engagements dégradés, analyse des principaux dossiers douteux et contentieux).

- **Reporting**

Un tableau de bord des risques sur crédits à la clientèle établi mensuellement est communiqué aux membres du Comité exécutif du Crédit Mutuel Arkéa. Les principaux indicateurs sont calculés par marché et par entité du groupe.

Une synthèse de l'exposition au risque de crédit à la clientèle ainsi qu'un point sur le respect des limites d'engagement sont effectués lors de chaque réunion du Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa.

Enfin, la situation des risques de crédit du groupe est également présentée au Comité de surveillance des risques du groupe qui se réunit tous les trimestres. Elle figure également dans le tableau de bord trimestriel des risques du Groupe, adressé et présenté au Comité exécutif Crédit Mutuel Arkéa puis au Comité des risques et de contrôle interne du groupe.

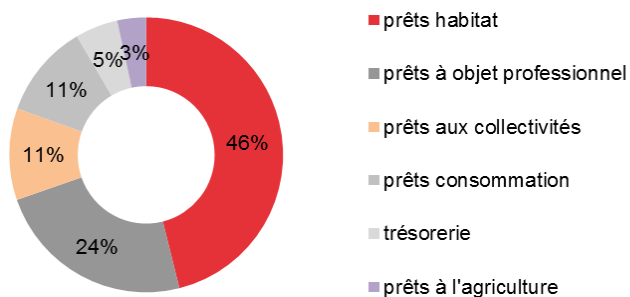
4.1.1.2 Analyse des encours

- **Encours des crédits à la clientèle**

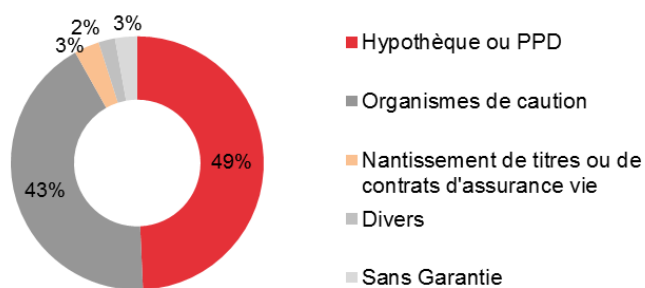
Au 31 décembre 2017, les encours bilan et hors bilan de la clientèle du Crédit Mutuel Arkéa représentent 63,5 milliards d'euros. Les crédits inscrits au bilan (capital et créances rattachées incluses) s'élèvent à 51,5 milliards d'euros, en progression de 8 %.

Ceux-ci concernent, pour l'essentiel, des secteurs à risque modéré où les montants unitaires sont en général limités. Les crédits à l'habitat représentent près de la moitié des encours. La forte implantation régionale favorise, par ailleurs, la proximité et la bonne connaissance des emprunteurs.

Répartition des encours de crédit au bilan



Répartition des encours Habitat par type de garantie

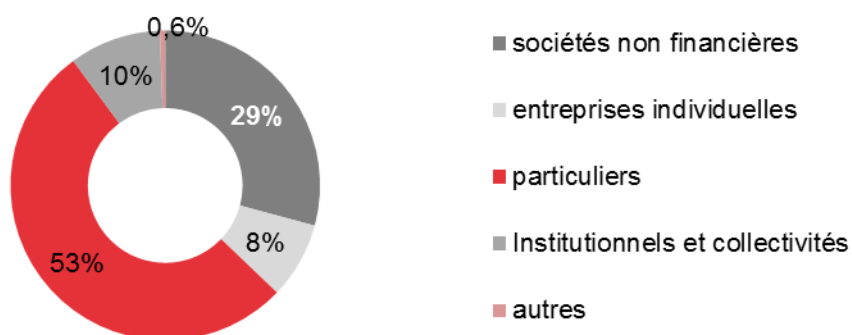


- **Dispersion des encours de crédit à la clientèle**

La dispersion du portefeuille de crédits à la clientèle est satisfaisante du point de vue du risque, qu'elle soit examinée :

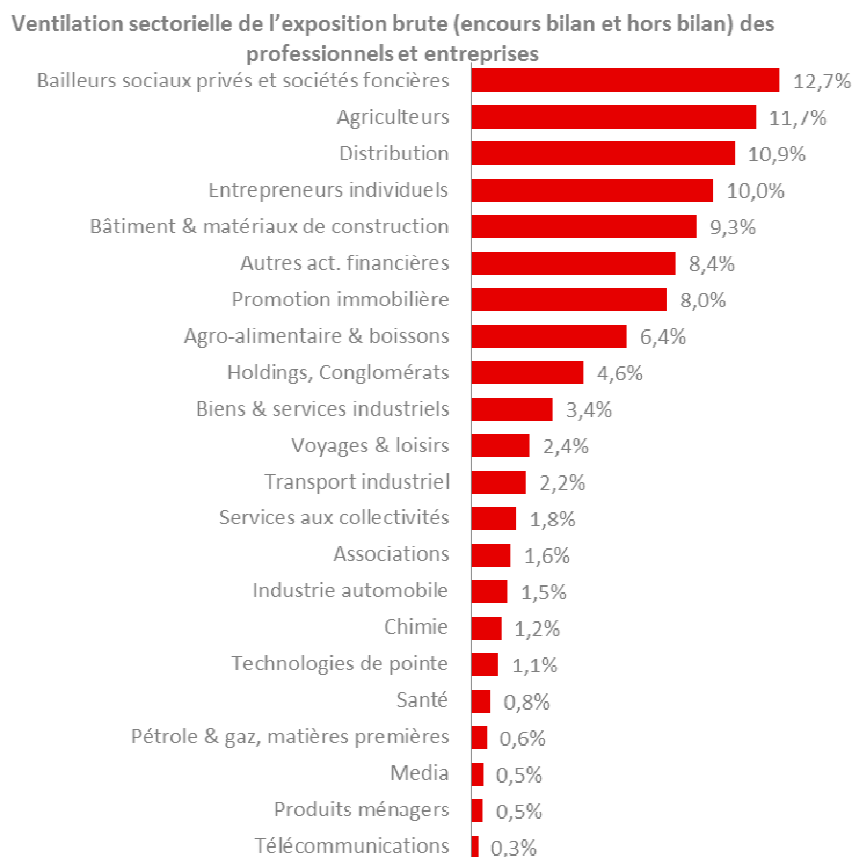
- . par type d'emprunteur ;
- . par secteur d'activité.

Encours au bilan par type d'emprunteur



Les encours aux particuliers représentent plus de la moitié des encours au bilan.

Ventilation sectorielle de l'exposition brute (encours bilan et hors bilan) des professionnels et entreprises



L'exposition brute (encours bilan et hors bilan) des professionnels et entreprises se monte à 22,8 milliards d'euros (soit 36% des engagements clientèle). Les secteurs les mieux représentés sont l'immobilier, l'agriculture, la distribution et les entrepreneurs individuels.

- **Qualité du risque de crédit du portefeuille**

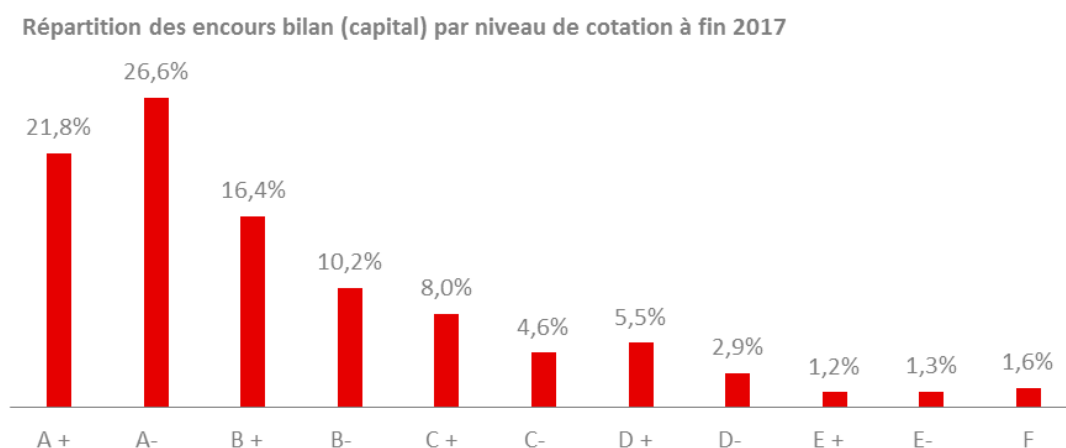
La qualité du risque de crédit du portefeuille de crédits à la clientèle s'apprécie au travers de la notation interne des clients.

La notation interne d'un client, à un instant donné, correspond à une évaluation du risque que le client n'honore pas ses engagements de remboursement dans les 12 mois à venir. Mise à jour quotidiennement pour tenir compte des éventuels événements de risque, elle est exprimée sur une échelle de 11 notes, allant de la meilleure note A+ (risque le plus faible) à la moins bonne note F (risque le plus fort). Les notes internes E- et F

rassemblent les créances douteuses et litigieuses, les neuf autres notes regroupant les créances saines.

Les encours sains totalisent 97,1% de l'encours total. Les encours douteux et litigieux (notes E- et F) en représentent 2,9% (encours de créance en capital exclusivement).

Répartition des encours bilan (capital) par niveau de cotation à fin 2017



Présentation des créances douteuses et litigieuses (CDL)

	2016		2017	
MARCHES	Encours (M€)	%	Encours (M€)	%
Particuliers	678	42%	634	43%
Sociétés non financières	704	44%	642	43%
Entrepreneurs individuels	220	14%	206	14%
TOTAL	1 602	100%	1 481	100%

L'encours des créances douteuses et litigieuses (capital et intérêts) du Groupe s'élève à 1 481 M€ fin 2017 contre 1 602 M€ fin 2016, représentant une baisse de 7,5% sur l'exercice. Le taux de créances douteuses et litigieuses (intérêts compris) sur l'encours global est en baisse à 2,9 % contre 3,4 % fin 2016.

Encours de prêts restructurés

Les crédits restructurés, au sens de la réglementation européenne (ITS de l'EBA), sont des contrats qui ont fait l'objet de mesures de « concessions envers les débiteurs ayant ou allant avoir des difficultés à honorer leurs dettes ». Ces concessions peuvent être des

modifications de durée résiduelle du contrat ou un refinancement de la dette, hors renégociations commerciales.

Le déclassement en défaut est plus strict sur les crédits restructurés, puisqu'ils sont déclassés automatiquement en créance douteuse dès qu'ils présentent un impayé de plus de trente jours ou qu'ils font l'objet d'une nouvelle restructuration.

Pour les débiteurs déjà en défaut à l'identification de la restructuration, les prêts restructurés sont en outre maintenus en douteux au minimum pendant un an, que la créance présente un impayé ou non.

Selon ces définitions, les crédits restructurés représentent 439,2 millions d'euros soit 0,7 % du total des encours. 377,7 millions d'euros sont déclassés en créances douteuses ou litigieuses tandis que 61,5 millions d'euros sont sains.

4.1.1.3 Provisionnement et coût du risque

- **Provisionnement**

Le provisionnement du risque sur créances à la clientèle concerne, d'une part, les créances douteuses et litigieuses (notes internes E- ou F) pour lesquelles sont enregistrées des provisions affectées et, d'autre part, certaines créances saines (les créances notées E+ et assimilées, ainsi que les créances aux entreprises notées D-), qui constituent l'assiette de calcul d'une provision dite « collective » voire d'une provision spécifique sur certaines filières (14,7M€ sur l'agriculture, par exemple).

Les provisions affectées sur les créances douteuses et litigieuses résultent en premier lieu de l'application automatique de règles de provisionnement pour les créances douteuses des réseaux Crédit Mutuel. L'appréciation au cas par cas devient ensuite la règle, notamment lors du passage en créances contentieuses. Financo présente la particularité de disposer d'un système de provisionnement statistique pour l'ensemble de ses créances douteuses ou litigieuses sur des particuliers. Pour toutes les autres créances douteuses ou litigieuses du Groupe, notamment celles relatives aux entreprises et portées par Arkéa BEI, le provisionnement résulte d'une appréciation au cas par cas des perspectives de recouvrement.

La provision dite « collective » s'appuie sur une observation statistique des taux de défaut et des pertes constatées en cas de défaut.

Crédit Mutuel Arkéa est resté très prudent en 2017 dans son approche du risque de crédit clientèle, net des garanties reçues. Le taux de provision des créances douteuses et

litigieuses (capital + intérêts) atteint 57,4% à fin décembre 2017 contre 55,1% en décembre 2016. Ce taux est de 66,4% pour les sociétés, 54,0% pour les entreprises individuelles et 49,5 % pour les particuliers. Le taux de provisionnement de la provision collective est en légère hausse. Il se situe à 9,4 % fin 2017 contre 9,2 % fin 2016.

Coût du risque

Le coût du risque de crédit à la clientèle correspond à la dotation nette aux provisions et aux pertes non couvertes par provision. Il s'élève, provision collective incluse, à 53,8 millions d'euros en 2017 contre 106,1 millions d'euros en 2016. Il se compose d'un coût du risque de 52,6 M€ sur les créances déclassées et d'une reprise de 2,9 M€ de la provision collective, auxquels s'ajoute une dotation de 4,2 M€ au titre d'une provision sur filières.

Le coût du risque sur créances douteuses ou litigieuses est en baisse (-24,4%), marqué par une diminution sensible sur le marché des particuliers (-43%). Rapporté à l'encours au bilan des engagements clientèle, le coût du risque total 2017 est de 0,10 % contre 0,22% sur l'exercice 2016.

- **Prise en compte du coût du risque dans la tarification**

Le coût du risque de crédit est pris en compte dans la fixation des conditions financières accordées au client selon une approche communément admise, dans l'esprit de la réglementation Bâle III. Le coût du risque moyen ou statistiquement « attendu » est incorporé au prix de revient du crédit et contribue directement à la tarification de référence, le coût du risque exceptionnel ou « inattendu » étant par principe à couvrir par les fonds propres.

4.1.2 Risque de crédit sur les contreparties de marché

4.1.2.1. Dispositif de limites sur l'ensemble du groupe

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa dispose d'un système de limites unitaires par type de contrepartie (ou groupe de « clients liés » au sens de l'article 4-1-39 du Règlement (UE) N° 575/2013, dit « CRR ») qui s'applique de façon dissociée aux activités pour compte propre et aux activités pour compte de tiers (actifs en représentation des fonds en euros de l'assurance-vie).

Les limites unitaires sont revues au moins une fois par an par le Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa. Elles sont fixées en fonction de la notation interne des contreparties, classées en quatre catégories :

- souverains (Etats), secteur public, supranationaux et dettes sécurisées ;
- collectivités publiques ;
- banques, assurances et titrisations (dettes senior et subordonnées);
- entreprises.

Pour ce qui concerne les activités pour compte propre sur les marchés, les limites individuelles sont fixées, en montant et en durée, par référence, principalement, aux fonds propres du groupe Crédit Mutuel Arkéa et aux « fondamentaux » de la contrepartie (fonds propres, endettement et notations).

Les demandes de limites pour une contrepartie donnée sont examinées par le Comité de Contrepartie du groupe Crédit Mutuel Arkéa qui appuie sa décision sur les avis motivés de la Direction des risques de Crédit Mutuel Arkéa, responsable de l'analyse, du suivi et du contrôle de second niveau. Le contrôle de premier niveau est réalisé par les structures portant et/ou gérant les encours sur les contreparties.

Toute opération sur les marchés financiers entraînant un risque de crédit doit porter sur un émetteur ou un titre référencé par le Comité de Contrepartie Groupe.

En cas de demande de dérogation de limite entre deux révisions, la décision est du ressort du Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa.

4.1.2.2 Reporting

La situation du risque de crédit attaché aux opérations sur les marchés est régulièrement examinée par le Comité de Contrepartie Groupe.

Un tableau de bord trimestriel des risques est établi et communiqué aux membres du Comité exécutif de Crédit Mutuel Arkéa. Il comprend un point sur le respect des limites en matière de risque de crédit sur les contreparties de marché.

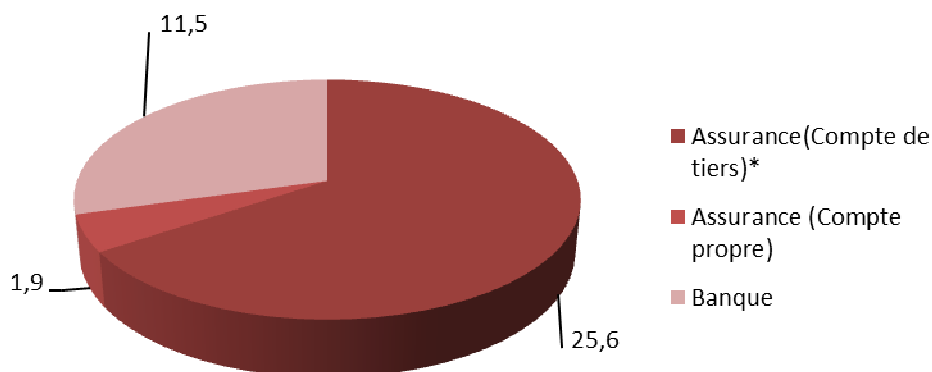
Le point sur le respect des limites de crédit est fait lors de chaque réunion du Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa.

4.1.2.3 Analyse du risque de crédit sur les contreparties de marché

Pour l'ensemble du périmètre

Le portefeuille d'investissement sur les produits de taux du groupe atteint 39,0 milliards d'euros (sauf mention contraire, les montants ci-dessous sont exprimés en valeur de remboursement) au 31 décembre 2017, ventilés comme suit :

**Répartition par structure
(en milliards d'euros)**



* Assurance (Compte de tiers) : actifs en représentation des fonds en euros

Le groupe n'est directement exposé au risque de crédit que sur les portefeuilles pour compte propre de l'assurance (1,9 milliard d'euros) et de la banque (11,5 milliards d'euros). Pour cette dernière, l'exposition au risque de crédit résulte principalement du remplacement de la trésorerie excédentaire et des engagements de garantie pour des fonds gérés par la filiale de gestion d'actifs Federal Finance Gestion.

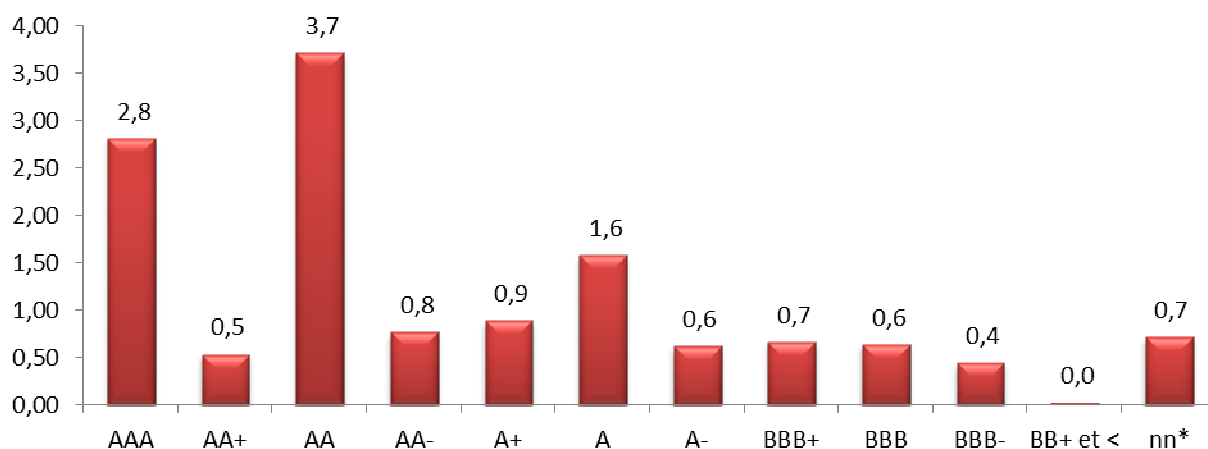
Le risque de crédit attaché aux 25,6 milliards d'euros d'investissements pour compte de tiers de la compagnie d'assurance Suravenir est quant à lui majoritairement porté par les assurés via le rendement dont ils bénéficient sur les fonds en euros.

Dans le cadre de son analyse du risque de contreparties, Crédit Mutuel Arkéa s'appuie sur son propre système de notation interne ainsi que sur les notes des agences de notation.

Pour le périmètre des comptes propres (assurance et banque)

Les 13,4 milliards d'euros de placements des comptes propres banque et assurance concernent principalement des émetteurs bénéficiant des meilleures notations externes : 82 % ont des notations externes comprises entre AAA et A-.

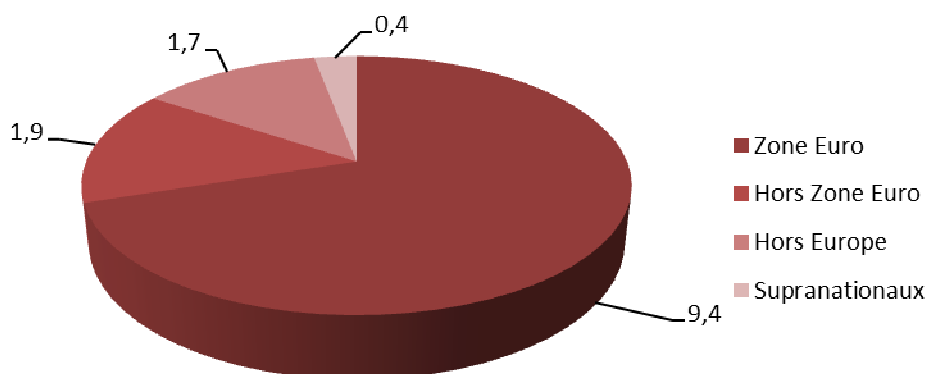
Répartition par notation externe
Compte Propre
(en milliards d'euros)



*nn : émetteurs non suivis par l'une ou plusieurs des trois agences de notation de référence (S&P, Moody's et Fitch).

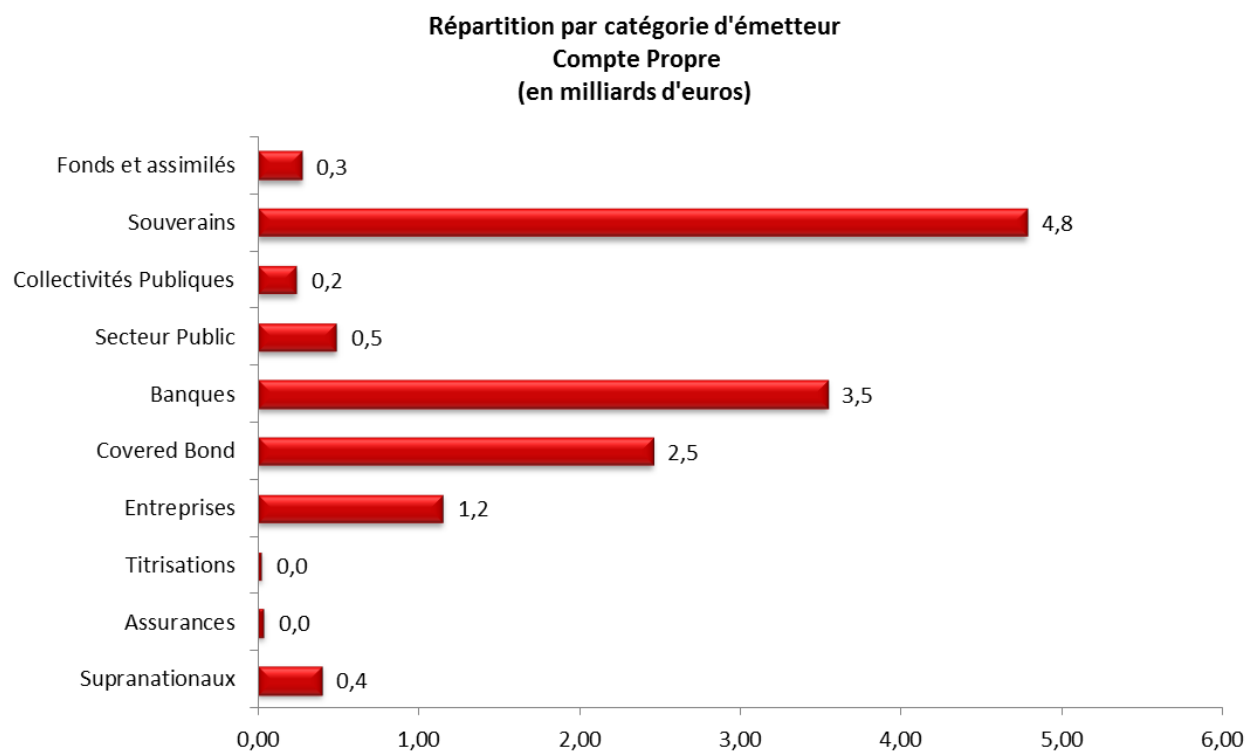
84 % des investissements de ce périmètre portent sur des émetteurs européens dont 48 % d'émetteurs français.

Répartition par zone géographique
Compte Propre
(en milliards d'euros)



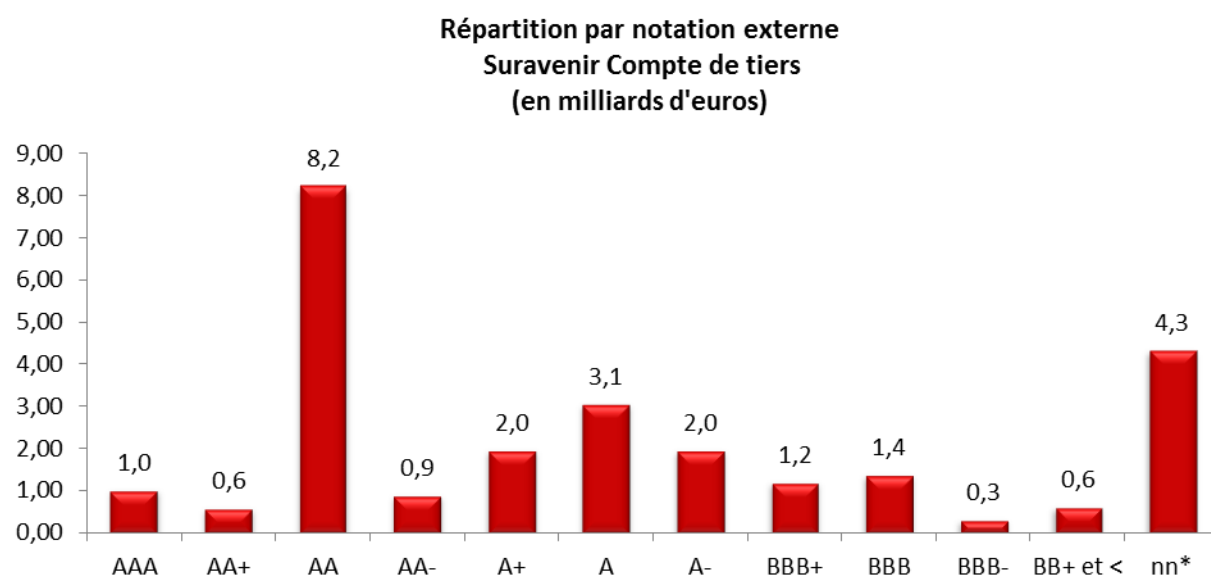
D'un point de vue sectoriel, les placements des comptes propres banque et assurance sont majoritairement réalisés sur deux grands types d'émetteurs :

- le secteur bancaire (banques et « covered bonds ») pour 45%;
- les souverains, supranationaux, collectivités publiques et secteur public pour 44 %.



Pour le périmètre du compte de tiers de Suravenir

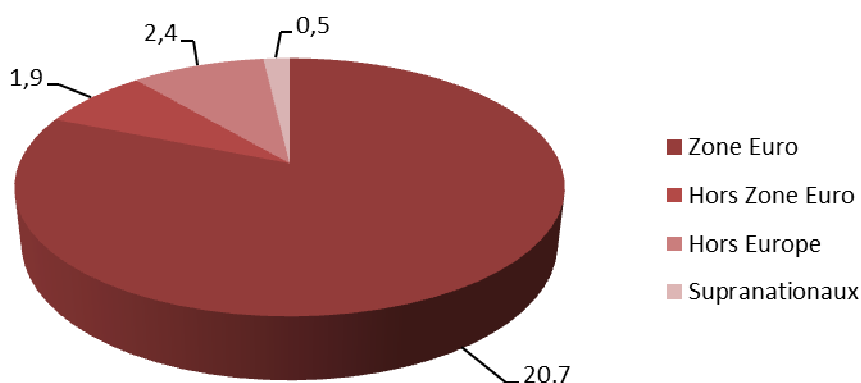
Le compte de tiers de l'assureur Suravenir (25,6 milliards d'euros) est principalement investi sur des émetteurs bénéficiant des meilleures notations externes : pour 69 % d'entre eux, les notations externes sont en effet comprises entre AAA et A-.



*nn : émetteurs non suivis par l'une ou plusieurs des trois agences de notation de référence (S&P, Moody's et Fitch).

Au plan géographique, le compte de tiers est principalement investi sur des émetteurs européens (89 %) dont 62 % d'émetteurs français.

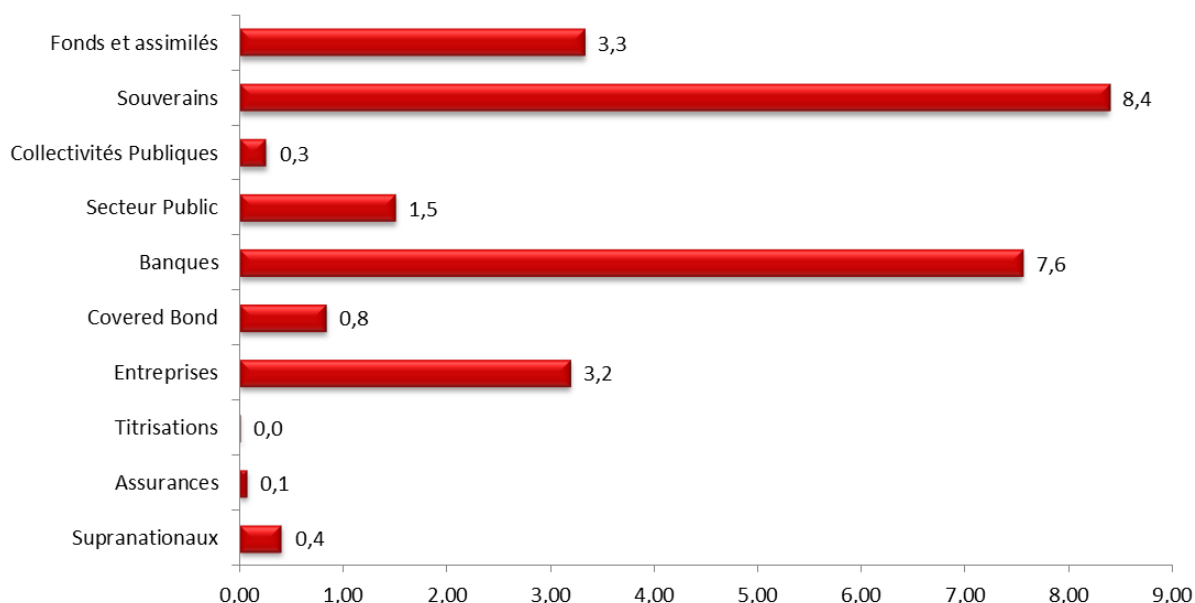
Répartition par zone géographique
Suravenir Compte de tiers
(en milliards d'euros)



D'un point de vue sectoriel, le compte de tiers de Suravenir est majoritairement présent sur deux grands types d'émetteurs :

- le secteur bancaire (banques et « covered bonds ») pour 33%;
- les souverains, supranationaux, collectivités publiques et secteur public pour 41 %.

Répartition par catégorie d'émetteur
Suravenir Compte de tiers
(en milliards d'euros)



4.1.2.4 Focus sur l'exposition aux titrisations détenues dans le périmètre bancaire

L'exposition aux titrisations est en réduction progressive, ce portefeuille faisant l'objet d'une gestion extinctive. Il n'y a plus d'investissements en direct depuis 2008. La reprise de Keytrade, mi-2016, a entraîné une nouvelle exposition de 6,7 millions d'euros à ces produits. Au global, les encours sur ces actifs diminuent sur l'année 2017 et atteignent 31,5 millions d'euros en baisse de 31,4 millions d'euros.

- Les encours des CDO à capital garanti sont en baisse de 10 millions d'euros sur l'exercice à 8,6 millions d'euros.

- Les encours des CDO à capital non garanti sont en baisse de 5M€. Seul reste un CDO détenu pour un montant de 2,03 millions d'euros entièrement provisionné depuis 2009.

- L'encours sur les titrisations (CMBS, RMBS, CLO et ABS) est passé de 37,3 millions d'euros fin 2016 à 20,9 millions d'euros fin 2017. La qualité de crédit moyenne du portefeuille de titrisation reste satisfaisante puisque 56 % de l'encours bénéficient d'une notation externe supérieure ou égale à BBB.

4.2 Risques de marché

Le risque de marché ou risque de prix trouve son origine dans les variations défavorables des paramètres de marché qui ont un impact sur la valeur des instruments financiers inscrits au bilan. Le Crédit Mutuel Arkéa est exposé principalement aux risques de premier ordre de spread, de taux d'intérêt, de taux de change et du marché actions. L'exposition pour compte propre aux risques optionnels est non significative.

Du point de vue de la gestion, les risques de marché du périmètre bancaire traité dans ce paragraphe proviennent soit des portefeuilles d'instruments financiers gérés par la Direction des marchés financiers du Crédit Mutuel Arkéa soit du portefeuille d'Arkéa Direct Bank. Ce dernier, qui résulte de l'acquisition de la banque en ligne belge Keytrade en juin 2016, a aussitôt été placé en gestion extinctive. L'exposition aux risques de marché des autres filiales bancaires du groupe reste non significative en raison de la centralisation quasi-systématique de leurs placements de trésorerie chez Crédit Mutuel Arkéa.

Le risque de taux est, pour l'essentiel, géré de manière globale au niveau d'une centrale de taux dont les limites de risque et les principes de gestion sont définis par la fonction Gestion de bilan du groupe. La gestion effective de cette centrale est placée sous la responsabilité de la Direction des marchés financiers.

Fin 2017, l'exposition aux risques de marché des placements au bilan s'élève à 10 milliards d'euros. Ce montant est stable par rapport à l'année précédente. Il se décompose de la manière suivante :

**Exposition du périmètre bancaire aux risques de marché
au 31/12/2017 - M€**

Total placements	9 978
Portefeuille LCR Crédit Mutuel Arkéa	6 511
Autres placements	3 467
<i>Crédit Mutuel Arkéa</i>	<i>2 327</i>
<i>Placements de trésorerie inférieurs à deux ans à l'origine</i>	<i>2 240</i>
<i>Titres détenus dans le cadre de l'activité d'origination</i>	<i>10</i>
<i>Portefeuille en gestion extinctive</i>	<i>77</i>
<i>Arkéa Direct Bank (portefeuille Keytrade en gestion extinctive)</i>	<i>1 120</i>
<i>Autres entités</i>	<i>20</i>

La valeur des placements au bilan est exposée au risque de variation du spread des émetteurs en raison de la présence de positions à long terme (la part des titres dont la durée résiduelle est supérieure à cinq ans est de 21%). Ce risque est plus particulièrement concentré dans le portefeuille LCR de Crédit Mutuel Arkéa.

Les variations de valeur des placements de Crédit Mutuel Arkéa dues aux taux d'intérêt sont transférées, via des swaps internes, à la centrale de taux dont l'objectif est de gérer le risque de taux d'intérêt global dans le cadre de limites de sensibilité fixées par le Conseil d'administration. Les variations de valeur des placements d'Arkéa Direct Bank, constitués à hauteur de 99% de titres à taux fixe, sont intégralement conservées. En effet la gestion du risque de taux d'intérêt d'Arkéa Direct Bank est assurée directement par un adossement des actifs enregistrés à la juste valeur à des passifs enregistrés au coût amorti.

Les instruments dérivés négociés avec la clientèle des réseaux dans le cadre de la fourniture de services d'investissement représentent un montant notionnel de 10.5 milliards d'euros au 31/12/2017. Leur retournement dans le marché a pour conséquence que les risques de marché de l'activité sont neutralisés, à l'exception des risques CVA-DVA et FVA décrits au point 4.2.2.

Du point de vue réglementaire, le risque de marché de Crédit Mutuel Arkéa se limite au risque de taux du portefeuille de négociation¹¹, au risque CVA et au risque de change. Le portefeuille de négociation est non significatif puisque limité aux seules opérations d'animation de la dette du groupe. S'agissant du risque de change, il convient de noter que Crédit Mutuel Arkéa n'est pas assujéti au calcul d'exigence de fonds propres, comme mentionné au point 4.4.

Les expositions évoquées ci-dessus se rapportent aux notes 2, 3, 4, 7 et 18 des comptes consolidés de Crédit Mutuel Arkéa.

¹¹ Le portefeuille de négociation est constitué des positions détenues dans une optique de cession à court terme.

4.2.1 Organisation et surveillance des risques

↳ Organisation

Les opérations de marché de Crédit Mutuel Arkéa sont négociées par une salle des marchés rattachée à la Direction des marchés financiers. Cette salle est organisée autour de trois départements (trésorerie¹²-refinancement-change, solutions dérivés-structuration et vente entreprises et institutionnels).

L'enregistrement comptable et le dénouement des opérations sont assurés par la Direction des back offices (Direction financière).

La valorisation des positions, l'évaluation du résultat de gestion et des risques de marché ainsi que le calcul des exigences de fonds propres sont placés sous la responsabilité du Département Middle-Office, au sein de la Direction des risques.

Chacune des phases du traitement des opérations fait l'objet d'un contrôle permanent conformément à la réglementation.

↳ Surveillance

Le Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa, sur proposition du Comité exécutif et après réunion du Comité de surveillance des risques groupe, fixe annuellement le cadre global d'intervention sur les marchés de capitaux. Le dispositif détaillé de limites est ensuite décidé par le comité exécutif du groupe, après examen par le Comité de surveillance des risques.

Ce dispositif est constitué de limites ou de seuils de gestion qui portent sur les positions, les sensibilités, les pertes, les exigences de fonds propres et les ajustements de valeur additionnels.

En 2017, les limites relatives aux différents portefeuilles ont fait l'objet d'ajustements essentiellement destinés à accompagner l'activité.

Le corpus de limites est complété d'une procédure d'approbation des nouveaux produits qui se matérialise par une liste d'instruments autorisés à la négociation.

Reporting à la Direction générale

La Direction des risques informe quotidiennement les directions opérationnelles du niveau des indicateurs faisant l'objet de limites. En cas de dépassement, une procédure d'information des dirigeants effectifs est activée. Des situations consolidées des risques de marché sont également établies régulièrement par la Direction des risques à leur intention.

¹² Inclut le suivi du portefeuille en gestion extinctive de Crédit Mutuel Arkéa.

Reporting à l'organe de surveillance

Une communication sur les risques attachés aux activités de marché est réalisée lors de chaque réunion du Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa. Elle inclut une présentation des expositions, des résultats et des indicateurs de risque ainsi qu'un point sur le respect des limites décidées par le Conseil.

La situation consolidée des risques, qui inclut le risque de marché, est également présentée régulièrement au Comité des risques et du contrôle interne de Crédit Mutuel Arkéa.

4.2.2 Analyses de sensibilité

Les valorisations servant de référence aux analyses de sensibilité sont obtenues selon une hiérarchie de méthodes. Lorsque l'actif est coté sur un marché actif, la juste valeur est déterminée sur la base de sa cotation. En l'absence d'une telle cotation, le prix résulte de l'application de techniques de valorisation de place utilisant des données de marché le plus souvent observables. Dans un cas, il est fait appel à un prestataire spécialisé. Les valorisations issues de modèles font éventuellement l'objet de réfections visant à prendre en compte le risque de liquidité.

Par ailleurs, la valorisation des instruments dérivés donne lieu à deux ajustements. En application de la norme IFRS 13, le premier ajustement a pour objectif d'intégrer la valeur de marché du risque de contrepartie. L'ajustement réalisé prend en compte le caractère bilatéral de ce risque, à savoir d'une part, le risque sur les contreparties (*Credit Valuation Adjustment* - CVA) et, d'autre part, le risque de crédit propre du groupe Crédit Mutuel Arkéa (*Debit Valuation Adjustment* – DVA).

Le second ajustement vise à intégrer le coût de financement des instruments dérivés qui ne font pas l'objet d'appels de marge, c'est-à-dire ceux négociés avec la clientèle (*Funding Valuation Adjustment* - FVA).

Au total, un produit net de 7.5 millions d'euros a été constaté au titre de l'exercice 2017¹³.

Value at Risk

Le risque de marché du portefeuille de négociation fait l'objet d'une mesure en VaR.

¹³ DVA-CVA : + 1.4 M€, FVA : + 6.1 M€.

La méthode utilisée repose sur une réévaluation intégrale des positions à partir d'un historique dont la profondeur est de 250 jours ouvrés.

Le modèle est calibré avec un intervalle de confiance de 99% et un horizon de 10 jours ouvrés. Il n'a pas été audité par les commissaires aux comptes ni soumis à l'homologation de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution pour le calcul de l'exigence de fonds propres. Le montant obtenu est donc communiqué à titre indicatif.

Au cours de l'exercice 2017, le montant de VaR est resté nul en raison de l'absence de positions dans le portefeuille de négociation.

Perte potentielle

Les variations de valeur des portefeuilles de Crédit Mutuel Arkéa enregistrés à la juste valeur sont encadrées par des limites de sensibilité.

Ces mesures quotidiennes de la sensibilité des portefeuilles à des variations normatives et faibles des spreads et des taux d'intérêt sont complétées mensuellement par un calcul de perte potentielle.

L'objectif est d'évaluer l'impact sur le compte de résultat et sur les fonds propres de tensions susceptibles d'apparaître sur les marchés dans des conditions raisonnablement possibles et ceci à partir d'une réévaluation intégrale des positions.

Le choix des facteurs de risques résulte d'une analyse détaillée de la composition du portefeuille, un instrument financier pouvant être sensible à plusieurs facteurs.

La perte potentielle est estimée à partir d'un modèle de type VaR basé sur les données historiques des trois dernières années glissantes.

Deux approches coexistent :

- **risques de spread, action et change** : les scénarios appliqués correspondent aux variations relatives ou absolues constatées sur un horizon temporel d'un mois, avec une probabilité de 99%, sur des périodes glissantes au sein d'un historique dont la profondeur est de trois ans.
- **risque de taux** : la perte potentielle retenue est la VaR quotidienne historique à 99%, extrapolée à un mois.

La perte potentielle globale est la somme des impacts des chocs obtenus pour chacun des risques.

Le modèle mis en œuvre pour le calcul de la perte potentielle présente trois simplifications principales :

- les scénarios appliqués aux positions reposent exclusivement sur des observations historiques (hypothèse de stationnarité) ;

- en raison de la difficulté d'obtenir des données historiques individualisées en dehors des taux d'intérêt, la volatilité des facteurs de risque du portefeuille est estimée à partir de proxys, ces derniers étant aussi granulaires que possible ;
- l'addition des résultats des stress tests de chacun des facteurs de risque conduit à un montant global conservateur.

L'estimation de la perte potentielle effectuée au 31 décembre 2017 met en évidence, d'une part, que les variations adverses des marchés affecteraient quasi-exclusivement les fonds propres (98% du total des pertes de valeur) et, d'autre part, que le portefeuille est principalement exposé au risque de spread (86% du total).

PERTE POTENTIELLE MAXIMALE A 99% AU 31/12/2017 - (horizon 1 mois)					
Risque	Scénario	Exposition (M€)	Perte potentielle (M€)	Dont impact en résultat (M€)	Dont impact en fonds propres (M€)
TOTAL			-60,5	-1,2	-59,3
Taux	scénario retenu sur base de l'historique observé	9 953	-7,7	0,1	-7,7
Action	- 11% (1)	6	-0,7	-0,5	-0,2
Change	+/- 6% (1)	2,8	-0,2	-0,2	0,0
Spread	Total	10 162	-52,0	-0,6	-51,3
	+ 10 bp sur les supranationaux	362	-1,2	0,0	-1,2
	+ 15 bp sur le souverain allemand	35	-0,2	0,0	-0,2
	+ 15 bp sur le souverain finlandais	96	-0,3	0,0	-0,3
	+ 10 bp sur le souverain autrichien	104	-0,5	0,0	-0,5
	+ 20 bp sur le souverain français	3 183	-27,7	0,0	-27,7
	+ 15 bp sur le souverain néerlandais	265	-1,4	0,0	-1,4
	+ 20 bp sur le souverain belge	233	-0,7	0,0	-0,7
	+ 30 bp sur le souverain espagnol	264	-0,4	0,0	-0,4
	+ 30 bp sur le souverain portugais	400	-0,5	0,0	-0,5
	+ 40 bp sur le souverain italien	301	-0,4	0,0	-0,4
	+ 10 bp sur les obligations sécurisées	2 437	-10,6	0,0	-10,6
	+ 35 bp sur les financières européennes	1 390	-3,6	0,0	-3,6
	+ 85 bp sur les TSR financières européennes	14	-0,3	0,0	-0,3
	+ 20 bp sur les financières de Etats-Unis	288	-0,6	-0,1	-0,5
	+ 20 bp sur les corporates	771	-2,3	0,0	-2,3
	+ 165 bp sur les titrisations	20	-1,2	-0,5	-0,6

(1) en valeur relative

Scénarios de crise

Le périmètre de calcul des tests de résistance est identique à celui de la perte potentielle. Les chocs appliqués correspondent, pour chacun des facteurs de risque retenus, aux pires variations constatées sur une période d'un an dans un historique de référence dont la profondeur varie de 8 à 14 ans selon les données disponibles.

Il convient de préciser que les simplifications mentionnées pour la perte potentielle s'appliquent également aux scénarios de crise.

Les résultats obtenus font l'objet d'un contrôle ex-post.

SCENARIO DE CRISE AU 31/12/2017 - (horizon 1 an)					
Risque	Scénario	Exposition (M€)	Stress test (M€)	Dont impact en résultat (M€)	Dont impact en fonds propres (M€)
TOTAL			-386,6	-6,7	-379,9
Taux	Chocs différenciés selon les maturités	9 953	-57,4	0,2	-57,6
Action	- 50% (1)	6	-3,1	-2,0	-1,1
Change	+/- 24% (1)	2,8	-0,7	-0,7	0,0
Spread	Total	10 162	-325,4	-4,2	-321,2
	<i>Moyen / long terme</i>	6 890	-310,4	-4,2	-306,2
	+ 70 bp sur les supranationaux	360	-8,9	0,0	-8,9
	+ 40 bp sur le souverain allemand	32	-0,6	0,0	-0,6
	+ 115 bp sur le souverain finlandais	96	-0,9	0,0	-0,9
	+ 130 bp sur le souverain néerlandais	265	-4,0	0,0	-4,0
	+ 40 bp sur le souverain autrichien	92	-5,0	0,0	-5,0
	+ 40 bp sur le souverain français	2 897	-186,8	0,0	-186,8
	+ 215 bp sur le souverain belge	94	-6,8	0,0	-6,8
	+ 70 bp sur les obligations sécurisées	2 308	-60,0	0,0	-60,0
	+ 190 bp sur les financières européennes	378	-10,6	0,0	-10,6
	+ 365 bp sur les TSR financières européennes	12	-1,2	0,0	-1,2
	+ 545 bp sur les financières de Etats-Unis	134	-11,8	-2,2	-9,6
	+ 100 bp sur les corporates	201	-9,4	0,0	-9,4
	+ 725 bp sur les titrisations	20	-4,5	-2,0	-2,5
	<i>Court terme</i>	3 272	-15,0	0,0	-15,0
	+ 125 bp sur les titres court terme	3 272	-15,0	0,0	-15,0

(1) en valeur relative

4.3 Risques structurels de taux et de liquidité

4.3.1 Organisation

La fonction gestion de bilan a pour objectif de piloter les grands équilibres financiers du groupe sur un horizon moyen-long terme. Outre l'allocation de fonds propres, ses missions consistent à mesurer, suivre et préconiser des actions d'optimisation du risque de liquidité et du risque de taux d'intérêt (le risque de change étant marginal).

Elle est exercée à la fois par une structure dédiée et centralisée – le Département gestion de bilan du Crédit Mutuel Arkéa, rattaché à la Direction financière-Pilotage financier, qui pilote les équilibres de bilan du Crédit Mutuel Arkéa en tant que groupe et de l'établissement Crédit Mutuel Arkéa – et par les directions financières des filiales qui exercent leurs activités dans le cadre des normes fixées par le groupe.

Les principaux indicateurs sur le secteur bancaire sont produits par le Département gestion de bilan du Crédit Mutuel Arkéa. Les risques assurance sont suivis au niveau des sociétés d'assurance, sous le contrôle du Comité de gestion du capital et du bilan groupe.

Le pilotage est assuré selon une organisation à trois niveaux :

- les principes et limites de gestion de bilan du groupe sont fixés annuellement par le Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa, sur proposition du Comité de gestion du capital et du bilan du groupe. Les limites des filiales sont adoptées par leur organe de surveillance dans le cadre défini au niveau du groupe,
- le Comité de gestion du capital et du bilan effectue le pilotage stratégique et contrôle l'exposition du groupe et de ses composantes. Présidé par le Directeur général du groupe, il s'est réuni 7 fois en 2017,
- les Comités ALM Opérationnels du groupe et des filiales ont pour responsabilité la gestion courante du bilan de l'entité concernée, par délégation et dans le cadre des orientations définies par le Comité de gestion du capital et du bilan du groupe. Le Comité ALM Opérationnel du groupe se réunit mensuellement.

Les opérations sur les marchés financiers sont portées uniquement par Crédit Mutuel Arkéa, ce qui lui permet de maîtriser et optimiser la gestion des risques de liquidité et de taux du groupe. Les décisions de couverture prises par les entités bancaires sont engagées exclusivement auprès de Crédit Mutuel Arkéa.

Les éléments de reporting afférents aux principaux indicateurs de la politique de gestion de bilan sont intégrés aux tableaux de bord à destination de la Direction générale de Crédit Mutuel Arkéa, du Comité des risques et de contrôle interne et du Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa. Tout dépassement d'une limite groupe fait ainsi l'objet d'une information du Conseil d'administration et de la Direction générale de Crédit Mutuel Arkéa et doit être régularisé immédiatement (sauf décision spécifique motivée, accompagnée d'un calendrier de retour dans la limite le cas échéant).

4.3.2 Risque de taux d'intérêt sur le portefeuille bancaire et assurance

Le risque de taux désigne le risque, actuel ou futur, auquel les fonds propres et les bénéfices de la banque sont exposés en raison de mouvements défavorables des taux d'intérêt. Il peut résulter d'une différence de maturités entre les emplois et les ressources à taux fixe, d'une différence d'index de référence (risque de base) ou de l'exercice d'options (telles que les *caps* et *floors*).

Portefeuille bancaire

Mesure et suivi

La mesure et le suivi du risque de taux sont effectués sur le périmètre bancaire consolidé et sur chacune des entités le composant. Tous les postes de bilan et de hors bilan, notamment les instruments financiers (swaps...) et les opérations à départ différé, sont intégrés dans la mesure de ce risque.

Trois indicateurs principaux, calculés a minima tous les trimestres, permettent de mesurer le risque de taux sur une base statique :

- La sensibilité de la valeur actuelle nette (VAN) est un indicateur prévu par la directive CRD 4. Exprimée en pourcentage des fonds propres, elle mesure la variation de la valeur actualisée du bilan pour une variation des taux de +/- 200 bp. La réglementation en vigueur fixe un seuil d'exposition de 20 % ; elle est en cours de révision afin d'intégrer les préconisations du Comité de Bâle (augmentation du nombre de scénarios de chocs de taux, abaissement du seuil d'exposition à 15% des fonds propres Tier 1...). Les modalités de calcul tiennent compte des orientations publiées en mai 2015 par l'Autorité Bancaire Européenne. A fin 2017, le niveau de sensibilité de la VAN du groupe est de +1,1 % des fonds propres pour une baisse des taux de 200 bp et de -5,4 % pour une hausse des taux de 200 bp.

- Les impasses de taux consistent à projeter les encours à taux connu en fonction de leurs caractéristiques contractuelles (date d'échéance et type d'amortissement) ou d'une modélisation de leur écoulement. Une modélisation de l'écoulement est nécessaire lorsque le profil d'amortissement n'est pas connu (produits sans échéance contractuelle tels que les comptes courants, les livrets ou les fonds propres) ou quand des options implicites sont incorporées dans les produits clientèle (remboursements anticipés sur crédits, etc.). A l'exception des réserves qui sont écoulées par convention, la modélisation repose essentiellement sur l'analyse du comportement passé des clients. Dans le cadre des remboursements anticipés, elle tient compte d'une corrélation possible entre les taux de marché et les taux de remboursements anticipés.

Les impasses de taux du groupe sont produites selon différents scénarios de taux, en continuité d'activité ou avec application d'un stress.

A fin 2017, l'exposition au risque de taux est limitée : la position maximum de transformation ressortant de l'impasse en scénario standard représente près de 3% du bilan bancaire.

- La sensibilité de marge d'intérêt exprime le gain ou le coût d'une variation des taux d'intérêt sur la marge du groupe. Elle peut être exprimée en pourcentage du PNB, selon différentes variations de taux. Elle est construite à partir des indicateurs d'impasses de taux et de l'impact des risques optionnels (mesurant l'effet de l'activation des caps / floors sur la marge d'intérêt).

A fin 2017, la sensibilité de la marge d'intérêt reste maîtrisée ; l'impact annuel maximum pour une hausse de taux de 100 bp est inférieur à 1% du PNB. Ce niveau est conforme à la politique du groupe.

D'autres indicateurs statiques sont produits afin de suivre le risque de base et le risque lié à l'activation d'options explicites sur les crédits clientèle (taux d'intérêt plafonné).

Par ailleurs, des indicateurs dynamiques sont également produits afin de déterminer l'impact de la production future sur la marge d'intérêt dans le scénario économique central du Groupe et selon différents environnements de taux stressés.

Gestion

Crédit Mutuel Arkéa agit en tant que centrale de taux sur le périmètre bancaire. La position de taux des entités bancaires est adossée intégralement auprès de la centrale de taux, qui gère le niveau de couverture du groupe sur les marchés dans le cadre des normes fixées par le Comité de gestion du capital et du bilan et le Conseil d'administration et du niveau d'exposition défini par le Comité ALM Opérationnel du groupe (en lien avec le scénario économique central du Groupe).

Quand le risque naît d'une différence de nature de taux (entre actifs à taux fixe et passifs à taux révisable par exemple), la couverture est principalement assurée par des swaps de macrocouverture.

S'il s'agit d'un risque optionnel, la couverture doit prendre la forme d'une option ; la couverture des crédits à taux variable plafonnés est ainsi assurée par des caps de taux.

Les opérations de macrocouverture sont généralement justifiées en relation de Fair Value Hedge en norme IFRS sur la base de portefeuilles de crédits et dépôts. Une documentation comptable et des tests d'efficacité sont produits dès l'initiation de la couverture et actualisés régulièrement afin de s'assurer de la qualité de la couverture et limiter l'impact sur le résultat IFRS du groupe.

Dans le contexte actuel de taux bas, le groupe maintient une politique prudente et un fort niveau d'adossement de son bilan en taux. Il reste ainsi faiblement exposé au risque de taux afin de protéger ses marges, ce qui est corroboré par le niveau de l'impasse standard et de l'indicateur de sensibilité de marge d'intérêt.

Portefeuille assurance

Une variation de taux a un impact direct sur la valorisation et la rentabilité du portefeuille obligataire, qu'il s'agisse des capitaux gérés pour compte propre ou des fonds en euros. Les obligations à taux fixe exposent Suravenir à un risque de variation de valeur des

actifs ; les obligations à taux variable lui font courir un risque de fluctuations des revenus.

- Le risque à la baisse des taux.

Un contexte durable de taux bas pourra exercer une pression baissière sur le niveau de marge prélevé par Suravenir, affecter sa rentabilité et in fine sa solvabilité. Les contrats d'assurance-vie en euros engagent la société à servir un taux minimum garanti. Lorsque les taux de marché baissent, le rendement du portefeuille peut devenir insuffisant pour satisfaire cet engagement. Dans ce cas, la réglementation française impose aux compagnies d'assurance de doter une provision spécifique (provision pour aléas financiers). Cette provision n'a pas été dotée par Suravenir sur l'exercice 2017. A fin 2017, le risque à venir porte sur un taux garanti moyen de 0,22%, taux bien inférieur au taux de rendement actuariel à l'achat moyen du portefeuille obligataire taux fixes de Suravenir.

- Le risque à la hausse des taux.

Une hausse des taux a plusieurs conséquences sur les actifs détenus : tout d'abord, une baisse de la valeur des titres obligataires à taux fixe détenus en portefeuille. En fonction de la classification comptable IFRS de ces titres, cette dévalorisation impacte les capitaux propres ou le résultat. A fin 2017, une hausse des taux de 100 points de base impacterait le résultat net de Suravenir négativement de 13,7 millions d'euros et ses capitaux propres négativement de 139 millions d'euros.

Le second risque lié à une hausse importante et durable des taux est une augmentation des rachats par les assurés sur les fonds en euros, du fait d'une perte de compétitivité des contrats par rapport aux autres placements. Dans ce cas, pour ajuster les actifs gérés, la société peut être contrainte de céder des actifs. Dans l'hypothèse où elle devrait céder des actifs à taux fixe, elle pourrait avoir à supporter des moins-values. Pour se protéger d'un tel risque, Suravenir dispose dans son portefeuille d'un volume conséquent d'obligations à taux variable ainsi que d'options de couverture (cap/cap-spread/cap duration ajustée). Ces instruments financiers permettent au rendement du fonds en euros de Suravenir de converger plus rapidement vers les rendements offerts par d'autres produits d'épargne, limitant ainsi le risque de sorties. Au 31 décembre 2017, la proportion du portefeuille obligataire protégée contre une hausse des taux est de 34% sur l'actif général.

4.3.3 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque pour l'entreprise assujettie de ne pas pouvoir faire face à ses engagements ou de ne pas pouvoir dénouer ou compenser une position en raison de sa situation ou de la situation du marché dans un délai déterminé et à un coût raisonnable.

Il naît d'un décalage de maturité entre les emplois et les ressources.

Il peut se traduire par une charge complémentaire en cas de hausse des spreads de liquidité ; dans sa forme la plus extrême, il pourrait se traduire par une incapacité de l'établissement à honorer ses engagements.

Le groupe est historiquement vigilant et prudent face à ce risque.

Portefeuille bancaire

Mesure et suivi

La mesure et le suivi du risque de liquidité sont effectués sur le périmètre bancaire consolidé et sur chacune des entités le composant. Ils s'articulent principalement autour de trois éléments :

- les impasses de liquidité ;
- les ratios de liquidité (réglementaires et non réglementaires),
- les limites de volumes de refinancements (notamment court terme) et d'actifs liquides.

Les impasses de liquidité, calculées a minima trimestriellement, reprennent l'ensemble des postes du bilan (ensemble des actifs et passifs financiers et non financiers) et du hors-bilan impactant la liquidité du groupe (autorisations de découvert...). Elles sont établies sur la base de scénarios statiques (sans hypothèse de production nouvelle), et complétées par des scénarios dynamiques afin d'estimer les besoins de refinancement sur les différentes maturités.

Les impasses statiques sont produites selon un scénario standard et un scénario de crise. Ce dernier est caractérisé notamment par des hypothèses de fuites des ressources commerciales, de tirages de certains accords de liquidité en hors-bilan ou de niveaux de liquidité différenciés des titres financiers détenus en fonction de leur nature. Ces hypothèses sont en cohérence avec les principes et règles adoptés par l'Union Européenne sur le Liquidity Coverage Ratio (LCR).

Sur la base du scénario de crise, le groupe s'est fixé une règle d'adossement minimal des crédits sur les cinq prochaines années, avec un niveau compris entre 100 % et 80 % selon les maturités. Cet objectif a été tenu sur l'ensemble de l'année 2017.

Plusieurs ratios sont particulièrement suivis :

- le LCR est un ratio de liquidité prévu par les textes CRD 4 et CRR (transposant en norme européenne les propositions dites "Bâle III"). Il mesure le rapport entre les actifs liquides et les sorties nettes de trésorerie à trente jours dans le cadre d'un scénario de stress. Le niveau minimum requis est fixé à 80% en 2017 et 100% en 2018. Le groupe a respecté l'exigence minimale réglementaire sur l'ensemble de l'année 2017 avec des marges de manœuvres significatives. A fin 2017, le ratio LCR s'établit à 117% ;
- le ratio NSFR (Net Stable Funding Ratio) est également un ratio de liquidité prévu par les textes CRD 4 et CRR. Il vérifie la couverture des emplois stables par les ressources stables. Le niveau minimum requis est de 100%. Ce ratio est en cours de déclinaison au niveau de l'Union Européenne, avec une exigence réglementaire attendue à partir de 2019. Les simulations réalisées à fin 2017 montrent un ratio supérieur à 100% ;
- le coefficient d'engagement mesure la part des crédits financée par les dépôts bancaires et, par conséquent, la dépendance aux marchés financiers. Le ratio crédits bruts / dépôts atteint 103% à fin 2017.

Des limites sur les volumes de refinancement à court terme (limite overnight et à mois de trois mois) sont définies afin de limiter l'impact d'un non renouvellement de ces lignes en cas de tensions sur les marchés. Ces limites ont été respectées sur l'ensemble de l'année 2017. Elles sont complétées en 2018 d'une limite sur le montant des tombées annuelles de refinancement à moyen et long terme.

Par ailleurs, le groupe s'est doté d'indicateurs complémentaires permettant de s'assurer de sa capacité de résistance en situations de fortes tensions sur les marchés financiers ou auprès des clients. L'appréciation qualitative de ces indicateurs montre un risque faible et maîtrisé grâce à un haut niveau de couverture et à une détention de réserves de liquidité importantes.

Programme de refinancement

Crédit Mutuel Arkéa agit en tant que centrale de refinancement pour le compte de l'ensemble des entités bancaires du groupe. Il gère ainsi un portefeuille de ressources qu'il met à disposition des entités bancaires.

Le programme de refinancement du groupe est élaboré annuellement et actualisé trimestriellement en fonction de l'évolution constatée et prévisionnelle de l'activité commerciale. Il vise à respecter les différentes limites fixées par le Conseil d'administration, notamment la règle d'adossement minimal en scénario de crise, et tient compte :

- du risque de concentration des échéances,
- du niveau du collatéral disponible pour les émissions des véhicules sécurisés. Une limite sur la mobilisation des actifs a été adoptée afin de préserver les capacités d'émission de ces véhicules et protéger la qualité de la signature senior du groupe,
- de la nécessité d'animer la signature du groupe sur les marchés, afin de maintenir une présence régulière auprès des investisseurs,
- des besoins en fonds propres et dettes senior dans le cadre des ratios de solvabilité (ratios usuels et issus de la directive sur la résolution bancaire).

La réalisation du programme tient également compte de l'appétence des investisseurs et des périodes préférentielles d'émission. En 2017, le groupe a ainsi emprunté 3,1 milliard d'euros sur des maturités supérieures à un an.

Crédit Mutuel Arkéa a développé une politique de diversification de ses canaux de refinancement et dispose :

- d'un programme de refinancement court terme (1,9 milliard d'euros d'encours de CDN),
de programmes de refinancement moyen-long terme non sécurisés (1,7 milliards d'euros d'encours de dettes senior et 1,8 milliard d'euros d'encours de dettes subordonnées via son programme EMTN, et 0,1 milliard d'euros de BMTN),
- de programmes de refinancement long terme sécurisés à travers deux véhicules de refinancement : une Société de Financement de l'Habitat (5 milliards d'euros d'encours, garantis par des crédits habitat) et une Société de Crédit Foncier (1,1 milliard d'euros d'encours, garantis par des expositions sur des personnes publiques),
- d'emprunts interbancaires en blanc ou sécurisés par une mobilisation de ses créances auprès de la Caisse de Refinancement de l'Habitat (0,5 milliard d'euros), de la Banque Européenne d'Investissement (0,6 milliard d'euros) ou de la Caisse des Dépôts et Consignations (1 milliard d'euros).

Les conditions des contrats d'émission de titres de dette font l'objet d'une attention particulière. Au-delà des clauses usuelles, ces contrats peuvent intégrer une option de remboursement anticipé au gré du groupe. A contrario, ils n'intègrent pas d'option de remboursement anticipé au gré des contreparties.

Le groupe a donc la maîtrise de l'échéancier de ces contrats et peut, pour certains titres, les rembourser par anticipation.

Le groupe veille à limiter sa dépendance aux marchés financiers. La hausse de ses encours de dépôts bancaires – auprès de sa clientèle de particuliers, d'entreprises ou d'institutionnels – s'est ainsi établie à près de 2,3 milliards d'euros en 2017.

Plan de financement d'urgence et réserves de liquidité

Le plan de financement d'urgence du groupe est actualisé et validé chaque année par le Comité de gestion du capital et du bilan.

Le déclenchement du plan est déterminé selon différents indicateurs qualitatifs et quantitatifs : trésorerie prévisionnelle, situation des marchés du refinancement et de Crédit Mutuel Arkéa,... Un Comité de trésorerie de crise, réunissant a minima chaque semaine les responsables des principales structures concernées (salle des marchés, middle et back office, finance, pilotage financier et ALM), assure la gestion de la crise et décide des opérations à réaliser auprès de la Banque centrale et sur les marchés ; il peut en outre proposer au Comité exécutif des actions commerciales. L'axiome principal, en lien avec l'indicateur de durée de survie, consiste à financer les besoins de trésorerie prévisionnels via la mobilisation des réserves de liquidités (notamment auprès de la Banque centrale).

Le groupe dispose ainsi de réserves de liquidité significatives afin de se prémunir d'une fermeture des marchés. Celles-ci sont constituées afin de respecter les différentes limites fixées par le Conseil d'administration, dont la limite de durée de survie.

Des règles contraignantes ont été édictées afin de disposer de coussins disponibles rapidement en cas de crise :

- les titres détenus par Crédit Mutuel Arkéa de maturité supérieure à 6 mois doivent être hautement liquides (c'est-à-dire éligibles au numérateur du LCR) et / ou éligibles auprès de la Banque Centrale Européenne, et intégrés dans le pool d'actifs dits "3G",
- la disponibilité des titres éligibles auprès de la Banque centrale doit être testée chaque année afin de s'assurer de l'absence de difficulté de mise en œuvre dans des délais restreints,
- le montant des réserves de liquidité et le niveau d'utilisation du collatéral éligible en Banque centrale font l'objet d'une limite spécifique.

A fin 2017, les réserves de liquidité – y compris la trésorerie disponible – sont abondantes puisqu'elles représentent le double des besoins requis dans le cadre du LCR.

Portefeuille assurance

Le risque de liquidité apparaît quand la société est dans l'obligation de devoir céder des actifs, suite à une vague de rachats massifs. Ce risque s'apprécie en étudiant les gaps de liquidité qui comparent les flux d'actifs (coupons/remboursements,...) aux flux de sortie du passif, en scénario central et scénario stressé (triplement des rachats/détérioration de la valorisation actifs).

En cas d'insuffisance de trésorerie, Suravenir peut mettre en pension des titres, en particulier ceux éligibles au refinancement BCE, à leur valeur de marché ajustée d'un haircut, afin de disposer de liquidités complémentaires. Au 31 décembre 2017, les études réalisées montrent que dans le scénario déterministe de stress, Suravenir pourrait faire face à un triplement des rachats sans rencontrer de problème de liquidité.

4.4 Risque de change

Le risque de change se définit comme le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères.

La position de change du groupe reste peu significative en raison d'une limite d'exposition cumulée fixée à 5 millions d'équivalents euros. Etant en permanence inférieure à 2 % du montant des fonds propres du groupe, elle ne donne pas lieu à exigence réglementaire de fonds propres conformément à l'article 351 du règlement (UE) n° 575/2013.

La Direction des marchés financiers procède à la couverture du risque de change soit à sa propre initiative, soit à la demande des entités concernées.

L'analyse de sensibilité de la position de change est intégrée au point 4.2.2.

4.5 Risque actions et autres titres à revenu variable et risque sur titres immobilisés

Le risque actions apparaît en cas de variation adverse des marchés actions, entraînant une baisse de la valorisation du portefeuille.

Par ailleurs, certains titres à revenu variable non cotés sont notamment exposés au risque immobilier qui apparaît en cas de variation adverse de la valorisation des actifs immobiliers sous-jacents.

La juste valeur dans les comptes IFRS du portefeuille d'actions et autres titres à revenu variable du groupe s'élève à 18,2 milliards d'euros au 31 décembre 2017. Du point de vue de l'analyse du risque attaché à ce portefeuille, il convient de le séparer en trois parties :

- la première, d'une juste valeur totale de 14,0 milliards d'euros, comprend, respectivement, pour 9,6 milliards d'euros, les actions et autres titres à revenu variable admis en représentation des contrats en unités de compte assurés par Suravenir, pour

lesquels le risque est entièrement supporté par les assurés et, pour 4,4 milliards d'euros, les placements des actifs en représentation des fonds en euros de Suravenir pour lesquels le risque est supporté par les assurés et la compagnie d'assurance.

- la seconde, d'une juste valeur totale de 1,1 milliard d'euros, englobe principalement les placements pour leur propre compte de Suravenir pour 0,6 milliard d'euros et de Crédit Mutuel Arkéa pour 0,2 milliard d'euros, ainsi que les investissements d'Arkéa Capital Investissements et d'Arkéa Capital Partenaires pour 0,3 milliard d'euros.

- la troisième, d'une juste valeur totale de 3,1 milliard d'euros, correspond à la consolidation des parts détenues par les porteurs minoritaires d'OPCVM contrôlés par le groupe et résulte de l'application de la norme IFRS 10.

Par ailleurs, le groupe détient un portefeuille de titres immobilisés dont la juste valeur est de 848 millions d'euros au 31 décembre 2017. Ces titres sont détenus à moyen et long terme pour retirer un gain en capital ou dans l'intention de favoriser le développement de relations économiques durables ou d'exercer une influence sur les sociétés émettrices.

4.6 Risque opérationnel

La notion de risque opérationnel adoptée au sein du groupe Crédit Mutuel Arkéa couvre l'ensemble des risques répondant à la définition de la réglementation Bâle III et de l'arrêté du 3 novembre 2014.

L'arrêté du 3 novembre 2014 définit le risque opérationnel comme « le risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs, y le risque juridique ; le risque opérationnel inclut notamment les risques liés à des événements de faible probabilité d'occurrence mais à fort impact, les risques de fraude interne et externe (...) et les risques liés au modèle. »

Au regard de ce contexte réglementaire et des dispositions internes, le groupe Crédit Mutuel Arkéa a déployé, sur la totalité de son périmètre et pour l'ensemble de ses activités, un dispositif dédié de maîtrise des risques opérationnels et de contrôle permanent lui permettant d'assurer la surveillance et la maîtrise de ses zones de risques.

4.6.1 La fonction de gestion du « risque opérationnel »

Organisation

Le Crédit Mutuel Arkéa a fait le choix d'appliquer son dispositif de maîtrise des risques opérationnels à l'ensemble de ses composantes, y compris celles qui ne sont pas directement soumises à la réglementation Bâle III (filiales assurance vie, assurance dommages, ...).

Le cadre général de maîtrise du risque opérationnel repose sur l'animation fonctionnelle assurée par le département Risque opérationnel, composante de la Direction des risques de Crédit Mutuel Arkéa.

Ce département consolide les résultats et surveille l'évolution des risques opérationnels pour l'ensemble du groupe. Pour mener à bien cette mission, il s'appuie, en qualité de responsable fonctionnel de la fonction de gestion du « risque opérationnel », sur les correspondants risques opérationnels rattachés hiérarchiquement à chaque direction de filiale et sur une équipe, située en son sein, dédiée à la gestion et au suivi des risques opérationnels de l'établissement de crédit Crédit Mutuel Arkéa (directions centrales, CCM et services des fédérations de crédit mutuel). Le correspondant risques opérationnels (CRO) est le relais du département Risque opérationnel pour l'application de la politique de maîtrise des risques opérationnels au sein de chaque structure.

La maîtrise des risques opérationnels est encadrée par des procédures formalisées relatives à :

- la mise à jour de la cartographie des risques opérationnels intégrant leur auto-évaluation ;
- la collecte des sinistres ;
- la modélisation du risque opérationnel dans le cadre du calcul de l'exigence de fonds propres ;
- la mise en œuvre des plans d'urgence et de poursuite d'activité ;
- la sécurité du système d'informations ;
- la gestion de la lutte contre la fraude externe.

Reporting

Un reporting trimestriel est établi par la Direction des risques Crédit Mutuel Arkéa et communiqué, sous différents formats :

- au Comité de surveillance des risques du groupe,
- au Comité exécutif du groupe,
- au Comité des Risques et de Contrôle Interne de Crédit Mutuel Arkéa,
- au Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa.

Ce reporting couvre trois thèmes principaux :

- la sinistralité observée,
- les résultats des tests des plans d'urgence et de poursuite d'activité (PUPA),
- l'auto-évaluation des risques, issue de la cartographie des risques opérationnels.

4.6.2 Mesure des risques opérationnels

Système d'évaluation du risque

La mesure du risque opérationnel du Crédit Mutuel Arkéa repose principalement sur un double dispositif :

- une auto-évaluation du risque, réalisée par les correspondants risques opérationnels répartis au sein des structures du groupe, avec le recours à l'expertise des opérationnels de ces structures ;
- une déclaration de tout incident suite à la survenance d'un risque opérationnel avéré.

L'auto-évaluation du risque opérationnel

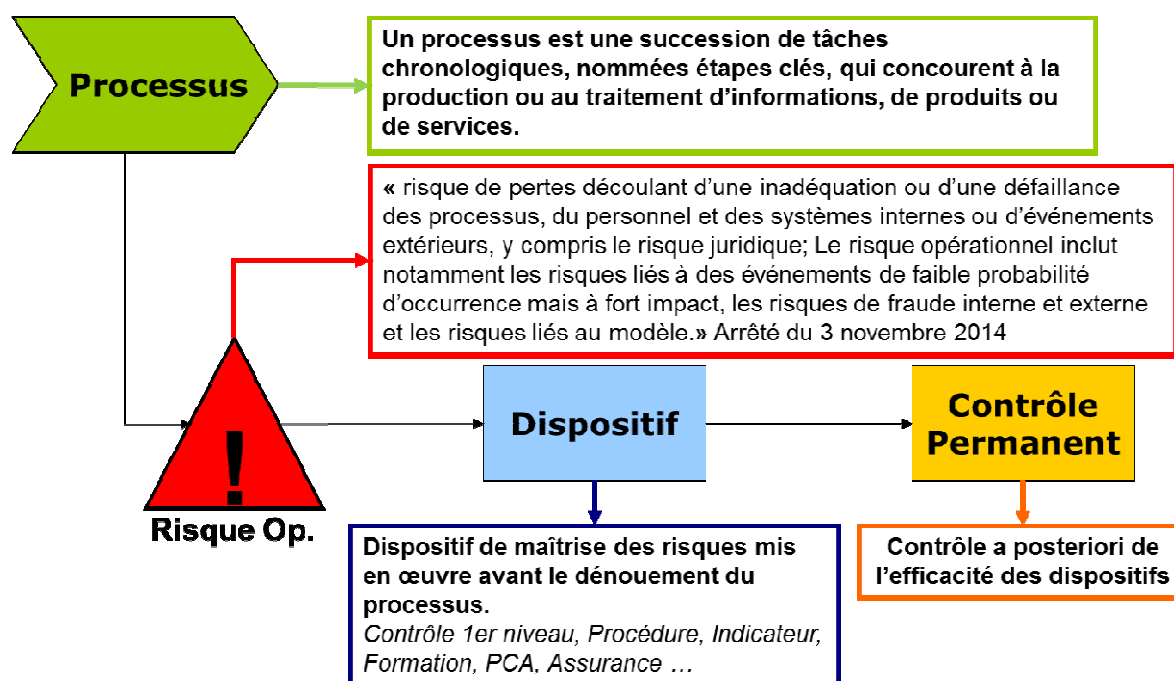
L'auto-évaluation du risque opérationnel repose sur une démarche interne appelée « PRDC » pour « Processus-Risque-Dispositif de maîtrise-Contrôle permanent de second niveau ». De cette démarche découle la construction du référentiel PRDC, dont les objectifs, présentés par étape, sont :

- Processus : définition et description des processus, sous forme de logigramme pour les plus importants ;
- Risques : identification, évaluation et hiérarchisation des risques opérationnels ;

- Dispositifs : identification et évaluation des dispositifs de maîtrise des risques inhérents (moyens ayant pour finalité de réduire les risques ou leurs impacts) classés selon leur nature (procédures, contrôle opérationnel de premier niveau, outils, formation, alertes, assurance, PCA) ;
- Contrôles permanents de 2nd niveau : vérification et appréciation de la pertinence et de l'efficacité des dispositifs de maîtrise des risques attachés aux processus.

La construction de ce référentiel s'appuie sur :

- un catalogue interne de processus ;
- un catalogue de risques, déclinaison de la cartographie des risques Bâle III ;
- la cartographie des structures du Crédit Mutuel Arkéa (organigramme) ;
- la cartographie des applications informatiques du Crédit Mutuel Arkéa.



Considérant chaque risque unitaire au croisement des référentiels des processus et des risques et considérant les effets du dispositif de maîtrise en vigueur sur ce risque, il est procédé à l'auto-évaluation du risque sur une échelle à 8 niveaux de fréquence et 10 niveaux de gravité.

Cette démarche couvre l'ensemble des activités du Crédit Mutuel Arkéa. Les activités support font également l'objet d'une modélisation de leurs processus et des risques

associés. Compte tenu du niveau d'informatisation des processus, l'efficacité des dispositifs de maîtrise des risques touchant au système d'information est examinée avec une attention particulière.

Déclaration des incidents survenus

Le Crédit Mutuel Arkéa collecte ces incidents dans un outil interne dédié. Cet outil s'appuie sur le référentiel de processus et de risques décrit ci-dessus.

L'impact financier global des incidents déclarés en 2017 est en baisse (-17%) comparé à 2016 : 9.5 M€ en 2017 vs 11.4 M€ en 2016. Cette baisse porte notamment sur la catégorie « gestion des processus » et plus précisément dans le domaine du crédit, avec un coût des incidents déclarés en 2017 de 1 062 K€, vs 2 609 K€ en 2016).

4.6.3 Modélisation des risques opérationnels

Organisation

Depuis le 1er janvier 2010, l'ensemble du Crédit Mutuel est autorisé à utiliser son approche de mesure avancée pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel, ainsi que l'application de la déduction des assurances depuis 2012.

Le Crédit Mutuel Arkéa participe aux chantiers engagés au plan national par l'ensemble du Crédit Mutuel. Dans ce cadre, des ressources dédiées sont affectées à la revue annuelle des cartographies des risques et des modèles à dire d'experts ainsi qu'à la modélisation statistique et au calcul de l'exigence de fonds propres réglementaire. Ceci permet de garder en interne le niveau de compétence et la réactivité nécessaires à la modélisation des risques opérationnels et à la quantification de leur exigence en fonds propres.

Par ailleurs, le Crédit Mutuel Arkéa alimente le calcul de l'exigence de fonds propres effectué à l'échelle de l'ensemble du Crédit Mutuel en indicateurs de risque pour les risques dits « de gravité » et en distribution de sinistres pour les risques dits « de fréquence ».

Quantification

Pour la quantification du risque opérationnel, deux approches de modélisation ont été retenues :

- pour les risques dits « de fréquence » qui ont pu être constatés dans les historiques de pertes et dont la gravité anticipée par les experts n'est pas de nature à engendrer une perte inattendue conséquente, la technique de « Loss Distribution Approach » (LDA) est utilisée.
- pour les autres risques dits « de gravité », l'analyse réalisée par les experts du groupe aboutit à la mise en place de scénarios nécessitant la fourniture d'indicateurs de risque. Ces indicateurs servent aux modèles de probabilité conditionnelle basés sur chaque scénario.

L'approche est complétée d'une prise en compte des corrélations entre les différents risques afin d'aboutir à l'exigence de fonds propres et de l'application de la déduction des assurances.

L'exigence de fonds propres globale est ensuite répartie entre les différentes entités de l'ensemble du Crédit Mutuel. Pour le Crédit Mutuel Arkéa, l'exigence de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel est de 155 millions d'euros à fin 2017.

Assurance

L'ensemble du Crédit Mutuel a obtenu l'autorisation de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) pour mettre en œuvre le bénéfice de la déduction des assurances souscrites en couverture de ses risques opérationnels.

L'assurance est ainsi complètement intégrée dans la démarche de gestion des risques :

- l'évaluation des risques opérationnels conduit à la production de scénarios pour les risques de gravité,
- les asymétries entre les couvertures d'assurance et les scénarios produits sont analysées,
- les programmes d'assurance peuvent ainsi être mieux adaptés au profil de risque déterminé (périmètre couvert, plein de garantie).

Les couvertures par assurance retenues à ce jour dans le processus de déduction sont celles relatives :

- aux dommages aux biens mobiliers et immobiliers (multirisque),
- à la fraude (assurance « globale de banque »),

- à la responsabilité civile professionnelle (RCP),
- aux cyber risques.

Les programmes d'assurance du Crédit Mutuel Arkéa respectent les critères d'éligibilité Bâle III (notation, durée initiale, durée résiduelle, préavis de résiliation, ...).

4.6.4 Gestion de crise et continuité de l'activité

Le plan d'urgence et de poursuite de l'activité (PUPA), selon la terminologie figurant dans l'arrêté du 3 novembre 2014, a pour objectif de prendre rapidement des dispositions en cas de situation de crise afin de minimiser les impacts d'un sinistre majeur sur les activités du Crédit Mutuel Arkéa et sur sa clientèle. Les activités visées sont les prestations de service ou opérations essentielles ou importantes telles que définies par la réglementation.

Ce dispositif est déclenché lorsqu'un incident provoque l'arrêt d'une activité essentielle dont la durée prévisible ou certaine dépasse le délai maximal d'interruption admissible de cette activité.

En cohérence avec la procédure de gestion de crise du groupe Crédit Mutuel Arkéa, le plan d'urgence et de poursuite de l'activité Groupe s'articule autour des deux plans suivants :

- le « Plan de Management de la Crise »,
- le « Plan de Continuité des Activités » métiers et fonctions support.

Le « Plan de Management de la Crise » traite des aspects organisationnels, en cas de sinistre, en définissant les rôles et responsabilités des acteurs des différentes cellules de crise :

- la cellule de crise décisionnelle (responsable : le Directeur général du Crédit Mutuel Arkéa),
- la cellule de crise opérationnelle (responsable : le Directeur des risques du Crédit Mutuel Arkéa),
- la cellule de sortie de crise (responsable : le Directeur en charge de rétablir la ressource défaillante).

Chaque « Plan d'Urgence et de Poursuite de l'Activité » métiers et fonctions support est placé sous la responsabilité du Directeur de l'entité ou activité concernée. Celui-ci

désigne un responsable de PUPA qui prend en charge la mise en œuvre et le maintien opérationnels du PUPA de l'entité.

La cohérence globale de l'ensemble des PUPA est assurée par une animation confiée au département Risque opérationnel, au sein de la Direction des risques du groupe Crédit Mutuel Arkéa. A ce titre, le responsable du PUPA groupe est le responsable du département Risque opérationnel.

Un plan de continuité d'activité métier est bâti pour répondre à cinq scénarios de crise :

- scénario 1 : indisponibilité des locaux

Locaux détruits, inutilisables ou inaccessibles

- scénario 2 : indisponibilité des systèmes d'information

Incident système central, serveur, réseau ou logiciel

- scénario 3 : indisponibilité du personnel

Personnel en incapacité de travailler (quel que soit le lieu, y compris à domicile)

- scénario 4 : indisponibilité de l'énergie et des télécommunications

Panne d'alimentation électrique ou des moyens de télécommunication

- scénario 5 : indisponibilité des fournisseurs-clés

Fournisseurs -externes et internes- indispensables aux activités essentielles.

Chaque scénario comprend trois phases :

- 1 – Les mesures d'urgence,
- 2 – Le contournement,
- 3 – Le retour à la normale.

Le PUPA débute à partir du moment où les opérations sont confiées à la cellule de crise opérationnelle sur décision de la cellule de crise décisionnelle. Il se termine lorsque le retour à la normale est constaté par la même cellule de crise décisionnelle.

4.7 Risque juridique

Les risques juridiques sont intégrés dans les risques opérationnels et concernent entre autres choses l'exposition à des amendes, pénalités et dommages-intérêts pour des faits susceptibles d'engager la responsabilité du groupe dans le cadre de ses activités.

La Direction juridique du groupe fait partie du pôle Supports au développement qui est sous la responsabilité du Directeur général délégué par ailleurs membre du Comité exécutif.

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa est soumis à l'ensemble des réglementations qui gouvernent, notamment, les activités des entreprises du secteur bancaire, de l'assurance et des services financiers. Dans un environnement marqué par la multiplication des réglementations qui entraînent un alourdissement des contraintes d'exercice des activités et donc des risques juridiques, la fonction juridique a une vision globale et la capacité d'intervenir sur un vaste champ de compétence.

À cette fin, le Directeur juridique du groupe s'appuie sur une équipe centralisée de plus de 40 juristes outre la communauté des juristes opérant dans les filiales. Dans un souci d'efficacité, l'activité contentieuse des réseaux a fait l'objet d'une centralisation en vue d'assurer un traitement homogène et optimal des dossiers. Parallèlement, la Direction juridique a renforcé ses effectifs et continué à affiner sa politique de gestion des conseils juridiques extérieurs.

Enfin, la direction juridique s'est dotée d'une nouvelle charte juridique entrée en vigueur en décembre 2017, qui met en place une nouvelle organisation de la fonction juridique. Cette nouvelle organisation repose notamment sur un dispositif de coordination et de partage de l'information et des bonnes pratiques matérialisé par la création d'un Comité de coordination juridique rassemblant l'ensemble des responsables juridiques du groupe.

Les risques juridiques en cours au 31 décembre 2017 susceptibles d'avoir une influence négative sur le patrimoine du groupe ont fait l'objet de provisions qui correspondent à la meilleure estimation par la Direction générale sur la base des informations dont elle dispose.

Seuls 7 dossiers présentent des montants de demandes supérieurs au million d'euros pour un total de 42 millions d'euros. Ils ont été provisionnés à hauteur de 1.6 millions d'euros. La demande la plus importante, regroupant quatre dossiers pour un montant total approchant 17 millions d'euros est provisionné à hauteur de 0.3 millions d'euros, dans la mesure où, d'une part, la matérialité des faits n'a pas été établie par les demandeurs et, d'autre part, une décision favorable a été rendue le 22 novembre 2016.

Au regard de ces éléments, aucun litige n'est susceptible d'affecter significativement la situation financière du Crédit Mutuel Arkéa.

4.8 Risque de non-conformité dont le risque de blanchiment

Le risque de non-conformité se définit comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la

réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, nationales ou européennes directement applicables, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions des dirigeants effectifs prises notamment en application des orientations de l'organe de surveillance.

C'est un risque de non-conformité est un risque opérationnel au sens de sa cause potentielle (dysfonctionnement dû au personnel, aux procédures, aux systèmes ou aux événements extérieurs). Toutefois, il s'en distingue en termes de conséquences qui ne sont pas uniquement financières, mais peuvent, notamment par la génération d'un risque de réputation, s'avérer plus dommageables encore.

Le risque de non-conformité se distingue du risque juridique qui concerne la mise en cause potentielle de la responsabilité contractuelle, alors que le risque de non-conformité concerne les conséquences dommageables du non-respect de règles relevant pour la plupart des lois et règlements. Un risque de non-conformité peut néanmoins générer un risque juridique.

Pour ces raisons, le Crédit Mutuel Arkéa traite le risque de non-conformité en tant que tel.

La conformité a pour objectif de donner une assurance raisonnable de prévention et de maîtrise des risques de non-conformité afférents notamment aux 4 axes suivants :

- La sécurité financière qui inclut à la fois la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme , l'intégrité des marchés et le traitement des abus de marché;
- La déontologie et l'éthique professionnelle qui couvrent les conflits d'intérêts, les alertes professionnelles ou les règles de bonne conduite ainsi que la lutte contre la corruption et le trafic d'influence ;
- La protection des intérêts des clients concerne la connaissance client, le droit au compte, la mobilité bancaire, le traitement des réclamations clients, l'inclusion bancaire, la conformité des produits et services, la conformité des services d'investissement, la gestion des prestations de service ;
- La transparence fiscale ayant pour objectif de renforcer la coopération entre Etats afin de limiter l'évasion fiscale des capitaux.

↳ Concernant la sécurité financière :

- En matière de Lutte Contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB/FT)

Les risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme du groupe font l'objet, en application des principes de la 4^{ème} directive européenne, d'une classification spécifique.

Conformément aux exigences réglementaires, le dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme a été adapté au cours de l'exercice 2017. Des travaux ont été menés notamment sur les outils de surveillance des opérations ainsi que sur les diligences en matière de connaissance client à l'entrée en relation et durant toute la relation d'affaires.

En 2017, l'essentiel des travaux a porté sur :

- o l'actualisation de la classification des risques LCB/FT déclinée selon les quatre axes réglementaires et plus particulièrement l'enrichissement des facteurs de risque participant au calcul du niveau de risque intrinsèque des clients,
- o l'actualisation de la classification LCB/FT des pays qui s'applique à l'ensemble des entités du groupe dans le cadre de ses activités à l'international. Cette actualisation est notamment le fruit de l'analyse des publications du GAFI ainsi que des autorités françaises et européennes en matière de pays fiscalement non-coopératifs ou faisant obstacle à la LCB/FT ou de pays sous sanctions internationales ;
- o l'amélioration du dispositif de surveillance des opérations, en adéquation avec la classification des risques. A cet effet, le paramétrage des règles implémentées dans le logiciel de place Actimize de la société Nice a été revu courant 2017 afin d'en améliorer la pertinence ;
- o la poursuite de la formation des nouveaux directeurs de caisse locale par un expert LCB/FT de la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent. Cette formation vient en complément des formations semestrielles dédiées à la LCB/FT organisées par la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent dans les réseaux,
- o l'identification des personnes politiquement exposées résidant en France (Cf. 4^{ème} Directive européenne) ;
- o la mise en œuvre d'une rencontre annuelle sur site entre l'animateur LCB/FT de la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent et le responsable LCB/FT de chacune des filiales assujetties ;
- o la qualité des dossiers de connaissance client et son pilotage: optimisation des outils informatiques de collecte des documents et données, enrichissement du pilotage de la conformité des dossiers clients par les réseaux par niveau de risque LCB/FT, renforcement du dispositif de suivi de la conformité des dossiers clients avec alerte LCB/FT. La conformité des dossiers clients fait l'objet d'un pilotage régulier., Un reporting trimestriel est adressé par la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent à l'exécutif intégrant le plan d'actions mises en œuvre dans les réseaux de CCM.

- Comme tous les ans, le corps procédural a également été actualisé en fonction des évolutions de la réglementation (dont 4^{ème} directive européenne et règlement sur les transferts de fonds) et les collaborateurs ont été formés en conséquence.

En 2017, des évolutions ont été apportées au dispositif de conformité des services d'investissement du groupe relevant du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Ainsi, afin de prendre en compte l'entrée en vigueur de la réglementation sur les abus de marché (MAR), les dispositifs suivants ont été modifiés :

- o Procédure relative à la détection et à la déclaration des opérations suspectes d'abus de marché a été modifiée : mise à jour des définitions, des signaux d'alerte, du contrôle des opérations et des sanctions applicables. Il convient également de noter le déploiement d'un outil de détection des éventuels abus de marché permettant de générer des alertes pertinentes et d'assurer la traçabilité des analyses menées.
- o Procédure cadre relative à la publication des comptes et l'encadrement de l'information privilégiée : précisions notamment apportées sur les périodes pendant lesquelles une information doit être considérée comme privilégiée.

Par ailleurs, des évolutions ont été apportées au système d'information afin de renforcer le recueil d'informations relatives à la connaissance du client et à ses objectifs.

Les travaux ont également porté sur la mise en conformité aux obligations liées à la directive MIF 2 visant à renforcer la protection de l'investisseur et la transparence des marchés ayant de forts impacts pour le Crédit Mutuel Arkéa en termes d'offre et de conseil, de gouvernance produits, d'enregistrements, d'information sur les coûts et charges, de reporting des transactions ;

↳ Déontologie et l'éthique professionnelle :

- Droit d'alerte professionnelle

En 2017, conformément à la Loi Sapin II du 9 décembre 2016 et au décret du 19/04/2017 relatif aux procédures de recueil des signalements, le dispositif d'alerte

professionnelle qui permet à tous collaborateurs du groupe, y compris les dirigeants, d'émettre des interrogations portant sur tout dysfonctionnement qu'ils pourraient constater dans l'exercice de leur activité professionnelle dans la mise en œuvre des obligations de conformité dans le cadre des activités inhérentes à l'objet social de leur entité, a évolué dans les termes suivants :

- o Reconnaissance du caractère fondamental du droit d'alerte,
 - o Définition du périmètre : en quoi consiste ce droit, qui peut être lanceur d'alerte
 - o Modalités de mise en œuvre du droit du droit
- Lutte contre la corruption et trafic d'influence

En 2017, le Crédit Mutuel Arkéa s'est doté d'un dispositif de lutte contre la corruption et trafic d'influence » reposant sur :

- o Un règlement intérieur qui intègre un code de conduite relatif aux risques de corruption, de trafic d'influence et de collusion et prévoit des dispositions spécifiques aux personnes intervenant dans des activités susceptibles de donner lieu à conflit d'intérêts ou ayant accès à des informations privilégiées (« personnes concernées » et « initiés permanents »). Depuis fin 2017, le règlement intérieur intègre une politique de sanction disciplinaire en cas de violation du code de conduite,
- o Un dispositif d'alerte professionnelle accessible aux collaborateurs,
- o La mise en œuvre d'une procédure de vérification de l'intégrité des clients, fournisseurs, partenaires, intermédiaires, BtoB,
- o La réalisation de contrôles internes,
- o Une politique d'achats comprenant notamment des contrats cadre groupe et un code de conduite fournisseur, un comité de préconisation pour le choix des fournisseurs ;
- o Une cartographie des risques de corruption,
- o Des procédures de contrôles comptables,
- o Un dispositif de formation : les premières formations ont été dispensées fin 2017 et s'étendront pendant tout l'exercice 2018.

🔗 En matière de protection des intérêts des clients

Plusieurs dispositifs cadre groupe fixent les règles à respecter par les entités du groupe afin de garantir au client le respect de ses intérêts depuis la conception des produits et outils commerciaux, au choix des partenaires, en passant par les pratiques de

commercialisation des produits ou des services (publicité, information précontractuelle) jusqu'au dénouement du contrat (devoir de conseil) et au traitement des réclamations. Plusieurs dispositifs cadre groupe ont évolué en 2017.

- Certains dispositifs ont évolué en 2017 afin d'intégrer les évolutions réglementaires:
 - o Le dispositif qui encadre les modalités de mise en œuvre du droit au compte,
 - o Le dispositif qui encadre la mobilité bancaire,
 - o Le dispositif relatif au traitement des réclamations clients
 - o Le dispositif d'approbation préalable de la conformité : En raison notamment de l'entrée en vigueur de la directive MIF 2 en janvier 2018, d'importants travaux ayant de forts impacts notamment sur l'offre, le conseil, ou la gouvernance produits ont été menés en 2017 afin de renforcer la protection de l'investisseur et la transparence des marchés.

- D'autres dispositifs ont évolué afin d'y intégrer des évolutions internes :
 - o Détection et prise en charge des personnes financièrement fragiles : Il convient de noter la création en 2017 du Comité de Coordination Inclusion Bancaire (CCIB), véritable instance de gouvernance du dispositif dédié aux personnes financièrement fragiles qui élaborera un plan d'action qui fera l'objet d'un suivi en comité ainsi que par le Comité de Conformité et Contrôle Permanent du Crédit Mutuel Arkéa.
 - o Traitement des réclamations clients : Outre la communauté des pratiques qui a réuni en 2017 les responsables des services relations clientèle et les responsables conformité pour échanger sur les évolutions réglementaires et partager les bonnes pratiques, outils, expériences, il convient de noter la création d'un Comité qualité et analyse des réclamations clients. Réunissant chaque trimestre les directions compétentes sur le sujet, il analyse les réclamations avec un double objectif de satisfaire aux exigences réglementaire et d'amélioration de la satisfaction clients.
 - o Gestion des prestations de service : le dispositif qui encadre la contractualisation, la gestion et le suivi des prestations de service de services externalisées au sein du groupe s'appuie désormais sur un référentiel des prestations déployé en 2017 afin d'harmoniser et simplifier les pratiques au sein du groupe et faciliter le pilotage des relations avec les prestataires.

↳ En matière de transparence fiscale

Le Crédit Mutuel Arkéa dispose de dispositifs cadre formalisant les diligences à appliquer afin de respecter ses obligations au titre de FATCA, OCDE/CRS et Qualified Intermediary.

En 2017 les agréments Qualified Intermediary et FATCA ont été renouvelés auprès du fisc américain (IRS).

L'ensemble de ces dispositifs cadre a par ailleurs été révisé afin prendre en compte les évolutions apportées à ces réglementations, notamment suite à la nouvelle version de l'agrément Qualified Intermediary (ref 2017-15) et la publication du décret n°2016-1683 du 5 décembre 2016 concernant OCDE/CRS.

Conformément aux principes en vigueur au sein du Crédit Mutuel Arkéa, la formation aux dispositifs de contrôle de la conformité est réalisée à deux niveaux :

- au niveau du groupe,
- au niveau de chaque structure et filiale du groupe.

Le Crédit Mutuel Arkéa a confié à la Direction juridique la définition, l'organisation et la gestion du dispositif de veille juridique et réglementaire qui couvre l'ensemble du droit bancaire et les différentes branches du droit susceptibles d'impacter l'activité de la banque.

Afin de renforcer la prise en compte du risque de non-conformité au regard de la réglementation s'appliquant à la protection des données personnelles, cette activité a été structurée en 2011 avec l'adoption du dispositif proposé par la CNIL de Correspondant Informatique et Libertés (CIL). En complément, pour mise en œuvre, une équipe centrale CNIL-CIL a été créée et rattachée à la Direction juridique groupe. Cette équipe fédérant un réseau de 35 contacts locaux CNIL sur le périmètre du groupe.

4.9 Risques spécifiques à l'activité d'assurance

4.9.1 Les risques techniques de l'assurance-vie

Au titre de son activité d'assurance-vie et de prévoyance, Suravenir est exposé au risque de souscription.

Le risque de souscription désigne le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance. Cette situation résulte d'une augmentation de la sinistralité non anticipée lors de la tarification, de l'acceptation des risques ou du suivi des risques (risque de provisionnement).

Pour encadrer et suivre ces risques, Suravenir a établi des politiques de souscription et de provisionnement, mises en œuvre par les services de l'entreprise.

S'agissant des provisions constituées pour faire face à ces risques, la répartition des différentes provisions techniques prévues par le Code des Assurances en fonction de la nature des produits et donc des engagements du groupe est précisée en note 22 des comptes consolidés au 31 décembre 2017 (page 128 du document de référence).

Les principaux risques de souscription relatifs aux activités de Suravenir sont décrits ci-après.

Risques de rachat et d'arbitrage

Le risque de rachat (risque de cessation) est un risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des passifs d'assurance résultant d'une variation à la hausse ou à la baisse des taux de rachat des contrats d'assurance-vie ou des taux de remboursement anticipés en assurance emprunteur. Ce risque existe également en cas d'arbitrage par les assurés entre les supports en unités de comptes et les supports en euros.

Ce risque est le principal risque de souscription en assurance-vie.

Risques biométriques

Les principaux risques biométriques applicables aux contrats d'assurance commercialisés par Suravenir sont :

- Risque de mortalité : Le risque de mortalité se définit comme le risque de perte ou de modification défavorable de la valeur des passifs d'assurances résultant d'une augmentation de la mortalité sur l'activité assurance des emprunteurs et l'activité de prévoyance individuelle.
- Risque d'incapacité/ invalidité : Le risque d'incapacité / invalidité correspond à une perte ou un changement défavorable de la valeur des passifs d'assurances résultant d'une augmentation de la sinistralité relative aux accidents et aux maladies entraînant une incapacité temporaire ou permanente soumise à l'indemnisation. Ces risques sont principalement liés à l'activité assurance des emprunteurs mais également à l'activité prévoyance individuelle.
- Risque de longévité : Le risque de longévité est un risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des passifs d'assurances résultant d'une augmentation de la durée humaine sur l'activité des contrats d'assurance-vie en portefeuille.

Risques d'évolution défavorable de frais de l'assureur

Les montants de frais généraux de Suravenir sont pris en compte dans la tarification des contrats d'assurance. Ainsi, une évolution défavorable des frais que devra engager Suravenir à l'avenir pour l'acquisition et la gestion des contrats d'assurance peut conduire à sous-estimer le montant des primes payées par les assurés.

Risque catastrophe

Le risque catastrophe se définit comme le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des passifs d'assurance attribuable à un évènement soudain qui provoque directement des atteintes graves aux assurés et dont l'origine peut être un phénomène naturel, une intervention humaine ou la combinaison des deux sur le périmètre de l'activité assurance des emprunteurs, l'activité prévoyance individuelle et les garanties plancher de certains contrats d'assurance-vie.

Dispositifs de maîtrise et de suivi du risque :

Le risque de souscription est mesuré et encadré notamment à partir des processus suivants :

- L'analyse de la tarification via l'étude de rentabilité pour les nouveaux produits / partenariats ou toute modification de l'offre existante, préalablement à leur lancement,
- Les analyses d'exposition afin de s'assurer que l'exposition au risque reste dans les limites de risques définies par les instances dirigeantes de Suravenir,

- L'élaboration du plan de réassurance afin de limiter certaines expositions pour protéger la solvabilité et réduire la volatilité des résultats financiers,
- La revue des provisions techniques,

Notons que, conformément à la norme IFRS 4, Suravenir a procédé en date du 31 décembre 2017 au test de suffisance des passifs (LAT) qui a mis en exergue que les passifs d'assurance évalués en normes comptables françaises étaient supérieurs à la juste valeur de ces passifs tenant compte de l'option de rachat incorporée aux contrats.

Reporting :

Un reporting trimestriel des risques de souscription est établi par Suravenir et communiqué :

- au Comité des Risques de Suravenir
- aux Comité Solvabilité 2 et Conseil de Surveillance de Suravenir
- au Comité de Surveillance des Risques du Crédit Mutuel Arkéa

4.9.2 Les risques techniques de l'assurance dommages

Au titre de son activité d'assurances de biens et de personnes dans les domaines de la santé, l'auto et l'habitation notamment, Suravenir Assurances est exposé aux risques de souscription et de provisionnement.

Le risque de souscription est relatif aux garanties accordées pour lesquelles la tarification se révélerait insuffisante pour couvrir les engagements d'assurance. On distingue au sein de ce risque, la notion de risque de sous-tarification, de risque de catastrophes et de risque d'anti-sélection.

Le risque de provisionnement est lié à une insuffisance des provisions techniques au passif du bilan.

Le suivi et l'encadrement de ces risques sont mis en œuvre au sein de Suravenir Assurances sur la base d'une politique de gestion des risques de souscription et de provisionnement.

Risque de souscription en assurance dommages

Le risque de souscription en assurance dommages est le risque de dérive de la rentabilité des produits d'assurance du fait de l'inadéquation des règles d'acceptation, de la tarification et/ou de la couverture en réassurance des garanties proposées aux assurés.

Le risque de souscription est composé de trois sous-types de risques :

- Le risque de sous-tarification qui résulte de l'inadaptation de la tarification des garanties aux objectifs de rentabilité du portefeuille. Ce risque est lié à la conception de nouveaux produits, aux évolutions de l'offre et/ou tarifaire,

- Le risque d'anti-sélection qui entraîne une sur-souscription d'un risque non souhaité par une inadaptation de la tarification.

La gestion et la maîtrise de ces risques se réalise notamment au travers d'un suivi régulier des indicateurs techniques des portefeuilles. Ce suivi porte notamment sur l'analyse :

- des souscriptions mensuelles et cumulées par produit et par distributeur ;
- de la segmentation du portefeuille par produit et son évolution ;
- de l'évolution des taux de S/P (Sinistres/Primes) par produit ainsi que par distributeur ;
- de la prime moyenne, des coûts moyens et de la fréquence des sinistres par garantie.

Le suivi et l'analyse de ces données permettent de définir et de mettre en œuvre les politiques adéquates :

- modification de la politique de souscription en termes de tarification, de sélection, d'aménagement des produits et des garanties offertes,
- ciblage des actions par zone géographique et par distributeur.

- Le risque de catastrophes qui résulte de la survenance d'événements extrêmes ou exceptionnels. La couverture de ces pertes éventuelles reste l'objectif majeur de la couverture de réassurance (cf. « Le dispositif de réassurance »).

En cas de survenance d'un événement climatique exceptionnel dont la probabilité statistique d'occurrence est de une fois tous les deux cents ans (tempête dont le coût d'indemnisation des assurés est d'environ 115 M€), le programme de réassurance est structuré de façon à ce que la charge restante pour Suravenir Assurances soit limitée à 7,5 M€, conformément au cadre d'appétence aux risques défini par le Conseil d'Administration de Suravenir Assurances

Risque de provisionnement

Le risque de provisionnement est le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison d'hypothèses inadéquates en matière de provisionnement.

Ce risque est intrinsèquement lié au risque de souscription, le suivi des provisions devant être réalisé de manière cohérente avec la gestion des risques et sinistres liés aux garanties commercialisées.

La gestion et la maîtrise du risque de provisionnement sont notamment effectuées par les études suivantes :

- Suivi des boni/mali : surplus/insuffisance de provisions pour sinistres à payer (PSAP) d'un exercice ;

- Analyse et comparaison du ratio S/P (Sinistres/Primes) par catégorie ministérielle ;
- Suivi de la distorsion entre les provisions en normes comptables françaises et celles en norme Solvabilité 2.

4.9.3 Le dispositif de réassurance

Le mécanisme de la réassurance permet de limiter l'exposition au risque de l'assureur en transférant une part de celui-ci à un ou plusieurs réassureurs.

L'assureur établit une politique de réassurance basée sur un processus permettant de calibrer efficacement le niveau de risque transféré aux réassureurs en cohérence avec l'appétence aux risques et de surveiller le niveau de risque de contrepartie des réassureurs.

La politique de réassurance vise à maîtriser les deux principaux risques de réassurance :

- l'inadéquation du programme de réassurance en regard de la stratégie des risques du groupe. Des analyses actuarielles déterministes et stochastiques ainsi que des stress tests sont menés pour structurer au mieux les programmes de réassurance ;
- le défaut d'un réassureur qui ne pourrait pas prendre à sa charge la part des sinistres qui lui incombe. La réduction de ce risque s'appuie sur :
 - une diversification des réassureurs ;
 - la sélection de réassureurs sur la base de critères de solidité financière ;
 - l'exigence de nantissements de titres en couverture des provisions cédées ;
 - la mise en place de limites sur le niveau maximal de risque pouvant être cédé à un unique réassureur.

Au-delà du processus de sélection, des analyses de sensibilité sont menées. Par ailleurs, les notations des réassureurs font l'objet d'un suivi pour s'assurer de la solidité financière des contreparties.

EXIGENCES DE FONDS PROPRES BANCAIRES

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa utilise les méthodes suivantes pour le calcul de ses exigences de fonds propres réglementaires au titre du pilier 1 de la réglementation dite « Bâle III » :

■ pour le risque de crédit :

- la méthode « avancée », depuis le 30 juin 2008 pour le portefeuille de la clientèle de détail, depuis le 31 décembre 2012 pour les portefeuilles « Banques » et « Entreprises », suite aux autorisations d'utiliser son système de notation interne délivrées par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. Pour ce dernier portefeuille, il subsiste provisoirement une exigence réglementaire additionnelle de fonds propres par l'application d'une majoration aux paramètres « probabilité de défaut » et « perte en cas de défaut ».

- la méthode « standard », durablement, pour les portefeuilles « Administrations centrales et publiques », pour certaines filiales (Financo et CFCAL) et de manière transitoire pour la promotion immobilière ;

■ pour le risque de marché, la méthode « standard » ;

■ pour le risque « Credit Value Adjustment » (CVA), la méthode « standard » ;

■ pour le risque opérationnel, la méthode « avancée » pour l'essentiel des entités du groupe, la méthode « élémentaire » ou la méthode « standard » s'appliquant à quelques entités d'importance marginale.

L'exigence de capital réglementaire procède essentiellement du risque de crédit. Les résultats par catégorie et méthode figurent dans le chapitre « fonds propres et ratios réglementaires ».

Par ailleurs, le pilier 2 des accords de Bâle impose aux banques de conduire leur propre appréciation du capital économique et d'avoir recours à des scénarii de stress pour apprécier leurs besoins en fonds propres en cas de dégradation de la conjoncture économique. Ce pilier sert au dialogue entre la banque et la Banque Centrale Européenne (BCE) et/ou l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution sur le niveau d'adéquation du capital retenu par l'établissement.

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa produit annuellement un rapport présentant une évaluation du capital économique associé à ses prévisions de développement sur un horizon de trois ans. Ce rapport s'inscrit dans le processus réglementaire de l'« Internal Capital Adequacy Assessment Process » (ICAAP). Il se fonde sur un scénario central

complété de scénarii de stress passant en revue les risques de crédit, de concentration sectorielle, de concentration unitaire, des risques de marché, du risque CVA, des risques opérationnels, du risque de réputation, du risque de taux ainsi que des risques concernant les activités d'assurance.

Le besoin de capital économique reste essentiellement concentré sur le risque de crédit. Il demeure aujourd'hui proche de l'exigence réglementaire de fonds propres. Le niveau de sécurité en matière de solvabilité, mesuré par l'excédent de fonds propres comparativement à l'exigence de fonds propres réglementaire (cf. ratio CET1) et au besoin de capital économique, reste par conséquent élevé, vu le profil de risque modéré du groupe Crédit Mutuel Arkéa et l'importance de ses fonds propres.

5. Responsabilité sociétale de l'entreprise

« Faire de la responsabilité sociétale de l'entreprise un levier d'innovation et de développement au service de la vision stratégique qui positionne le Crédit Mutuel Arkéa comme un acteur engagé en faveur de l'économie de demain et de l'avenir de nos territoires », cette phrase de Jean-Pierre Denis, Président du Crédit Mutuel Arkéa, résume l'objectif que s'est fixé le Crédit Mutuel Arkéa en termes de responsabilité sociétale. La RSE, une ambition forte pour le groupe, et qui constitue l'un des axes principaux de son projet stratégique à l'horizon 2020.

A l'instar de toutes les entreprises, les banques ont une responsabilité sociétale exigeant d'elles qu'elles soient à l'écoute de leurs parties prenantes et de répondre à leurs attentes. Mais l'activité bancaire au sens large se distingue par la nature particulière des relations qu'elle entretient avec ces parties prenantes.

Le Crédit Mutuel Arkéa, entrepreneur de la bancassurance, accompagne depuis toujours l'ensemble de ses parties prenantes - clients particuliers, professionnels, collectivités, fournisseurs - à travers ses différents métiers : collecte et gestion de l'épargne, financement et investissement, assurances, etc. Et il entend le faire de manière responsable, en soutenant leurs projets à impact positif.

Plusieurs initiatives prises en 2017 illustrent cette manière originale d'appréhender la RSE :

- Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels encourage ses clients à concrétiser leurs projets de développement responsable en dédiant à ces derniers une enveloppe de 200 millions d'euros.
- Le Crédit Mutuel de Bretagne, de son côté, est la première banque à s'engager aux côtés de l'association Bleu-Blanc-Cœur et alloue une enveloppe financière pour valoriser la démarche des éleveurs laitiers bretons qui adhèrent au programme Eco-méthane. Double objectif de ce dispositif : nourrir les animaux avec une alimentation diversifiée, ce qui permet également de réduire les émissions de méthane.
- Lancé en 2016, le fonds « We Positive Invest », dédié à l'investissement en capital risque dans des entreprises innovantes, a investi en 2017 dans trois premières entreprises engagées en faveur de la transition environnementale : Cozynergy, Osmia et Algo Paint.
- Attentive aux personnes en situation de fragilité financière, l'association Ark'ensol, qui porte les dispositifs de solidarité du groupe, a signé en juin un partenariat avec la Fondation Crésus. Ainsi les sociétaires et clients concernés pourront bénéficier d'un accompagnement individualisé pour les aider à maîtriser leur budget.

Dans le cadre de l'éthique des affaires, le Crédit Mutuel Arkéa a mis l'accent sur les achats responsables. Il a notamment signé en 2017 la charte « Relations fournisseurs responsables » qui vise à favoriser une relation équilibrée et pérenne avec ses prestataires.

L'ensemble de ces pratiques responsables illustrent la contribution du Crédit Mutuel Arkéa à la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD), nouveaux outils de l'ONU en faveur du développement durable.

5.1 La responsabilité sociétale du Crédit Mutuel Arkéa

5.1.1 La Responsabilité Sociétale au cœur de la stratégie du groupe

Le Crédit Mutuel Arkéa s'est doté, en 2015, d'une nouvelle stratégie en matière de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE), validée par les instances de gouvernance du groupe.

Pleinement intégrée dans les objectifs du projet stratégique du groupe, Arkéa 2020, cette stratégie RSE a pour ambition de positionner le Crédit Mutuel Arkéa comme un acteur engagé en faveur de l'économie de demain, qui accompagne l'ensemble de ses parties prenantes dans les transitions sociétales et environnementales.

Face aux transformations profondes et durables de la société et à leurs impacts sur ses métiers, le Crédit Mutuel Arkéa a choisi de se concentrer sur :

- L'accompagnement de ses sociétaires et clients dans leurs projets responsables, en plaçant la Responsabilité Sociétale au cœur de ses métiers de banquier, d'assureur et d'investisseur, de ses offres de produits et services, de ses procédures (cf. parties 5.3.1 et 5.3.2).
- Le soutien aux précurseurs, ceux qui auront un effet d'entraînement dans la réussite de ces transformations en imaginant les solutions de demain, dans 4 domaines : la transition énergétique, l'économie circulaire, l'entrepreneuriat sociétal et l'économie du partage (cf. partie 5.3.3).
- L'accompagnement des sociétaires et clients fragilisés par les transformations sociétales. Cet axe répond notamment aux objectifs de développement durable relatifs à l'absence de pauvreté (ODD n°1) et à la réduction des inégalités (ODD n°10) (cf. partie 5.3.4).

La mise en œuvre de la Responsabilité Sociétale du Crédit Mutuel Arkéa passe par le développement de nouvelles offres, de nouveaux services, bancaires ou extra-bancaires, et constitue ainsi un réel levier d'innovation et de développement pour le groupe. Elle lui permet d'adapter et de pérenniser son modèle économique dans un environnement en pleine mutation. En apportant

des solutions à ses parties prenantes, le Crédit Mutuel Arkéa leur offre la possibilité de s'adapter, elles aussi, à ces enjeux et permet ainsi une création de valeur partagée avec les acteurs de ses territoires. A travers cette démarche, le Crédit Mutuel Arkéa contribue principalement aux objectifs de développement durable relatifs à la consommation et la production responsables (ODD n°12) ainsi qu'à la croissance économique (ODD n°8).

Pour être crédible dans cette démarche d'accompagnement et de promotion des démarches responsables de ses clients, le Crédit Mutuel Arkéa doit également être exemplaire en interne. Cela passe par une politique volontariste en matière de Ressources humaines, ce qui contribue notamment aux objectifs de développement durable relatifs au travail décent et à la croissance économique (ODD n°8) et à l'égalité entre les sexes (ODD n°5). Cela passe également par la réduction de son empreinte environnementale, ce qui contribue à l'objectif de développement durable relatif à la lutte contre le réchauffement climatique (ODD n°13).

Toute cette démarche est menée dans un esprit de coopération et de co-construction avec ses parties prenantes (cf. partie 5.2).

5.1.2 Une gouvernance et une organisation RSE structurées

L'organisation de la RSE

A travers une équipe dédiée de 12 personnes, la Direction du Secrétariat Général et de la Communication Institutionnelle du Crédit Mutuel Arkéa a en charge le pilotage, la coordination et l'accompagnement des différentes entités du groupe dans la déclinaison des axes RSE.

Elle s'appuie sur une communauté d'une quarantaine de référents RSE présents dans les fédérations, filiales et services centraux, qui coordonnent et animent les actions RSE dans leur structure. Ces référents se rencontrent plusieurs fois par an, lors d'ateliers participatifs autour de thématiques communes et à l'occasion d'une plénière annuelle. En 2017, des ateliers ont été menés autour des critères ESG (Environnementaux Sociaux et de Gouvernance) dans l'analyse financière, de l'intégration de la RSE dans les offres et le marketing, de l'accessibilité des services aux clients sourds ou malentendants, des éco-gestes informatiques, de la notation extra-financière du groupe ou encore des Plans de Déplacements d'Entreprise.

Ces référents définissent un plan d'actions RSE pour leur entité et coordonnent sa mise en œuvre dans le temps. Ils s'appuient sur des communautés RSE dans leurs entités qui les aident à animer la démarche.

Cette organisation s'accompagne d'un dispositif de communication à destination de l'ensemble des publics internes, à travers des espaces dédiés d'informations sur l'intranet accessible aux collaborateurs du groupe et l'organisation de réunions de sensibilisation

des salariés et administrateurs. Ces informations portent à la fois sur l'intégration de la RSE dans les métiers du groupe mais également sur les pratiques responsables au quotidien.

La sensibilisation passe également par l'organisation d'événements dédiés. A titre d'exemple, lors de la semaine européenne du Développement Durable, les salariés des services centraux du groupe ont été sensibilisés à la qualité de l'alimentation et à la démarche Bleu-Blanc-Cœur. Le Pôle Entreprises et Institutionnels, Novélia, Financo ou encore Suravenir Assurances ont proposé des animations à destination des collaborateurs, afin de les rendre acteurs de la démarche RSE du groupe (défi mobilité, actions autour de l'économie circulaire et des circuits courts, collectes au bénéfice d'associations, ...). Enfin, le Crédit Mutuel du Sud-Ouest a organisé un « défi RSE » tout au long de l'année 2017 afin que les collaborateurs s'approprient les principes de la RSE et la démarche du groupe, et les intègrent à leur quotidien. Cette initiative originale a permis la concrétisation de 25 projets (recyclage, covoiturage, collectes solidaires, économie d'énergie, aide aux personnes financièrement fragiles,...). Quatre lauréats choisis par la Commission RSE du Crédit Mutuel du Sud-Ouest (composée d'administrateurs et de salariés) ont été récompensés lors d'une cérémonie mi-janvier 2018. Ces projets ont par ailleurs servi de plateforme de travail pour extraire des actions qui seront déployées sur l'ensemble de la fédération en 2018.

Gouvernance RSE

La Direction du Secrétariat Général et de la Communication Institutionnelle rend compte de l'avancement du plan d'actions RSE dans le groupe au Comité de Coordination générale, ainsi qu'au Comité spécialisé « Stratégie et Responsabilité Sociétale ». Ce dernier est garant de l'intégration de la Responsabilité Sociétale dans la stratégie du groupe. Il émet un avis afin d'éclairer le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa qui définit les priorités stratégiques du groupe.

En 2017, le Comité « Stratégie et Responsabilité Sociétale » a étudié des sujets RSE lors de trois de ses séances : point d'étape sur l'avancement de la Responsabilité Sociétale dans le groupe, notation extra-financière du Crédit Mutuel Arkéa et actualités sur les actions RSE du groupe. Lors de sa réunion de février 2018, il a également étudié le présent rapport. Plusieurs points RSE ont également été présentés au Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa (cf. partie 5.2.1).

Des indicateurs de mesure ont été définis afin de piloter la diffusion de la RSE dans l'activité du groupe.

Autre signe fort des ambitions du groupe dans ce domaine, un critère RSE est intégré à la rémunération variable des mandataires sociaux, cadres dirigeants et cadres de direction (180 personnes concernées en 2017). Ce critère représente 10 % minimum des indicateurs individuels de la rémunération variable des cadres dirigeants. Associé à un critère sur la mixité et à un critère sur l'ambition obsession client, cela représente 30 % minimum des indicateurs individuels de leur rémunération variable. Le Comité des Rémunérations du Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa est associé à la démarche.

5.1.3 Une démarche d'amélioration continue

La Responsabilité Sociétale du Crédit Mutuel Arkéa s'inscrit dans une démarche de progrès continu.

Ainsi, la loi du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance, a permis au Crédit Mutuel Arkéa de renforcer ses dispositifs en matière de risques RSE. Des travaux ont été menés au second semestre 2017 afin d'établir un plan de vigilance des risques ainsi qu'un projet de mécanisme d'alerte, relatifs aux risques d'atteinte grave en matière de droits de l'Homme et libertés fondamentales, de santé et sécurité des personnes et de risques environnementaux (cf. partie 5.4.3.8 portant sur le devoir de vigilance).

Au cours de l'année, plusieurs questionnaires en matière de Responsabilité Sociétale provenant d'agences de notation extra-financière ou de contreparties du groupe ont été renseignés, permettant ainsi de définir des axes de progrès. **Le Crédit Mutuel Arkéa a notamment été noté par l'agence Vigeo Eiris et sa notation ressort à 60/100, niveau « avancé ».**

Afin d'instaurer le réflexe systématique de la RSE dans les projets du groupe, les notes de lancement de nouveaux projets intègrent désormais la prise en compte des impacts RSE du projet. Plusieurs entités du groupe ont également construit des grilles d'évaluation RSE lors de la conception de nouvelles offres à destination de la clientèle.

Depuis 2015, le Crédit Mutuel Arkéa a également fait le choix d'adhérer aux 10 principes du Pacte Mondial de l'ONU. **En octobre 2016, le groupe a publié sa première Communication Sur le Progrès (COP), qui lui a valu le trophée de la meilleure 1^{ère} COP, remis en mai 2017 par le réseau France du Pacte Mondial.**

5.2 La coopération et la co-construction avec nos parties prenantes

La stratégie RSE du Crédit Mutuel Arkéa est née de l'écoute de ses parties prenantes pour recueillir leurs attentes et leur vision du rôle et de la responsabilité d'une banque, de la coopération et de l'accompagnement dans l'économie de demain. Cette ouverture sur ses parties prenantes, cette volonté de les placer au cœur de son action, est intimement liée à son modèle coopératif et à son ancrage territorial.

5.2.1 Une gouvernance participative

Les valeurs de la coopération – responsabilité, équité, réciprocité, solidarité – guident le développement du Crédit Mutuel Arkéa. Son organisation repose sur un gouvernement d'entreprise de proximité, une démocratie participative et l'application du principe de subsidiarité.

Le sociétaire, partie prenante de l'organisation

Société de personnes et non de capitaux, le Crédit Mutuel Arkéa n'est pas coté en Bourse.

Dans le mouvement coopératif, le sociétaire, détenteur d'une part sociale, est à la fois actionnaire et client. Il est au cœur du gouvernement d'entreprise, selon le principe : « une personne, une voix ». 72% des clients particuliers des fédérations du Crédit Mutuel Arkéa sont sociétaires.

L'Assemblée générale annuelle de la caisse locale, premier degré de la gouvernance, est également le lieu d'expression démocratique du droit des sociétaires.

En 2017, plus de 46 000 sociétaires ont participé aux Assemblées générales des caisses. Le taux de participation aux votes ressort à 3.11 %. Lors de leurs Assemblées générales 2017, certaines caisses locales ont fait le choix de sensibiliser les sociétaires aux actions RSE du groupe ou de ses parties prenantes.

Le groupe privilégie le réinvestissement de son résultat dans l'entreprise et son développement, dans l'intérêt du sociétaire. Le caractère inaliénable des réserves consolide durablement le patrimoine de l'entreprise et lui permet d'afficher l'un des meilleurs ratios de solvabilité de la Place.

Une partie du bénéfice distribuable peut être versée aux sociétaires à travers la rémunération des parts sociales qu'ils détiennent. Cette rémunération du capital est indexée sur le taux moyen de rendement brut à l'émission des obligations des sociétés privées. En 2017, au titre de l'exercice 2016, les sociétaires ont bénéficié d'une rémunération de leurs parts sociales de 37,4 millions d'euros.

↳ **Les administrateurs, représentants des sociétaires**

Les administrateurs bénévoles sont élus par et parmi les sociétaires. Ce dispositif assure au sein du Conseil d'administration de chacune des caisses locales, des fédérations régionales et du Crédit Mutuel Arkéa, une vraie représentation des sociétaires, de manière indépendante de la direction de l'entreprise.

En 2017, 153 nouveaux administrateurs ont été élus en caisses locales. La tendance est au renforcement de la mixité des profils, tant femmes/hommes qu'en terme d'activité professionnelle. Les femmes représentent 47 % des nouveaux élus et 46 % des nouveaux présidents de caisses locales.

A chaque degré, les administrateurs élus représentent ainsi les sociétaires des territoires. Ils sont notamment directement impliqués dans les dispositifs solidaires du Crédit Mutuel Arkéa, pilotés par l'association Ark'ensol.

Pour les accompagner dans l'exercice de leur mission, les fédérations mettent en place un programme de formations à destination des administrateurs, décliné autour de parcours (intégration, perfectionnement, formation continue). Le projet d'entreprise Arkéa 2020 a consacré le caractère obligatoire des formations administrateurs dans toutes les entités du Crédit Mutuel Arkéa où siègent des administrateurs.

En 2017, plus de 1 500 administrateurs ont été formés dans les fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Sud-Ouest et du Massif Central. Depuis 2017, des formations à distance sont proposées aux administrateurs des fédérations.

↳ **La gouvernance du Crédit Mutuel Arkéa**

Le Crédit Mutuel Arkéa est une société anonyme coopérative de crédit à capital variable, à conseil d'administration, détenue, conformément à ses statuts, à 99,99 % par les caisses locales et régionales de Crédit Mutuel, entités affiliées aux fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest et du Crédit Mutuel Massif Central.

Le Conseil d'administration du groupe est composé de :

- 16 administrateurs représentant les sociétaires ;
- 2 administratrices indépendantes.

Ces 18 administrateurs sont élus en Assemblée générale par les représentants des caisses adhérentes et actionnaires du groupe Crédit Mutuel Arkéa. Ils possèdent chacun, en application des statuts, une action du Crédit Mutuel Arkéa.

Les 16 administrateurs représentant les sociétaires sont proposés par les fédérations composant le groupe Crédit Mutuel Arkéa et les 2 administratrices indépendantes sont, quant à elles, présentées aux suffrages de l'Assemblée générale par le Conseil d'administration du groupe sur proposition du Comité des Nominations.

- 2 administrateurs (1 femme et 1 homme) représentant les salariés, désignés par le Comité Central d'Entreprise.
- 1 censeur élu par l'Assemblée générale.

Les administrateurs du Conseil sont de nationalité française.

L'intégration d'administrateurs indépendants au sein du Conseil du groupe est l'un des objectifs importants de gouvernance du projet d'entreprise Arkéa 2020. Aussi, le Conseil d'administration, lors de son séminaire de décembre 2016, a défini les modalités et le plan d'actions afin d'intégrer deux administratrices répondant aux critères d'indépendance, tels que retenus, dès l'Assemblée générale 2017. Depuis leur entrée au Conseil d'administration, l'une est devenue membre du Comité spécialisé des « Risques et de Contrôle Interne », et l'autre siège au Comité spécialisé « Stratégie et Responsabilité Sociétale ».

Concernant la politique de diversité du Conseil d'administration, le Comité des Nominations se réfère à un document cadre en ce sens lors de ses travaux annuels d'examen des nouvelles candidatures et des renouvellements de mandats.

Le Conseil d'administration a réuni ses membres à 12 reprises en 2017. Le taux d'assiduité des administrateurs aux réunions du Conseil d'administration s'est élevé à 92 %.

Depuis 2016, le Conseil d'administration dispose d'un règlement intérieur de fonctionnement. Ce règlement intérieur de fonctionnement confirme les missions essentielles de l'administrateur du Crédit Mutuel Arkéa, fixe les modalités de fonctionnement de l'instance et rappelle les droits et obligations de chaque administrateur. Par ailleurs, il intègre depuis 2017 la charte de l'administrateur indépendant au sein du Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa.

Le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa exerce en conséquence pleinement sa mission dans le respect des dispositions des statuts, du règlement intérieur à caractère financier, de son règlement de fonctionnement et enfin des chartes spécifiques à chacun de ses cinq comités spécialisés.

Les membres du Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa bénéficient d'un programme annuel de formation.

Le processus de révision coopératif, instauré par la loi du 31 juillet 2014 relative à l'Economie Sociale et Solidaire, devra conduire l'Assemblée générale 2018 du Crédit Mutuel Arkéa à désigner un réviseur ad hoc.

Le Conseil d'administration s'appuie sur son comité spécialisé, le Comité « Stratégie et Responsabilité Sociétale », pour s'assurer de l'avancement de la démarche RSE du groupe. De plus, au cours de l'année 2017, le Conseil d'administration a bénéficié d'un point d'avancement sur la mise en œuvre de la Responsabilité Sociétale au sein du groupe et d'une présentation de sa notation extra-financière. Lors de son séminaire de décembre 2017, il a également bénéficié d'une présentation du fonds d'investissement RSE, We Positive Invest.

5.2.2 Une entreprise ouverte et à l'écoute de ses parties prenantes

Les parties prenantes, qu'il s'agisse, en interne, des salariés, des instances représentatives du personnel ainsi que des administrateurs et en externe, des clients, fournisseurs et sous-traitants, ont été étroitement associées à la réflexion engagée sur la Responsabilité Sociétale du Crédit Mutuel Arkéa, à travers des entretiens et des tables-rondes.

Cette démarche est venue compléter et enrichir le dialogue qu'entretient le groupe, en continu, avec ses parties prenantes.

5.2.2.1 Les relations avec les sociétaires et clients

Dans le cadre de sa démarche « Ambition Obsession Client », le Crédit Mutuel Arkéa souhaite se positionner en véritable coach financier pour ses clients. Des efforts sont ainsi réalisés en matière de simplicité, clarté et pédagogie, de proximité et réactivité vis-à-vis des clients. Le Crédit Mutuel Arkéa innove avec pour finalité d'offrir la meilleure expérience à ses clients.

Le Crédit Mutuel Arkéa est devenu le premier groupe bancaire français à permettre, via ses trois fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Sud-Ouest et Massif Central, la souscription d'un compte bancaire en ligne et l'obtention immédiate de moyens de paiement. Désormais, 9 minutes suffisent pour permettre l'ouverture d'un compte à distance, quel que soit l'endroit où l'on se trouve, et de disposer immédiatement d'un RIB et d'une carte bancaire virtuelle. Un gain de temps pour le client mais aussi pour son conseiller qui peut consacrer plus de temps à l'étude et l'accomplissement des projets de ses clients.

En 2017, une nouvelle plateforme web « OZZ » à destination des jeunes a également été déployée. Elle offre du contenu utile pour les aider à bien préparer leur entrée dans la vie active. Toujours dans le souci d'apporter la meilleure réponse au client, le Crédit Mutuel du Sud-Ouest a lancé l'expérimentation d'un nouveau modèle de relation et de distribution, centré sur le coaching des projets du foyer, en partenariat avec le Groupe IGC, constructeur de maisons individuelles dans le Sud-Ouest. Dans le cadre de ce partenariat, le Crédit Mutuel du Sud-Ouest adapte son maillage physique sur le territoire aux attentes de ses clients et prospects en partageant un point de vente de proximité avec le constructeur IGC.

En 2017, le Crédit Mutuel Arkéa a également lancé « Max », sa propre Fintech dont l'objectif est d'apporter via un assistant personnel 100% mobile une réponse simple, impartiale et efficace. L'application s'adapte à la vie quotidienne des consommateurs en proposant une offre qui va au-delà des services financiers.

Des mesures de la qualité de la relation client sont régulièrement réalisées par les différentes entités du groupe. Ces écoutes permettent également d'identifier les besoins clients afin de mieux y répondre.

Ainsi, les trois fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Sud-Ouest et du Massif Central réalisent des tables rondes, des écoutes dont des enquêtes de satisfaction, auprès des clients et prospects. Depuis 2016, un panel de clients et sociétaires du Crédit

Mutuel de Bretagne et du Sud-Ouest est en place pour les écouter tout au long de l'année et construire avec eux les solutions de demain. En 2017, un baromètre de satisfaction clients a été mené auprès de la clientèle des professionnels. Au total, plus de 38 000 clients et prospects ont été écoutés en 2017.

Les filiales sont également attentives à la satisfaction de leurs clients, à travers des mesures régulières (Fortuneo, Financo, Leasecom, Arkéa Investment Services, Novélia, Armorique Habitat...). Suravenir participe chaque année à des enquêtes de mesures de satisfaction de ses distributeurs via la presse spécialisée. **Témoin de cette attention client, pour la 4^e année consécutive, Fortuneo a remporté le Trophée Qualiweb de la « meilleure relation client en ligne » dans la catégorie Banque-Finance.**

Les sociétaires et clients peuvent également s'adresser aux services Relations clientèle des différentes entités du groupe.

Ces sollicitations se rapportent essentiellement aux produits, aux prestations de services et de conseils des différentes sociétés du groupe. Principaux exemples :

- fonctionnement des comptes,
- crédits immobiliers (octrois et renégociations),
- moyens de paiement,
- produits d'épargne (bancaire, financière et d'assurance),
- banque à distance,
- distribution de produits d'assurance,
- délais de traitement,
- qualité de la relation,
- ...

Concernant plus spécifiquement le domaine de la médiation, dispositif légal régi par le Code monétaire et financier, 180 dossiers éligibles à la médiation ont été comptabilisés en 2017, dont 168 portant sur les entités bancaires du groupe. Un site internet dédié est accessible au grand public (<https://lemediateur.creditmutuelarkea.fr/>). Le rapport annuel du médiateur est présenté chaque année au Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa.

En interne, une démarche de contractualisation des relations clients - fournisseurs internes a également été mise en place dans l'objectif de maintenir l'obsession clients dans l'ensemble des process de l'entreprise, y compris dans les métiers qui ne s'adressent pas en direct au client final.

5.2.2.2 Les relations avec les administrateurs

L'implication des administrateurs dans la vie locale nourrit et renforce l'ancrage territorial du Crédit Mutuel Arkéa.

Ainsi, au Crédit Mutuel de Bretagne, les commissions « Vie coopérative », « Formation », « Développement Responsable » et « Relations sociétaires et clients » formulent des avis et des préconisations qui enrichissent et orientent les travaux du Conseil d'administration de la fédération. Au Crédit Mutuel du Sud-Ouest, il s'agit des commissions « RSE », « régularisation des investissements et actions coopératives » et « formation des administrateurs ». Le Crédit Mutuel Massif Central quant à lui anime une commission « formation des administrateurs ».

Le contrôle, par les administrateurs élus, des décisions des structures opérationnelles permet d'inscrire les actions de l'entreprise dans le long terme. Ce contrôle met l'accent sur une gestion responsable garantissant la pérennité des investissements économiques, sociaux et environnementaux.

Dans les fédérations, les administrateurs sont particulièrement associés à la démarche RSE.

La commission « Développement Responsable » au Crédit Mutuel de Bretagne est composée de 13 administrateurs et a pour mission de se tenir informée de l'actualité de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise et de s'associer à la déclinaison de la stratégie RSE pour le Crédit Mutuel de Bretagne. Elle peut proposer ou s'associer à la mise en œuvre, de tout événement, manifestation de nature à promouvoir la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise auprès des administrateurs, des sociétaires et plus largement du public du Crédit Mutuel de Bretagne. En 2017, les travaux de la commission ont principalement porté sur la construction d'un fil rouge RSE pour la vie sociale des caisses locales pour 2018 et sur le partenariat Bleu-Blanc-Cœur.

Les membres de la commission sont également à l'origine, en 2017, de rencontres entre les administrateurs référents RSE des caisses locales de la fédération. Elles se sont déroulées soit au niveau du département, soit au niveau des Unités Territoriales. Objectif : mieux se connaître, mieux faire connaître et partager la stratégie RSE de la fédération et diffuser les bonnes pratiques mises en œuvre ponctuellement à l'échelon local.

Des sensibilisations à la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise ont également été menées lors du Carrefour des nouveaux administrateurs et du Carrefour des nouveaux Présidents du Crédit Mutuel de Bretagne, à l'automne 2017.

La commission « RSE » au Crédit Mutuel du Sud-Ouest a pour objet d'enrichir la réflexion, d'impulser la mise en œuvre, de formuler des avis et proposer des solutions sur la stratégie de développement durable et ses enjeux pour le Crédit Mutuel du Sud-Ouest, d'identifier, d'évaluer et de mesurer les actions à mener. Composée de 5 administrateurs et de 5 salariés, la commission se réunit au moins 3 fois par an. En 2017, les missions de la commission se sont articulées autour du défi RSE, évoqué plus avant (cf. partie 5.1.2).

5.2.2.3 Les relations avec les salariés

La qualité du management est un levier majeur de la réussite, de la motivation et de l'engagement des salariés. Le manager est considéré comme le premier interlocuteur RH de l'entreprise et le relai au quotidien, auprès de salariés, de la politique des ressources humaines du groupe. Des réunions d'équipe sont organisées périodiquement par les managers pour permettre aux salariés d'avoir tout au long de l'année de l'information sur le groupe et ses projets.

L'organisation des Ressources humaines assure également une présence forte sur le terrain, en appui des responsables hiérarchiques et à l'écoute des salariés. Des collaborateurs des Ressources humaines sont ainsi répartis dans les différentes entités du groupe et mettent en œuvre la politique sociale de l'entreprise. Ils garantissent à leur niveau, le respect du droit du travail et la bonne application des dispositions conventionnelles ; privilégient l'échange et la concertation lors des entretiens avec les collaborateurs.

Sur l'intranet du groupe, au sein des espaces RH, un organigramme détaillé des fonctions RH est à la disposition des collaborateurs, afin que chacun d'entre eux puisse contacter directement le bon interlocuteur, en fonction de sa demande.

Par ailleurs, des rencontres destinées à informer l'ensemble des salariés sur les actualités et les perspectives du Crédit Mutuel Arkéa sont réalisées chaque année. Les média internes, dont un intranet collaboratif, et les conférences régulières sur différents thèmes transverses complètent ce dispositif d'information régulière et de proximité.

L'ensemble des actions de valorisation du capital humain du groupe sont développées en partie 5.4.1.

5.2.2.4 Les relations avec les fournisseurs et sous-traitants

En juin 2017, le groupe Crédit Mutuel Arkéa a signé la charte « Relations fournisseurs responsables », par laquelle il s'engage à respecter 10 principes d'achats responsables, tels que l'équité financière vis-à-vis des fournisseurs, la réduction des risques de dépendances réciproques ou encore la prise en compte des enjeux environnementaux. A cette occasion, le Crédit Mutuel Arkéa a également nommé un médiateur des entreprises au sein du groupe, qui peut être saisi par les fournisseurs pour lever les éventuelles difficultés contractuelles ou relationnelles.

Les contrats avec les fournisseurs et prestataires intègrent des clauses relatives au respect du droit du travail et à la lutte contre la corruption. Depuis l'automne 2017, un code de conduite fournisseur est également annexé aux contrats cadres du groupe. Par sa signature, le fournisseur s'engage à respecter des principes autour des droits de l'Homme et des droits du travail, de l'éthique des affaires et du respect de l'environnement.

La politique Achats du groupe prend en considération la dimension territoriale dans le choix de ses prestataires, en parfaite cohérence avec le positionnement du groupe. Le Crédit Mutuel Arkéa travaille avec plus de 5 000 entreprises locales, dispersées sur ses trois territoires historiques (Bretagne, Sud-Ouest, Massif Central).

Le choix des prestataires intègre aussi des critères environnementaux, sociaux et sociétaux. Pour des prestations de qualité équivalente, les fournisseurs et sous-traitants peuvent ainsi être favorisés sur la base de critères tels que la politique de rémunération des salariés, les plans de formation mis en place pour favoriser leur évolution ou prévenir les risques, des politiques de gestion des ressources et de traitement des déchets.

Parmi les 50 principaux fournisseurs du groupe (représentant plus de la moitié des dépenses annuelles), près de la moitié d'entre eux font état d'une politique RSE affirmée (niveau silver et gold level Ecovadis, niveau active ou advanced du Pacte Mondial des Nations Unies, label fournisseur responsable ou mise en place d'une politique RSE formalisée). Ces fournisseurs sont situés en France et de façon marginale en Europe et aux Etats-Unis.

Une première évaluation des risques (portant sur les domaines des droits humains, de la santé et de la sécurité des personnes, ainsi que de l'environnement) liés à l'activité de ces principaux fournisseurs a été réalisée fin 2017 dans le cadre du devoir de vigilance des entreprises donneuses d'ordre. Elle sera améliorée chaque année et complétée de dispositifs de réduction des risques, en collaboration avec les fournisseurs concernés (cf. partie 5.4.3.8 portant sur le devoir de vigilance).

5.2.2.5 Les relations avec les collectivités territoriales, les entreprises et les associations

Au-delà des financements et investissements qu'ils peuvent leur accorder, le groupe et ses diverses composantes sont des interlocuteurs de référence pour les acteurs des territoires telles que les collectivités territoriales, les entreprises et les associations.

Les différentes entités du groupe sont impliquées dans des réseaux d'échanges entre acteurs locaux. A titre d'exemple :

- Le Crédit Mutuel Arkéa est partenaire d'Investir en Finistère ou encore de Produit en Bretagne, avec lesquels il se mobilise pour le développement économique de la Bretagne et la création d'emplois. En 2017, le Crédit Mutuel Arkéa a contribué à la création du 1^{er} réseau breton des professionnels du Marketing, la Breizh Marketing Academy, initiative du réseau Produit en Bretagne.
- A travers le programme Fan Auvergne et Fan Aveyron, le Crédit Mutuel Massif Central mobilise de nombreux partenaires, entreprises et associations. Avec l'Espace Renan et huit autres Fan Stores situés à Clermont-Ferrand, dans l'Allier et l'Aveyron, le Crédit Mutuel Massif Central met à disposition des entreprises, associations, clubs sportifs ou artistes locaux ces lieux pour se faire connaître.

Plus largement, les caisses locales des trois fédérations sont fortement impliquées dans le tissu local et soutiennent de nombreuses associations de leur territoire.

Le Crédit Mutuel Arkéa s'investit également dans les réseaux qui encouragent les pratiques responsables et le développement durable. A titre d'exemple, il est adhérent de l'Observatoire de la RSE (ORSE), de la Commission développement responsable de Produit en Bretagne ou encore au Club développement durable

du Finistère. En 2017, Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels a participé à la création de DRO Bretagne, l'association des Dirigeants Responsables de l'Ouest, aux côtés d'autres dirigeants bretons engagés en faveur de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise.

Ces partenariats sont autant d'occasions de rencontres et d'échanges avec l'ensemble des acteurs engagés en faveur du développement économique et responsable des territoires.

5.2.2.6 Les relations avec les investisseurs et agences de notation

Le Crédit Mutuel Arkéa a mis en place un programme de présentation de ses résultats semestriels et annuels à destination de la communauté financière : analystes financiers et analystes crédits, gérants d'OPCVM, responsables de gestion notamment. Ces présentations, qui se déroulent en France et dans plusieurs pays européens, sont l'occasion d'échanger sur les performances économiques et financières du Crédit Mutuel Arkéa, sur sa stratégie et sur ses perspectives de développement. Ces informations sont également transmises aux agences de notation Standard & Poor's et Moody's, qui s'entretiennent régulièrement avec les dirigeants du groupe.

Le groupe répond aux demandes de ses contreparties (eg. questionnaires RSE) et des agences de notation extra-financière lorsqu'il est sollicité, dans une véritable démarche de dialogue avec elles.

5.2.3 La coopération et la transversalité au sein du groupe

De nombreuses communautés ont émergé ou se sont développées au sein du groupe en 2017, afin de contribuer, de façon collaborative et transverse, à des enjeux majeurs du groupe : référents RSE, ambassadeurs mixité, communauté du Square (transformation métiers), ambassadeurs Great Place To Work...

Afin de favoriser les démarches collaboratives et la transversalité au sein des équipes du groupe, différents espaces de travail collaboratifs ont été mis en place. Le nouveau siège de Fortuneo intègre des espaces de travail et de détente, novateurs. Ce sera également le cas du futur siège d'Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels et du futur hall du siège du groupe.

Des outils collaboratifs sont également utilisés par un grand nombre d'entités du groupe, afin de faciliter le travail en équipe et l'accès à l'information.

5.2.4 Indicateurs de la coopération

3 fédérations : Crédit Mutuel de Bretagne, Crédit Mutuel du Sud-Ouest, Crédit Mutuel Massif Central	2015	2016	2017
Nombre de Caisses locales	334	334	332
Nombre de clients	2 312 915	2 290 293	2 295 796
dont particuliers	2 108 463	2 091 451	2 090 712
Nombre de sociétaires	1 454 038	1 482 077	1 506 025
Taux de sociétariat (parmi clients particuliers)	69,0%	70,9%	72,0%
Taux de participation aux votes des assemblées générales	3,4%	3,3%	3,1%
Montant moyen de détention de parts sociales (euros)	1 511	1 480	1 460
Administrateurs des Caisses locales			
Nombre d'administrateurs 1 ^e degré	3 581	3 468	3 302
% de femmes parmi les administrateurs	38,0%	38,4%	39,0%
Nombre de nouveaux administrateurs élus dans l'année	223	125	153
% de femmes parmi les nouveaux administrateurs	53,0%	44,0%	47,1%
Taux de participation aux Conseils d'administration des Caisses locales	75,0%	70,3%	70%
Nombre nouveaux présidents Caisses locales	33	17	26
% de femmes parmi les nouveaux Présidents de Caisses locales	36,0%	52,9%	46,2%
Administrateurs des fédérations			
Nombre d'élus fédérations	114	117	121
% de femmes parmi les élus des fédérations	24,0%	29,9%	32,2%
Nombre de nouveaux élus fédérations	3	26	29
% de femmes parmi les nouveaux élus des fédérations	33,0%	19,2%	31,0%
Formation			
Nombre d'administrateurs ayant suivi au moins une formation sur l'année (Caisses locales)	1 463	1 697	1 503
Nombre total d'heures dispensées	15 951	15 123	12 349
% administrateurs formés (Caisses locales)	41,0%	48,9%	45,5%
Durée de formation par administrateur formé (en heures)	11	9	8

5.3 La RSE au cœur de l'accompagnement de nos sociétaires et clients

Le Crédit Mutuel Arkéa a et revendique, en tant qu'entreprise, une responsabilité particulière par rapport à l'environnement dans lequel il exerce ses savoir-faire.

En tant que banquier, investisseur ou assureur, cette responsabilité passe par son engagement en faveur du développement économique de ses territoires ainsi que par la proposition de solutions financières et d'assurance qui accompagnent les projets responsables de l'ensemble de ses clients et sociétaires.

Cette démarche se décline dans toutes les activités du groupe et à destination de l'ensemble de ses clients, qu'ils soient particuliers, professionnels et entreprises ou collectivités, avec une attention particulière pour ses clients en situation de fragilité et le soutien aux précurseurs.

5.3.1 Accompagner les projets responsables de ses sociétaires et clients

Le Crédit Mutuel Arkéa n'a jamais perdu de vue sa vocation originelle : **accompagner et financer l'économie réelle dans une logique de « temps long »**.

Cela passe par l'accompagnement via des financements bancaires et un soutien en capital des entreprises des territoires mais également par l'accompagnement des projets durables de l'ensemble de ses clients.

5.3.1.1 Le financement et l'accompagnement en capital des professionnels et entreprises

Le financement de la création et de la reprise d'entreprise

Pour les trois fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Sud-Ouest et du Massif Central et Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels, l'accompagnement de la création et la reprise d'entreprise est un axe stratégique incontournable.

Les partenariats tissés sont nombreux et permettent au groupe d'être présent à chaque étape du processus de création ou de reprise, auprès d'acteurs spécialisés qui apportent, aux créateurs ou repreneurs, des compétences complémentaires à celles du groupe :

- Relations étroites avec les chambres consulaires (CCI, Chambres des métiers et de l'artisanat), les structures d'accompagnement (boutiques de gestion, plateformes locales du réseau Initiative France, Bretagne Active, Réseau Entreprendre), les organismes professionnels agricoles (OPA) et les Inter-CE.
- Le Crédit Mutuel de Bretagne est partenaire du réseau Initiative Bretagne, une association qui intervient à deux niveaux pour soutenir les entreprises de la région

: elle accorde des prêts d'honneur à taux zéro pour la création et pour la transmission avec, pour ce second volet, la gestion du fonds BRIT (Bretagne Reprise Initiative Transmission). Avec ce partenariat, le groupe s'engage à abonder les fonds d'intervention de ces prêts d'honneur à hauteur de 50 000 euros pour financer la création d'entreprise et de 60 000 euros versés au fonds BRIT, pour faciliter la reprise de TPE et PME. Il contribue également au fonds "prêt d'honneur" pour l'amorçage régional (PHAR), créé par la région Bretagne avec le soutien financier de la Caisse des Dépôts et Consignations et de partenaires privés.

- Le Crédit Mutuel du Sud-Ouest est partenaire du Réseau entreprendre en Aquitaine depuis 2016. Il est devenu membre à part entière du Réseau et participe sous forme de prêts d'honneur à l'accompagnement des créateurs, repreneurs d'entreprises.
- Depuis 2015, une convention avec BPI France permet aux Caisses locales des trois fédérations du groupe, ainsi qu'aux centres d'affaires d'Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels, de bénéficier de la garantie de BPI France, pour les prêts destinés à financer la création ou la transmission d'entreprise, la stratégie de développement, ou le renforcement de la trésorerie.
- Le Crédit Mutuel de Bretagne participe également au capital de Bretagne Capital Solidaire (BCS), une société de capital-risque solidaire.
- Le Crédit Mutuel Massif Central apporte sa participation financière et des compétences au service d'entrepreneurs sociaux au sein de l'incubateur collaboratif CoCoShaker à Clermont-Ferrand.

Des solutions de financement dédiées à la création et la reprise d'entreprise sont proposées par les réseaux du Crédit Mutuel de Bretagne, du Sud-Ouest et du Massif Central. Fin 2017, la production annuelle de ces prêts " Initio Pro" s'élevait à 25,4 millions d'euros pour un encours de près de 90 millions d'euros.

En novembre 2017, le Crédit Mutuel de Bretagne a organisé, en partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et la Communauté de Communes de Haute Cornouaille, une soirée de sensibilisation et d'accompagnement des chefs d'entreprise dans leur démarche de transmission.

L'association Ark'ensol Créavenir, qui a pour objectif de favoriser et d'accélérer le développement économique et social des territoires couverts par le Crédit Mutuel de Bretagne, du Massif Central et du Sud-Ouest, accorde également, sous conditions, des aides sous forme de dons à des petites entreprises, en cours de création ou de reprise et qui créent des emplois. Ces dons, peuvent être financiers et/ou sous forme de prestations comme par exemple la réalisation d'un film destiné à faire connaître le projet et/ou d'un site internet. Ces aides peuvent être accordées en complément d'un prêt à coût zéro « Ark'ensol Pro » qui est octroyé par les Caisses locales et qui reste subordonné à l'octroi d'un prêt bancaire classique. Sur l'exercice 2017, Ark'ensol Créavenir a accordé près de 600 000 euros de dons. A ces aides gérées par Ark'ensol Créavenir, s'ajoutent les prêts « Ark'ensol Pro » instruits en fédération à coût zéro, pour

un total de 2,15 millions d'euros. **Pour la première fois, en 2017, les Trophées Ark'ensol ont été organisés et ont permis d'élire 4 lauréats parmi les porteurs de projets accompagnés sur l'année en Bretagne. Ces lauréats ont été choisis par un vote des administrateurs et des collaborateurs du groupe. Ils ont bénéficié d'un coup de pouce financier supplémentaire.**

Kengo et Sokengo, les plateformes de financement participatif du groupe, permettent également à des porteurs de projets de Bretagne et du Sud-Ouest de se faire connaître et de bénéficier de dons, avec ou sans contreparties. **Fin 2017, Kengo a été choisie pour délivrer le label "financement participatif de la croissance verte" à des projets qui doivent répondre à des exigences en termes de transparence de l'information, d'impacts environnementaux et sociaux et de mise en place d'un mécanisme de mesure de leur contribution positive à la transition énergétique et écologique.**

En 2017, Kengo et Sokengo ont permis à 122 projets d'être financés et de collecter au total près de 446 000 euros.

Ark'ensol Créavenir	2015	2016	2017
Dons (en milliers d'euros)	321	350	596
Prêts d'honneur et prêt à « cout zéro » (en milliers d'euros)	1 013	1 433	2 155
Nombre d'emplois créés	380	613	898

Le financement et l'accompagnement en capital du développement et des projets responsables

Au-delà de la création et de la reprise d'entreprise, le groupe accompagne les entreprises tout au long de leur développement, à travers des organisations spécifiques selon la taille des entreprises clientes et des offres de bancassurance adaptées à leurs besoins.

A fin 2017, le Crédit Mutuel Arkéa totalisait 12,2 milliards d'euros d'encours de crédits aux entreprises.

Afin d'encourager et de valoriser les pratiques responsables, en 2017, Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels a lancé une enveloppe spécifique dédiée aux projets RSE de ses clients entreprises (infrastructures, énergies renouvelables, efficacité énergétique des bâtiments, matériels propres ...) dotée de 200 millions d'euros. Ce dispositif vise à encourager ses clients et prospects à concrétiser leurs projets de développement responsable en leur proposant des taux d'emprunts bonifiés. Cette enveloppe a d'ores et déjà permis le financement de 27 projets.

Au-delà des projets environnementaux de leurs clients, quels que soit leurs secteurs d'activité, Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels et Arkéa Crédit Bail accompagnent les entreprises spécialisées dans les énergies nouvelles et l'économie circulaire. A fin 2017, ils finançaient à hauteur de 66,5 millions d'euros les entreprises de ces secteurs.

Afin de sensibiliser leurs clients entreprises à l'impact d'une démarche RSE sur la performance économique, Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels et le Crédit Mutuel de Bretagne ont organisé en juin 2017 une soirée autour de ce thème et mettant à l'honneur des chefs d'entreprises déjà engagés dans une telle démarche. En novembre 2017, lors de son speed dating des entrepreneurs, événement qui vise à mettre en relation ses clients entreprises, Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels a également mis à l'honneur le sujet de la valorisation du capital humain.

Côté capital investissement, Arkéa Capital accompagne comme actionnaire minoritaire les entreprises à toutes les étapes de leur développement, depuis la start-up jusqu'à l'ETI, afin de maintenir l'indépendance des centres de décisions. **En 2017, Arkéa Capital a rédigé sa charte d'investissement ESG.**

Depuis sa création, Arkéa Capital Investissement a accompagné plus de 300 entreprises sur des durées moyennes de 5 à 10 ans, pour un montant supérieur à 400 millions d'euros. En 2017, Arkéa Capital Investissement a investi dans plusieurs entreprises, parmi lesquelles on peut citer Adventys, fabricant de matériel de cuisson par induction pour les professionnels de la restauration ou encore Novepan, fabricant industriel de pains et pâtes à pizza crus et de pains précuits surgelés.

Fidèle à sa logique d'actionnaire de référence de long terme, Arkéa Capital Partenaire a, quant à lui, maintenu ses participations dans les groupes Le Graët, Vivalto, Paprec, Armor et Sermeta. Ces 3 derniers groupes œuvrant tout spécialement en faveur des économies d'énergie et de l'économie circulaire.

Doté de 200 millions d'euros, Arkéa Capital Managers entend permettre à des managers actionnaires minoritaires de prendre le contrôle de leur entreprise auprès de fonds de LBO ou d'actionnaires familiaux et leur laisser le temps nécessaire pour mener à bien leurs projets de développement ou d'investissement.

En 2017, Arkéa Capital a également poursuivi ses activités de capital innovation à travers deux fonds d'investissement, destinés à l'accompagnement et au financement des jeunes sociétés innovantes (*cf. partie 5.3.3*).

Le groupe permet également à ses clients d'accompagner en capital les entreprises. SWEN Capital Partners, filiale de Federal Finance Gestion et d'OFI AM spécialisée dans l'investissement responsable en entreprises non cotées, propose des Fonds Communs de Placement dans l'Innovation (FCPI) et des Fonds d'Investissement de Proximité (FIP). Pour un épargnant particulier, la souscription d'un FCPI ou d'un FIP permet une réduction fiscale tout en soutenant le développement d'entreprises innovantes (FCPI) et implantées en régions, à proximité de leur lieu de vie (FIP). Ils contribuent directement au développement du tissu économique et ont permis de soutenir plus de 220 sociétés depuis 2008.

En 2017, le FCPI Innovation Pluriel N° 4 et le FIP Pluriel Atlantique N° 2 ont été commercialisés par les réseaux du Crédit Mutuel Arkéa.

5.3.1.2 L'accompagnement des agriculteurs, viticulteurs et pêcheurs

Les fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Sud-Ouest et du Massif Central font de l'accompagnement des jeunes agriculteurs une priorité.

En 2017, le Crédit Mutuel de Bretagne a accompagné 40 % des installations de Jeunes Agriculteurs en Bretagne. Le Crédit Mutuel du Sud-Ouest est partenaire d'Aquitaine Initiative et accompagne l'installation des jeunes agriculteurs à travers l'attribution de prêts d'honneur « Aquitaine Agri ». Il a en outre noué, depuis plusieurs années, un partenariat avec la fédération girondine du syndicat agricole des Jeunes Agriculteurs.

En 2015, un Livret d'épargne « La Vie d'ici Jeunes Agris » a été lancé au Crédit Mutuel de Bretagne et du Sud-Ouest. Les sommes confiées sur ce livret permettent au Crédit Mutuel de Bretagne et au Crédit Mutuel du Sud-Ouest de soutenir notamment le financement de projets qui leur sont présentés par de jeunes agriculteurs, au moyen du prêt « La Vie d'ici Jeunes Agris ». Au Crédit Mutuel Massif Central, il concerne tous les agriculteurs et s'appelle « La Vie d'ici Agris ». En 2017, près de 114 millions d'euros ont été collectés sur ces livrets.

En 2017, le Crédit Mutuel de Bretagne et GDS Bretagne (Groupement de défense sanitaire) sont devenus partenaires dans le cadre d'un engagement réciproque d'accompagnement des éleveurs, notamment dans le cadre de projets d'installation ou de fusion d'exploitations. GDS Bretagne assure la veille sanitaire, propose des conseils et suivis techniques en santé et de la formation alors que le Crédit Mutuel de Bretagne apporte des financements et l'expertise des chargés de clientèle dédiés.

Compte tenu des importantes tensions existantes en matière de gestion et de préservation du foncier agricole, le Crédit Mutuel du Sud-Ouest est partenaire de la SAFER Aquitaine Atlantique depuis 2012 et s'engage dans la préservation des terres agricoles. Le Crédit Mutuel de Bretagne finalise la construction d'un partenariat similaire avec la SAFER Bretagne et la Région Bretagne.

Conscient de l'importance des défis que vit le monde agricole, le Crédit Mutuel Arkéa s'engage à accompagner les agriculteurs de ses territoires dans l'évolution de leurs modèles. La commission agriculture, Arkéa Agri, a d'ailleurs fait l'objet d'une sensibilisation à la Responsabilité Sociétale en 2017.

Le Crédit Mutuel de Bretagne a accompagné financièrement près de la moitié des installations de méthanisation en fonctionnement en Bretagne. Afin de renforcer cette démarche, le Crédit Mutuel de Bretagne a signé un accord de partenariat avec le groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) des méthaniseurs bretons, portant notamment sur des échanges de conseils et de bonnes pratiques réguliers. L'objectif du dispositif est de combiner impact environnemental positif et diversification des revenus pour les exploitations.

Par ailleurs, des installations photovoltaïques sont régulièrement financées. Le Crédit Mutuel de Bretagne et Arkéa Crédit Bail proposent également une solution de financement « clé en main », adaptée aux agriculteurs, leur permettant de s'équiper d'unités de cogénération, financées pour tout ou partie par du crédit-bail et, en complément, par du crédit classique.

En 2017, le Crédit Mutuel de Bretagne est également devenu partenaire de l'association Bleu-Blanc-Cœur dans le cadre de son programme Eco-méthane. Ce dispositif valorise les éleveurs laitiers qui s'engagent à réduire les émissions de méthane de leur exploitation via le recours à une alimentation plus équilibrée de leurs animaux.

En 2017, le Crédit Mutuel de Bretagne et Bpifrance ont poursuivi leur coopération pour accompagner les exploitations qui génèrent un chiffre d'affaires de plus de 750 000 euros (seuil nécessaire pour les rendre éligibles à un soutien de Bpifrance) et qui réalisent des investissements conséquents, liés à la transition énergétique, à la transmission, aux mises aux normes ou à l'évolution des capacités de production. Cette association de moyens est un véritable levier pour accompagner les porteurs de projets et les investissements liés au dynamisme du secteur agricole.

Le Crédit Mutuel de Bretagne accompagne également les activités maritimes. Depuis 2016, afin de renforcer cet accompagnement, une organisation dédiée est en place, reposant sur 4 référents départementaux techniques et 15 référents dans les Unités Territoriales à façade maritime.

Le Crédit Mutuel de Bretagne coopère également activement avec les différentes instances de représentation de la profession.

Face au défi que représente actuellement la modernisation des flottes de pêches, le Crédit Mutuel de Bretagne a élaboré un outil de calcul permettant aux armements d'estimer les gains obtenus par la mise en place de nouveaux équipements ou la réalisation de travaux sur les coques de navires, sur la base des informations fournies par les fabricants ou les chantiers navals, en termes d'économies de carburant réalisées.

En outre, à l'initiative d'Arkéa Capital et en partenariat avec des investisseurs professionnels privés dont les groupes bancaires Crédit Mutuel Arkéa et Crédit Maritime, le Fonds Professionnel de Capital Investissement (FCPI), Breizh Armor Capital, a été créé fin 2017. Ce fonds privé aura pour objet l'investissement dans des projets d'entreprises exerçant leur activité dans les secteurs de l'exploitation des ressources halieutiques, dont la pêche, et plus largement dans les activités marines liées au développement des filières maritimes et du littoral. Intervenant en quasi-fonds propres par le biais d'obligations convertibles, cet outil permet de conforter la structure financière des entreprises et de faciliter le financement de programmes d'investissements élevés, dont la construction de navires de pêche hauturiers.

5.3.1.3 Le financement des collectivités territoriales

A travers les fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Sud-Ouest et du Massif Central, ainsi qu'Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels, le Crédit Mutuel Arkéa est un partenaire privilégié des collectivités territoriales. Il finance les grandes collectivités (Région, Départements, Métropoles, Agglomérations et grands EPCI) ainsi que les petites collectivités de moins de 20 000 habitants. Il accompagne les acteurs de l'économie mixte, de l'aménagement et de la gestion (eau, énergie, rénovation énergétique, transport et déchets).

A fin 2017, l'encours de crédits aux collectivités du Crédit Mutuel Arkéa atteint 6,3 milliards d'euros.

Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels a développé une initiative inédite en matière d'économie du partage appliquée au financement des institutionnels : « La Plateforme des Institutionnels » qui permet aux collectivités locales de se financer directement auprès d'investisseurs institutionnels qui souhaitent donner du sens à leurs placements en accompagnant le développement des territoires. A fin 2017, 18 projets avaient été financés par la plateforme pour plus de 165 millions d'euros. Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels est un facilitateur et un acteur de la démarche puisqu'il participe au financement, gère la créance et reste l'interlocuteur unique de la collectivité locale. **En 2017, cette plateforme a initié la construction d'une grille de cotation RSE des projets publiés sur la plateforme.**

5.3.1.4 Partenaire de l'Economie Sociale et Solidaire et de l'entrepreneuriat social

Via Ark'ensol, le groupe est partenaire de plusieurs acteurs majeurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) : Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE), Fondation Crésus, Fondation de la 2^e chance, Secours Catholique ou encore Chambre Régionale de l'ESS. Avec la CRESS 29, le groupe participe notamment au Comité de la Finance Solidaire et au TAG 29, incubateur de projet de l'ESS.

Le groupe compte plus de 70 500 Organisations à But Non Lucratif parmi ses clients. Tous les secteurs sont représentés : éducation, culture, sport, action familiale et sociale, environnement, loisirs, tourisme ...

Depuis 1996, le Crédit Mutuel de Bretagne propose, tous les deux ans, l'opération « A 100 % pour les associations ». Elle prévoit une tombola réservée aux associations clientes du Crédit Mutuel de Bretagne ainsi qu'un Défi Territoires d'Initiative. Ce défi, ouvert à toutes les associations de la région Bretagne, vise à primer des actions ou des projets bénéfiques pour l'emploi, l'animation des territoires, la solidarité ou le développement durable. Au total, 32 associations bretonnes ont été primées pour un montant global de 100 000 €.

En 2017, le Crédit Mutuel de Bretagne a renouvelé son co-financement du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) avec l'Etat, la Caisse des Dépôts et Consignations, la Région Bretagne et les Départements pour la période 2017-2019. Il permet aux structures qui développent une activité d'utilité sociale d'être aidées, de se consolider économiquement

et de se développer. Le DLA propose un conseil et un accompagnement gratuit aux associations employeuses, aux coopératives et aux structures d'insertion.

Le Crédit Mutuel Massif Central propose également, depuis 2016, le "5/7 asso", un rendez-vous trimestriel dédié aux responsables associatifs. Les sessions thématiques sont animées par des experts du secteur associatif et portent sur des questions concrètes de la vie associative (fiscalité, gestion des bénévoles, ...). En 2017, le Crédit Mutuel Massif Central était partenaire du premier trophée Auvergne de l'ESS, et a accueilli la remise des prix, à l'Espace Renan. La fédération est également intervenue lors des rencontres de l'ESS en novembre 2017 sur le thème : Entreprendre autrement entre illusion et réalité.

Le partenariat du Crédit Mutuel du Sud-Ouest avec Bordeaux Métropole a permis de récompenser 3 nouveaux lauréats dans le cadre du prix coup de cœur de l'Economie Sociale et Solidaire, visant à encourager des projets en phase de création et innovants sur le thème de l'ESS par une dotation de 5 000 € par lauréat.

Au regard des enjeux en terme d'emplois pour les territoires, le Crédit Mutuel Arkéa souhaite encore renforcer son accompagnement des entrepreneurs sociaux.

En 2017, le Crédit Mutuel Arkéa a signé un partenariat avec ShareIT, initiative qui vise à faire collaborer les entrepreneurs sociaux les plus innovants et les meilleurs talents de la "tech", pour construire des solutions à la hauteur des grands enjeux sociétaux : accès aux soins, à la culture, à l'éducation, à l'énergie, emploi, prévention des catastrophes naturelles. Le programme ShareIT a pour ambition d'accompagner durant dix mois des entrepreneurs sociaux et de leur donner accès à des compétences technologiques habituellement hors de portée (designers, développeurs, experts data, entrepreneurs tech...).

Fin 2017, une formation spécifique à l'entrepreneuriat sociétal a également été dispensée par Bretagne Active à certains collaborateurs du Crédit Mutuel de Bretagne en prise directe avec les professionnels et agriculteurs.

Enfin, le groupe, à travers Ark'ensol, soutient les associations et acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire en leur donnant la possibilité de bénéficier d'ordinateurs reconditionnés et en très bon état. Depuis 2013, plus de 350 associations ont ainsi pu bénéficier de plus de 840 ordinateurs et imprimantes leur permettant de mieux exercer leurs missions. En 2017, Ark'ensol a également fait don de téléphones portables et de mobilier de bureau à des associations qui portent la réinsertion au cœur de leur objet social (épiceries et garages solidaires par exemple).

Economie Sociale et Solidaire	2015	2016	2017
Organisations à But Non Lucratif clientes	68 568	68 917	70 547

5.3.1.5 Des solutions pour accompagner les clients particuliers dans leurs projets positifs pour l'environnement

Rénovation énergétique des logements

Le Crédit Mutuel de Bretagne, du Sud-Ouest et Massif Central proposent une gamme de prêts pour des travaux de rénovation énergétique : le prêt réglementé Eco-prêt à taux zéro et le Crédit travaux économies d'énergie. Ce dernier offre des conditions de prêt privilégiées pour financer les équipements qui permettent de faire des économies d'énergie, à la fois pour les résidences principales, secondaires ou locatives.

Depuis octobre 2016, le Crédit Mutuel de Bretagne a signé une convention avec la région Bretagne pour faciliter la rénovation de l'habitat, dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt auprès d'organismes bancaires afin de créer des outils financiers adaptés aux ménages. L'objectif de cette convention est de faciliter les projets de rénovation via des prêts adaptés et l'accès au micro-crédit pour les ménages les plus modestes, susceptibles de connaître des situations de précarité énergétique.

A travers cette convention, le Crédit Mutuel de Bretagne s'engage notamment à faciliter l'accès à l'Eco-prêt à taux zéro sur le territoire breton, à inciter ses clients à recourir à l'ingénierie proposée par les plateformes de rénovation de l'habitat, à former et mettre en place une équipe dédiée à l'analyse des dossiers de prêts destinés aux travaux de réhabilitation énergétique, et à identifier des référents à l'échelle de chaque plateforme.

Dans le cadre des objectifs du Plan bâtiment durable Aquitain, le Crédit Mutuel du Sud-Ouest, avec son offre de crédit dédiée en faveur de l'environnement, s'est associé à la Région Aquitaine. Ce projet lui permet ainsi de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des habitants du territoire.

Depuis 2015, l'offre Ark'ensol Energie, issue d'un partenariat entre le Crédit Mutuel Massif Central et le Conseil Départemental de l'Allier, permet de lutter contre la précarité énergétique. Cette offre s'adresse à des personnes aux revenus modestes et très modestes ou qui ne peuvent avoir accès à des prêts bancaires classiques. Le Crédit Mutuel Massif Central accorde des prêts à un taux indexé sur le livret A, pouvant aller jusqu'à 10 000 euros, pour financer l'avance des aides et/ou des subventions obtenues pour la réalisation des travaux dans l'attente de leur déblocage.

En 2017, Financo a signé un partenariat avec le réseau d'accession sociale à la propriété Procivis, afin de proposer une offre de financement des travaux de rénovation énergétique adaptée aux propriétaires modestes.

En 2017 toujours, Arkéa Immobilier Conseil a élaboré une grille d'analyse RSE de ses programmes immobiliers distribués par les fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Sud-Ouest et du Massif Central. Cette grille tient compte des performances énergétiques des bâtiments, mais également des dimensions économie circulaire, entrepreneuriat social et économie du partage.

Prêts pour le financement de travaux de rénovation visant à améliorer l'efficacité énergétique	2015	2016	2017
Nombre d'Eco-prêts à taux zéro accordés dans l'année	1 087	979	851
Montant moyen des Eco-prêts à taux zéro accordés (en euros)	16 440	16 624	17 727
Montant total des Eco-prêts à taux zéro accordés (en millions d'euros)	18	16	15

Financement de matériels verts

Le Crédit Mutuel du Sud-Ouest et le Crédit Mutuel Massif Central proposent des prêts « verts » aux propriétaires (particuliers et professionnels) de véhicules écologiques. Ils peuvent ainsi profiter de conditions de financement avantageuses.

Assurances responsables

Par ses offres d'assurances, le groupe souhaite également accompagner et encourager les comportements vertueux de ses assurés.

Suravenir Assurances a conçu avec le courtier AcommeAssure.com une assurance auto connectée qui récompense les bons conducteurs. Cette offre, sur le principe du « Pay how you drive » s'adresse aux conducteurs débutants et mesure le comportement de l'assuré et l'usage du véhicule. Elle a une vocation pédagogique et préventive.

Suravenir Assurances s'est également associée à Wecover qui propose une assurance collaborative en rassemblant les bons conducteurs selon leur passion ou leur mode de vie pour leur offrir en fin d'année un système d'intéressement : le bonus Wecover. Basé sur le comportement des assurés au sein de leur communauté, ce mécanisme permet de faire baisser le coût d'assurance en impliquant directement les clients.

5.3.2 Orienter l'épargne des sociétaires et clients vers le financement d'une économie durable

Les diverses entités du groupe intègrent la dimension durable dans l'offre de produits d'épargne qu'elles proposent à leurs clients et sociétaires. Elles leur permettent ainsi de contribuer aux enjeux sociétaux et environnementaux en orientant leur épargne vers des projets responsables.

5.3.2.1 L'Investissement Socialement Responsable (ISR) et l'intégration de critères Environnementaux Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans les politiques d'investissement

La politique ISR et ESG de Federal Finance Gestion

Signataire des Principes for Responsible Investment (PRI) depuis 2009, Federal Finance Gestion s'est engagée dans une démarche d'amélioration continue de ses pratiques d'investisseur pour compte de tiers. Federal Finance Gestion respecte cette charte, élaborée sous l'égide des Nations Unies, qui fixe un cadre de travail international visant à intégrer à la gestion financière les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Federal Finance Gestion est également membre du Forum pour l'Investissement Responsable (FIR) et siège au sein de l'Association française de la gestion financière au comité technique « Investissement Responsable » depuis 2009.

Federal Finance Gestion, forte de son expertise dans l'analyse des données ESG a mis en place son propre référentiel d'analyse qui s'appuie sur la méthodologie Best In Class. Les critères d'analyse du référentiel reposent sur l'étude de trois grands enjeux extra-financiers en lien direct avec les enjeux de développement durable : Environnement (E), Social (S) et Gouvernance (G), adaptés à la nature de chaque émetteur. L'analyse de ces risques extra-financiers a vocation à capter des types de risques mal appréhendés par l'analyse financière classique, tels que le risque de réputation ou le risque de dévalorisation d'actifs lié aux enjeux de réduction du réchauffement climatique.

La note ESG obtenue est unique (sur une échelle de A à E) pour chaque entité et s'applique à l'ensemble des instruments financiers (actions, obligations...) émis par celle-ci. L'univers d'analyse ESG de Federal Finance Gestion est composé de 2 000 sociétés et 150 Etats. La recherche ESG, précédemment dédiée aux seuls fonds ISR, est désormais diffusée à l'ensemble de la gestion. Les gérants peuvent ainsi avoir connaissance des sociétés dont les pratiques sont les plus contestables et donc les plus risquées.

Federal Finance Gestion a souhaité compléter son filtre ISR basé sur les piliers d'analyse ESG (Environnement, Social et Gouvernance) par des critères d'exclusion.

Pour cela, elle analyse les différents émetteurs à travers le filtre responsable et le filtre du Pacte Mondial de l'ONU. Cette analyse a pour objectif d'identifier :

- Les acteurs dont les produits et services sont, par nature, incompatibles avec les objectifs de développement durable. Il s'agit principalement des fabricants d'armes controversées (bombes à sous munition et mines anti-personnel). Cette exclusion vise l'investissement en titres émis par ces entreprises et l'exposition à ces titres via des produits dérivés dont le sous-jacent unique est l'entreprise

concernée ; l'offre, en connaissance de cause, d'un service d'investissement à une entreprise figurant dans la liste d'entreprises exclues.

- Les acteurs qui ne garantissent pas le respect des principales normes internationales minimales reconnues en matière sociale, environnementale ou de gouvernance, normes regroupées au sein du Pacte Mondial. A fin 2017, six sociétés sont exclues car elles ne donnent pas l'assurance de respecter les principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Ces sociétés sont exclues de l'univers d'investissement de l'ensemble de la gestion collective active de Federal Finance Gestion.

Federal Finance Gestion a mis en place une politique d'engagement afin de construire un dialogue constructif avec les sociétés ayant une notation extra-financière très inférieure à celle de leur secteur d'activité. Au sein du système de notation de Federal Finance Gestion, il s'agit des sociétés notées D sur une échelle allant de A à E.

Les analystes ISR réalisent l'étude extra-financière de la société et déterminent les thèmes qui peuvent être sujets à discussion. Cette sélection de thèmes est proposée aux gérants qui investissent sur ces sociétés. L'équipe en charge du dialogue peut contacter la société de différentes manières, selon le moyen qu'elle juge le plus approprié. Federal Finance Gestion estime qu'un délai de 1 an doit être accordé aux entreprises, car faire évoluer les comportements demande du temps.

Ces échanges doivent les inciter à adopter des politiques et comportements responsables eu égard à leurs enjeux extra financiers mal adressés ou non traités. La finalité est également d'inciter les entreprises à prendre en compte leurs impacts extra-financiers négatifs afin de réduire l'exposition au risque des investissements, et *in fine* des fonds détenus par les clients.

Federal Finance Gestion participe également aux assemblées générales des sociétés dont les actions sont détenues dans ses fonds. Cet exercice du droit de vote permet de défendre les intérêts des actionnaires minoritaires que sont les clients de Federal Finance Gestion. C'est également un moyen de dialoguer avec la société et de lui faire connaître les attentes en tant qu'investisseur responsable.

Le fonds Federal Actions Ethiques bénéficie du label ISR d'Etat, délivré par Ernst & Young. Ce fonds investit dans des actions de petites et moyennes capitalisations françaises, choisies selon leur engagement et leurs pratiques en matière de développement durable. Federal Actions Ethiques a également décroché la plus haute note Morningstar avec 5 Globes.

En phase avec la loi de transition énergétique pour la croissance verte, Federal Finance Gestion est transparent sur sa prise en compte des risques ESG et climat dans la gestion de ses fonds. Un document unique synthétise l'ensemble des actions mises en œuvre pour une gestion responsable.

La politique ESG de SWEN Capital Partners

Avec 4 milliards d'euros d'actifs sous gestion, principalement pour le compte d'investisseurs institutionnels, SWEN Capital Partners a formalisé son engagement en faveur d'une finance durable dans une charte d'investissement responsable ainsi qu'une politique d'investissement responsable spécifique au non coté.

SWEN Capital Partners déploie cette politique d'Investissement Responsable sur l'ensemble de ses stratégies institutionnelles (Primaire, Secondaire et Co-investissement) **et des classes d'actifs gérées** (Private Equity, Private Debt et Private Infrastructure).

SWEN Capital Partners souhaite également être acteur dans la promotion des meilleures approches au sein de la profession. Elle est notamment membre actif de plusieurs associations professionnelles en France et à l'international et contribue ainsi à structurer et diffuser les pratiques ESG de référence. Chaque année, elle publie deux études sur l'avancée du marché du private equity et des infrastructures en matière d'intégration des critères extra-financiers dans les investissements en non coté.

En juin 2017, SWEN Capital Partners a organisé une nouvelle édition des ESG Best Practices Honours. A cette occasion, des sociétés de gestion européennes de Private Equity et Infrastructures ayant fait preuve de pratiques ESG remarquables ont été distinguées. Cet événement a également mis en lumière les Objectifs du Développement Durable (ODD).

Offre Investissement Socialement Responsable (ISR) et critères ESG	2015	2016	2017
Encours ISR sous gestion*	1 231	1 283	1 433
Encours ESG *	4 635	4 199	37 287
Nombre d'assemblées générales auxquelles la société a participé	120	114	98
Taux d'approbation des résolutions	75%	72%	73%

(* en millions d'euros)

Suravenir et Suravenir Assurances

Conformément à l'article 173 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, Suravenir et Suravenir Assurances, en tant qu'investisseurs institutionnels, sont concernés par l'intégration de critères ESG dans leurs politiques d'investissements.

Suravenir, filiale d'assurance-vie du groupe, intègre des critères ESG dans sa politique d'investissement. Pour ce faire, elle s'appuie sur l'expertise ESG de Federal Finance Gestion.

La politique ESG de Suravenir s'applique pour l'instant aux actifs financiers détenus en direct, soit environ 70% des actifs gérés, quel que soit leur nature et le type d'émetteur.

Elle intègre des critères d'exclusion identiques à ceux de Federal Finance Gestion, auxquels s'ajoute le critère d'exclusion des pays hors OCDE. Elle prend également en compte des critères utilisés dans l'analyse de performance ESG. Ces critères permettent d'analyser l'ensemble des thématiques RSE auxquelles sont confrontés les émetteurs.

Pour les titres d'Etats, un référentiel d'analyse ESG spécifique est utilisé. Ces critères permettent d'analyser l'ensemble des problématiques de développement durable et de responsabilité auxquelles sont confrontés les Etats.

Afin de limiter le risque extra-financier, Suravenir a fait le choix de limiter la part des émetteurs notés E, à 10 % de l'ensemble des investissements annuels.

Suravenir poursuit ses travaux en se concentrant sur la mesure de l'impact de ses investissements sur le réchauffement climatique (empreinte carbone) et sur les mesures à mettre en place pour réduire cet impact. Concernant les unités de compte, Suravenir s'attache à proposer progressivement une offre ISR sur l'ensemble de sa gamme.

Suravenir Assurances a également intégré des critères ESG dans sa politique d'investissement. Les investissements financiers réalisés par Suravenir Assurances sont menés par l'intermédiaire de Federal Finance Gestion.

A l'occasion des comités de trésorerie et de façon a minima semestrielle, un point formel est réalisé sur la situation ESG du portefeuille financier de Suravenir Assurances. Un suivi extra-financier des investissements réalisés au cours du semestre est également présenté. Ces deux états (stock et flux) enrichissent la discussion et sont la base d'éventuelles actions de dialogue avec l'émetteur voire de désinvestissement.

La politique ESG de Suravenir Assurances intègre des critères d'exclusion identiques à ceux de Federal Finance Gestion auxquels s'ajoute un filtre sectoriel : en tant qu'assureur de personnes, Suravenir Assurances s'interdit d'investir dans des titres/instruments émis par des sociétés impliquées dans la fabrication du tabac.

Par ailleurs, Suravenir Assurances a mis en place des critères de sélection extra-financiers basés sur la notation ISR : afin de limiter le risque extra-financier, il a été décidé de limiter la part des émetteurs notés E à 10% de l'ensemble de ses investissements annuels.

La prise en compte du risque climatique

Federal Finance Gestion s'est engagée pour la lutte contre le changement climatique via le Global Investor Statement on Climate Change et le Paris Pledge. En décembre 2017, Federal Finance Gestion a rejoint la coalition d'investisseurs « Climate Action 100+ », initiative lancée lors du « One Planet Summit ». Cette coalition a pour objectif de dialoguer avec une centaine d'entreprises, fortement émettrices de gaz à effet de serre, afin de les encourager à réduire leurs émissions, à améliorer leur reporting climat et la gestion de ces risques climatiques.

Federal Finance Gestion est signataire du Carbon Disclosure Project (« CDP ») pour les initiatives Carbon, Forest et Water. Le CDP a pour but de gérer un système de reporting unique pour les entreprises afin qu'elles rapportent leur impact environnemental et leur stratégie d'adaptation au changement climatique aux investisseurs.

Trois sujets environnementaux sont pris en compte : le changement climatique, l'eau et les forêts. Federal Finance Gestion a souhaité s'associer à cette initiative qui permet aux analystes ISR d'accéder à une base de données environnementales complémentaire qui enrichit leurs propres analyses.

L'évaluation des sujets relatifs au changement climatique est intégrée dans l'analyse ESG de Federal Finance Gestion, dont bénéficient également Suravenir et Suravenir Assurances :

- Pour les entreprises, les projets et réalisations en matière de changement climatique sont traités dans le domaine de l'Environnement et plus précisément dans l'indicateur « Stratégie Climat ». Ce domaine d'analyse couvre les sujets tels que les engagements et mesures mises en place relatives aux émissions de gaz à effet de serre, le recours aux énergies renouvelables, la gestion des émissions atmosphériques, ... Les secteurs pour lesquels cet enjeu est majeur voient son poids relatif prépondérant dans la note finale.
- Pour la dette d'Etat, les indicateurs traitant spécifiquement du changement climatique sont analysés dans les critères « Lutte contre le changement climatique » et « Gestion des ressources » via l'analyse des consommations et du mix énergétique.
- Afin de promouvoir les entreprises engagées dans des politiques de réduction de leurs émissions carbone, Federal Finance Gestion tient un indice appelé « Federal Objectif Climat ». Les valeurs composant l'indice sont sélectionnées sur la base de leur démarche environnementale. Tous les secteurs d'activité sont concernés.

Dans la suite logique de la COP 21, SWEN Capital Partners a adhéré à l'Initiative Carbone 2020 (iC20) et s'est engagée à intégrer les enjeux climat dans ses gestions. SWEN Capital Partners a initié en 2016 un dispositif d'évaluation de l'empreinte carbone de l'ensemble de ses portefeuilles d'investissements en non coté. En 2017, la Direction générale de SWEN Capital Partners a souhaité renforcer son engagement pour une finance utile et à impact, notamment par rapport aux enjeux environnementaux.

Pour ce faire, dans la continuité de la mesure de l'empreinte carbone de ses fonds réalisée en 2016, SWEN Capital Partners a mis en place une stratégie Climat sur l'ensemble de ses gestions. Elle y décrit ses convictions, son process de prise en compte des enjeux de la transition énergétique dans ses investissements et ses reportings, et elle s'engage à allouer une part minimale des nouveaux fonds qu'elle gère vers le financement de sociétés dont l'activité contribue à la transition vers un monde bas carbone.

Enfin, fin 2017, SWEN Capital Partners a été retenue par l'OCDE pour la mise en place en 2018 d'une coopération d'étude sur les enjeux d'intégration de la transition énergétique dans les décisions d'investissement.

5.3.2.2 L'épargne solidaire

- **Les livrets La Vie d'Ici**

Les fédérations de Crédit Mutuel de Bretagne, du Massif Central et du Sud-Ouest proposent le livret « La Vie d'Ici Innovation » dont les fonds collectés permettent notamment d'accorder des prêts, « prêts La Vie d'Ici Innovation », à des projets innovants d'entreprises de leurs territoires.

- **Le Livret Solidaire**

Avec ce livret, les trois fédérations proposent aux clients particuliers de reverser, chaque année, tout ou partie des intérêts perçus à des associations d'utilité publique choisies parmi la liste d'organismes partenaires dans 4 domaines d'intervention : social et logement, emploi, solidarité internationale, environnement. Le Livret Solidaire a obtenu le label de la finance solidaire décerné par Finansol. Plus de 133 000 euros ont ainsi été reversés aux associations en 2017, en hausse de 30 % par rapport à 2016.

- **KEREA : l'épargne bancaire solidaire à destination des institutionnels et des entreprises**

Kerea Partage est un placement solidaire qui répond à la volonté du groupe de mettre à disposition de ses clients entreprises ou institutionnels des produits d'épargne dotés d'un impact sur l'économie réelle, favorisant les actions responsables et solidaires locales. Kerea Partage permet aux souscripteurs de partager les fruits de leur placement avec des acteurs de l'économie sociale et solidaire. Concrètement, l'épargnant choisit de reverser directement une partie (25 à 100 %) de la rémunération perçue à des associations.

- **Fonds solidaires**

La part solidaire du Fonds commun de placement entreprise (FCPE) FEE Solidarité ISR de Federal Finance Gestion est investie au capital de la Société d'Investissement France Active (« SIFA »). France Active propose un accompagnement et des financements aux entrepreneurs de l'économie sociale et solidaire et aux personnes en difficulté qui souhaitent créer leur propre entreprise. Afin d'être proche des territoires du Crédit Mutuel Arkéa, les investissements réalisés par la SIFA sont dirigés vers 4 FRIS (fonds régionaux d'investissement solidaire) : Bretagne Active, Auvergne Active, Aquitaine Active et ESIA PACA.

Epargne solidaire : encours	2015	2016	2017
Epargne salariale solidaire	6,1	6,3	7,4
Livret Solidaire	18	21,1	28,6
Kerea Partage	0,9	0,5	0
Total	25,0	27,9	36,0

(en millions d'euros)

5.3.3 Soutenir les précurseurs qui feront l'économie de demain

Le Crédit Mutuel Arkéa place les entrepreneurs au cœur de son projet stratégique Arkéa 2020. Le Crédit Mutuel Arkéa soutient ces initiatives pour faire des entrepreneurs d'aujourd'hui les leaders de demain. Ce soutien prend la forme d'apports d'expertises, de financements, d'accompagnements en capital et de participations à des initiatives externes.

Les fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Sud-Ouest et du Massif Central accompagnent à travers des prêts bancaires les entreprises innovantes.

L'épargne collectée sur le livret « La Vie d'ici Innovation » auprès de leurs sociétaires sert à financer des projets innovants des entreprises du territoire.

En 2017, le Crédit Mutuel de Bretagne a poursuivi le déploiement de sa nouvelle organisation visant à mieux accompagner les entreprises innovantes : expertises renforcées assurées par des référents innovation, nouvelles offres dédiées et animation des réseaux d'accompagnement.

Depuis 2016, le Crédit Mutuel de Bretagne, Kengo et Ark'ensol Créavenir coordonnent leurs actions afin de permettre aux créateurs, accompagnés dans leur projet innovant par des structures identifiées (technopoles, incubateurs, ...) d'être éligibles, sous certaines conditions, à un don spécifique et supplémentaire dont le montant peut atteindre 5 000 euros.

Le Crédit Mutuel du Sud-Ouest a poursuivi son accompagnement de la plateforme de financement participatif SoKengo qui constitue un tremplin pour les porteurs de projet de la Nouvelle Aquitaine.

Le soutien à ces entreprises innovantes passe également par des interventions en capital.

En 2016, le Crédit Mutuel Arkéa a lancé We Positive Invest, un fonds d'investissement dédié au soutien des entrepreneurs précurseurs dans trois secteurs : la transition énergétique, l'économie circulaire et l'entrepreneuriat sociétal. Doté de 20 millions d'euros, le fonds vise à soutenir en capital-risque les entreprises innovantes. **En 2017, We Positive Invest a réalisé ses trois premiers investissements. Ils ont bénéficié aux entreprises Cozynergy, spécialisée dans la rénovation énergétique de l'habitat ; Osmia, qui propose des services de pollinisation avec des abeilles et Algo Paint, qui produit des peintures bio-sourcées à base d'algues.**

Le Crédit Mutuel Arkéa est également actionnaire du fonds West Web Valley 1, dédié aux jeunes entreprises du numérique.

Arkéa Capital est également partenaire de Breizh Up, outil financier lancé par la Région Bretagne qui vise à accompagner une quarantaine de jeunes entreprises innovantes en phase d'amorçage.

Enfin, afin de valoriser ces porteurs de projet, le Crédit Mutuel de Bretagne, le Crédit Mutuel du Sud-Ouest et le Crédit Mutuel Massif Central ont organisé en 2017, un concours intitulé "Trophées Les Idées Neuves". Il s'adresse aux entreprises innovantes et aux futurs créateurs d'entreprise dans ces territoires. Les entrepreneurs intéressés sont invités à déposer leur candidature en décrivant leur projet sur les sites Internet dédiés. Toujours dans cette optique de soutenir l'innovation, le Crédit Mutuel du Sud-Ouest était partenaire pour la 2^e année consécutive du festival Fabrik a Déclik, qui a permis à 300 jeunes de développer leur potentiel, de prendre confiance en eux, et de se mettre en action autour d'ateliers pédagogiques. Ce partenariat a vu une implication très directe de collaborateurs, qui sont intervenus dans le cadre des ateliers liés au thème de l'Entrepreneuriat social, dédiés à la création de projet et à la recherche de financements.

5.3.4 Accompagner les clients et sociétaires en situation de fragilité

Dans un contexte économique en pleine mutation, le Crédit Mutuel Arkéa, fidèle à ses valeurs mutualistes et de coopération, accompagne ses sociétaires et clients qui pourraient être fragilisés par ces évolutions. Cet accompagnement concerne l'accès à la banque pour tous, la prise en compte des fragilités liées à la santé ou à l'exclusion sociale mais aussi l'accès facilité au logement.

5.3.4.1 Inclusion bancaire

Le Crédit Mutuel Arkéa accompagne ses clients et sociétaires fragilisés financièrement en impliquant ses salariés et administrateurs et en faisant évoluer ses offres et ses métiers.

Les fédérations, en application de l'article L312-1 du code monétaire et financier, mettent gratuitement à disposition des sociétaires et clients bénéficiaires du droit au compte, les services constituant le « service bancaire de base ». Depuis 2005, les fédérations proposent également la gamme de moyens de paiement alternatifs aux chèques (GPA) mise en place par la profession bancaire dans le cadre d'un plan d'action du Comité consultatif du secteur financier (CCSF).

En 2014, les fédérations ont fait évoluer leur offre GPA au profit de leurs clients et sociétaires en situation de fragilité financière. Ainsi, et selon les critères de détections retenus, les fédérations proposent à ces sociétaires et clients cette offre qui limite les frais en cas d'incident et leur permet de bénéficier de moyens de paiement sécurisés et d'une utilisation normale du compte bancaire à moindre coût.

En 2015, conformément à la charte d'inclusion bancaire et de prévention du surendettement adoptée par l'association Française des établissements de crédits et des entreprises d'investissement (AFECEI), le Crédit Mutuel Arkéa a renforcé son dispositif en

matière d'inclusion bancaire. Les fédérations ont ainsi facilité l'accès aux services bancaires et de paiement, simplifié leur usage en proposant à leurs sociétaires et clients bénéficiaires des « services bancaires de base » un contact annuel afin d'évaluer si, compte tenu de l'évolution de leur situation personnelle et de leurs besoins, une autre offre de produits et services bancaires serait plus adaptée.

Le Crédit Mutuel Arkéa a par ailleurs construit des indicateurs de détection du risque de surendettement pour prévenir une dégradation de la situation des clients et sociétaires et s'est organisé pour accompagner ses clients et sociétaires en situation de fragilité financière. Les salariés concernés sont formés chaque année à l'inclusion bancaire. En 2017, la formation s'est faite sous forme de quiz.

Par ailleurs, au vu des grandes disparités dans la pratique des établissements bancaires constatées au travers des résultats de la collecte de données qualitatives et quantitatives de 2016, l'Observatoire de l'Inclusion Bancaire (OIB) a préconisé la mise en place d'une véritable gouvernance de l'aide aux clients en situation de fragilité financière dans les établissements concernés. En 2017, le Crédit Mutuel Arkéa a ainsi décidé de créer le Comité de Coordination de l'Inclusion Bancaire réunissant les directions compétentes sur le sujet avec pour objectif de suivre les actions menées conformément aux préconisations de l'OIB en termes de fiabilisation des données communiquées à l'Observatoire de l'Inclusion bancaire, de détection des personnes en situation de fragilité financière, de promotion de l'offre spécifique dédiée aux personnes financièrement fragiles, ou de formation des collaborateurs en contact avec la clientèle. Le plan d'actions fera l'objet d'un suivi trimestriel en comité. Le Directeur de la Conformité et du contrôle permanent rendra compte au Comité de conformité et contrôle permanent du Crédit Mutuel Arkéa de l'avancée du plan d'actions et des objectifs fixés, notamment ceux relatifs à la détection des personnes financièrement fragiles et à la diffusion de l'offre spécifique.

Depuis de nombreuses années (plus de 30 ans pour certains), des dispositifs propres au Crédit Mutuel Arkéa ont été mis en place pour aider les sociétaires en situation difficile. L'association Ark'ensol Entraide a ainsi pour objectif d'aider les personnes en difficulté passagère grâce à quatre leviers d'action : l'aide aux emprunteurs, les micro-crédits personnels, le dispositif « comptes sensibles » (extourne de frais) et, depuis 2015 dans le cadre de l'inclusion bancaire, l'accompagnement budgétaire par des partenaires spécialisés.

L'aide aux emprunteurs en difficulté consiste en une prise en charge ponctuelle des échéances de prêts de sociétaires (avec un plafond à 7 500 euros par an et par sociétaire) qui, suite à un accident de la vie, connaissent des difficultés temporaires pour rembourser leurs crédits. En 2017, 120 nouvelles aides ont été accordées pour un montant total de 235 000 euros.

Ark'ensol Entraide propose également, par l'intermédiaire de ses partenaires, des micro-crédits personnels, pouvant aller jusqu'à 3 000 euros. Ces prêts s'adressent à des personnes exclues du crédit "classique". Dans le cadre d'un accompagnement social, ces micro-crédits peuvent financer l'acquisition ou l'entretien d'un véhicule ou d'équipement ménager, favoriser l'autonomie, l'accès au logement ou encore des projets de cohésion familiale. En 2017, 375 micro-crédits personnels ont été accordés pour un montant total de 873 000 euros, en hausse de 3 %.

Ark'ensol Entraide	2015	2016	2017
Aides aux emprunteurs (milliers d'euros)	273	141	235
Micro-crédits personnels (milliers d'euros)	987	850	873

Le suivi des comptes sensibles permet aux Conseils d'administration des Caisses locales de réaliser une extourne de frais pour les sociétaires ayant plus de 200 euros de frais mensuels et une absence de prélèvement au-dessus de 450 euros. En 2017, près de 492 000 euros n'ont pas été prélevés ou ont été extournés au bénéfice de 3 800 sociétaires.

L'accompagnement budgétaire : depuis le décret de 2015, le Crédit Mutuel Arkéa s'est organisé en interne et a noué, par l'intermédiaire de l'association Ark'ensol, des partenariats avec des acteurs tiers afin de faciliter l'orientation des sociétaires ou clients, lorsque les difficultés financières ne peuvent pas être traitées dans le seul cadre de l'établissement de crédit. C'est ainsi qu'en juin 2017, **la réunion plénière des associations Ark'ensol, Ark'ensol Créavenir et Ark'ensol Entraide, était axée sur l'accompagnement des sociétaires en situation de précarité financière et énergétique. Cette journée a également été marquée par la signature d'un partenariat avec la Fondation Crésus, qui œuvre contre le surendettement depuis plus de 20 ans. L'année 2017 a également donné naissance à la signature d'un partenariat entre l'Atelier Budgétaire et le Crédit Mutuel du Sud-Ouest.**

Au total, les trois fédérations du Crédit Mutuel Arkéa ont signé 8 partenariats avec des organismes spécialisés et des premiers sociétaires ont été accompagnés sur des durées de 3 à 6 mois. Pour aller plus loin que la formation réglementaire sur l'inclusion bancaire, en 2017, les collaborateurs du Crédit Mutuel de Bretagne, du Sud-Ouest et du Massif Central ont été sensibilisés à cet accompagnement budgétaire des clients fragiles à travers une vidéo de témoignages et la mise à disposition d'un kit dédié. Certains collaborateurs et administrateurs ont été formés à un jeu d'éducation budgétaire, dans le but ensuite de sensibiliser certains publics, tels que les jeunes (des premières sessions ont eu lieu auprès d'élèves en classe de 3^e).

Le Crédit Mutuel Arkéa est partenaire de l'Adie, l'Association pour le droit à l'initiative économique, depuis 1994. Le partenariat prévoit notamment l'ouverture de lignes de crédit d'un montant annuel total de 2,4 millions d'euros pour trois ans. À cela s'ajoute aussi la dotation des fonds de prêts d'honneur à hauteur de 30 000 euros par an. Ces aides bénéficient aux créateurs d'entreprises en Bretagne, dans le Sud-Ouest et dans le Massif Central. Depuis 2015, un coup de pouce complémentaire au financement accordé par l'ADIE a été mis en place. Cette aide, sous condition, se matérialise par un don solidaire accordé par l'association Ark'ensol Créavenir aux porteurs de projet. Elle permet de renforcer le plan de financement des bénéficiaires et constitue généralement la

trésorerie de départ. En 2017, 1,67 million d'euros de prêts ont été alloués sous la forme de micro-crédits professionnels à 632 porteurs de projet installés et accompagnés.

Enfin, en 2017, Financo a poursuivi son partenariat avec la startup française Yelloan qui a lancé la première plateforme communautaire qui permet à l'emprunteur de constituer une garantie « participative » auprès de son entourage. Une solution innovante valorisée par Financo dans les conditions d'octroi d'un crédit à la consommation. Elle s'adresse en particulier aux jeunes, aux salariés en CDD, ou encore aux intérimaires qui rencontrent des difficultés dans l'obtention d'un crédit à la consommation.

5.3.4.2 Accessibilité des services

Les sites internet du Crédit Mutuel de Bretagne, du Sud-Ouest et du Massif Central ont été conçus pour faciliter leur utilisation par tous. Ils respectent les standards du web définis par le W3C et des directives de la WAI (Initiative pour l'Accessibilité du Web).

Les sites mobiles mon.cmb.fr, mon.cmmc.fr et mon.cmso.com ont été entièrement pensés pour pouvoir être accessibles aux personnes malvoyantes pour la gestion à distance de leur compte.

A destination de ces mêmes personnes, des développements ont été réalisés pour rendre accessible les retraits réalisés sur des Distributeurs Automatiques de Banque (DAB) par un guidage audio. Plus de 60 % des DAB du Crédit Mutuel Arkéa proposant le retrait sont désormais équipés de cette fonctionnalité.

Depuis février 2017, le Crédit Mutuel Massif Central propose, à l'Espace Renan, un service gratuit de transcription instantanée de la parole et de visio-interprétation en Langage des Signes en temps réel permettant de faciliter la communication avec les clients malentendants, au cours des rendez-vous en face à face et à distance. En décembre 2017, ce même service a été déployé au niveau des Centres de Relation du Crédit Mutuel de Bretagne et au Téléaccueil du Crédit Mutuel du Sud-Ouest pour les appels émis par les clients.

Enfin, afin de permettre aux professionnels de rendre accessibles leurs locaux aux personnes en situation de handicap, le Crédit Mutuel de Bretagne, du Sud-Ouest et du Massif Central leur proposent un « Prêt Accessibilité Pro » pour ces travaux.

5.3.4.3 Lien social, maintien à domicile et accès à la santé

Arkéa On Life, la marque du Crédit Mutuel Arkéa dédiée aux services connectés proposés par la filiale Arkéa Assistance, œuvre au maintien à domicile, au lien social et à la sécurité des personnes.

Elle propose un service de téléassistance à destination des personnes isolées, en situation de handicap ou âgées, qui conjugue proximité (installation à domicile), innovation (application mobile) et simplicité. L'offre équipe plus de 20 000 personnes. Arkéa Assistance a complété sa gamme de services avec le lancement d'une montre connectée, équipée d'une application de téléassistance et d'une tablette connectée pour le maintien à domicile des personnes âgées qui a vocation à rompre l'isolement. Cette tablette permet de bénéficier d'une téléassistance vidéo, d'un médecin accessible 24h/24 par téléphone et d'une application qui permet de recevoir des messages, photos et appels vidéo des proches.

Arkéa Assistance propose également une offre dédiée aux résidences seniors et aux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) comprenant un système « anti-errance » via des montres « géo localisables » et un système antichute pour équiper les logements. Elle a développé pour le compte du groupe Réside-Etudes une solution connectée innovante afin de sécuriser le personnel de nuit de son réseau de résidences services pour seniors.

Depuis 2016, Arkéa On Life est partenaire d'Ambucare, acteur de l'éducation thérapeutique, pour améliorer l'accompagnement et le suivi de santé des patients post-opératoires à domicile.

Dans le domaine de la santé publique, le Crédit Mutuel Arkéa finance les CHU et principaux Centres Hospitaliers de Bretagne, participe à la recherche en tant que mécène de l'EHESP de Rennes. Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels accompagne environ 155 établissements du secteur médico-social, pour un montant total de 108,3 millions d'euros de financements long terme et 156,8 millions d'euros de financements court terme.

5.3.4.4 Les actions en faveur du logement et de l'accession sociale à la propriété

L'accès au logement étant une préoccupation majeure de ses clients, le Crédit Mutuel Arkéa a fait le choix de contribuer à cet enjeu via des interventions de différentes natures, qui vont au-delà des financements immobiliers.

L'offre bancaire des trois fédérations contribue au financement du logement social via l'épargne collectée sur les livrets CMB, CMSO, CMMC et via les prêts locatifs sociaux.

Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels a fait de l'accompagnement du secteur du logement l'une de ses priorités. Elle intervient auprès de plus des deux tiers des bailleurs sociaux de plus de 10 000 logements. Depuis 2010, elle a financé les acteurs publics pour plus de 10 milliards d'euros.

Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels est partenaire des différents acteurs du secteur. Elle a signé des conventions de partenariat avec la Fédération Nationale des coopératives d'HLM en 2016 et avec le Réseau Procivis en 2017 pour les accompagner dans la production de logements en accession sociale à la propriété. Elle est également un partenaire privilégié de la Fédération des Entreprises Sociales de l'Habitat.

En 2017, Action Logement et Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels ont décidé de s'associer pour élaborer ensemble des offres de services innovantes en matière de logements des salariés. La combinaison des expertises des deux partenaires et l'articulation de leurs moyens doit permettre d'élargir les réponses aux besoins des salariés pour l'accès au logement et de développer la production de logements intermédiaires.

En lien avec les différentes catégories d'acteurs de l'immobilier, Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels organise les « speed-dating » du logement et de l'immobilier, rendez-vous qui permettent de développer les synergies entre les trois familles d'acteurs de la chaîne du logement : promoteurs, bailleurs et aménageurs, afin de multiplier les opportunités qui s'offrent à eux.

En 2017, le Crédit Mutuel Massif Central a financé l'habitat participatif « la Semblada », situé dans l'éco-quartier de Tremonteix, à Clermont-Ferrand.

A travers sa filiale spécialisée, Armorique Habitat, le groupe s'engage en faveur du logement et de la mixité sociale (diversité des typologies de logement, adaptation aux situations de handicap et loyers différenciés).

Enfin, le groupe Crédit Mutuel Arkéa détient 5,1 millions d'euros de participations dans 81 structures afférentes au logement social et Sociétés d'Economie Mixte (SEM).

Encours contribuant au financement du logement social	2015	2016	2017
Livret CMB, Livret CMMC, Livret CMSO	5 912	6 010	6 302
Prêts Locatifs Sociaux (PLS et PSLA)	1 059	1 087	1 023

(en millions d'euros)

5.3.5 Soutenir la dynamique des territoires

Au-delà de son activité de banquier ou d'investisseur, le Crédit Mutuel Arkéa est une entreprise engagée en faveur du rayonnement économique, culturel et sportif de ses territoires.

Fin 2017, Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels a décidé d'une enveloppe de financements bonifiés de 200 millions d'euros dédiée aux entreprises des territoires historiques du Crédit Mutuel Arkéa (Bretagne, Sud-Ouest, Massif Central) pour faciliter leurs investissements et concrétiser leurs projets.

A l'occasion du 5^e Speed Dating du logement et de l'immobilier, Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels a dévoilé son nouveau livre blanc intitulé : «

Regards sur nos commerces ». Cet ouvrage collectif, qui recueille une vingtaine de témoignages d'acteurs du terrain (experts de l'immobilier, élus locaux...), apporte un éclairage sur des solutions concrètes contre le phénomène de désertification commerciale constaté dans les villes moyennes de France.

5.3.5.1 Mécénat et sponsoring

Le soutien du groupe à ses territoires passe également par des actions de mécénat et de sponsoring culturel et sportif. L'attractivité des territoires, leur capacité à rayonner au niveau national et international, à attirer entrepreneurs, investisseurs, actifs, touristes, étudiants... est un enjeu majeur pour le Crédit Mutuel Arkéa. C'est pourquoi le groupe s'engage aux côtés d'organismes et d'associations qui œuvrent à valoriser et à promouvoir les talents (artistiques, scientifiques, ...), à partager savoirs et expertises ainsi qu'à développer les ressources et les compétences des territoires. En 2017, le groupe Crédit Mutuel Arkéa a versé plus de 4,1 millions d'euros au titre du mécénat et sponsoring.

Mécène actif et impliqué, le Crédit Mutuel Arkéa structure son intervention autour d'actions emblématiques, menées en Bretagne, dans le Sud-Ouest et le Massif Central, dans plusieurs domaines complémentaires :

- La culture, en soutenant des lieux culturels ouverts et accessibles à tous. Le groupe accompagne notamment Le Quartz, Scène nationale de Brest, le Musée du Faouët, la Vallée des Saints, le Sémaphore de Cébazat, Radio Arvernes, l'association des Petites cités de caractère de Bretagne... Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels, Arkéa Investment Services (Arkéa Banque Privée) et Suravenir sont mécènes du Fonds Hélène & Edouard Leclerc pour la culture. **Le Crédit Mutuel du Sud-Ouest s'inscrit également dans de nombreux projets culturels et parraine une cinquantaine d'événements qui dynamisent l'Aquitaine, dont le Festival international du film d'histoire de Pessac.**
- La santé, en finançant notamment des actions qui visent à améliorer le quotidien des malades hospitalisés, le confort des personnes âgées résidant en EHPAD... Il soutient, par exemple, l'association des Blouses roses dans le Finistère et le Massif Central. Le groupe accompagne également le 1^{er} pôle européen dédié à la recherche et à l'innovation contre la douleur : l'Institut Analgésie, implanté à Clermont-Ferrand. Le groupe est aussi l'un des principaux mécènes d'Innoveo, le fonds de dotation du CHRU de Brest en faveur de la recherche fondamentale, épidémiologique et thérapeutique. Le Crédit Mutuel Arkéa et Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels ont également signé une convention avec le fonds Nominoë du CHU de Rennes, qui finance le développement de nouvelles voies thérapeutiques utiles à de nombreuses pathologies (cancer, maladies dégénératives, maladies génétiques...). Le Crédit Mutuel Arkéa est également engagé aux côtés d'EPI Bretagne, une association de patients qui travaille à la mise en place de solutions facilitant l'autonomie et l'intégration des personnes épileptiques par le logement, le travail et la vie sociale.

- L'éducation, en apportant une aide financière à deux pôles d'excellence en région : la fondation universitaire Rennes 1 et la fondation de l'Université de Bretagne Occidentale.
- Le groupe a, par ailleurs, souhaité prendre davantage en compte dans ses thématiques de mécénat les priorités retenues dans sa stratégie de responsabilité sociétale (RSE). Il va désormais privilégier les projets en lien avec la transition environnementale et l'aide aux personnes en situation de fragilité financière.

Le Crédit Mutuel Arkéa est solidaire de ses territoires et soutient, via des initiatives locales, de nombreuses structures caritatives et d'intérêt général : Banque alimentaire, Restos du cœur, Secours Catholique, Secours Populaire, Ligue Contre le Cancer, Téléthon, Croix-Rouge française, Les bouchons d'amour, SNSM... Le Crédit Mutuel du Sud-Ouest et le CFCAL accompagnent aussi l'association Nos Quartiers ont des Talents, qui œuvre en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes diplômés et de l'égalité des chances.

Le sponsoring sportif, qu'il s'agisse de football, de voile ou de cyclisme, fait l'objet de partenariats spécifiques. Ainsi, le groupe accompagne le Stade Rennais Football Club, le Football Club de Lorient, l'En Avant Guingamp, les Girondins de Bordeaux ainsi que les clubs du Stade Brestois 29 et de Clermont Foot Auvergne.

Le Crédit Mutuel de Bretagne, au côté de la Région Bretagne, est engagé dans la voile depuis 2011, avec la filière d'excellence de course au large « Bretagne – Crédit Mutuel », démarche visant à soutenir les jeunes talents et les skippers confirmés. Le Crédit Mutuel du Sud-Ouest et le Crédit Mutuel Massif Central accompagnent de nombreux clubs et structures sportives de leur territoire, contribuant ainsi au développement et au maintien de la pratique sportive. Par son dispositif Chèque-sport, initié il y a plusieurs années, le Crédit Mutuel Massif Central offre aux clubs sportifs et aux licenciés des avantages leur permettant d'accéder plus facilement à la pratique sportive.

Enfin, Fortuneo sponsorise l'équipe cycliste professionnelle Fortuneo – Oscaro, qui prendra le nom de Fortuneo-Samsic à partir de la saison 2018.

Mécénat & sponsoring	2015	2016	2017
Budget total mécénat & sponsoring	2,8	4,4	4,1

(en millions d'euros)

5.3.5.2 Liens avec les établissements de l'enseignement

Le Crédit Mutuel Arkéa et ses filiales accueillent de nombreux jeunes en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation ainsi que de nombreux stagiaires. Les équipes de la direction des Ressources humaines et de la formation participent, tout au long de l'année, à des forums d'orientation afin de présenter les métiers de la banque et de l'assurance.

Le Crédit Mutuel Arkéa contribue également de manière significative au financement des établissements d'enseignement bretons par des actions de mécénat. Outre ce soutien, le Crédit Mutuel Arkéa a tissé de nombreux partenariats avec des établissements de l'enseignement supérieur. En 2017, le groupe a participé aux échanges initiés par la chaire de recherche et de formation "RSE, innovation et transformation numérique" portée par l'Université de Rennes 1. Des salariés du groupe dispensent également des cours dans des formations universitaires en qualité d'intervenants extérieurs.

5.4 L'évolution de l'empreinte RSE du Crédit Mutuel Arkéa

Soucieux d'accompagner ses clients et sociétaires dans les transitions sociétales et environnementales, le Crédit Mutuel Arkéa l'est tout autant de ses propres pratiques d'entreprise. Il a ainsi développé des politiques volontaristes en matière de développement de ses Ressources humaines, d'empreinte environnementale et de déontologie.

5.4.1 Le développement des Ressources humaines

Le projet stratégique Arkéa 2020 insiste particulièrement sur l'importance de ce qui constitue la première ressource du Crédit Mutuel Arkéa : son capital humain.

Le projet stratégique RH Arkéa 2020 repose sur quatre convictions qui sous-tendent les orientations de la politique RH du groupe pour les années 2016-2020 :

1. Libérer les énergies et l'entrepreneuriat ;
2. Continuer à accompagner les parcours, à faire grandir les talents et à promouvoir la mobilité pour ouvrir encore les capacités d'innovation ;
3. Accompagner les managers dans leur rôle de coach bienveillants et exemplaires, et développer des approches collaboratives et transverses ;
4. Un développement RH responsable qui s'appuie sur la promotion de la qualité de vie au travail et se nourrit des diversités.

En tant qu'employeur de référence sur ses territoires, le groupe développe une politique sociale d'emploi à long terme, soucieuse de la préservation, à un niveau élevé, de la motivation et de l'engagement des collaborateurs et du développement de leur employabilité.

Le groupe se revendique fort de ses diversités et défenseur de leur promotion et de l'équité de traitement et de reconnaissance.

Le Crédit Mutuel Arkéa met en œuvre une politique de recrutement, de mobilité et de formation dynamique, avec pour vocation de développer l'esprit entrepreneur de ses collaborateurs. Ses principaux objectifs sont :

- le maintien d'une politique active de recrutement afin d'accompagner la croissance de ses activités et d'attirer de nouveaux talents sur les métiers d'expertise ;
- la veille et l'anticipation des changements prévisibles de ses métiers et de son modèle social en fonction des mutations d'ordre économique, démographique, technologique et organisationnel ;
- la promotion d'une prise de responsabilité partagée entre, d'une part, les salariés à l'initiative de leur propre développement et, d'autre part, l'entreprise garante de la mise à disposition des instruments indispensables à leur épanouissement personnel et professionnel au travers notamment d'un dispositif de Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP), de programmes de formation ou au moyen de mobilités, fonctionnelles et/ou géographiques.

Acteur essentiel du déploiement de la politique RH, le management doit être porteur de sens et catalyseur de l'initiative des collaborateurs. Le management garantit également les moyens de reconnaissance de l'investissement personnel comme de la performance collective et individuelle.

Enfin, dans ses modes de relation avec les partenaires sociaux, le groupe se veut ouvert à un dialogue social respectueux des différentes sensibilités et expressions.

5.4.1.1 Les collaborateurs du Crédit Mutuel Arkéa

Au 31 décembre 2017, le Crédit Mutuel Arkéa est présent principalement en France. 80,3 % des effectifs sont situés sur les territoires historiques de ses trois fédérations, en Bretagne, dans le Sud-Ouest et le Massif Central.

Les filiales opèrent sur l'ensemble du territoire français, en Belgique, au Luxembourg, en Suisse et de manière marginale en Allemagne et au Royaume-Uni.

Seulement 2,5 % de l'effectif du Crédit Mutuel Arkéa se trouve à l'étranger (Belgique, Luxembourg, Suisse, Royaume-Uni et Allemagne).

Le groupe respecte les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail, relatives au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession, à l'élimination du travail forcé ou obligatoire et à l'abolition effective du travail des enfants.

Fin 2017, l'effectif total des collaborateurs en CDI s'élevait à 9 070 salariés soit une progression de 3,1% par rapport à l'année précédente.

5.4.1.2 Le recrutement et l'intégration des nouveaux recrutés

Le Crédit Mutuel Arkéa poursuit une politique de recrutement active en faveur du dynamisme économique de ses territoires, avec en 2017, 679 recrutements réalisés en CDI.

Le Crédit Mutuel Arkéa souhaite s'inscrire dans une démarche proactive de recrutement et inventer une nouvelle « expérience candidat ». Aussi, compte tenu des nouveaux comportements des postulants et de l'arrivée massive des réseaux sociaux dans le cadre de leur recherche d'emploi, l'équipe recrutement :

- Adopte une nouvelle posture,
- Déploie plusieurs stratégies de recrutement en fonction du volume de recrutement, de la rareté des profils et de l'expertise métier recherchée.

En outre, le Crédit Mutuel Arkéa forme ses acteurs du recrutement aux pratiques leur permettant d'identifier et d'apprécier le potentiel des candidats.

Toutes les entités du Crédit Mutuel Arkéa adoptent des procédures harmonisées en matière de recrutement et d'intégration de manière à faciliter la mobilité des salariés au cours de leur carrière.

Les fonctions Ressources humaines des différentes entités du Crédit Mutuel Arkéa organisent des parcours d'intégration et de formation spécifiques pour les nouveaux salariés. L'objectif : mettre le nouveau recruté dans des conditions optimales d'exercice de son emploi et vérifier l'adéquation entre ses aptitudes et les attentes de l'entreprise. Il s'agit également de créer un lien entre le salarié et l'entreprise d'une part, entre le nouvel arrivant et les autres salariés, d'autre part.

A ce titre, chaque année, le Crédit Mutuel Arkéa organise un « Carrefour des nouveaux recrutés » qui leur permet d'être informés de l'organisation du groupe, sa stratégie, ses grands projets, ses modes de fonctionnement, sa diversité et d'en comprendre le champ d'activités et les perspectives d'évolution. Ainsi en mai 2017, 390 nouveaux collaborateurs étaient réunis à Brest pour une journée de découverte du Crédit Mutuel Arkéa, avec la RSE comme thème fil rouge.

Le groupe contribue à la formation initiale avec l'accueil de stagiaires et d'alternants chaque année. En 2017, plus de 1 000 stagiaires et alternants ont été accueillis dans le groupe. Dans le réseau de caisses locales, si l'alternance est réussie et qu'un poste est disponible en lien avec les compétences, une proposition d'embauche est réalisée. En 2017, 27 % des stagiaires et alternants ont été recrutés dans le groupe à l'issue de leur stage.

La Direction des Ressources Humaines anime la communauté d'alternants en interne, avec des moments de rencontres dédiés, des parcours d'intégration et, pour la deuxième

fois en 2017, l'organisation d'un "Carrefour des Alternants", journée d'intégration et de cohésion visant à partager les valeurs du Crédit Mutuel Arkéa.

Le groupe profite également de grands événements locaux pour faire connaître ses métiers et les profils recherchés. En 2017, il était ainsi présent lors du Festival des Vieilles Charrues, du SPACE (salon agricole) et des rendez-vous Azimut (orientation des lycéens).

5.4.1.3 La promotion de la diversité

Non-discrimination

La Direction est garante du rappel des principes de non-discrimination au sein de l'entreprise. A ce titre, elle remet à chaque collaborateur à son arrivée, un règlement intérieur où ces éléments sont rappelés. Le règlement intérieur est propre à chaque société du groupe.

Les équipes Ressources Humaines opèrent dans un cadre procédural leur permettant de prévenir toute discrimination en étant sensibilisées à l'inclusion et l'intégration de toutes les différences.

De plus, la ligne managériale participant aux jurys de recrutement est formée à la pratique du recrutement luttant contre toute forme de discrimination, dans le cadre de la formation des nouveaux managers.

En vue de renforcer l'égalité professionnelle, les accords d'entreprise prévoient notamment que les postes ouverts au recrutement soient proposés indistinctement aux femmes ou aux hommes et que l'échantillon de candidats rencontrés en entretien soit mixte.

Par ailleurs, il n'existe aucune discrimination entre les collaborateurs à temps plein et les collaborateurs à temps partiel dans les avantages sociaux proposés au sein de l'Unité économique et sociale.

La mixité

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa s'est doté d'un plan d'actions Mixité articulé autour de 5 axes :

1. « Ouvrons les yeux » ou la poursuite du changement culturel avec la formation de tous les salariés du groupe aux stéréotypes et biais inconscients ;
2. « Boostons les potentiel(le)s » ou comment identifier, motiver et positionner les bons talents au bon endroit grâce à l'inclusion ;
3. « Réduisons les écarts de rémunération » ;
4. « Maintenons le momentum » par des actions soutenues d'information, de communication interne et externe, et l'animation du réseau des ambassadeurs Mixité ;
5. « Mesurons nos progrès ».

Parallèlement, chaque entité du groupe a conçu son propre plan d'actions au plus proche de ses enjeux spécifiques.

Le plan d'action consacré à la mixité au sein du groupe est piloté par une personne dédiée à temps plein à ce sujet. En appui, une communauté d'ambassadeurs de la mixité a été créée et le nombre de salariés souhaitant contribuer au projet s'accroît d'année en année. Fin 2017, la communauté des ambassadeurs Mixité était composée de 372 personnes. Ces derniers ont pour mission de sensibiliser leurs entités et de participer à l'animation du sujet en pilotant les plans d'actions déployés au sein de ces entités.

A titre d'exemple, un film de sensibilisation à destination des collaborateurs, portant sur le sujet de l'annonce d'une grossesse par une salariée, a été réalisé par l'une des filiales du groupe. Dans une autre entité, les ambassadeurs ont organisé des déjeuners-rencontres, dans l'objectif de « booster les potentiels féminins » grâce à des échanges entre les salariées de cette entité et des femmes identifiées comme étant des « modèles inspirants ». Une conférence sur « le culot comme outil de progression de carrière » a également été proposée aux collaborateurs d'une structure.

Une formation « Tous inclusifs » a été mise en place en 2017 afin d'aider les salariés à mieux repérer les stéréotypes qui peuvent influencer le jugement, souvent de façon inconsciente. Le groupe s'est fixé pour objectif de former l'ensemble de ses collaborateurs à ce sujet d'ici fin 2020. A fin 2017, plus de 1 000 collaborateurs ont suivi le module.

En outre, les nouveaux managers bénéficient d'une formation d'une demi-journée consacrée au sujet de la mixité. Plusieurs thèmes sont abordés lors de cette formation : l'autocensure, le sexisme, et l'accompagnement du congé maternité. Ce module a également été dispensé, sur demande, aux managers déjà en poste.

Depuis 2004, les actions menées en faveur de l'égalité professionnelle ont été encadrées par la signature de 4 accords d'entreprise successifs sur le périmètre de **l'Unité économique et sociale, qui représente 70% des salariés du groupe dans différentes entités.**

L'accord d'entreprise définit les moyens que l'entreprise met en œuvre pour promouvoir dans la durée l'égalité professionnelle et réaliser les conditions d'une véritable égalité dans toutes les étapes de la vie professionnelle.

L'enjeu principal de l'accord est de mesurer et réduire les écarts en termes de rémunération, d'évolution professionnelle et de carrière entre les hommes et les femmes.

Les objectifs de l'accord en vigueur jusqu'à fin 2017 étaient les suivants :

- promouvoir les parcours professionnels des femmes notamment l'accès aux postes à responsabilités pour soutenir la performance de l'entreprise ;
- mettre en œuvre des solutions pour permettre un juste équilibre entre vie professionnelle et vie privée, pour tous, en termes d'organisation du travail et de gestion de la parentalité ;
- rester vigilants sur l'équivalence des rémunérations entre les hommes et les femmes ;
- sensibiliser, informer ou former les collaborateurs de l'entreprise, nos partenaires et nos clients à notre politique d'égalité professionnelle ;
- comprendre et limiter les stéréotypes à travers notamment une communication interne et externe adaptée.

Les négociations autour du nouvel accord égalité professionnelle hommes-femmes de l'Unité économique et sociale ont débuté fin 2017. **Le texte à l'étude met l'accent sur les nouveaux modes d'organisation du travail, permettant un meilleur équilibre des vies. Il prévoit également des actions d'information et de sensibilisation sur les thèmes du harcèlement et du sexisme.**

Dans le cadre de la consultation annuelle des instances sur la politique sociale de l'entreprise, un rapport de situation comparée est communiqué chaque année aux instances représentatives du personnel. Il comporte, au-delà des données légales obligatoires, des indicateurs permettant d'analyser la situation comparée des femmes et des hommes dans l'entreprise et son évolution.

Dans l'entreprise, la moyenne des écarts de rémunération homme-femme par rapport à la médiane est inférieure à 4 %, tous niveaux d'emploi confondus. Cet écart tend à diminuer d'année en année. En 2015, après analyse des écarts de rémunération entre les hommes et les femmes par niveau d'emploi, il a été décidé d'affecter une enveloppe spécifique « Egalité professionnelle » dans l'objectif de réduire les écarts. Cette enveloppe a été portée à 500 000 euros en 2017. En 2017, 387 femmes ont bénéficié d'une correction de salaire dans le cadre de ce dispositif.

Depuis 2015, conformément aux engagements pris dans l'accord collectif, un dispositif d'accompagnement du congé maternité, d'adoption ou parental est également en place

au sein de l'Unité économique et sociale. Cet accompagnement prévoit notamment des entretiens en amont et au retour de l'absence liée à la parentalité, la remise d'un « guide du futur parent », qui permet au collaborateur, et au manager qui le délivre, de prendre connaissance des dispositifs légaux et conventionnels liés à la parentalité.

Des accords « égalité professionnelle hommes-femmes » sont également en vigueur dans les filiales en 2017 (Suravenir, Suravenir Assurances, Leasecom, CFCAL, Financo, Novélia).

Depuis 2017, un critère relatif à la mixité est intégré à la rémunération variable des mandataires sociaux, cadres dirigeants et cadres de direction du groupe (environ 180 personnes concernées).

En externe, le groupe accompagne également des initiatives en faveur de la mixité. En 2017, le Crédit Mutuel Arkéa a notamment été partenaire du documentaire « *Le travail a-t-il un sexe ?* » de Martin Meissonnier, consacré à la place des femmes au travail, et diffusé sur France 5. Le groupe est également entré dans l'« Observatoire de la mixité », groupe de réflexion créé en 2015 pour accélérer la mise en place de la Mixité à tous les échelons de l'entreprise. Cet organisme a publié en 2017 un livre vert sur les six mesures phares permettant d'agir concrètement au sein des entreprises pour un meilleur équilibre hommes-femmes.

Au 31 décembre 2017, le groupe comptait 57 % de femmes et 43 % d'hommes.

Part des femmes aux postes d'encadrement supérieur et de Direction au 31 décembre 2017 :

Responsables N +2 (Responsables de Département au siège et Directeurs Unités territoriales dans les réseaux) : 29 % (+ 2 points)

Cadres de direction : 34 % (+4,5 points)

Cadres dirigeants : 19 % (+ 1 point)

Membres du Comité de Coordination Générale du groupe : 21% (+ 1 point)

Membres du Comité Exécutif du groupe : 25 % (+ 3 points)

Une communauté de femmes « Avec'elles », qui regroupe près de 200 collaboratrices, a également vu le jour dans le groupe. Ses objectifs sont de créer un réseau national en encourageant les femmes du Crédit Mutuel Arkéa à se rencontrer et partager leurs expériences, leur quotidien professionnel, de donner envie d'évoluer en interne et de mener des réflexions sur l'importance de la mixité et de la diversité dans le groupe.

👉 **Les salariés en situation de handicap**

Conformément à ses valeurs, l'entreprise entend poursuivre et renforcer l'emploi de salariés en situation de handicap, maintenir et accompagner les salariés en situation de handicap ou confrontés au handicap au cours de leur vie professionnelle. Le groupe compte 3,3 % de personnes en situation de handicap dans ses effectifs.

L'entreprise a signé, à l'unanimité des organisations syndicales représentatives, un 5^e accord triennal sur le périmètre de l'Unité économique et sociale. Grâce à l'agrément de cet accord par les autorités compétentes, l'entreprise peut accompagner au mieux les salariés en leur apportant notamment des aides individuelles. L'entreprise veut tendre vers le taux d'emploi légal de 6 % et s'est fixé pour objectif un minimum de 6 recrutements par an de personnes en situation de handicap sur le périmètre de l'Unité économique et sociale. A fin 2017, 24 salariés ont été recrutés, pour un objectif de 18 sur la durée de l'accord.

Le plan d'actions 2015-2017 met l'accent sur :

- l'accessibilité numérique ;
- le développement de la sous-traitance avec les secteurs adaptés et protégés ;
- la formation ;
- la communication ;

L'accord d'entreprise prévoit des aides financières aux salariés en situation de handicap visant à faciliter l'exercice de l'activité professionnelle (accessibilité, prothèses auditives, fauteuil roulant, aménagement de véhicule, du logement...).

Le suivi de l'emploi des personnes en situation de handicap est réalisé par une entité dédiée. Celle-ci coordonne la promotion, l'animation et organise, en lien avec les correspondants Handicap des différents établissements de l'Unité économique et sociale, le suivi des actions en faveur des personnes en situation de handicap. La mission Handicap constitue un point de relais complémentaire pour les salariés de l'entreprise concernés par le handicap et les partenaires externes. Elle exerce son rôle d'animation, de conseil et d'appui auprès des sociétés du groupe.

Un correspondant informatique handicap est également nommé. Il travaille en collaboration avec la mission handicap et les personnes en situation de handicap afin :

- d'assurer la mise à disposition d'outils informatiques adaptés aux travailleurs en situation de handicap.
- d'accompagner et de former les utilisateurs concernés.
- de veiller à l'accessibilité des supports de communication.
- d'anticiper la mise à disposition de nouvelles solutions informatiques adaptées.

Par ailleurs, une formation à l'accessibilité numérique a été déployée auprès des développeurs informatiques, afin que ceux-ci prennent en compte, lorsqu'ils travaillent

sur les applications internes et/ou grand public (sites destinés aux clients), les normes d'accessibilité (pour les malvoyants par exemple).

Un film de sensibilisation sur le thème du handicap est disponible à l'ensemble des collaborateurs sur l'intranet et un module de e-learning sur ce sujet a été créé en 2017, afin d'être diffusé à l'ensemble des nouveaux managers du groupe.

A l'occasion de **la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH), la mission Handicap a participé à des forums et tables rondes sur le sujet :**

- Forum "Rencontrons-nous" pour l'emploi à la Halle MARTENOT à Rennes ;
- Handicafé de l'ADAPT à Rennes.

Au cours de cette même SEEPH, le Crédit Mutuel du Sud-Ouest a organisé une série d'animations destinées à sensibiliser ses collaborateurs sur le thème du handicap.

Le Crédit Mutuel Arkéa développe également de nombreux partenariats :

- Partenariat avec les centres de formation de personnes en situation de handicap ;
- Contribution aux travaux de la Chambre régionale de l'Economie Sociale et Solidaire de Bretagne ainsi qu'au Club des chargés de mission de l'Agefiph ;
- Parrainage du concours Startup & Handicaps, organisé par la CCI du Morbihan. Cet appel à projets vise à faire émerger des solutions de compensation du handicap et/ou de la perte d'autonomie.

Le département Achats, en lien avec la direction des Ressources humaines, favorise également le recours pour certaines activités à des Etablissements et services d'aide par le travail (ESAT) et des Entreprises adaptées (EA).

Cela se traduit par :

- la sensibilisation des prescripteurs internes à l'intérêt de cette démarche ;
- la cartographie de l'ensemble des secteurs d'activité pour lesquels le recours à des prestataires du secteur adapté est envisageable ;
- la réalisation d'un listing des appels d'offres à mener selon un timing prévisionnel, permettant d'accroître le positionnement du groupe sur les trois prochaines années.

Afin de développer la sous-traitance avec le secteur adapté et protégé, quatre sessions de formation pour une quarantaine d'acheteurs et prescripteurs du groupe Crédit Mutuel Arkéa ont été organisées, en 2017, en partenariat avec l'Union Nationale des Entreprises Adaptées. Ces formations ont été suivies par une « matinale du secteur protégé et adapté » en présence d'entreprises de ce secteur organisée début 2018.

Dans un contexte réglementaire et social qui conduit à l'allongement de la durée de la carrière professionnelle, l'entreprise souhaite élaborer un dispositif complet sur la préparation de la fin de carrière.

Un accord sur les dispositifs d'anticipation retraite a été signé en 2017 au sein de l'Unité économique et sociale. Pour permettre aux collaborateurs d'être des acteurs informés et impliqués, différentes formules permettent aux salariés de gérer, planifier et d'aménager leur fin de carrière et la transition vers la retraite :

- L'ouverture d'un compte épargne temps retraite ;
- Le bénéfice d'un temps partiel « senior » ;
- L'opportunité de constituer un capital lors du départ à la retraite ;
- L'accès à une formation sur la préparation au départ à la retraite.

Un accord relatif à l'accompagnement des salariés de plus de 50 ans a également été signé en décembre 2017 par les quatre organisations syndicales représentatives de l'Unité économique et sociale.

Cet accord comporte les objectifs suivants :

- **Mettre en œuvre une politique de gestion de carrières et de formation adaptée aux plus de 50 ans ;**
- **Dynamiser et entretenir la motivation par un juste équilibre vie professionnelle / vie personnelle et accompagner la transition vers la fin de carrière ;**
- **Encourager les mesures permettant le développement des compétences des collaborateurs ;**
- **Accompagner et anticiper le départ en retraite.**

Un accord portant sur le contrat de génération est également en vigueur dans les filiales CFCAL, Leasecom, Fortuneo et Armorique Habitat.

5.4.1.4 L'accompagnement des parcours

Compte tenu de l'évolution du marché bancaire et de l'assurance, de ses objectifs stratégiques, de sa pyramide des âges et de son positionnement territorial, le Crédit Mutuel Arkéa considère la mobilité professionnelle comme une condition essentielle à son développement.

Au-delà de cet engagement en matière de mobilité, le groupe souhaite accompagner les parcours, faire grandir les talents et promouvoir la mobilité pour ouvrir encore ses capacités d'innovation.

Chaque année, un entretien annuel d'appréciation permet aux salariés d'échanger avec leur manager sur les missions réalisées et les compétences du collaborateur. Lors de la campagne 2016-2017, 91 % des entretiens annuels ont été réalisés.

Des entretiens professionnels sont également réalisés entre le collaborateur et son manager, a minima tous les deux ans, afin d'aborder le parcours professionnel du collaborateur et ses souhaits d'orientation à 1 an et à 3 ans.

Pour encourager les salariés à être acteurs de leur parcours, l'entreprise propose les postes ouverts au recrutement via un système de bourse des emplois. Chaque société y publie ses offres et les collaborateurs peuvent y postuler.

Les salariés ont également la possibilité de bénéficier d'entretiens avec un correspondant RH pour approfondir les pistes évoquées lors de l'entretien professionnel.

Enfin, chaque année, le Crédit Mutuel Arkéa organise un « Carrefour des métiers » pour faire connaître et promouvoir la grande diversité du groupe, de ses métiers, ainsi que des outils mis à disposition des collaborateurs leur permettant d'être acteur de leur mobilité. La 5^e édition du Carrefour des métiers a été organisée en novembre 2017 et a permis à plus de 1 500 collaborateurs de venir à la rencontre de responsables RH du groupe.

En 2017, la mobilité interne a concerné 15 % des collaborateurs du groupe.

Au-delà de ces outils et dispositifs, la Direction des Ressources Humaines a décliné en 2016 ses quatre « Convictions » dans un plan d'action opérationnel. Il a pour objectif de mettre en place de manière concrète d'ici à la fin du plan stratégique Arkéa 2020 :

- Des parcours tout au long de la carrière du collaborateur, de son recrutement à son départ à la retraite,
- Des moments de vérités venant ponctuer ces parcours (l'intégration, une mobilité, le départ à la retraite, etc.).

Pour servir ces parcours et moments de vérité, des chantiers sont déployés. A titre d'exemple, en 2017, de nouvelles formations métiers ont vu le jour pour accompagner les projets structurants Arkéa 2020. Ainsi, l'ensemble des collaborateurs des réseaux Crédit Mutuel de Bretagne, du Sud-Ouest et du Massif Central ont été formés à la nouvelle approche clients.

Dans la lignée de ces « Convictions » visant à développer l'autonomie et la capacité d'entrepreneur des collaborateurs, le Crédit Mutuel Arkéa a décidé de lancer en septembre 2017 un service d'accueil pour les « intrapreneurs », permettant à des salariés de l'entreprise de développer de nouvelles activités, issues d'initiatives personnelles. L'objectif est de permettre aux porteurs de projets de bénéficier d'un accueil, de conseils d'experts voire d'un accompagnement logistique, et que leur projet, qu'il aboutisse ou non, bénéficie d'une écoute attentive de la part du groupe.

La filiale Financo a mis en place le programme JEDI (J'aide l'Entrepreneur à Développer son Idée). Ce programme a pour but de développer une culture entrepreneuriale en accompagnant chaque salarié afin qu'il agisse en entrepreneur adoptant des réflexes client, rentabilité, optimisation et prise d'initiative. Au sein de ce programme, s'intègre le

dispositif start up inside, qui a conduit à l'émergence de 19 idées portées par des salariés.

Par ailleurs, un accord d'entreprise sur la Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences pour l'Unité économique et sociale était en vigueur jusqu'en 2017. Il intégrait des dispositifs qui permettaient aux salariés de gérer pro-activement leur projet professionnel. La négociation d'un nouvel accord débutera au premier trimestre 2018.

Au-delà des parcours individuels, lorsque les métiers sont en tension ou que des réorganisations sont nécessaires, ces évolutions sont anticipées et gérées dans le cadre d'une politique de mobilité au sein du groupe.

Afin de renforcer cet engagement moral, l'Unité économique et sociale a adopté un accord relatif à l'information et l'accompagnement des salariés lors des projets de réorganisation. L'objectif de cet accord est de décrire et de déployer un dispositif opératoire visant à améliorer l'accompagnement des collaborateurs lors des restructurations et à faciliter les processus de changement.

Lorsque des réorganisations sont mises en œuvre, plusieurs dispositifs inclus dans la charte de mobilité du groupe visent à accompagner les salariés concernés. De plus, lorsque les réorganisations impliquent des mobilités géographiques de plus de 20 km, elles sont compensées par une prime de mobilité, qui est augmentée en fonction de la distance parcourue.

Au-delà de ce qui est prescrit par la charte de mobilité, chaque projet de réorganisation est accompagné par un correspondant Ressources Humaines dédié. Ce correspondant est chargé de soutenir les situations collectives et individuelles. Le processus d'accompagnement des collaborateurs débute toujours par un entretien individuel, au cours duquel le salarié et son interlocuteur RH évoquent ensemble les pistes d'évolution et les souhaits du collaborateur. Au cas par cas, le correspondant RH dédié dispose de plusieurs outils pour favoriser le maintien des salariés concernés au sein du groupe : mise en place de formations dédiées, accompagnement par le tutorat de compétences, évaluation des compétences, bureau extérieur spécialisé.

5.4.1.5 Un engagement élevé dans la formation des collaborateurs

La formation constitue une ressource fondamentale pour s'adapter aux transformations, développer les compétences, faciliter la carrière professionnelle des collaborateurs et contribuer ainsi à une meilleure efficacité de l'entreprise.

Le Crédit Mutuel Arkéa maintient un niveau d'engagement élevé en matière de formation : 4,6 % de la masse salariale en 2017. 85 % des salariés ont été formés en 2017, en progression de 7 points.

Le groupe développe un plan de formation qui regroupe l'ensemble des actions financées par l'entreprise pour :

- accompagner la stratégie d'entreprise ;
- faciliter l'adaptation à l'emploi ;

- favoriser les évolutions professionnelles ;
- entretenir la motivation des collaborateurs.

En complément du plan de formation, les collaborateurs bénéficient de dispositifs individuels tels que : la Validation des acquis de l'expérience (VAE), le Compte Personnel de Formation (CPF), le Congé individuel de formation (CIF) ainsi que le dispositif de financement régi par le Comité paritaire de gestion du CIF (COPARCIF). Ce dispositif spécifique au Crédit Mutuel Arkéa contribue aux financements des :

- projets de reconversion externe au Crédit Mutuel Arkéa ;
- contributions au monde associatif ;
- besoins de formation personnels.

Face à un renforcement des exigences en matière de formation sur les activités réglementées du groupe, le recours aux outils digitaux s'est développé : e-learning, MOOC, classes virtuelles et quiz.

En 2017, le groupe a mis à disposition de ses nouveaux collaborateurs recrutés sur un poste de chargé(e) de clientèle particuliers une formation à la RSE. Disponible en e-learning, cette formation a pour objectif de leur transmettre les principaux éléments à connaître concernant la RSE dans le groupe.

En outre, le Comité central d'entreprise, qui couvre le périmètre de l'Unité économique et sociale, propose chaque année, grâce au versement d'une dotation de Congé Individuel de Formation, un plan de formation spécifique, sous forme de stages, axés sur l'accompagnement du salarié dans la vie active, afin de l'aider à mieux comprendre et mieux vivre son environnement professionnel et personnel.

L'offre de stage comprend quatre thématiques :

- Accomplissement et confiance en soi
- Découverte et culture générale
- Santé et bien être
- Solidarité

En 2017, 33 stages ont été proposés. Le salarié souhaitant y participer bénéficie d'un congé formation, il n'y a donc aucun impact sur ses congés annuels ou sur sa rémunération.

Spécifiquement dans le domaine environnemental, des dispositifs de sensibilisation et de formation sont mis en place à destination des collaborateurs du groupe (cf. partie 5.4.2.2).

5.4.1.6 Les managers, coachs bienveillants et exemplaires

La qualité du management est un levier majeur de la réussite, de la motivation et de l'engagement des salariés. Pour cela, le groupe positionne le manager comme le premier interlocuteur RH de l'entreprise et le relais au quotidien, auprès de salariés, de la politique des ressources humaines du groupe.

A ce titre, le groupe a déployé fin 2016 un séminaire d'intelligence collective auprès de ses cadres dirigeants pour accompagner la transformation des postures managériales vers plus d'entrepreneuriat, de transversalité, de promotion des talents et de diversité. Ce séminaire expérimental ayant obtenu l'adhésion des participants, a été proposé à plus grande échelle à deux reprises en 2017.

Suite à ces séminaires, chaque manager du groupe a eu accès à une plateforme de e-learning, consistant en une « boîte à outils », lui permettant de disposer des moyens nécessaires à l'adoption de cette nouvelle posture. Les modules de ce e-learning comportent notamment les thèmes suivants :

- Booster l'engagement de l'équipe
- Entraîner l'amélioration continue
- Stimuler la production d'idées

Les managers peuvent également partager leurs expériences au travers d'un outil communautaire.

La charte du management a été réécrite afin d'être en phase avec cette nouvelle approche RH. En novembre 2017, une « semaine du management » a été l'occasion pour les collaborateurs en situation de management de partager leurs bonnes pratiques au travers d'ateliers d'échanges sur les valeurs de la nouvelle charte.

En 2017, le groupe a également déployé son nouveau parcours d'entrée en management : "Arkéa Management Académie", un programme de formation de plusieurs mois pour tous les managers entrant en fonction. Le programme comprend techniques de management, animation collective, motivation, droit social, gestion du stress, développement personnel ou encore qualité de vie au travail.

Par ailleurs, chaque manager est évalué annuellement, comme l'ensemble des collaborateurs du groupe. Les managers sont évalués sur la connaissance, le savoir-faire et les compétences sociales précisés dans leur fiche de mission, et adaptés à leur situation managériale.

Afin de compléter l'évaluation de ces compétences managériales de base, et accompagner l'un des quatre axes essentiels de la politique RH en 2020 (« Accompagner les managers dans leur rôle d'accompagnateurs bienveillants et exemplaires et développer des compétences collaboratives, coopératives et transversales »), il est également demandé aux managers de les évaluer sur des compétences spécifiques liées au projet stratégique « Arkéa 2020 ».

5.4.1.7 La promotion de la qualité de vie au travail

Parce que le capital humain est sa première ressource, l'entreprise considère que la promotion de la qualité de vie au travail constitue un enjeu majeur car elle est tout à la fois un facteur de bien vivre au travail pour les salariés et de performance globale et durable de l'entreprise.

Démarche de labellisation Great Place to Work

Fin 2017, le Crédit Mutuel Arkéa a choisi de s'inscrire dans une démarche de « labellisation des entreprises au sein desquelles il fait bon travailler », Great Place To Work. Cette démarche s'appuie sur un audit et une enquête menée auprès de l'ensemble des salariés. Près de 80 % des salariés du groupe ont répondu à l'enquête.

Le groupe voit dans cette démarche une opportunité de :

- s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue, en s'inspirant de ce que font les meilleurs en la matière et en faisant progresser nos pratiques ;
- renforcer l'esprit groupe et notre fierté d'appartenance ;
- mieux faire connaître les belles initiatives qui existent déjà dans l'entreprise.

Equilibre vie professionnelle et vie personnelle

Le Crédit Mutuel Arkéa a signé la Charte de parentalité en 2011 et l'Unité économique et sociale a signé, plusieurs accords successifs en matière d'égalité professionnelle, portant une attention particulière à l'équilibre des vies.

A noter notamment, plusieurs actions mises en place en faveur des salariés parents :

- Congés « enfant malade »
- Participation aux frais de garde des jeunes enfants
- Horaires aménagés pour les femmes enceintes
- Durée du congé maternité de 18 semaines dès le premier enfant avec maintien du salaire
- Maintien du salaire lors du congé de paternité.

L'entreprise encourage les dons de congés pour enfants gravement malades : en 2017, 196 collaborateurs de l'Unité économique et sociale ont réalisé des promesses de dons, pour 277 jours qui peuvent être mis à disposition des salariés susceptibles d'en avoir besoin. Des dons de congés pour enfants ou conjoints gravement malades sont également en place au sein de Suravenir.

Une crèche inter-entreprises est par ailleurs accessible aux salariés, à proximité immédiate du siège du groupe. Enfin, les collaborateurs du siège et de certaines filiales

bénéficient de services de restauration sur leur lieu de travail, ainsi que de services de conciergerie (Suravenir et Financo). En 2017, une enquête pour connaître les attentes en matière de service de conciergerie a été adressée aux salariés du siège, dont les résultats sont à l'étude.

Par ailleurs, si les nouvelles technologies font aujourd'hui partie intégrante de l'environnement de travail et sont indispensables au bon fonctionnement des entreprises, l'entreprise est attentive au droit à la déconnexion. Des évolutions ont été réalisées afin de procéder à la déconnexion automatique (sur des plages horaires définies) des accès externes de certains collaborateurs aux outils informatiques du groupe.

Un accord d'entreprise sur le droit à la déconnexion est en cours de négociation avec les partenaires sociaux de l'Unité économique et sociale. Cet accord prévoit notamment la mise en place d'actions visant à restreindre la mise à disposition d'outils nomades, ainsi que les accès externes à la messagerie d'entreprise, et à en contrôler l'utilisation. Il prévoit également la conduite d'actions de sensibilisation auprès des managers, destinées à assurer leur exemplarité dans l'utilisation des outils numériques.

La filiale Leasecom a signé un accord sur ce sujet en 2017.

Flexibilité du travail

Dans la droite ligne du projet stratégique Arkéa 2020, trois accords d'entreprise ont été mis en œuvre depuis 2016 sur le périmètre de l'Unité économique et sociale, visant à valoriser le degré d'autonomie des collaborateurs. Ils permettent aux collaborateurs qui le souhaitent de disposer d'un cadre de travail plus souple, dans une relation de confiance réciproque avec l'entreprise et leurs managers :

- Accord sur le Forfait Jours, pour les cadres positionnés sur l'une des catégories d'emplois retenues et dont l'autonomie est avérée. L'esprit de cet accord réside dans la volonté d'abandonner une gestion figée que peut représenter l'organisation de travail journalière, au profit d'une gestion annuelle des jours travaillés, qui permet une meilleure flexibilité dans l'organisation professionnelle et personnelle des collaborateurs et favorise ainsi un meilleur équilibre des vies.
- Accord sur le télétravail : après plus d'une année d'expérimentation de cette nouvelle organisation du travail auprès de 50 salariés et un bilan positif, un avenant au premier accord a été signé en avril 2017. Il a élargi la population de télétravailleurs à une centaine de salariés et offert plus de souplesse dans l'organisation du temps de travail. Fin 2017, des négociations ont été engagées et ont abouti à la signature d'un nouvel accord collectif, marquant la transformation de cette phase d'expérimentation en une modalité pérenne d'organisation du travail. Ce nouvel accord a assoupli les modalités de mise en place du télétravail, en supprimant le plafond maximum d'exercice du télétravail de 5 jours par mois, et en le remplaçant par une obligation de présence dans l'entreprise de deux jours par semaine. Le télétravail sera désormais proposé à l'ensemble de la population des services centraux et sera proposé sous une forme expérimentale à certains salariés des réseaux commerciaux.

- Accord sur le temps partiel choisi, visant à favoriser le « turn over » des salariés en bénéficiant, et donc à permettre un accès plus large au temps partiel. Les salariés peuvent désormais faire une demande de temps partiel pour une période déterminée, à savoir 2 ans renouvelables.

Certaines filiales expérimentent également le télétravail (Suravenir, Suravenir Assurances, Fortuneo, Armorique Habitat). Une charte de travail à distance pour les commerciaux itinérants a également été mise en place en 2017 chez Financo.

👉 **Risques professionnels**

Forte d'une culture de santé et de sécurité ancienne, l'entreprise conduit une démarche d'amélioration continue et de prévention des risques. Les actions menées couvrent les trois niveaux de prévention : primaire (actions visant à supprimer le risque à la source), secondaire (actions visant à renforcer la résistance face au risque), tertiaire (actions curatives).

Les entités du groupe réalisent, annuellement, un Document Unique qui recense et évalue les risques professionnels et les plans d'actions associés.

Le site intranet des salariés de l'Unité économique et sociale informe sur les dispositifs mis en place et les relais disponibles dans l'environnement de travail. Il constitue un vecteur d'information permanente de l'ensemble des salariés sur la prévention des risques professionnels.

Par ailleurs, les managers et différents relais « risques professionnels » sont formés à la prévention des risques professionnels via des cursus de formation spécifiques.

Afin d'accompagner les salariés en difficulté, l'entreprise a mis en place un partenariat avec un réseau d'assistantes sociales. Un bilan est réalisé chaque année. En outre, une infirmière est présente à temps plein dans les locaux des services centraux du groupe.

En 2017, l'entreprise a poursuivi une démarche concertée avec les partenaires sociaux en matière de qualité de vie et de prévention des risques psycho-sociaux.

Après celle de 2015, une nouvelle enquête qualité de vie au travail a été lancée début 2017 sur le périmètre de l'Unité économique et sociale à laquelle 56 % (+ 3 points/2015) des salariés concernés ont répondu. Les résultats ont été communiqués en juillet 2017 à l'ensemble des collaborateurs et un plan d'actions a été mis en place.

A titre d'exemples :

- formation des managers à la Qualité de Vie au Travail dans le cadre d'Arkéa Management Académie,
- déploiement du Programme Rebond : dispositif d'accompagnement personnalisé à destination des salariés en situation de décrochage professionnel pour des motifs liés au travail ou d'ordre personnel. Dans ce cadre, un plan d'actions personnalisé adapté à la situation de chaque salarié est conçu puis mis en place. Il a permis à

certaines collaborateurs de se réorienter professionnellement, au sein de l'entreprise ou à l'extérieur, grâce à un accompagnement adapté.

- organisation d'une semaine du bien vivre au travail (programme de newsletters adressées chaque jour comprenant astuces, conseils et outils simples dispensés par un coach pour changer ses habitudes et rester zen).

Les filiales mènent également des actions en faveur de la qualité de vie au travail : en 2017, Leasecom a organisé une semaine de la RSE et de la Qualité de Vie au Travail ; Novélia a mis en place des journées du bien-être au travail.

Enfin en 2017, le groupe a participé au mois sans tabac, au cours duquel des informations régulières ont été données aux salariés. Au siège du groupe, une animation a également été organisée : les salariés ont été sensibilisés à l'arrêt du tabac, des kits d'aide et des rendez-vous personnalisés ont été proposés.

Les accidents du travail restent peu fréquents et de faible gravité : 66 accidents en 2017, contre 57 en 2016. Le nombre total de jours d'absence liés à ces accidents atteint 4 839 jours, dont 2 933 reconnus par la CPAM en France.

Concernant les maladies professionnelles, deux déclarations de salariés en maladie professionnelle reconnue comme telle par la CPAM en France ont été constatées.

Bien être dans l'espace de travail

Plusieurs initiatives ont été menées en 2017 afin de repenser les espaces de travail et d'offrir des conditions de travail améliorées pour les collaborateurs des services centraux et des filiales. Des salles de réunion et de pause ont été réaménagées afin de privilégier les échanges, la convivialité et la modularité.

Par ailleurs, dans les réseaux, le concept de Nouvelles Caisses locales offre des espaces de travail des collaborateurs et d'accueil des clients en totale adéquation avec les ambitions d'attention sincère vis-à-vis des clients et des salariés prônées dans le cadre du projet « Ambition Obsession Client ».

Une salle de sport a également été ouverte en 2017 dans le bâtiment du siège de Suravenir.

Dans le cadre de ses nouveaux locaux, Fortuneo a été accompagné par un architecte d'intérieur spécialiste des espaces de travail collaboratifs.

Par ailleurs, différentes actions ont été menées en 2017, en faveur de la qualité de l'alimentation des collaborateurs.

Accompagnement de l'engagement solidaire des collaborateurs

L'entreprise accompagne ses salariés engagés dans des manifestations à caractère humanitaire ou citoyennes. Qu'ils soient participants ou organisateurs, de nombreux collaborateurs du groupe participent par exemple à différentes courses au profit de la recherche médicale, organisées à travers la France (Ex : octobre rose, Trans'iroise, etc).

Du fait du fort maillage territorial, les Caisses locales des trois fédérations participent également à de nombreuses actions locales.

Porté par la communauté RSE et la RH, un projet d'arrondi sur salaire a été concrétisé chez Suravenir. L'Arrondi sur salaire consiste en la possibilité pour les salariés de faire chaque mois des micro-dons directement prélevés sur leur paye. Ces dons permettent de soutenir deux associations (L'Institut Curie et Action Enfance) qui ont été choisies après un vote des salariés.

L'un des projets phare de la stratégie RSE du groupe est le développement du mécénat de compétences. Différentes initiatives visant à permettre aux collaborateurs de partager leurs compétences au bénéfice d'associations ont été menées en 2017, au CMSO, chez CFCAL et Financo. La pérennisation du partenariat liant le CMSO à l'association Nos Quartiers ont du Talent procède également de cette même volonté d'accompagnement de la population jeune dans ses projets. Depuis maintenant 3 ans, 5 parrains salariés ont accompagné 35 jeunes dans leur recherche d'emploi, et une vingtaine d'entre eux dispose maintenant d'un emploi.

Le mécénat de compétences sera proposé à plus grande échelle dans le groupe en 2018. Un volet mécénat de compétences est également intégré à l'accord collectif portant sur les salariés en seconde partie de carrière.

Enfin, deux fois par an, l'entreprise organise, sur le temps de travail, une collecte de sang au sein des services centraux du groupe, en collaboration avec l'établissement français du sang. Lors de la dernière campagne, 162 salariés se sont portés volontaires.

5.4.1.8 Une politique salariale motivante

Depuis 2015, un dispositif de bonification destiné à l'ensemble des collaborateurs du groupe a été mis en place. Ce nouveau périphérique de rémunération conditionné par l'atteinte d'objectifs groupe, est redistribué de manière égalitaire. Compte-tenu des bons résultats obtenus sur la période triennale 2014-2015-2016, le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa a approuvé le déclenchement de la Bonification Groupe sur 2017 conduisant au versement d'une prime égalitaire de 958 euros bruts pour un collaborateur exerçant à temps plein.

Les négociations annuelles obligatoires (NAO) 2017 ont abouti à une augmentation générale annuelle de 290 euros par salarié de l'Unité économique et sociale, soit + 1,09 % du salaire médian réseau avec moins de 5 ans d'ancienneté ; ou + 0,77 % du salaire médian des collaborateurs concernés.

Les salariés sont associés aux performances de l'entreprise, à travers des dispositifs d'intéressement et de participation. En 2017, une enveloppe totale d'épargne salariale de 63 millions d'euros a été distribuée aux salariés du groupe.

Sur le périmètre de l'Unité économique et sociale, un nouvel accord d'intéressement pour la période 2017-2019 a été signé en juin 2017. Ce nouvel accord reprend l'essentiel des bases posées dans l'accord précédent et y ajoute des critères de majoration de l'enveloppe dont certains portent sur le bilan carbone du groupe et la mixité. L'objectif poursuivi étant de renforcer encore le lien entre l'intéressement et l'atteinte d'objectifs stratégiques du plan « Arkéa 2020 ».

Par ailleurs, il existe au sein de l'Unité économique et sociale des dispositifs de rémunération variable à destination notamment des populations commerciales.

Sont concernées par des dispositifs de rémunération variable :

- les populations de gérants de la salle des marchés de Federal Finance ;
- et les populations du réseau commercial (3 fédérations), avec un dispositif, pouvant atteindre jusqu'à 2,5 mois de salaire, qui repose sur la performance collective avec une reconnaissance de l'investissement individuel. Ce dispositif a permis en 2017 la distribution de 7,2 millions d'euros de rémunération variable, ayant bénéficié à 3 243 collaborateurs.

Les filiales hors périmètre Unité économique et sociale réalisent leur propre négociation annuelle obligatoire.

En 2017, 29 % des salariés du groupe ont bénéficié d'une augmentation individuelle.

5.4.1.9 Un dialogue social actif

Chaque société du groupe dispose, selon ses propres obligations réglementaires, de ses institutions représentatives du personnel : délégués du personnel, délégués syndicaux, Comités d'entreprise ou d'établissement et Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail. L'Unité économique et sociale et chaque filiale en dehors de ce périmètre négocient leurs propres accords d'entreprise. Il existe, par ailleurs, une instance d'informations économiques, sociales et organisationnelles : le Comité de groupe. Il se réunit deux fois par an. Cette instance est informée de la situation et des perspectives de l'ensemble des entités.

A fin 2017, 98 % des salariés du groupe étaient couverts par une convention collective.

Au sein de l'Unité économique et sociale, la nouvelle architecture des instances représentatives du personnel est mise en place depuis mai 2016, selon un accord sur le droit syndical et la représentation du personnel. Cet accord, précurseur des dispositions de la loi Rebsamen, assure notamment aux représentants du personnel des moyens nouveaux de conjuguer l'exercice de leurs mandats avec leurs parcours et orientations professionnels.

Désormais, huit instances des délégués de proximité (IDP) se réunissent tous les deux mois. Une commission permanente de coordination des commissions HSCT de ces nouvelles IDP a également été créée.

Quatre comités d'établissement sont également en fonction (Crédit Mutuel de Bretagne, Crédit Mutuel Massif central, Crédit Mutuel du Sud-Ouest, Siège-Pôle Entreprises et Institutionnels).

Cette activité sociale soutenue a nécessité de reconnaître le positionnement particulier des représentants du personnel, qui bénéficient d'un accord spécifique relatif à leur évolution salariale et leur carrière. Dans ce cadre, où les acteurs agissent en confiance, se développe depuis de nombreuses années un dialogue social dynamique et innovant, se concrétisant notamment par la négociation et la signature de nombreux accords d'entreprise.

La direction des Ressources humaines communique régulièrement sur les échanges menés avec les représentants des salariés lors des commissions de négociations ou comités d'établissement. Les salariés sont informés du dialogue social au travers de ces communications, avec un état des lieux des propositions réalisées et des décisions prises. Les organisations syndicales bénéficient de plusieurs moyens de communications et des infrastructures sont mises à leur disposition avec des locaux syndicaux.

Liste des accords d'entreprise signés en 2017

Accords relatifs à la rémunération des collaborateurs

Accords sur le contrat d'intéressement pour l'Unité économique et sociale, Suravenir, Fortuneo et Armorique Habitat et avenant au contrat d'intéressement chez Financo

Accords sur le règlement du PEE pour l'Unité économique et sociale et Suravenir

Accord de participation chez Suravenir

Accords NAR 2017 pour l'Unité économique et sociale, Suravenir, Financo

Accord sur les rémunérations chez Suravenir Assurances

Accord sur la monétisation du CET pour l'Unité économique et sociale

Accords relatifs aux conditions de travail et à l'équilibre vie professionnelle – vie personnelle

Accords sur la mise en place ou l'expérimentation du télétravail pour l'Unité économique et sociale, Suravenir Assurances, Leasecom

Accords portant sur le travail à temps partiel chez CFCAL et Novélia

Accord portant sur le droit à la déconnexion chez Leasecom

Accord portant sur l'indemnité kilométrique vélo chez CFCAL

Accords sur les cotisations « conjoints cotisants volontaires » et « retraités déjà inscrits sur le contrat » pour l'Unité économique et sociale

Accords sur le régime complémentaire santé et prévoyance pour l'Unité économique et sociale et Suravenir

Accord sur le forfait jours chez Novélia

Accords relatifs à la gestion des carrières et à l'égalité des collaborateurs

Accord pour les collaborateurs de plus de 50 ans pour l'Unité économique et sociale

Accord sur les dispositifs d'anticipation retraite au sein de l'Unité économique et sociale

Accord sur l'égalité professionnelle chez Novélia

Accords relatifs au dialogue social

Accord relatif à la prorogation des mandats des membres du CHSCT chez Financo

Accord relatif au regroupement des instances représentatives du personnel DP et CHSCT chez Financo

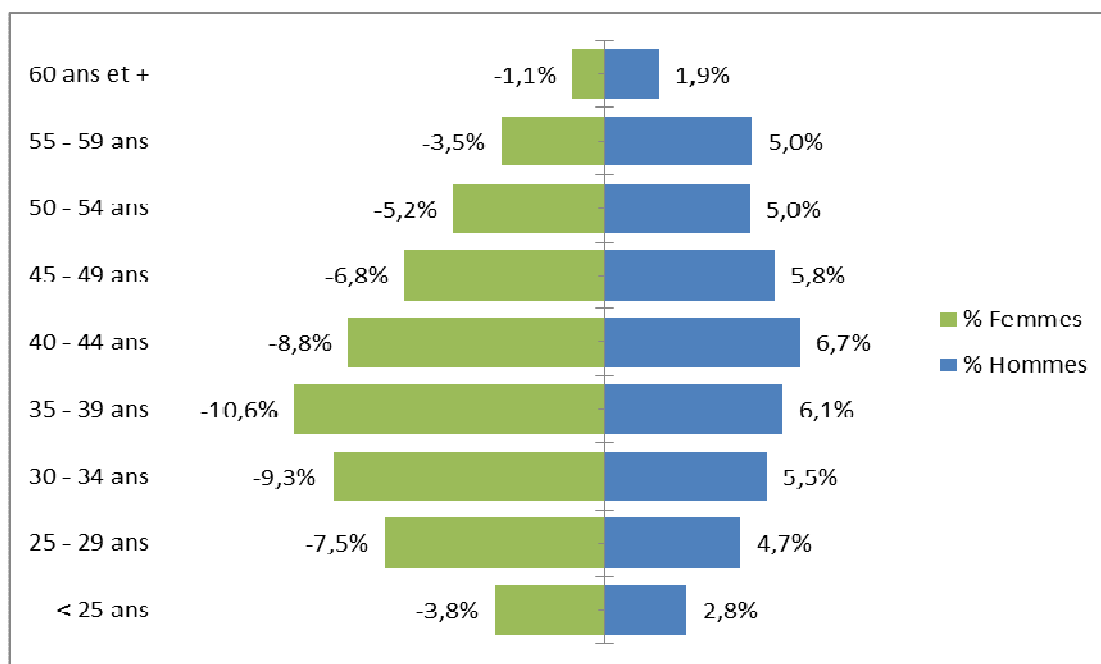
Protocole d'accord préélectoral chez Financo

Au cours de l'année 2017, aucun accord en matière de santé sécurité n'a été signé dans le groupe.

5.4.1.10 Indicateurs de performance sociale

Crédit Mutuel Arkéa	2015	2016	2017
Effectif total (personnes physiques)	9 345	9 539	9 891
Effectifs permanents (CDI) (personnes physiques)	8 603	8 797	9 070
Effectifs non permanents (personnes physiques)	742	742	821
Effectif total (Equivalent Temps Plein)	9 046	9 241	9 590
Effectifs permanents (CDI - Equivalent Temps Plein)	8 357	8 587	8 856
Effectifs non permanents (Equivalent Temps Plein)	688	654	734
Cadres	5 063	5 266	5 627
% de femmes parmi les cadres	43,1%	43,9%	44,5%
Non cadres	4 282	4 273	4 264
Age moyen (ans)	40	40	40
Recrutements (CDI + CDD)	1 800	1 815	1 888
Nombre de salariés en CDI ayant quitté l'entreprise	451	509	534
dont licenciements	51	43	80
Rémunération moyenne par salarié CDI en euros	43 378	44 786	45 464
Nombre moyen d'heures de formation par salarié ayant suivi une formation	24	25	24
% de masse salariale consacrée à la formation	4,4%	4,7%	4,6%
Nombre total de jours calendaires d'absence	140 673	177 282	163 728
Taux de personnes handicapées	3,3%	3,3%	3,3%

Pyramide des âges (répartition par tranche d'âge, en % de l'effectif total)



5.4.2 L'empreinte environnementale directe du Crédit Mutuel Arkéa

La transition environnementale est un axe majeur de la Responsabilité Sociétale du Crédit Mutuel Arkéa.

Cette ambition passe principalement par l'accompagnement de ses clients (cf. partie 5.3), mais elle nécessite également une maîtrise de son empreinte environnementale directe, ce qui implique une baisse des consommations d'énergie et de ressources naturelles ainsi qu'une diminution des émissions de gaz à effet de serre.

5.4.2.1 Risques environnementaux et climatiques

Le Crédit Mutuel Arkéa, soucieux de prévenir et limiter les risques liés au changement climatique, intègre les enjeux de la transition environnementale dans ses activités.

Dans le domaine de la banque de détail aux particuliers, aux entreprises et aux collectivités, le Crédit Mutuel Arkéa a fait le choix d'accompagner ses clients et sociétaires dans la rénovation énergétique de leurs biens immobiliers, de financer des entreprises du secteur des énergies nouvelles et de l'économie circulaire, et d'accompagner les évolutions de business model vers des activités plus respectueuses de l'environnement.

Dans ses activités de gestion d'actifs et d'assurances, le Crédit Mutuel Arkéa intègre une analyse des risques extra-financiers ayant pour vocation de capter les types de risques mal appréhendés par l'analyse financière, tel que le risque climatique. Le risque climat est intégré aux critères d'analyse ESG (Environnement Social et Gouvernance) mis en place par Federal Finance Gestion et dont l'expertise est mise à disposition des filiales d'assurances.

Enfin, dans le cadre de son propre fonctionnement interne, le Crédit Mutuel Arkéa réalise un bilan carbone annuel à l'échelle du groupe et pour chaque entité, afin de déployer des plans actions permettant de réduire l'impact carbone de ses activités et ceci dans une démarche de long terme.

D'un point de vue financier, en 2017, le groupe n'a pas comptabilisé de provisions pour risques environnementaux dans ses comptes consolidés. En revanche, dans le cadre du calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel, figurent notamment parmi les scénarios de risques pris en compte, ceux liés à des dégradations d'actifs liées à des incidents en lien avec des problématiques environnementales et/ou climatiques. Dans le cadre des activités d'assurances dommages, les risques d'événement tempête exceptionnel sont identifiés. Le programme de réassurance permet d'atténuer l'impact de ces événements climatiques.

En 2017, le groupe n'a pas versé d'indemnités en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement.

5.4.2.2 Sensibilisation et formation des collaborateurs aux bonnes pratiques

L'espace dédié à la Responsabilité Sociétale sur l'intranet du groupe propose aux collaborateurs différentes actions en matière de réduction de leur empreinte environnementale, complétées par des initiatives déployées par les entités. Afin d'instaurer des réflexes au quotidien, des stickers sensibilisant les collaborateurs aux éco-gestes ont été affichés dans les bâtiments des services centraux, de certaines filiales et directions départementales du Crédit Mutuel de Bretagne.

En 2017, un atelier dédié aux éco-gestes informatiques a été mené avec les équipes informatiques et a débouché sur l'organisation d'une journée de sensibilisation à la consommation énergétique liée au stockage des données à travers un concours de nettoyage des boîtes mail.

Pour la première fois en 2017, l'accord sur le contrat d'intéressement des collaborateurs de l'Unité économique et sociale intègre un critère de majoration lié à la baisse du bilan carbone par ETP.

5.4.2.3 Eco-conception et économie circulaire

Eco-conception

En 2015, un audit de l'éco-conception du nouveau concept de Caisses locales avait été mené permettant de définir un plan d'actions afin d'en renforcer encore les performances environnementales, sociétales et sociales. Suite à cet audit, une mission a été réalisée en 2017 pour la mise en place d'un cahier des clauses techniques particulières (CCTP) Eco-construction/RSE et la rédaction d'une charte chantier responsable.

Au-delà des bâtiments, l'éco-conception s'ancre dans les pratiques du groupe. L'inclusion d'une analyse RSE dans les notes de lancement de tout nouveau projet et la systématisation de la dématérialisation des nouveaux produits témoignent de cette volonté. En outre, le groupe a travaillé avec un prestataire externe afin d'améliorer l'éco-conception informatique, en menant un audit des applications mobiles existantes et en développant et paramétrant les applications pour être moins énergivores.

Lutte contre le gaspillage alimentaire

Des actions RSE ont été déclinées dans les restaurants d'entreprise du Crédit Mutuel Arkéa dans le but d'impliquer et de sensibiliser à la fois le prestataire et les convives sur le gaspillage alimentaire, notamment à travers des supports de communication.

Gestion des déchets

Depuis 2014, le groupe a optimisé la chaîne de traitement des déchets de façon à maximiser la valorisation des déchets, avec :

- La mise en place de « croc-feuilles » dans les bâtiments administratifs et les Caisses locales : des corbeilles à papier pour accroître le pourcentage de papier envoyé au recyclage. Financo les a également installés au niveau de son siège et des agences.
- La réorganisation des bennes et containers, pour favoriser le tri ;
- Le réaménagement des poubelles de tri ;
- L'identification d'exutoires locaux pour le traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques ;

Depuis 2015, un système de recyclage des gobelets, bouteilles et canettes est en place dans les bâtiments des services centraux. Plusieurs filiales ont abandonné l'usage de gobelets en plastique ou des bouteilles d'eau en 2017. C'est notamment le cas de Financo et du CFCAL. Cette politique « zéro gobelet » sera étendue aux services centraux du groupe et à Suravenir début 2018.

En 2017, la collecte des bio-déchets a été réorganisée dans les restaurants d'entreprise. Ceux-ci font désormais l'objet d'une récupération par un prestataire afin d'être valorisés dans le cadre de la méthanisation.

Concernant les déchets technologiques (informatique, bureautique...), Leasecom récupère les équipements arrivés en fin de contrat de location, ou ceux remplacés en cours de contrat par des matériels plus récents, et les recycle via son Centre Technique de Remarketing. Ces produits sont ensuite reconditionnés et revendus sur le marché secondaire, ou détruits selon les normes DEEE, un certificat attestant alors de leur destruction selon un processus éco-responsable.

L'association Ark'ensol réalise également, en lien avec Leasecom, des dons de matériels informatiques reconditionnés (ordinateurs, imprimantes et serveurs) à des associations clientes des fédérations. En 2017, le groupe a également procédé à des dons de téléphones portables et de micro-ondes.

Dans les services centraux, le mobilier usagé est récupéré par l'éco-organisme Valdelia afin d'être valorisé ou réutilisé. Dans le cadre du renouvellement du mobilier de bureau chez Suravenir Assurances, l'ancien mobilier a été mis en vente auprès des collaborateurs afin de favoriser sa réutilisation. Les fonds ainsi collectés ont été reversés à l'association ECLAS.

Soucieux de poursuivre cette dynamique et de l'étendre à l'ensemble des entités du groupe, une mission d'organisation générale a été lancée fin 2016 afin d'optimiser la gestion de tous les flux de déchets du groupe (hors déchets de chantier). Un diagnostic sur le périmètre des services centraux de Brest a été réalisé par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Brest en 2017. Au niveau groupe, la mission devrait aboutir à de nouvelles actions, courant 2018.

5.4.2.4 Une gestion responsable des ressources

Energie

En tant qu'acteur du secteur financier, les principales consommations énergétiques du groupe concernent son parc informatique et ses datacenters.

L'action volontariste du groupe se traduit par l'optimisation des consommations énergétiques sur les lieux de travail.

En 2016, les équipes informatiques ont procédé à des évolutions permettant de réduire l'empreinte numérique de certains fichiers. En 2017, le groupe est parvenu à retirer 50 serveurs mais l'essentiel des retraits sera réalisé en 2018. Ce processus a permis de maîtriser la hausse de consommation énergétique malgré l'augmentation des services et du périmètre. Après l'isolation des allées froides par l'installation de portes, la réduction de la consommation énergétique des datacenters s'est poursuivie avec le test de la solution « CoolRoof », peinture réfléchissante pour l'isolation thermique, sur un datacenter en 2017. En outre, les équipes informatiques ont déployé dans les services centraux et les Caisses locales un système permettant une meilleure gestion de l'extinction des postes informatiques.

Le groupe et ses filiales, notamment Fortuneo et Armorique Habitat, ont anticipé l'évolution des normes pour leurs nouvelles constructions. Le nouveau siège de Fortuneo, dont la construction s'est achevée fin 2017, intègre des critères de développement durable les plus avancés, afin d'obtenir les normes BEPOS et Haute Performance Energétique (HPE). Armorique Habitat poursuit ses efforts dans les constructions labellisées systématiquement en très Haute Performance Energétique et soutient des projets novateurs en matière d'économie d'énergie et de réduction de charges pour les locataires.

Une autre filiale, Foncière Investissement, s'inscrit dans la même démarche responsable et collabore, d'une manière soutenue, avec des promoteurs de constructions durables.

Dans le cadre du renouvellement de ses contrats d'énergie, le groupe a également étudié l'option de l'énergie verte fin 2017, qui aboutira en 2018.

Papier

L'action du groupe visant à réduire la consommation de papier à destination de sa clientèle passe par la dématérialisation et la signature électronique de ses offres.

Avec la signature électronique des documents sur toute sa gamme, Fortuneo permet à ses clients d'effectuer directement en ligne les opérations de souscription pour l'ensemble des produits proposés. Après la dématérialisation du crédit immobilier, les fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Sud-Ouest et du Massif Central ont étendu la signature électronique en 2017, avec la dématérialisation de l'ouverture de compte, que celle-ci soit réalisée en ligne ou en agence. Ces trois fédérations proposent également la signature électronique pour certains produits, notamment les livrets. Financo a également lancé un projet 100% digital qui a permis la dématérialisation des

souscriptions et le transfert des pièces justificatives sur le marché de l'habitat et de l'automobile.

Le groupe intensifie ses pratiques pour réduire le volume du papier utilisé en interne grâce :

- à la généralisation du recto-verso par défaut sur les systèmes d'impression ;
- à la mise en place en décembre 2017, dans le nouveau bâtiment de Fortuneo, d'un système d'édition par badge pour diminuer les impressions non retirées ;
- à la généralisation du recours aux consommables remanufacturés (seconde vie).

En parallèle, le groupe poursuit la réorganisation de son parc d'imprimantes : suppression des imprimantes individuelles, paramétrage de l'impression en noir et blanc par défaut, et sensibilisation des collaborateurs aux pratiques respectueuses de l'environnement. Un tableau de bord statistique placé au-dessus des copieurs permet de sensibiliser les utilisateurs à leurs consommations.

En interne, la dématérialisation des bulletins de salaire des nouveaux collaborateurs est désormais systématique. En 2017, le wifi a été généralisé à l'ensemble des salles de réunion des services centraux dans l'objectif de limiter le recours aux impressions.

Ces actions ont contribué à la baisse des consommations de papier en 2017.

Tous les papiers approvisionnant les ateliers de reprographie respectent les normes FSC (Forest Stewardship Council) / PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification scheme) de gestion durable des forêts et de traçabilité des produits. En 2017, Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels a noué un partenariat avec EcoTree et contribue ainsi à la reforestation avec l'acquisition de 3 000 arbres plantés.

Eau

Le Crédit Mutuel Arkéa ne rencontre pas de difficultés en matière d'approvisionnement en eau, les activités du groupe étant localisées en France et en Belgique.

Des équipements réduisant la consommation d'eau sont installés dans les bâtiments des services centraux (réducteurs de pression sur les robinets et système de chasse économique) et dans les Nouvelles Caisses locales des trois fédérations.

5.4.2.5 Une politique d'achats responsable

Les enjeux environnementaux sont pris en compte dans les appels d'offres dont l'objet intègre des contraintes environnementales :

- En amont, les attentes environnementales sont précisées. Cela concerne aussi bien des prestations, produits ou des matériels utilisés, que des techniques métiers.

- Lors de l'évaluation des offres, un critère environnemental est intégré afin de privilégier les fournisseurs et sous-traitants les plus vertueux. Ce critère peut être basé sur des produits, des techniques utilisées (processus de fabrication, gestions des déchets, circuits d'approvisionnement et d'acheminement...), mais également sur des certifications.

Concrètement, cela se traduit par le choix de produits Ecolabel pour les prestations de ménage, l'utilisation de fournitures ayant le label 'green' ou encore la gestion des espaces verts qui prend davantage en compte la protection de la faune et de la flore locales.

Des bonifications ont aussi pu être accordées à des fournisseurs et sous-traitants ayant une démarche de mise en place d'une flotte propre, ou encore à ceux qui valorisent au maximum les déchets générés.

Afin de réduire l'impact environnemental de certains achats, dans le cadre du nouveau contrat fournitures de bureau, un système de bonus-malus est en place depuis janvier 2016 afin de réduire les achats de faible montant, permettant ainsi d'optimiser le nombre de transport et de réduire l'impact environnemental lié à ces livraisons.

Le circuit de recyclage des cartouches d'impression a été optimisé afin d'assurer une meilleure traçabilité des produits et de leur traitement.

Dans le cadre des travaux menés sur le devoir de vigilance du Crédit Mutuel Arkéa, les risques environnementaux par secteur d'activité des principaux fournisseurs ont été identifiés et seront affinés dans les années à venir.

5.4.2.6 Une action volontariste en matière de transports

Du fait de son fort maillage territorial, le groupe a fait le choix d'intégrer ses déplacements domicile-travail dans le calcul de son bilan carbone et de mettre en place des actions volontaristes sur ce sujet.

Dans la continuité du plan de déplacement d'entreprise groupe, lancé en 2010, un plan de déplacement d'entreprise pour le siège du groupe est en place depuis mars 2014. Il comprend :

- Des navettes de liaison entre le siège et les services de transport en commun (TER-Tram-Bus).
- Des espaces de stationnement réservés au covoiturage sur les parkings du siège. Certaines filiales disposent également de places réservées au covoitureurs.
- Un club co-voiturage et un club vélo.
- Des locaux privatifs pour les vélos avec casiers, etc.
- Des points d'information transports dans les trois halls d'accueil et sur l'intranet.
- Une signalétique externe.

- Un espace dédié sur le portail Intranet pour dynamiser le co-voiturage local.

En 2016, un accord a été signé pour l'Unité économique et sociale, entre l'employeur et les quatre organisations syndicales représentatives, qui prévoit le versement d'une indemnité aux collaborateurs se déplaçant à vélo ou à vélo à assistance électrique entre leur domicile et leur lieu de travail, sous la forme d'une Indemnité Kilométrique Vélo, dite « IKV ». Cette Indemnité Kilométrique Vélo a également été mise en place chez CFCAL.

L'accord d'entreprise relatif au versement de l'intéressement pour les salariés de l'Unité économique et sociale inclut désormais un critère de majoration lié à la baisse du bilan carbone par ETP. Chaque salarié se trouve ainsi incité à réduire son impact carbone, en particulier en agissant sur les déplacements domicile-travail qui constituent le premier poste d'émissions.

La plupart des filiales et fédérations du groupe disposent également d'un Plan de Déplacement d'Entreprise.

Lors de la semaine européenne de la mobilité 2017, les salariés du groupe ont été sensibilisés aux pratiques durables par diverses initiatives.

A cette occasion, le Crédit Mutuel du Sud-Ouest a incité ses collaborateurs à repenser leurs déplacements de manière plus « durable » au travers du Challenge de la mobilité organisé par les entreprises volontaires des agglomérations de la Région Aquitaine, et qui a permis de parcourir 2 150 km avec des moyens de transport alternatifs. Par ailleurs, il est pleinement impliqué dans la démarche collective de Plan de Déplacement Inter Entreprise, qui vise en partenariat avec Bordeaux Métropole à repenser les déplacements domicile-travail des collaborateurs de la ZAC de Bersol. Le Crédit Mutuel Massif Central s'est associé à l'opération challenge mobilité « au travail, j'y vais autrement » qui promeut les modes de transport alternatifs. Novélia et la Direction départementale d'Ille et Vilaine du Crédit Mutuel de Bretagne ont organisé un défi de la mobilité incitant les collaborateurs à privilégier la marche dans leurs déplacements courts. Dans les services centraux, un défi covoiturage a permis de faire découvrir le covoiturage à un plus grand nombre de collaborateurs, évitant ainsi 25 000 km parcourus.

La filiale Suravenir s'est dotée d'un véhicule électrique pour les déplacements professionnels de courte distance des collaborateurs.

Des véhicules hybrides et électriques sont également proposés dans le catalogue des véhicules de fonction des cadres dirigeants et une note RSE est indiquée pour chaque véhicule afin de guider le choix de l'utilisateur. Une attention particulière est portée sur les émissions de CO₂ des véhicules de fonction et de service.

Enfin, les visio-conférences continuent à être privilégiées au sein du groupe et leur utilisation a progressé en 2017. Une sensibilisation à l'utilisation de la visio-conférence a été relayée aux collaborateurs du campus brestois et à l'ensemble des référents RSE du groupe.

En parallèle, le télétravail continue de se développer dans le groupe. Outre son impact sur l'équilibre vie professionnelle-vie personnelle des collaborateurs, le télétravail devrait permettre une réduction sensible des émissions carbone.

5.4.2.7 L'empreinte carbone du groupe

Un bilan carbone groupe a été réalisé début 2018, sur la base des données 2017, et selon la méthode de l'Association « Base Carbone ».

Chaque Pôle du groupe reçoit son bilan carbone afin de se positionner par rapport à la moyenne du groupe et pouvoir définir un plan d'actions sur son périmètre.

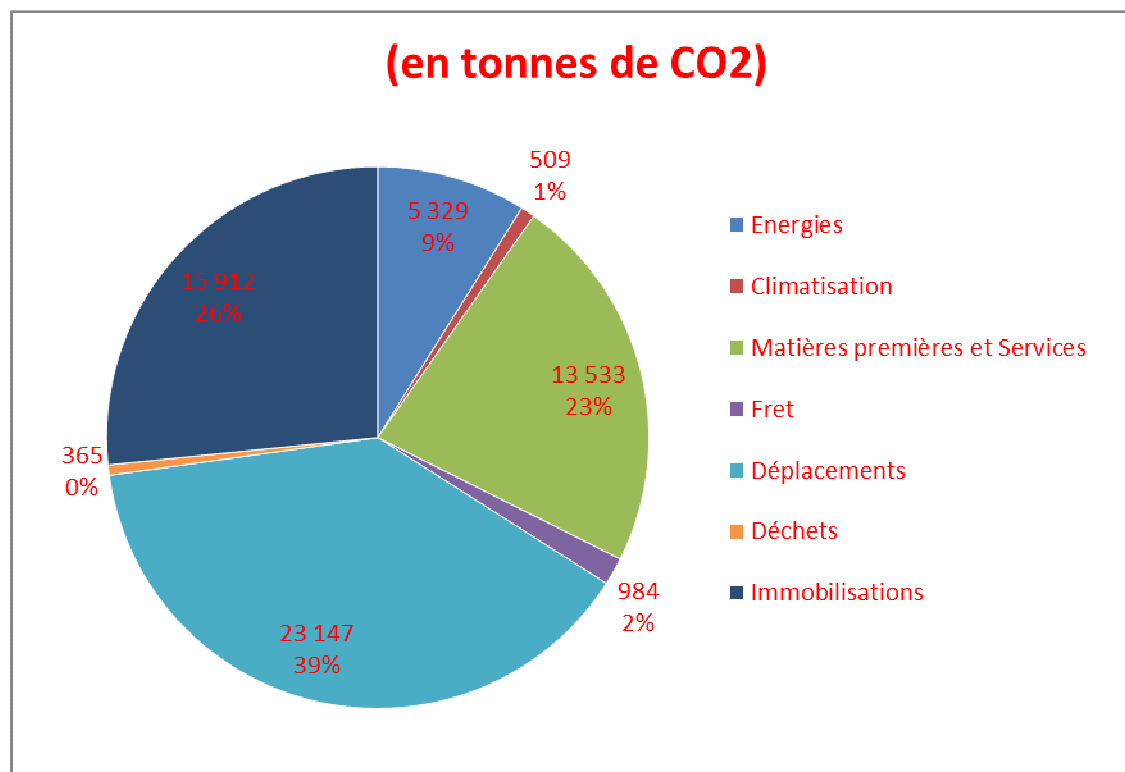
Un film de sensibilisation au bilan carbone du groupe est proposé à l'ensemble des collaborateurs du groupe sur l'intranet.

Le bilan carbone du groupe ressort à 59 780 tonnes de CO₂ pour l'exercice 2017, soit 6,2 tonnes de CO₂ par ETP.

Du fait de son fort maillage territorial, le groupe a fait le choix d'intégrer les déplacements domicile-travail à son scope 3.

Répartition des émissions globales de Gaz à Effet de Serre du Crédit Mutuel Arkéa

59780 tonnes de CO₂ :



Bilan Carbone du Crédit Mutuel ARKEA :

Catégories d'émissions	Números	Postes d'émissions	Source	Répartition
Emissions directes de GES (scope 1)	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	Gaz Naturel et Fioul domestique des sites	6%
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	Gasoil du parc automobile	
	4	Emissions directes fugitives	Fuites de fluides froids	
Emissions indirectes associées à l'énergie (scope 2)	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	Electricité des sites	5%
Autres émissions indirectes de GES (scope 3)	8	Emissions liées à l'énergie non incluses dans les postes 1 à 6	Idem poste 1 et 6	89%
	9	Achats de produits ou services	Papier, encre et services	
	10	Immobilisations de biens	Immobilisations bâtiments, véhicules et parc informatique	
	11	Déchets	Traitement des déchets banals	
	12	Transport de marchandise amont	Transport de fond et navettes internes	
	13	Déplacements professionnels	Déplacements en voiture, train et avion	
	23	Déplacements domicile travail	Déplacements des salariés	
Total				100%

En 2017, Leasecom a poursuivi son partenariat avec le programme « Compte CO2 » mis en place par la société 450. Ce partenariat permet de compenser les émissions carbone de tous les équipements loués par Leasecom en soutenant financièrement des ménages et des entreprises qui changent leurs habitudes pour participer à la lutte contre le réchauffement climatique.

La consommation du parc locatif de Leasecom, au 31 décembre 2016, étant estimée à 2 762 tonnes de CO₂, le versement d'une contribution de plus de 30 000 € TTC a été effectué en 2017 à titre de compensation auprès de la société 450 dans le cadre du programme « Compte CO2 ».

5.4.2.8 La préservation de la biodiversité

Sur le site du siège social du groupe à Brest des nichoirs à oiseaux sont installés. Certaines surfaces herbées sont préservées, des prairies fleuries et des prairies naturelles ont été mises en place avec fauchage tardif pour favoriser la biodiversité. Les produits phytosanitaires ne sont pas utilisés.

Compte tenu de l'activité du groupe, les nuisances sonores et lumineuses, les pollutions (rejets dans l'air, dans l'eau et le sol) et l'emprise sur les sols ne sont pas significatives. Par conséquent, l'analyse de ces risques a été exclue du présent rapport.

5.4.2.9 Indicateurs de performance environnementale

Périmètre Crédit Mutuel Arkéa	2015	2016	2017
Consommation d'énergie (en GWh)	55	50	53
Consommation d'eau (en milliers de m3)	58	58	65
Consommation de papier (en tonnes)	1 630	1 679	1 562
- dont papier à usage interne	553	452	441
- dont papier à usage externe	1 078	1 228	1 120

Déplacements	2015	2016	2017
Déplacements professionnels - Avion (km)	9 477 371	10 628 799	11 700 424
Déplacements professionnels - Train (km)	4 042 942	4 077 831	4 689 919
Déplacements professionnels - Voiture (km)	22 313 234	21 838 831	22 955 812

Visio conférences	2015	2016	2017
Nombre de matériels de visio conférence	77	83	98
Nombre de visio conférences	4 195	8 235	9 005

5.4.3 Loyauté des pratiques

Dans le cadre de sa Responsabilité Sociétale d'Entreprise et de ses politiques de déontologie et conformité, le groupe s'engage à exercer ses activités avec compétence, diligence, loyauté et équité.

Des dispositifs cadres sont fixés par le groupe et chaque entité s'intègre dans ces dispositifs. Les entités disposent, pour s'assurer de la maîtrise du risque de non-conformité, d'outils et d'équipes dédiées.

5.4.3.1 Déontologie

Le « code éthique » de l'Unité économique et sociale concrétise les engagements de l'entreprise en matière de déontologie. Il permet aux collaborateurs d'avoir une connaissance globale des différentes règles de bonne conduite à respecter et un accès facilité à travers la compilation des textes et documents de référence tels que le règlement intérieur de l'Unité économique et sociale ou le code de déontologie relatif aux opérations sur instruments financiers qui s'appliquent dans l'entreprise.

Ainsi, outre le rappel des règles de bonne conduite de portée générale, le code rappelle les règles relatives aux opérations générées pour leur compte par les collaborateurs, aux opérations réalisées sur les marchés financiers, à l'utilisation des matériels informatiques, à la communication dans l'entreprise.

Concernant les instruments financiers, les collaborateurs des réseaux et des services centraux qui réalisent des opérations sur instruments financiers font l'objet de sensibilisations particulières en matière de déontologie et de bonnes pratiques. Au titre des obligations relatives à la loyauté figurent les règles relatives à l'acceptation des cadeaux et invitations. Le code précise à ce sujet que les collaborateurs sont tenus de déclarer à leur hiérarchie les avantages ayant une valeur supérieure à 50 euros. Il précise également que la règle s'applique tout particulièrement aux collaborateurs en contact direct avec la clientèle et notamment à ceux intervenant sur les marchés financiers.

Depuis 2016, le groupe est doté d'une politique de gestion des conflits d'intérêts qui a été validée par le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa. Elle fixe les règles applicables à toutes les entités du groupe en matière de prévention, d'identification et de gestion des situations de conflits d'intérêts potentiels ou avérés. La politique de prévention et gestion des conflits d'intérêts propres aux services d'investissement s'intègre dans cette même démarche. Les administrateurs du Crédit Mutuel Arkéa ont été sensibilisés suite à sa mise en place.

5.4.3.2 Lutte contre la corruption

Afin de se prémunir des risques de corruption, différents dispositifs existent au sein du groupe. Dans le cadre de la loi Sapin 2, un groupe de travail dédié aux sujets de la lutte contre la corruption et du trafic d'influence a été mis en place en 2017 afin de renforcer les dispositifs existants.

Parmi les actions engagées et dispositifs en place, peuvent être cités :

- Le règlement intérieur qui intègre un code de conduite relatif aux risques de corruption, de trafic d'influence et de collusion et prévoit des dispositions spécifiques aux personnes intervenant dans des activités susceptibles de donner lieu à conflit d'intérêts ou ayant accès à des informations privilégiées (« personnes concernées » et « initiés permanents »). Depuis fin 2017, le règlement intérieur intègre une politique de sanction disciplinaire en cas de violation du code de conduite.
- Un dispositif d'alerte professionnel accessible aux collaborateurs, décrit ci-après.
- Une cartographie des risques de corruption.
- La mise en œuvre d'une procédure de vérification de l'intégrité des clients, fournisseurs, partenaires, intermédiaires, BtoB.
- La réalisation de contrôles internes.

- Les contrats cadres du groupe et le code de conduite fournisseur, annexé au contrat cadre groupe, qui prévoient une clause relative à la lutte contre la corruption. Dans le cadre du choix des fournisseurs par le Département Achats, lors de l'entrée en relation, un comité de préconisation composé de deux personnes rencontre le fournisseur.

Un programme de formation à destination des collaborateurs les plus exposés a été défini. Les premières formations ont été dispensées fin 2017 et s'étendront pendant tout l'exercice 2018.

Conformément à l'article 37 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, au Règlement Général de l'AMF (art. 313-71 concernant les sociétés de gestion de portefeuille), le groupe détient un dispositif permettant à chaque collaborateur d'interroger le responsable de la conformité de son entité, son supérieur hiérarchique ou tout référent, sur tout dysfonctionnement éventuel dans la mise en œuvre des obligations de conformité dans le cadre des activités inhérentes à l'objet social de l'entité.

Ce dispositif a été enrichi en 2017 pour intégrer les nouvelles exigences réglementaires issues de la loi Sapin 2. Il est venu :

- Souligner le caractère fondamental du droit d'alerte, la définition légale du droit d'alerte et du lanceur d'alerte,
- Elargir le champ d'application du droit d'alerte,
- Préciser les orientations attachées au Défenseur des droits, la protection des lanceurs d'alerte,
- Définir le processus et les étapes à respecter.

Aucun collaborateur ne peut être sanctionné s'il décide de ne pas utiliser ce droit ou s'il l'utilise de bonne foi. La confidentialité des informations communiquées et la non-discrimination du lanceur d'alerte doivent être respectées.

5.4.3.3 Lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme

Le dispositif de lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme (LCB/FT) s'applique au sein des entités du groupe soumises à cette réglementation. Il est intégré au dispositif de contrôle interne défini conformément aux dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne. Ce dispositif a été approuvé par le Comité de conformité et de contrôle permanent du groupe.

La Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent du groupe (DCCP) définit la politique cadre de LCB/FT et l'organisation qui doivent être déclinées à leur niveau par les différentes filiales du groupe. Dans cette organisation, chaque entité doit désigner un

responsable de son dispositif de LCB/FT et se doter d'une équipe d'experts en matière de LCB/FT parmi lesquels seront désignés des collaborateurs chargés des échanges avec Tracfin (Correspondants et déclarants Tracfin).

Le Crédit Mutuel Arkea s'engage auprès de ses clients, partenaires et autres contreparties en publiant sur le site www.arkea.com un questionnaire Wolfsberg dûment complété ainsi que sa politique et ses engagements de LCB/FT au sein d'un document « AML statement ».

Les outils informatiques applicables reposent sur un système automatisé de surveillance des flux permettant la détection des opérations présentant des caractéristiques prédéterminées, ainsi que le filtrage des opérations par rapport aux listes des personnes frappées par un gel des avoirs. Le système génère des alertes qui sont traitées par les responsables de clientèle ou les analystes LCB/FT, selon un système de gradation des risques. La pertinence des alertes générées par les outils de surveillance des opérations fait l'objet d'un pilotage dédié et donne lieu à la mise à jour régulière du paramétrage afin d'en optimiser l'efficacité.

Un réseau de correspondants Tracfin est en place dans les différentes filiales du groupe qui sont assujetties à la LCB/FT. Il est animé par la DCCP notamment au travers d'une rencontre annuelle sur site et de plénières semestrielles.

Le Crédit Mutuel Arkéa a élaboré une classification qui indique le niveau de risque global de chaque pays évalué selon des critères liés à la qualité du système fiscal, à la qualité du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme, au risque de présence et d'activité d'organisations terroristes, à l'existence de sanctions internationales ou de mesures restrictives à l'encontre du pays. Des procédures sont en place afin d'interdire les transactions en provenance ou à destination de pays qui ont été sanctionnés par l'Union Européenne et les régulateurs français.

Dans chaque entité du groupe, la classification des risques BC/FT et la procédure opérationnelle LCB/FT qui en découle doivent être revues de manière régulière en fonction des évolutions des gammes de produits et services, des canaux de distribution, de la typologie de la clientèle, de la classification groupe des pays et de toute évolution de l'activité de l'entité. Elle est revue au minimum une fois par an et à chaque fois qu'un événement est susceptible de modifier sensiblement l'évaluation d'un risque. Elles font l'objet d'une validation par la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent du groupe, laquelle vise également le plan annuel de contrôle permanent du dispositif de LCB/FT de chaque entité assujettie.

La procédure LCB/FT cadre du groupe définit, à l'entrée en relation, le contenu des dossiers de connaissance client ainsi que les modalités d'actualisation de ces dossiers tout au long de la relation d'affaires. Ainsi, la fréquence de mise à jour des informations nécessaires à la conformité LCB/FT d'un dossier est modulée en fonction du niveau de risque de BC/FT attribué au client, conformément à la classification des risques de BC/FT de l'entité.

Chaque entité du groupe doit établir annuellement un plan de formation à la LCB/FT validé par la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent avant sa mise en

œuvre et contrôlé en fin d'exercice. Ce plan de formation doit a minima respecter les principes suivants :

- Pour les personnels les plus exposés, une formation initiale doit être dispensée dans le courant du mois de la prise de fonction et complétée a minima par deux sessions annuelles lorsque ces opérationnels traitent les alertes du dispositif de surveillance des opérations.
- Pour les experts en LCB/FT, le dispositif impose de suivre une formation initiale dispensée dans le mois de la prise de fonction ainsi qu'une formation menée par un cabinet externe spécialiste en la matière dans le courant du semestre de la prise de fonction. Par la suite, les experts doivent également participer aux 2 réunions plénières organisées par la DCCP. Tous les deux ans, un intervenant externe et expert reconnu en matière de LCB/FT vient compléter cette formation en développant un thème spécifique.
- Les membres des organes exécutif et délibérant sont formés a minima tous les 2 ans. Ainsi, en 2017, pour l'ensemble des entités du groupe Crédit Mutuel Arkéa, sur 6 838 collaborateurs concernés par la LCB-FT, 5 994 ont suivi au moins une formation sur ce thème ce qui représente 88 % des effectifs concernés.

Les résultats de l'application du dispositif LCB/FT sont présentés régulièrement au Comité de conformité et contrôle permanent, au Comité des risques et de contrôle interne et au Conseil d'administration du groupe. En 2017, le groupe Crédit Mutuel Arkéa a transmis 629 déclarations de soupçons à Tracfin, contre 603 en 2016.

5.4.3.4 Transparence fiscale

Dans le respect des accords signés entre la France et les Etats-Unis (dite « loi FATCA »), le Crédit Mutuel Arkéa et les filiales concernées par la loi FATCA se sont enregistrés auprès de l'administration fiscale américaine et figurent en tant qu'institutions financières conformes sur la première liste publiée par l'Internal Revenue Service (IRS).

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre de la norme d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en matière fiscale (dite « norme commune de déclaration OCDE/CRS »), le Crédit Mutuel Arkéa et les filiales concernées ont adapté leurs procédures et systèmes d'information afin d'appliquer ce nouveau dispositif de lutte contre l'évasion fiscale.

Le Crédit Mutuel Arkéa n'a aucune filiale en dehors de la Zone Euro et ne propose aucun service bancaire offshore à ses clients et sociétaires. Il n'a donc aucune activité dans les pays faisant partie de la liste noire des paradis fiscaux de l'Union Européenne.

5.4.3.5 Lobbying

L'établissement Crédit Mutuel Arkéa est représentant d'intérêts au sens de l'article 18-1 de la loi N°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique. Afin de remplir ses obligations déclaratives, il a procédé à son inscription au répertoire numérique géré par la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique (HATVP).

5.4.3.6 Protection des intérêts de la clientèle

La protection des intérêts des clients est une préoccupation majeure du Crédit Mutuel Arkéa, c'est pourquoi un certain nombre de dispositifs cadre, axés sur la protection clientèle, ont été élaborés.

Ces dispositifs doivent être appliqués par les entités du groupe qui sont concernées et être adaptés en fonction de leurs spécificités. Des contrôles sont opérés afin de vérifier le bon respect des principes de primauté des intérêts des clients.

Cet engagement se traduit par le déploiement des dispositifs cadre suivants qui font l'objet d'un suivi rigoureux.

En matière de mobilité bancaire, un dispositif groupe définit le cadre général de mise en œuvre du Service d'aide à la mobilité pour les entités du groupe ayant une activité de compte de dépôt et/ou de paiement pour les particuliers, et ce afin de garantir à la clientèle un service conforme aux exigences légales, réglementaires ou normatives.

En matière de droit au compte, un dispositif cadre groupe définit le cadre général de mise en œuvre du droit au compte par les entités du groupe ayant une activité de comptes de dépôt, afin de garantir à la clientèle un service conforme aux exigences légales, réglementaires ou normatives.

Concernant les clients financièrement fragiles, une offre spécifique de nature à limiter les frais en cas d'incident est proposée aux clients répondant aux critères de fragilité financière. Par ailleurs, un dispositif cadre groupe a été élaboré sur la base de la charte d'inclusion bancaire et de prévention du surendettement homologuée par arrêté du 5 novembre 2014. Il définit le cadre général de mise en œuvre des exigences réglementaires à respecter par les établissements de crédit, les établissements de paiement, établissement de monnaie électronique, société de financement du groupe afin de détecter de manière précoce et prévenir le surendettement des personnes en situation de fragilité financière.

Afin d'améliorer le dispositif mis en place en faveur des clients financièrement fragiles et conformément aux préconisations de l'Observatoire de l'Inclusion Bancaire, le Crédit Mutuel Arkéa a décidé de mettre en place une véritable gouvernance du dispositif dédié aux personnes financièrement fragiles. Le Comité de Coordination Inclusion Bancaire (CCIB), qui associe les directions compétentes du Crédit Mutuel Arkéa sur le sujet, a tenu sa première réunion le 17 janvier 2018.

Le comité élaborera un plan d'action qui fera l'objet d'un suivi trimestriel lors des réunions du comité. L'avancée du plan d'action et des objectifs fixés, notamment ceux relatifs à la détection des personnes financièrement fragiles et à la diffusion de l'offre

spécifique, fera également l'objet d'un suivi par le Comité de Conformité et de Contrôle Permanent du Crédit Mutuel Arkéa.

Dans le domaine du traitement des réclamations clients, le Crédit Mutuel Arkéa a le souci constant d'apporter la meilleure qualité de service possible à ses clients. Le dispositif cadre groupe définit le cadre général de mise en œuvre du traitement des réclamations des clients au sein du Crédit Mutuel Arkéa afin de garantir à la clientèle la meilleure protection de ses intérêts. En 2017, des travaux d'adaptation du dispositif cadre groupe et des process ont été menés afin de répondre aux nouvelles exigences réglementaires fixées en raison de l'entrée en vigueur de la directive sur les services de paiement dite « DSP2 » en janvier 2018.

Au-delà du dispositif cadre se tient chaque année la communauté des pratiques du traitement des réclamations qui réunit les responsables des services relations clientèle et responsables conformité/contrôle permanent. L'objectif de ce temps d'échange est d'apporter un éclairage sur les évolutions réglementaires et d'améliorer la satisfaction des clients à travers le partage des bonnes pratiques, le partage des outils, la capitalisation sur les expériences.

En juin 2017, un Comité qualité et analyse des réclamations clients a été créé au sein du Crédit Mutuel Arkéa. Ce comité qui réunit chaque trimestre les directions compétentes sur le sujet répond aux exigences réglementaires de suivi qualitatif des réclamations mais également à la démarche d'Ambition Obsession Client engagée au sein du Crédit Mutuel Arkéa.

Pour ce qui concerne la médiation, le Crédit Mutuel Arkéa dispose d'un médiateur indépendant que le client peut saisir lorsqu'il a épuisé les voies de recours interne de l'entité ou qu'il n'a pas obtenu de réponse dans les délais réglementaires. Certains litiges sont exclus du champ de compétence du médiateur indépendant (cas des litiges relevant de la compétence du Médiateur AMF). Certaines entités du groupe font appel à des médiateurs professionnels propres à leur domaine d'activité et auquel le client peut faire appel. En tout état de cause, chaque entité définit les modalités de fonctionnement de son dispositif de médiation.

La procédure cadre relative à la connaissance client en matière de distribution de produits d'épargne fixe les notions essentielles en matière de connaissance du client dans le cadre du devoir de conseil en matière de distribution des produits d'épargne. Ce dispositif a pour but notamment de rappeler les notions clés, définir l'organisation et les responsabilités au sein du Crédit Mutuel Arkéa et de définir les principes et orientations générales à respecter par l'ensemble des entités concernées.

Par ailleurs, conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne qui prévoit la mise en place de procédures d'approbation préalable de la conformité systématique pour les nouveaux produits ou transformations significatives, le groupe soumet à la validation préalable de la conformité tout nouveau produit, service, nouvelle activité ou transformation significative de produits pré-existants, projet de croissance externe ou d'investissements dès lors qu'il est susceptible d'avoir un impact pour la clientèle. Le respect des règles de protection de la clientèle est particulièrement observé. Ainsi, l'analyse de la conformité comprend notamment un point relatif à l'analyse des communications à destination des clients.

Conformément aux articles 10 q et 10 r de l'arrêté du 3 novembre 2014, le groupe a également élaboré un dispositif visant à encadrer la gestion des prestations qui sont externalisées. Ce dispositif, qui va au-delà des exigences réglementaires, encadre toutes les prestations externalisées, qu'elles soient essentielles ou non essentielles, intra-groupe ou hors groupe, depuis la contractualisation au suivi de la prestation.

Afin de protéger les intérêts des clients, le Crédit Mutuel Arkéa a également élaboré une politique groupe visant à encadrer les relations contractuelles conclues entre les entités du groupe et des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement ou des intermédiaires en assurance.

La politique fixe ainsi les règles de sélection des prestataires, de contractualisation et de suivi de la relation, ainsi que les règles relatives aux conditions d'honorabilité et de compétence des intermédiaires.

Afin de protéger au mieux les intérêts des clients, les collaborateurs en contact avec la clientèle bénéficient de formations annuelles dans les domaines réglementaires. Ils sont ainsi régulièrement formés sur les différents sujets tels que le traitement des réclamations, le droit au compte, les dispositifs en faveur des clients financièrement fragiles, les règles de déontologie (conflits d'intérêts, lutte contre la corruption, abus de marché...).

Par ailleurs, au-delà de la formation des collaborateurs en contact avec la clientèle, des actions de sensibilisation sont délivrées auprès des managers et experts en fonction des domaines et expositions à certains risques (notamment conflit d'intérêts, lutte contre la corruption...). Ainsi, les responsables conformité ont reçu en 2017 une formation commune aux enjeux de la conformité et ont pour rôle de sensibiliser à leur tour les collaborateurs des structures à ces enjeux.

5.4.3.7 Protection et sécurité des données

La Direction Générale du Crédit Mutuel Arkéa a défini la Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI) pour le groupe, composante de la politique de gestion du risque opérationnel.

Cette politique, basée sur les normes ISO 27000, établit les orientations générales selon lesquelles doivent être conduites l'identification, la réduction et la gestion des risques liés à tout dysfonctionnement ou à toute vulnérabilité potentielle des SI du groupe, qu'ils soient accidentels ou intentionnels. De ces orientations générales découlent les politiques thématiques, procédures, règles, consignes et recommandations opérationnelles, réparties éventuellement par domaines spécialisés.

La mise en œuvre de ces politiques s'appuie à la fois sur :

- le Responsable Sécurité des Systèmes d'Information, rattaché à la Direction des risques Crédit Mutuel Arkéa, et son équipe ;
- un réseau de correspondants sécurité systèmes d'information animé par le Responsable Sécurité des Systèmes d'information groupe ;
- les équipes techniques en charge de la sécurité opérationnelle.

Dans ce cadre, la politique de protection des données définit les différents niveaux de classification des données en matière de confidentialité ainsi que les recommandations en matière de protection de ces données en matière de stockage, d'échange et de traitement.

De manière plus générale, les mesures mises en place dans les différents domaines de la sécurité concourent à la protection des données du Crédit Mutuel Arkéa, qu'elles soient hébergées dans ses propres datacenters ou externalisées (faible part des données) et des tests d'intrusion sont réalisés périodiquement en interne et par des sociétés externes expertes dans la sécurité informatique afin de garantir le niveau de sécurité.

En complément, une charte utilisateurs, disponible via l'intranet du groupe et transmise à chaque nouveau collaborateur, vise à informer chaque salarié des dispositions légales et règles internes pour une utilisation sécurisée des données, d'internet, des outils internes, incluant le poste de travail. Cette charte précise et complète les textes en vigueur dans l'entreprise et notamment, le règlement intérieur et l'accord de déontologie relatif à l'utilisation des données issues des applications technologiques et informatiques. Cet accord d'entreprise « Déontologie relative à l'utilisation des données issues des applications technologiques et informatiques » a été signé en 2009.

S'agissant plus spécifiquement de la protection des données personnelles, le groupe s'est doté d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) mutualisé sur l'intégralité de son périmètre. Un document cadre définit les principes et le mode de fonctionnement groupe sur le respect de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 ; le CIL s'appuyant sur un réseau d'une trentaine de contacts locaux à compétences variées (ressources humaines, juridique, sécurité et systèmes d'information, formation et sensibilisation, risques, contrôles et conformité, organisation et projet transverse).

Par ce dispositif et ses exigences de mise en œuvre (issues de la CNIL), le groupe accorde une attention particulière et pérenne envers les données personnelles confiées ou pouvant transiter par ses systèmes d'informations. Dans le cadre de l'entrée en application du Règlement Général sur la Protection des Données, un projet a été mis en œuvre afin d'adapter les dispositifs existants.

Enfin, un plan de réponse à incident ainsi qu'une politique de gestion de crise sont en place.

5.4.3.8 Devoir de vigilance

Gouvernance

Afin de répondre aux exigences fixées par la loi du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et entreprises donneuses d'ordre, le Crédit Mutuel Arkéa a mis en place un groupe de travail transverse relatif à son plan de vigilance des risques d'atteinte grave en matière de droits humains et libertés fondamentales, de santé/sécurité et d'environnement, à la fois sur le périmètre de ses activités consolidées et vis-à-vis de ses principaux fournisseurs et prestataires.

Ce groupe de travail associait la Direction des Ressources Humaines, le Département Achats, la Direction Organisation et Moyens, la Direction des Risques, la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent, la Direction Juridique ainsi que le Département RSE. Ses travaux ont fait l'objet d'une présentation au Comité Exécutif du groupe en décembre 2017. Une information a par ailleurs été réalisée en Comité Central d'Entreprise.

Evaluation des risques et actions d'atténuation

Les travaux menés ont permis de renforcer les évaluations des risques dans les domaines des droits de l'Homme et libertés fondamentales, de la santé/sécurité et de l'environnement au sein des pratiques internes du groupe.

Ces évaluations ne font ressortir aucun risque d'atteinte grave en matière de droits de l'Homme. Les effectifs du groupe étant exclusivement présents en France ou en Europe, il apparaît que les lois nationales et communautaires, ainsi que les dispositifs propres à l'entreprise permettent de limiter sensiblement ces risques (cf. partie 5.4.1 du présent rapport). Pour autant, le groupe reste particulièrement attentif aux risques de non-discrimination et d'inégalité et met en œuvre des actions de prévention et d'atténuation (cf. partie 5.4.1.3).

Les risques internes en matière de santé/sécurité des personnes sont identifiés et évalués via les Documents Uniques des différentes entités du groupe. En 2017, trois risques ressortent comme plus significatifs : le risque routier dans le cadre des déplacements professionnels, les risques d'agression ainsi que de hold up/prise d'otage portant sur les collaborateurs des points de vente.

En matière de risques environnementaux dans ses pratiques internes, le groupe a retenu trois risques importants : un risque climat lié aux émissions de CO₂ du fait des déplacements des collaborateurs (professionnels et domicile-travail) qui représentent 40 % du bilan carbone du groupe, un risque lié aux consommations énergétiques ainsi que celui lié à certains déchets. Face à ces trois risques, des dispositifs d'atténuation sont en place, parmi lesquels peuvent être cités : plans de déplacement d'entreprise dont actions volontaristes en faveur du covoiturage, promotion de la visio-conférence ; virtualisation des serveurs, utilisation d'outils d'optimisation des consommations énergétiques des postes informatiques, isolation des bâtiments et construction de nouveaux bâtiments à haute performance énergétique, contrat d'énergie verte (cf. partie 5.4.2) ... Les autres risques environnementaux identifiés sont jugés non significatifs, du fait de l'activité tertiaire du groupe, et bien maîtrisés.

Dans le cadre des relations fournisseurs et prestataires, une évaluation des risques a été réalisée, sur la base des risques environnementaux, éthiques, santé/sécurité des personnes et droits humains par grandes familles de prestations (ou risques sectoriels), sur la base d'études externes complétées dans le cadre d'ateliers de travail. Une analyse des 50 premiers fournisseurs du groupe, qui représentent plus de la moitié des dépenses annuelles, complète cette évaluation, prenant en compte leurs engagements RSE affirmés, la zone géographique de facturation ainsi que l'identification de controverses.

Ces fournisseurs sont situés en France et de façon marginale en Europe et aux Etats-Unis.

Courant 2017, le groupe a renforcé ses actions pour réduire ses risques fournisseurs (cf. partie 5.2.2.4). Ces travaux d'évaluation et d'atténuation des risques seront poursuivis en 2018, tant en terme de connaissance des risques que de périmètre couvert.

Mécanisme d'alerte

Un dispositif d'alerte professionnelle à destination des collaborateurs existe depuis plusieurs années au sein du groupe (cf. partie 5.4.1.2).

Dans le cadre de dangers immédiats en termes de santé/sécurité et d'environnement, une procédure pour évènement grave existe et est affichée dans les locaux. Elle s'adresse à l'ensemble des collaborateurs du groupe ainsi qu'aux salariés des prestataires présents dans les locaux.

Un mécanisme d'alerte relatif à l'ensemble des risques d'atteinte grave entrant dans le champ du devoir de vigilance est en cours de construction avec les organisations syndicales représentatives du Crédit Mutuel Arkéa.

Procédure d'évaluation et suivi

Un comité de pilotage trimestriel sera constitué afin de poursuivre l'évaluation des risques, de suivre l'avancement des mesures de progrès identifiées en 2017 et d'élaborer le plan de vigilance 2018. Le compte rendu de ses travaux sera présenté dans le prochain rapport de gestion du groupe.

5.5. Indicateurs RSE

INDICATEURS RSE	Données 2017
GOUVERNANCE	
Sociétaires - clients	
Nombre de clients des Caisses locales	2 295 796
dont particuliers	2 090 712
Nombre de sociétaires	1 506 025
Nombre de sociétaires N-1	1 482 077
% de sociétaires parmi les clients particuliers	72,0%
Montant moyen de détention de parts sociales (euros)	1 460
Montant de rémunération des parts sociales versé en année 2017 au titre de l'année 2016 (euros)	37 438 742
Nombre de sociétaires présents et représentés aux assemblées générales (caisses locales)	46 089
% de participation aux votes	3,1%
Administrateurs des Caisses locales	
Nombre de Caisses locales	332
Nombre d'élus - Caisses locales	3 302
dont femmes	1 289
Nombre de conseils de Caisses locales	3 282
Nombre femmes Présidentes en Caisses locales	83
% de femmes présidentes en Caisses locales	25,0%
Nombre d'administrateurs convoqués aux Conseils de Caisses locales	35 440
Nombre d'administrateurs présents aux Conseils de Caisses locales	24 720
Nombre de nouveaux élus - Caisses locales	153
dont femmes	72
% de femmes parmi les nouveaux administrateurs	47,1%
Nombre de nouveaux Présidents - Caisses locales	26
dont femmes	12
% de femmes parmi les nouveaux Présidents	46,2%
Administrateurs des Fédérations	
Nombre d'élus - Fédérations	121
dont femmes	39
Nombre de nouveaux élus - Fédérations	29
dont femmes	9
% de femmes parmi les nouveaux élus des Fédérations	31,0%
Nombre de nouveaux Présidents - Fédérations	1
Administrateurs du Crédit Mutuel ARKEA	
Nombre de membres élus dans le CA du Crédit Mutuel ARKEA	18
dont femmes	7

dont administrateurs indépendants	2
Formation	
Nombre d'administrateurs ou de mandataires sociaux ayant suivi au moins une formation dans l'année (Caisses locales)	1 503
Nombre total d'heures dispensées	12 349
% administrateurs formés (Caisses locales)	45,5%
Durée de formation par administrateur formé (heures)	8
SOCIETAL	
Nombre de points de vente Groupe Crédit Mutuel Arkéa en France et à l'étranger	464
Nombre de points de vente Crédit Mutuel	440
Nombre de points de vente Groupe Crédit Mutuel Arkéa hors France	1
Points de vente périodiques	671
Microcrédits	
Microcrédits personnels accompagnés (partenariats)	
Nombre de microcrédits personnels accordés dans l'année	375
Montant moyen des microcrédits personnels accordés (euros)	2 328
Montant des microcrédits personnels financés sur l'année (euros)	872 858
Microcrédits professionnels intermédiés ADIE	
Nombre de dossiers micro crédits professionnels intermédiés	632
Montant des lignes de crédit mises à disposition (euros)	1 670 292
Autres Microcrédits professionnels accompagnés	
Nombre de microcrédits professionnels accompagnés accordés dans l'année (dans le cadre d'un partenariat)	0
Montant des microcrédits de proximité accordés localement dans le groupe (euros)	0
ARKENSOL CREAVENIR	
Nombre emplois créés Arkensol Créavenir / Fédérations	898
Dons (en milliers d'euros)	596
Prêts d'honneur et prêts à « cout zéro » (milliers d'euros)	2 155
ISR - ESG	
Encours ISR (milliers d'euros)	1 433 110
Encours ESG (milliers d'euros)	37 287 345
Politique de votes	
Taux d'approbation des résolutions	72,7%
Nombre d'assemblées générales auxquelles la société a participé	98
Epargne solidaire	
Encours global épargne solidaire (euros)	36 040 612
dont reversé aux associations	133 201
Encours hors capitalisation Livret Solidaire (euros)	28 604 902
Encours d'épargne sur des produits bénéficiant du label FINANSOL (euros)	29 595 686
Encours de l'épargne salariale solidaire (euros)	7 435 710
Marché des associations	
Nombre d'OBNL clientes (associations, syndicats, comités d'entreprises,...)	70 547

Mécénat et sponsoring	
Budget global dédié au mécénat et au sponsoring (euros)	4 115 584
Prêts aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique	
Nombre d'Eco-prêts à taux zéro accordés dans l'année	851
Montant moyen des d'Eco-prêts à taux zéro accordés (euros)	17 727
Montant total des Eco-prêts à taux zéro accordés (euros)	15 085 447
Nombre de projets financés (Professionnels et agriculteurs)	115
Produits et services à caractère social	
Encours de prêts sociaux réglementés (PLS, PSLA) (euros)	1 023 258 109
Médiation	
Nombre de dossiers éligibles	180
Nombre de décisions favorables au client	31
Indicateurs Financiers	
Provisions techniques brutes des filiales d'assurances (milliers d'euros)	30 360 111
Provisions techniques des contrats en unités de compte des filiales d'assurances (milliers d'euros)	10 455 157
SOCIAL	
Effectifs	
Effectif personnes physiques	9 891
dont France	9 632
dont hors France	259
dont non cadres	4 264
dont hommes	4 297
dont femmes	5 594
Effectif total ETP	9 590
Effectif CDI ETP	8 856
dont femmes	4 925
dont non cadres	3 603
% de salariés en CDI	92,4%
Recrutement	
Nombre total de recrutements	1 888
dont femmes	1 161
dont CDI	679
Nombre de stagiaires et alternants accueillis sur l'année	1 081
Taux de transformation (CDI et CDD) (%)	26,6%
Licenciements et motifs	
Nombre de salariés en CDI ayant quitté l'organisation	534
dont licenciements	80
Turnover (%)	4,5%
ORGANISATION, DUREE TRAVAIL ET ABSENTEISME	
Organisation du temps de travail	
% de collaborateurs à temps plein	93,3%
% de collaborateurs à temps partiel	6,8%

Absentéisme et ses motifs	
Nombre total de jours calendaires d'absence	163 728
dont Maladies	158 889
dont Accidents de travail	4 839
Nombre de déclarations de maladies professionnelles	2
Conditions d'hygiène et de sécurité	
Nombre d'accidents du travail déclarés, avec arrêt de travail	66
Formation et évolution professionnelle	
Masse salariale investie dans la formation (euros)	19 530 301
% de la masse salariale dédiée à la formation	4,6%
Nombre de salariés ayant suivi au moins une formation	8 432
% de salariés formés	85,3%
Nombre d'heures totales consacrées à la formation des salariés	202 853
Nombre moyen d'heures de formation par an et par salarié ayant suivi une formation	24
% de réalisation des entretiens annuels d'évaluations	91,2%
Taux de mobilité interne (%)	14,8%
Egalité professionnelle Homme-Femme	
Nombre de femmes cadres	2 406
% de femmes parmi les cadres	44,8%
% de femmes au Comex	25,0%
% de femmes au Comité de Coordination Générale	21,0%
% de femmes parmi les cadres dirigeants	19,0%
% de femmes parmi les cadres de direction	34,0%
% de femmes parmi les responsables N+2 (RDEP au siège et DUT réseaux)	29,0%
Nombre de cadres promus dans l'année dans un niveau de fonction supérieur	391
dont femmes	205
% de femmes parmi les promotions cadres	52,4%
Nombre de femmes ayant bénéficié d'une correction de salaire dans le cadre de l'enveloppe égalité professionnelle	387
Dialogue social	
Nombre de condamnations pour délit d'entrave (en France)	0
Nombre de consultations des représentants du personnel (CE, CHSCT, DP)	396
Nombre de procédures d'information des représentants du personnel (CE, CHSCT, DP)	266
% de salariés couverts par une convention collective	98,0%
Emploi et insertion des travailleurs handicapés	
Nombre de travailleurs handicapés	321
% de personnes handicapées dans l'effectif total	3,3%

Rémunérations et leur évolution	
Masse salariale brute (euros)	423 438 070
Rémunération annuelle moyenne brute (en euros) tous statuts CDI	45 464
Rémunération annuelle moyenne brute (en euros) non cadres CDI	31 299
Rémunération annuelle moyenne brute (en euros) cadres CDI	55 177
Rémunération annuelle totale brute (en euros) CDI	402 645 139
Rémunération annuelle totale brute (en euros) - CDI non cadres	112 765 419
Rémunération annuelle totale brute (en euros) - CDI cadres	289 879 719
Montant de l'épargne salariale	63 060 741
% des salariés ayant bénéficié d'une augmentation individuelle	29,2%
ENVIRONNEMENTAL	
Bilan carbone	
Bilan carbone (en Tonnes de Co2)	59780
Bilan carbone (en Tonnes de Co2 /ETP)	6,2
Eau (m3)	
CONSOMMATION D'EAU (m3)	64 850
Energie (kWh)	
CONSOMMATION TOTALE D'ENERGIE (kWh)	53 317 289
dont Eau glacée en réseau urbain, facturée (kwh)	72 900
dont Chauffage en vapeur d'eau - réseau urbain, facturée à la tonne d'eau retournée (kWh)	251 847
dont Electricité (kWh)	46 566 153
dont Gaz (kWh)	5 946 471
dont Fioul (kWh)	479 918
Papier (tonnes)	
CONSOMMATION DE PAPIER (Tonnes)	1 562
dont papier à usage interne (tonnes)	441
dont papier à usage externe (prestations externes : impression, communication, relevés clients, chèquiers etc. (tonnes)	1 120
% de papier recyclé à l'achat	1,8%
Poids de papier recyclé (tonnes)	436
Consommation cartouches de toner (nbre de cartouches achetées)	13 680
Dont nombre de cartouches toner recyclées	9 603
% de cartouches de toner recyclées achetées	70,2%
Déplacements (km)	
Déplacements professionnels - Avion (km)	11 700 424
Déplacements professionnels - Train (km)	4 689 919
Déplacements professionnels - Flottes automobiles (km)	12 466 082
Déplacements professionnels avec véhicule personnel (km)	10 489 730
Gestion du courrier : navettes inter caisses et métiers + transports fonds (km)	1 799 611
Nombre de litres d'essence consommés par la flotte interne	42 593
Nombre de litres de gasoil consommés par la flotte interne	714 023
Emissions directes fugitives	

Fuite de gaz frigorigènes des installations de climatisation (climatisation tertiaire à eau et à air) (en kg)	292
Dispositifs de réduction de l'impact environnemental et des émissions de gaz à effet de serre	
Nombre de matériels de visio conférence	98
Nombre de visio conférences	9 005
Nombre de documents et pages numérisés	77 104 058
Sanctions	
Montant des indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement (euros)	0
Risques	
Montant des provisions pour risques environnementaux (euros)	0

5.5.1 Note méthodologique sur les indicateurs RSE

5.5.1.1. Méthodologie

Les indicateurs RSE, référencés dans les tableaux de la section RSE du Document de référence, s'inscrivent dans une méthodologie de mesure et de reporting, élaborée depuis 2008 et actualisée annuellement.

Cette méthodologie organise les règles de collecte, de gestion, calcul et de consolidation des indicateurs, leur périmètre et les contrôles effectués.

Elle s'adresse aux référents et collecteurs des 3 fédérations du Crédit Mutuel Arkéa, de ses filiales et Directions centrales, contribuant au présent reporting RSE, à partir d'un applicatif développé en 2013 à cet effet et perfectionné en 2016. Elle formalise la piste d'audit tant pour les vérifications internes qu'externes.

Chaque direction en charge de la collecte des données est responsable des indicateurs fournis. Le contrôle s'effectue lors de la collecte des données (séparation du rôle de collecteur et de valideur) mais également lors de la consolidation des données (revue des variations, comparaison inter-entités, ...).

Sur le plan qualitatif, les bonnes pratiques présentes dans le rapport sont documentées et validées par les entités concernées.

La démarche retenue s'appuie notamment sur :

- La stratégie RSE du Crédit Mutuel Arkéa,
- le Pacte mondial (Crédit Mutuel Arkéa est membre depuis fin 2015),
- les lignes directrices pour le reporting développement durable (GRI-G4),
- les Objectifs de développement durable (ODD),
- l'article 225 de la loi Grenelle 2,

- la loi de transition énergétique,
- la loi relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre,
- la méthode de l'Association Base Carbone (V8) pour la réalisation des bilans d'émission de gaz à effet de serre,
- les échanges réguliers avec les parties prenantes,
- les principes coopératifs de l'Alliance coopérative internationale (ACI),
- la Charte de l'identité coopérative,
- le code de transparence Association française de gestion financière - Forum pour l'investissement responsable (AFG-FIR).

5.5.1.2. Périmètre du reporting

Le périmètre couvert par le processus de reporting correspond à l'ensemble du groupe Crédit Mutuel Arkéa, tel que défini par la consolidation financière. Les filiales mises en équivalence sont donc exclues du champ de collecte. En 2017, il s'agit de Primonial Holding et Younited Credit.

En cas de création ou d'acquisition d'une entité au cours du second semestre, celle-ci est exclue du rapport. Pour l'année 2017, deux entités sont concernées : Izimmo et Pumpkin. Elles sont donc exclues du périmètre pour l'année 2017. Leurs effectifs CDI au 31 décembre 2017 étaient respectivement de 89 et 24 collaborateurs.

Les filiales Keytrade Bank, Keytrade Bank Luxembourg SA et Stratéo, acquises en 2016, sont intégrées pour la première fois dans le rapport 2017.

5.5.1.3 Période de reporting

Le présent rapport porte sur l'année civile 2017 (1er janvier au 31 décembre), y compris les données relatives au bilan carbone du groupe.

Les données d'énergie (gaz, électricité et fuel) sont collectées sur une année glissante, allant du 1er décembre au 30 novembre.

5.5.1.4 Spécificités méthodologiques des indicateurs

Concernant les données sociales, sauf précision contraire, le périmètre est celui du groupe. Lorsque ce n'est pas le cas, la précision est faite qu'il porte sur le périmètre de l'Unité économique et sociale qui regroupe 70 % des collaborateurs (CDI et CDD) du groupe (entités Employeurs : Crédit Mutuel Arkéa, Crédit Mutuel du Sud-Ouest, Crédit

Mutuel Massif Central, Federal Finance, Federal Finance Gestion, Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels, Arkéa Crédit Bail et Arkéa Capital Gestion).

Précisions concernant certains indicateurs sociétaux :

Encours ESG

- La hausse des encours ESG entre 2016 et 2017 s'explique par la comptabilisation des encours de Suravenir.

Précisions concernant certains indicateurs sociaux :

Effectifs

- Les effectifs s'entendent sans prise en compte des personnels de service de 54 caisses locales.

Absentéisme

- Le nombre total de jours calendaires d'absence inclut toutes les absences suivantes des collaborateurs en CDI, CDD ou alternance : les congés maladie indemnisés, les congés maladie non indemnisés, les congés maladies sans certificat médical, les accidents de travail et de trajet, les congés spéciaux, les congés maladie enfant, les congés sans solde de longue durée (durée supérieure à un mois), les congés sabbatiques, les congés parentaux, et les congés d'invalidité.
- Les absences non comptabilisées sont les congés payés ou jours conventionnels (RTT, ancienneté, mariage...), les congés de maternité, de paternité et adoption.

Masse salariale

- La masse salariale investie dans la formation intègre les subventions Fongecif et la formation en alternance.

Mobilité

- Le taux de mobilité interne intègre les mouvements intra et inter-entités du groupe pour les effectifs personnes physiques en CDI.

Turn over

- Le turn over est calculé en rapportant le nombre de départs (hors retraite) à l'effectif moyen sur l'exercice.

Précisions concernant certains indicateurs environnementaux :

Les indicateurs environnementaux s'entendent hors données concernant Stratéo et Keytrade Luxembourg, qui représentent 18 personnes, soit 0,2 % de l'effectif total du groupe.

Bilan carbone

- Le bilan carbone 2017 a été réalisé selon la méthode la plus récente de l'Association Base Carbone (V8), qui apporte davantage de précision quant au

calcul des émissions. Ce changement de méthode rend plus difficile la comparaison avec le bilan carbone publié dans le rapport annuel 2016, portant sur les données 2015.

Consommations d'eau

- Les consommations d'eau portent sur les consommations réellement constatées pour l'ensemble des entités du groupe, à l'exception de celles du Crédit Mutuel de Bretagne qui sont estimées sur la base d'une consommation moyenne d'eau par salarié.

5.5.1.5 Démarche de vérification externe

Afin d'obtenir un avis externe sur la fiabilité et la sincérité des données extra-financières, le Crédit Mutuel Arkéa a mandaté la société Mazars, en tant qu'Organisme Tiers Indépendant, pour vérifier la présence et la sincérité des informations figurant dans le présent rapport, tel que prévu à l'art L225-102-1 du Code de commerce.

Le rapport d'assurance émanant de de l'Organisme Tiers Indépendant et détaillant les diligences menées ainsi que leurs commentaires et conclusions figurent dans le présent document de référence.

6. Informations générales

Informations relatives aux implantations et activités incluses dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2017

Les principales informations relatives aux implantations au 31 décembre 2017 agrégées à l'échelle des Etats et territoires sont les suivantes:

(en milliers d'euros)

		31/12/17				
Zone	Pays	PNB (*)	Effectifs (en équivalent temps plein)	Bénéfice ou perte avant impôt (*)	Impôts sur les bénéfices (*)	Subventions (*)
France	France	2 015 865	8 738	627 484	-208 759	0
Autres pays de l'UE	Allemagne	0	0	0	0	0
	Belgique	64 280	197	6 386	5 502	0
	Espagne	0	0	-543	0	
	Italie	0	0	-566	0	
	Luxembourg	8 667	29	-311	437	0
Autres pays européen	Suisse	794	9	-2 566	69	0
Amérique du Nord	Canada	0	0	0	0	0
Total général		2 089 606	8 973	630 993	-202 751	0

(*) La quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence est enregistrée directement dans le résultat avant impôt.

Leur contribution au PNB, impôts sur les bénéfices et subventions consolidés est donc nulle.

Renseignements concernant la Société

Raison sociale et nom commercial : Crédit Mutuel Arkéa

Lieu de constitution et numéro d'enregistrement :

Siren : 775 577 018 RCS Brest / Code APE : 651 D

Date de constitution et durée de vie :

La société a été constituée le 24 septembre 1960 pour une durée de 99 ans, soit pour une durée de vie s'achevant le 23 septembre 2059.

Siège social : 1 rue Louis Lichou, 29480 Le Relecq-Kerhuon

Téléphone : 02 98 00 22 22

Fax : 02 98 28 46 32

Forme juridique :

La société est une société anonyme coopérative de crédit à capital variable de droit français. C'est aussi une union de coopératives.

Elle est régie par :

- la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération ;
- les articles L 231-1 à L 231-8 du Code de commerce sur le capital variable ;
- les dispositions du Code de commerce sur les sociétés commerciales ;
- les dispositions du Code monétaire et financier relatives à l'activité et au contrôle des établissements de crédit ;
- les articles L 512-55 à L 512-59 du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs au Crédit Mutuel ;
- les dispositions de ses statuts et de son règlement intérieur.

Nature du contrôle exercé sur la société

La structure de base du groupe est la caisse locale. Celle-ci couvre une circonscription géographique limitée et son capital est détenu par les sociétaires sous forme de parts sociales. Le capital de Crédit Mutuel Arkéa est détenu par les caisses locales des fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest et du Crédit Mutuel Massif Central. Il n'existe pas d'accord susceptible d'entraîner un changement du contrôle de la société.

Procédures judiciaires et d'arbitrage

A la date du dépôt du présent Document de référence, ni la société ni aucun autre membre du Crédit Mutuel Arkéa n'est ou n'a été impliqué dans une procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée) qui pourrait avoir ou a eu récemment, durant les douze derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Crédit Mutuel Arkéa.

Informations relatives aux implantations et activités incluses dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2017

Les principales informations relatives aux implantations au 31 décembre 2017 agrégées à l'échelle des Etats et territoires sont les suivantes:

Contrats importants

Il n'y a pas eu de contrats importants (autres que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires de la société) pouvant conférer à tout membre du Crédit Mutuel Arkéa un droit ou une obligation ayant une incidence importante sur la capacité de la société à remplir les obligations que lui imposent les titres financiers émis à l'égard de leurs détenteurs.

Changement significatif de la situation financière de la société

Aucun changement significatif de la situation financière de la société n'est survenu depuis la fin du dernier exercice et en particulier depuis l'arrêté des comptes de l'exercice 2017 par le Conseil d'administration de la société le 28 février 2018.

Vérification des informations financières historiques annuelles et sources des informations financières figurant dans le présent document

Pour l'exercice 2017 :

Voir le rapport des commissaires aux comptes de l'exercice 2017.

Pour l'exercice 2016 :

Voir le rapport des commissaires aux comptes de l'exercice 2016.

Pour l'exercice 2015 :

Voir le rapport des commissaires aux comptes de l'exercice 2015.

Le présent Document de référence ne contient aucune autre information vérifiée par les contrôleurs légaux, et les informations financières figurant dans le présent document sont toutes tirées des états financiers vérifiés de la société.

Le présent Document de référence ne contient aucune information provenant de tiers, aucune déclaration d'experts ou déclaration d'intérêts.

Prévisions ou estimations de bénéfices

Le présent Document de référence ne contient aucune prévision ou estimation de bénéfice.

Date des dernières informations financières auditées

La date des dernières informations financières auditées est le 31 décembre 2017. Elles ont été arrêtées par le Conseil d'administration en date du 28 février 2018 et seront soumises à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires en date du 16 mai 2018.

Aucune information financière trimestrielle ou semestrielle n'a été publiée depuis la date des derniers états financiers vérifiés.

Documents accessibles au public et documents intégrés par renvoi

Pendant la durée de validité du Document de référence, une copie des documents suivants peut, le cas échéant, être consultée :

- les statuts de la société ;
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la société inclus dans le présent Document de référence ;
- les informations financières de la société et du groupe Crédit Mutuel Arkéa pour les exercices s'achevant le 31 décembre 2014, 2015 et 2016 de la société et du groupe Crédit Mutuel Arkéa ;
- le présent Document de référence ;
- le Document de référence numéro D.17-0503 du 9 mai 2017 intégrés par renvoi et actualisé le 31 août 2017 sous le n° D.17-0503;
- le Document de référence numéro D.16-0306 du 8 avril 2016 intégrés par renvoi et actualisé le 29 août 2016 sous le n° D.16-0306 ;
- le Document de référence numéro D.15-0325 du 13 avril 2015 intégré par renvoi et actualisé le 27 août 2015 sous le n° D.15-0325;

L'Émetteur accepte la responsabilité des informations intégrées par renvoi.

Le Document de référence numéro D.17-0503 du 9 mai 2017 intégré par renvoi et actualisé le 31 août 2017 sous le n° D.17-0503 ainsi que le présent Document de référence sont par ailleurs disponibles sur le site internet de l'Autorité des Marchés Financiers : www.amf-france.org

Ces documents pourront être consultés au siège social de la société aux heures et jours ouvrés habituels. Une copie du présent Document de référence sera adressée sans frais à toute personne qui en fait la demande. Ces documents peuvent être également consultés sur le site internet de la société (www.arkea.com).

Intégration par renvoi

Conformément à l'article 28 du règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004, le lecteur est renvoyé aux précédents Documents de référence concernant certaines informations, notamment les informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la société :

1. Relatives à l'exercice 2016 : pages 62 à 159 du Document de référence numéro D.17-0503 du 9 mai 2017
2. Relatives à l'exercice 2015 : pages 76 à 157 du Document de référence numéro D.16-0306 du 8 avril 2016
3. Relatives à l'exercice 2014 : pages 50 à 113 du Document de référence numéro D.15-0325 du 13 avril 2015

D'autres informations incluses dans le précédent Document de référence distinctes de celles citées ci-dessus ont été, le cas échéant, remplacées et/ou mises à jour par des informations incluses dans le présent Document de référence.

7. Personne responsable

Attestation de la personne responsable

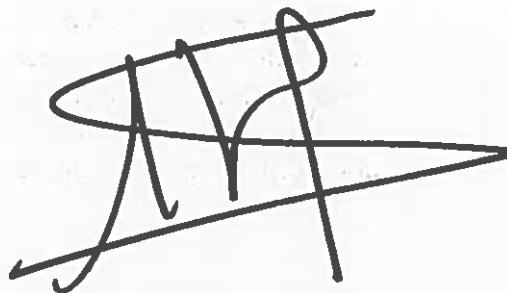
Ronan Le Moal, Directeur Général de Crédit Mutuel ARKEA

J'atteste, à ma connaissance, que les états financiers établis conformément au corps de normes comptables applicable donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente fidèlement l'évolution et les résultats de la société, la situation de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Le Relecq-Kerhuon

Le 24 avril 2018

Ronan Le Moal
Directeur Général

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized, overlapping loops and strokes, likely representing the initials 'RLM'.

8. Contrôleurs légaux des comptes

Les comptes consolidés de la société pour l'exercice 2017 ont été audités par :

Commissaires aux comptes titulaires :

Mazars

61, rue Henri Regnault

Exaltis

92075 La Défense Cedex

France

Représenté par Madame Virginie CHAUVIN

Début du premier mandat : 1976

Expiration du mandat en cours : 31 décembre 2020 (à l'issue de l'arrêté des comptes)

Le renouvellement du mandat du cabinet Mazars représenté par Madame Virginie CHAUVIN à compter de l'exercice 2017 a été décidé le 6 mai 2015 pour une période de six exercices.

et

Deloitte & Associés

185, avenue Charles de Gaulle

BP 136

92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

France

Représenté par Monsieur Jean-Vincent COUSTEL

Début du premier mandat : 1997

Expiration du mandat en cours : 31 décembre 2020 (à l'issue de l'arrêté des comptes)

Le renouvellement du mandat du cabinet Deloitte & Associés représenté par Monsieur Jean-Vincent COUSTEL à compter de l'exercice 2014 a été décidé le 6 mai 2015 pour une période de six exercices.

Commissaires aux comptes suppléants :

Madame Anne VEAUTE,
61, rue Henri Regnault
Exaltis
92075 La Défense Cedex
France

Début du premier mandat : 2012

Expiration du mandat en cours : 31 décembre 2020 (à l'issue de l'arrêté des comptes)

La nomination de Madame Anne VEAUTE a été décidée le 6 mai 2015 pour une durée de six exercices.

et

Société BEAS
7-9, villa Houssay
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
France

Représentée par Monsieur Pascal PINCEMIN

Début du premier mandat : 2009

Expiration du mandat en cours : 31 décembre 2020 (à l'issue de l'arrêté des comptes)

La nomination de la Société BEAS a été décidée le 6 mai 2015 pour une durée de six exercices.

9. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2017

Exercice clos le 31/12/2017 (version projet)

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société CREDIT MUTUEL ARKEA relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité des comptes.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes consolidés correspondent i) pour le cabinet Mazars à des attestations et des revues informatiques et ii) pour le cabinet Deloitte & Associés à des attestations.

Justification des appréciations – Points clés de l’audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l’audit relatifs aux risques d’anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l’audit des comptes consolidés de l’exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- **Risque de crédit – Dépréciation individuelle des encours corporate** – Notes 5 et « Principes comptables et méthode d’évaluation »

Risque identifié :

Les prêts et créances sur la clientèle entreprise sont porteurs d’un risque de crédit qui expose le Groupe à une perte potentielle si son client ou sa contrepartie s’avère incapable de faire face à ses engagements financiers. Le caractère avéré d’un risque de crédit est apprécié au niveau individuel de chaque actif financier. Les dépréciations sur les créances individualisées s’élèvent à 881 millions d’euros au 31 décembre 2017 [yc retail].

CMA constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités et procède à des estimations comptables pour évaluer le niveau de dépréciation sur les créances individuelles. La direction des risques du groupe a recours à son jugement dans la détermination des hypothèses et des paramètres utilisés pour calculer ces dépréciations. Les principales hypothèses prises en compte par la direction dans l’évaluation des dépréciations sont la probabilité de défaut pour les encours sains et la perte en cas de défaut pour les encours sains et douteux.

Compte tenu des activités exercées par CMA et de l’importance des estimations comptables des dépréciations pour la compréhension des comptes dans leur ensemble, nous considérons que l’évaluation des dépréciations sur les crédits et sur les engagements à la clientèle entreprise constitue un point clé de l’audit.

Approche d’audit :

Nous avons pris connaissance du processus d’évaluation de ces dépréciations. Nous avons testé les contrôles clés mis en place par la direction que nous avons estimés les plus pertinents pour déterminer les hypothèses et les paramètres ayant servi de base à cette évaluation.

Nos travaux ont consisté à :

- Examiner le dispositif de détection des contreparties entreprises présentant une situation financière fragilisée ou en défaut ;
- Apprécier les hypothèses retenues et les paramètres utilisés sur une sélection de dossiers individuels des secteurs « entreprises » ;

- Vérifier que les estimations retenues s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la partie « Dépréciations des prêts et créances » de l'annexe aux comptes consolidés.
- **Ecarts d'acquisition** – Note 16 et « Principes et méthodes de consolidation » des annexes consolidées

Risque identifié :

Lors de ces différentes opérations de variations de périmètres ou de croissances externes, le groupe Crédit Mutuel Arkéa est généralement amené à comptabiliser des écarts d'acquisition. Ces écarts d'acquisition sont ensuite alloués aux différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) constituant le groupe. Au 31 décembre 2017, les écarts d'acquisition s'élèvent à 573 millions d'euros.

Ces écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum annuellement. Ces tests sont fondés sur la comparaison entre la valeur comptable et la valeur recouvrable. Les méthodes de détermination de la valeur recouvrable sont essentiellement basées sur la méthode de la rentabilité future escomptée laquelle repose sur une estimation des flux futurs actualisés sur base des plans d'affaires réalisés sur un horizon explicite.

Les hypothèses sous-jacentes à la détermination de la valeur recouvrable constituent une estimation significative pour l'établissement des comptes et font appel au jugement du management.

Approche d'audit :

Nous avons analysé le processus mis en place par le groupe pour identifier des éventuelles pertes de valeur sur les écarts d'acquisition ainsi que le processus d'élaboration des tests de dépréciation découlant de la constatation d'indices de perte de valeur ou du processus annuel de revue.

Nous avons fait intervenir nos experts en valorisation afin de :

- Procéder à une analyse technique de la construction des modèles de valorisations s'appuyant sur la méthode de la rentabilité future escomptée, et ;
- Revoir les hypothèses utilisées pour déterminer les paramètres financiers intervenant dans le taux d'actualisation ;
- Réaliser une contre valorisation sur la base de données externes.

Nous revoyons également la pertinence des données et hypothèses économiques retenues pour la construction des plans d'affaire établis par les directions des entités concernées.

- **Systèmes d'information**

Risque identifié :

La fiabilité et la sécurité jouent un rôle clé dans la préparation de l'information financière. L'appréciation des contrôles généraux informatiques et des contrôles applicatifs spécifiques aux différentes chaînes de traitement de l'information qui concourent à l'élaboration de l'information comptable et financière, représente un point clé de l'audit.

En particulier, l'existence d'un dispositif de contrôle des droits d'accès aux systèmes d'information et des niveaux d'autorisation en fonction des profils de collaborateurs constitue un contrôle clé pour limiter le risque de fraudes ou d'erreurs imputables à des modifications inappropriées du paramétrage des applicatifs ou des données qui leur sont sous-jacentes.

Approche d'audit :

Les travaux que nous avons mis en œuvre avec le support de nos spécialistes informatiques ont plus particulièrement porté sur les éléments suivants :

- Compréhension des systèmes, processus et contrôles qui sous-tendent l'information comptable et financière ;
- Evaluation des contrôles généraux informatiques (gestion des accès aux applications et aux données, gestion des changements et des développements relatifs aux applications, gestion de l'exploitation informatique) sur les systèmes significatifs (notamment applications comptables, de rapprochement automatique, de gestion des crédits et de gestion des activités de marchés) ;
- Evaluation des contrôles applicatifs automatiques ;
- Analyse détaillée des interfaces et des flux en amont/aval des principaux processus métiers ;
- Revue des écritures manuelles.

Vérification du rapport sur la gestion du groupe.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société CREDIT MUTUEL ARKEA en 1976 pour le cabinet MAZARS et en 2007 pour le cabinet DELOITTE & ASSOCIES.

Au 31/12/2017, le cabinet MAZARS était dans la 42^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet DELOITTE & ASSOCIES dans la 11^{ème} année - par ailleurs, la société Sterenn, membre du réseau Deloitte, était précédemment commissaire aux

comptes de l'entité de 1997 à 2006, dont respectivement 25 années et 11 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité des comptes de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

Il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité des comptes

Nous remettons un rapport au Comité des comptes qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité des comptes, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 09/04/2018

Les Commissaires aux comptes

**DELOITTE &
ASSOCIES**

JEAN-VINCENT COUSTEL

MAZARS

VIRGINIE CHAUVIN

10. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes globalisés 2017

Exercice clos le 31 décembre 2017 (version projet)

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CREDIT MUTUEL ARKEA relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité des comptes.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre

jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- **Titres de participations et parts dans les entreprises liées** – Note 6 et « Principes comptables et méthodes d'évaluation » des annexes sur les comptes sociaux

Risque identifié :

Les postes « Participations et autres titres détenus à long-terme » et « Parts dans les entreprises liées » représentent un total de 4.452 millions d'euros. Ces titres sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité.

Cette valeur d'utilité fait l'objet d'une évaluation annuelle qui fait intervenir plusieurs techniques d'évaluation et des hypothèses macroéconomiques, notamment:

- Le recours à l'actif net réévalué ;
- Le recours à l'évaluation des fonds propres s'appuyant sur des données actuarielles ;
- Le recours à la méthode de la rentabilité future escomptée qui s'appuie sur des données prévisionnelles ainsi qu'un taux d'actualisation et un taux de croissance à l'infini.

Il s'agit d'une estimation qui requiert l'exercice du jugement par la direction dans son choix des éléments pertinents à prendre en compte. A ce titre, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation constituait un point clé de l'audit.

Approche d'audit:

Nous avons évalué les processus mis en œuvre par le Crédit Mutuel Arkea pour mesurer l'éventuel besoin de dépréciation des titres de participation.

Nous avons fait intervenir nos experts en valorisation afin de :

- procéder à une analyse de cohérence entre les titres de participation / part dans les entreprises liées analysés et la méthode de valorisation retenue ;

- procéder à une analyse technique de la construction des modèles de valorisations ainsi que revoir les hypothèses utilisées pour déterminer les paramètres financiers retenus;

Nous revoyons également les éléments prévisionnels utilisés en vérifiant qu'ils étaient extraits des plans d'affaires approuvés par les organes de direction des sociétés concernées et qu'ils étaient cohérents avec les hypothèses retenues et les performances passées.

• **Systèmes d'information**

Risque identifié :

La fiabilité et la sécurité jouent un rôle clé dans la préparation de l'information financière. L'appréciation des contrôles généraux informatiques et des contrôles applicatifs spécifiques aux différentes chaînes de traitement de l'information qui concourent à l'élaboration de l'information comptable et financière, représente un point clé de l'audit. En particulier, l'existence d'un dispositif de contrôle des droits d'accès aux systèmes d'information et des niveaux d'autorisation en fonction des profils de collaborateurs constitue un contrôle clé pour limiter le risque de fraudes ou d'erreurs imputables à des modifications inappropriées du paramétrage des applicatifs ou des données qui leur sont sous-jacentes.

Approche d'audit :

Les travaux que nous avons mis en œuvre avec le support de nos spécialistes informatiques ont plus particulièrement porté sur les éléments suivants :

- Compréhension des systèmes, processus et contrôles qui sous-tendent l'information comptable et financière ;
- Evaluation des contrôles généraux informatiques (gestion des accès aux applications et aux données, gestion des changements et des développements relatifs aux applications, gestion de l'exploitation informatique) sur les systèmes significatifs (notamment applications comptables, de rapprochement automatique, de gestion des crédits et de gestion des activités de marchés) ;
- Evaluation des contrôles applicatifs automatiques ;
- Analyse détaillée des interfaces et des flux en amont/aval des principaux processus métiers;
- Revue des écritures manuelles.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle *[pour toutes les sociétés commerciales, lorsqu'il y a eu des prises de participation ou de contrôle intervenues au cours de l'exercice (au sens des articles L. 233-6 et L. 247-1 du code de commerce) et que celles-ci ont été dûment signalées dans le rapport de gestion.]* vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société CREDIT MUTUEL ARKEA en 1976 pour le cabinet MAZARS et en 2007 pour le cabinet DELOITTE & ASSOCIES.

Au 31/12/2017, le cabinet MAZARS était dans la 42^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet DELOITTE & ASSOCIES dans la 11^{ème} année - par ailleurs, la

société Sterenn, membre du réseau Deloitte, était précédemment commissaire aux comptes de l'entité de 1997 à 2006, dont respectivement 25 années et 11 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité des comptes

Nous remettons un rapport au Comité des comptes qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 09/04/2018

Les Commissaires aux Comptes

**DELOITTE &
ASSOCIES**

JEAN-VINCENT COUSTEL

MAZARS

VIRGINIE CHAUVIN

11. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

12. Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées

Tableaux de concordance et indicateurs alternatifs de performance

↩ Tableau de concordance du Document de référence

Ce Document de Référence a été rédigé en application du schéma de l'annexe XI du Règlement CE n° 809/2004 de la Commission Européenne du 29 avril 2004 dont les rubriques énoncées ci-après renvoient aux développements présentés dans le présent Document de Référence.

	Chapitres	Pages
1. PERSONNES RESPONSABLES		
1.1. Personne responsable des informations contenues dans le document de référence	7	
1.2. Déclaration de la personne responsable du document de référence	7	
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES		
2.1. Contrôleurs légaux des comptes pour la période couverte par les informations financières historiques	8	
2.2. Démission ou révocation des contrôleurs légaux durant la période couverte par les informations financières historiques	8	
3. FACTEURS DE RISQUE	4	
4. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ		
4.1. Histoire et évolution de la société	1	
4.1.1. Raison sociale et nom commercial de la société	6	
4.1.2. Lieu de constitution de la société et numéro d'enregistrement	6	
4.1.3. Date de constitution et durée de vie de la société	6	
4.1.4. Siège social et forme juridique de la société, législation régissant ses activités, son pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire	6	
4.1.5. Événement récent propre à la société relatif à	1	

l'évaluation de sa solvabilité		
5. APERÇU DES ACTIVITÉS		
5.1. Principales activités	1	
5.1.1. Principales activités de la société	1	
5.1.2. Nouveau produit et/ou nouvelle activité	1	
5.1.3. Principaux marchés	1	
5.1.4. Position concurrentielle de la société	NA	NA
6. ORGANIGRAMME		
6.1. Description du groupe et place de la société au sein du groupe	1	
6.2. Liens de dépendance de la société au sein du groupe	NA	NA
7. INFORMATION SUR LES TENDANCES		
7.1. Déclaration sur les perspectives de la société depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés et publiés	3	
7.2. Tendance ou événement susceptible d'influer sur les perspectives de la société pour l'exercice en cours	3	
8. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	6	
9. ORGANE D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION		
9.1. Nom, adresse et fonction, dans la société des membres des organes d'administration et de direction	2	
9.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction	2	
10. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES		
10.1. Nature du contrôle exercé sur la société	6	
10.2. Accord susceptible d'entraîner un changement du contrôle de la société	NA	NA
11. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ		
11.1. Informations financières historiques	3	
a) Bilan	3	

b) Compte de résultat	3	
c) Tableau des flux de trésorerie	3	
d) Notes explicatives	3	
11.2. États financiers	3	
11.3. Vérification des informations financières historiques annuelles	6	
11.3.1. Déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées.	6,8	
11.3.2. Autres informations contenues dans le document de référence vérifiées par les contrôleurs légaux.	6	
11.3.3. Source des informations financières figurant dans le document de référence non tirées des états financiers vérifiés de la société	6	
11.4. Date des dernières informations financières auditées	6	
11.5. Informations financières intermédiaires et autres	NA	NA
11.5.1. Informations financières trimestrielles ou semestrielles depuis la date des derniers états vérifiés et rapport d'examen	6	
11.5.2. Informations financières intermédiaires couvrant les six premiers mois du nouvel exercice assorties d'états financiers comparatifs, et rapport d'examen	NA	NA
11.6. Procédures judiciaires et d'arbitrage	6	
11.7. Changement significatif de la situation financière de la société	6	
12. CONTRATS IMPORTANTS	6	
13. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT	6	
14. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	6	

↳ Tableau de concordance du Rapport de gestion annuel 2017 relatif au groupe
Crédit Mutuel Arkéa

Les informations contenues dans le Rapport de gestion annuel 2017, représentées par les rubriques figurant dans le tableau ci-dessous, sont intégralement reprises dans le présent Document de référence.

	Chapitres	Pages
1. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES		
1.1. Contrôleurs légaux des comptes pour la période couverte par les informations financières historiques	8	
1.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2014	9	
2. FACTEURS DE RISQUE	4	
3. APERÇU DES ACTIVITÉS		
3.1. Principales activités	1	
3.1.1. Principales activités de la société	1	
3.1.2. Nouveau produit et/ou nouvelle activité	1	
3.1.3. Principaux marchés	1	
3.1.4. Chiffres clés	1	
4. INFORMATION SUR LES TENDANCES		
4.1. Déclaration sur les perspectives de Crédit Mutuel Arkéa depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés et publiés	3	
4.2. Tendance ou événement susceptible d'influer sur les perspectives de Crédit Mutuel Arkéa pour l'exercice en cours	3	
5. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	6	
6. ORGANE D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION		
6.1. Nom, adresse et fonction, dans le groupe des membres des organes d'administration et de direction	2	
6.2. Politique de rémunération des dirigeants	2	

7. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ		
7.1. Informations financières historiques	3	
a) Bilan	3	
b) Compte de résultat	3	
c) Tableau des flux de trésorerie	3	
d) Notes explicatives	3	
7.2. États financiers	3	
8. RESPONSABILITE SOCIALE D'ENTREPRISE	5	

Tableau de concordance des informations sociales, environnementales et sociétales demandées par l'article 225 de la loi Grenelle II

	CHAPITRES	PAGES
Données sociales		
1. EMPLOI		
1.1 Effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	5.4.1 (5.4.1.1 et 5.4.1.10)	
1.2 Embauches et licenciement	5.4.1 (5.4.1.2 et 5.4.1.10)	
1.3 Rémunérations et leur évolution	5.4.1 (5.4.1.8 + 5.4.1.10)	
2. ORGANISATION DU TRAVAIL	5.4.1	
2.1 Organisation du temps de travail	5.4.1 (5.4.1.7 + 5.4.1.10)	
2.2 Absentéisme	5.4.1 (5.4.1.7 + 5.4.1.10)	
3. RELATIONS SOCIALES	5.4.1	
3.1 Organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et négociation avec celui-ci	5.4.1 (5.4.1.9 + 5.4.1.10)	
3.2 Bilan des accords collectifs	5.4.1 (5.4.1.3, 5.4.1.9)	
4. SANTE ET SECURITE	5.4.1	
4.1 Conditions de santé et de sécurité au travail	5.4.1 (5.4.1.7 ; 5.4.1.10) et 5.4.3.8	
4.2 Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	5.4.1 (5.4.1.9)	
4.3 Accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	5.4.1 (5.4.1.7 + 5.4.1.10)	
5. FORMATION	5.4.1	
5.1 Politiques mises en œuvre en matière de formation	5.4.1 (5.4.1.5 + 5.4.1.10)	
5.2 Nombre total d'heures de formation	5.4.1 (5.4.1.10)	
6. EGALITE DE TRAITEMENT	5.4.1.3	

6.1 Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	5.4.1.3	
6.2 Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	5.4.1.3	
6.3 Politique de lutte contre les discriminations	5.4.1.3	
7. PROMOTION ET RESPECT DES STIPULATIONS DES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'OIT RELATIVES :	5.2.2.4, 5.3.2.1, 5.4.1 et 5.4.3.8	
7.1 au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	5.2.2.4, 5.3.2.1, 5.4.1 et 5.4.3.8	
7.2 à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	5.2.2.4, 5.3.2.1, 5.4.1 et 5.4.3.8	
7.3 à l'élimination du travail forcé ou obligatoire	5.2.2.4, 5.3.2.1, 5.4.1 et 5.4.3.8	
7.4 à l'abolition effective du travail des enfants	5.2.2.4, 5.3.2.1, 5.4.1 et 5.4.3.8	
Données environnementales		
8. POLITIQUE GENERALE EN MATIERE ENVIRONNEMENTALE	5.4.2	
8.1 Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	5.1.2 et 5.4.2	
8.2 Actions de formation et d'information des salariés en matière de protection de l'environnement	5.1.2 et 5.4.2	
8.3 Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	5.4.2	
8.4 Montant des provisions et garanties pour risque en matière d'environnement sous réserve que cette information ne soit de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	5.4.2.1	
9. POLLUTION		
9.1 Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	NA	
9.2 Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	NA	
10. ECONOMIE CIRCULAIRE	5.4.2	

PREVENTION ET GESTION DES DECHETS	5.4.2 (5.4.2.3)	
10.1 Mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets	5.4.2 (5.4.2.3)	
10.2 Actions de lutte contre le gaspillage alimentaire	5.4.2 (5.4.2.3)	
UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES	5.4.2 (5.4.2.4)	
10.3 Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	5.4.2 (5.4.2.4+ 5.4.2.9)	
10.4 Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	5.4.2 (5.4.2.4 + 5.4.2.9)	
10.5 Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	5.4.2 (5.4.2.4 + 5.4.2.9)	
10.6 Utilisation des sols	NA	
11. CHANGEMENT CLIMATIQUE	5.3.2.1 et 5.4.2 (5.4.2.1 et 5.4.2.7)	
11.1 Postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit	5.4.2.7	
11.2 Adaptation aux conséquences du changement climatique	5.4.2	
12. PROTECTION DE LA BIODIVERSITE	5.4.2.8	
12.1 Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	5.4.2.8	
Engagements sociétaux en faveur du développement durable	5.3	
13. IMPACT TERRITORIAL, ECONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE	5.3	
13.1 En matière d'emploi et de développement régional	5.3	
13.2 Sur les populations riveraines ou locales	5.3	
14. RELATIONS ENTRETENUES AVEC LES PERSONNES OU LES ORGANISATIONS INTERESSEES PAR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE, NOTAMMENT LES ASSOCIATIONS D'INSERTION, LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT, LES ASSOCIATIONS DE DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT, LES ASSOCIATIONS DE CONSOMMATEURS ET LES POPULATIONS RIVERAINES	5.2 et 5.3	
14.1 Conditions du dialogue avec les personnes ou organisations	5.2.2 et 5.2.3	

14.2 Actions de partenariat ou de mécénat	5.3.5	
15. SOUS-TRAITANCE ET FOURNISSEURS	5.2.2.4 ; 5.4.2.5, 5.4.3.2 et 5.4.3.8	
15.1 Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	5.2.2.4 ; 5.4.2.5 et 5.4.3.8	
15.2 Importance de la sous-traitance et prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	5.2.2.4 ; 5.4.2.5 et 5.4.3.8	
16. LOYAUTE DES PRATIQUES	5.4.3	
16.1 Actions engagées pour prévenir la corruption	5.4.3.2	
16.2 Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	5.4.3.6	
17. AUTRES ACTIONS ENGAGEES EN FAVEUR DES DROITS DE L'HOMME		
17.1 Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	5.3.4	

Tableau de concordance engagements internationaux

Document de référence 2017	Pages	Principes du Pacte Mondial	ODD
5.1.1 La Responsabilité Sociétale au cœur de la stratégie du groupe		1-10	1, 5, 8, 10, 12, 13
5.1.2 Une gouvernance et une organisation RSE structurée		1-10	12
5.1.3 Une démarche d'amélioration continue		1-10	12, 17
5.2.1 Une gouvernance participative			
5.2.2 Une entreprise ouverte et à l'écoute de ses parties prenantes			
5.2.2.1 Les relations avec les sociétaires et clients			
5.2.2.2 Les relations avec les administrateurs			
5.2.2.3 Les relations avec les salariés			
5.2.2.4 Les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants		1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10	17
5.2.2.5 Les relations avec les collectivités territoriales, les entreprises et les associations		8	17
5.2.2.6 Les relations avec les investisseurs et les agences de notation			
5.2.3 La coopération et la transversalité au sein du groupe			
5.2.4 Indicateurs de la coopération			
5.3.1 Accompagner les projets responsables de ses sociétaires et clients			8
5.3.1.1 Le financement et l'accompagnement en capital des professionnels et entreprises		8, 9	8, 12
5.3.1.2 L'accompagnement des agriculteurs, viticulteurs et pêcheurs		8, 9	8, 12
5.3.1.3 Le financement des collectivités territoriales			8, 11
5.3.1.4 Partenaire de l'Economie Sociale et Solidaire et de l'entrepreneuriat social			8, 11, 12
5.3.1.5 Des solutions pour			8, 11, 12, 13

accompagner les clients particuliers dans leurs projets positifs pour l'environnement			
5.3.2 Orienter l'épargne des sociétaires et clients vers le financement d'une économie durable		8, 9	8, 12
5.3.2.1 L'Investissement Socialement Responsable (ISR) et l'intégration de critères Environnementaux Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans les politiques d'investissement		2, 4, 5, 6, 7, 8, 9	
5.3.2.2 L'épargne solidaire			8, 11, 12
5.3.3 Soutenir les précurseurs qui feront l'économie de demain		9	8, 9, 12
5.3.4 Accompagner les sociétaires et clients en situation de fragilité		2	1, 3, 8, 10, 11
5.3.5 Soutenir la dynamique des territoires		2	1, 2, 3, 4, 8, 10, 11
5.4.1 Le développement des Ressources humaines			
5.4.1.1 Les collaborateurs du Crédit Mutuel Arkéa		1, 3, 4, 5, 6	
5.4.1.2 Le recrutement et l'intégration des nouveaux recrutés			8
5.4.1.3 La promotion de la diversité		1, 6	5, 10
5.4.1.4 L'accompagnement des parcours		1	5, 10
5.4.1.5 Un engagement élevé dans la formation des collaborateurs		1	4
5.4.1.6 Les managers, coaches bienveillants et exemplaires			
5.4.1.7 Promotion de la qualité de vie au travail		1	3, 8
5.4.1.8 Une politique salariale motivante			
5.4.1.9 Un dialogue social actif		3	
5.4.1.10 Indicateurs de performance sociale			
5.4.2 L'empreinte environnementale directe du Crédit Mutuel Arkéa			
5.4.2.1 Risques environnementaux et climatiques		7	

5.4.2.2 Sensibilisation et formation des collaborateurs aux bonnes pratiques		8	12, 13
5.4.2.3 Eco-conception et économie circulaire		8, 9	12, 13
5.4.2.4 Une gestion responsable des ressources		8, 9	12, 13
5.4.2.5 Une politique d'achats responsables		5, 7, 8	
5.4.2.6 Une action volontariste en matière de transports		8	12, 13
5.4.2.7 L'empreinte carbone du groupe		8	12, 13
5.4.2.8 La préservation de la biodiversité		8	12, 13, 15
5.4.2.9 Indicateurs de performance environnementale			
5.4.3 Loyauté des pratiques			
5.4.3.1 Déontologie		10	
5.4.3.2 Lutte contre la corruption		10	16
5.4.3.3 Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme		10	16
5.4.3.4 Transparence fiscale			
5.4.3.5 Lobbying			
5.4.3.6 Protection des intérêts de la clientèle		2	
5.4.3.7 Protection et sécurité des données		2	
5.4.3.8 Devoir de vigilance		1, 2, 3, 4, 5, 6, 7	

↳ Indicateurs alternatifs de performance (IAP) article 223-1 du règlement général de l'AMF / orientation de l'ESMA (ESMA / 20151415)

Indicateurs Alternatifs de Performance	Définition	Justification de l'utilisation
Autres produits et charges d'exploitation du groupe	Différence entre les produits et les charges des autres activités	Mesure le revenu hors marge financière et commissions du groupe
Autres produits et charges d'exploitation sur le périmètre des comptes globalisés	Différence entre les produits et les charges des autres activités issus des comptes sociaux de Crédit Mutuel Arkéa	Mesure le revenu hors marge financière et commissions issu des comptes sociaux du Crédit Mutuel Arkéa
Coefficient d'exploitation	Rapport entre les frais de gestion et le PNBA (Produit Net Bancassurance)	Mesure de l'efficacité opérationnelle du groupe
Commissions nettes	Différence entre les commissions (produits) et les commissions (charges)	Mesure le revenu de commissions au niveau du groupe
Coût du risque (en points de base)	Rapport entre le coût du risque (en €) et l'encours de crédit à la clientèle en fin de période	Mesure le niveau de risque par rapport aux engagements de crédits bilantiels
Frais de gestion	Somme des charges générales d'exploitation et des dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	Mesure le niveau de frais généraux du groupe
Marge financière du groupe	Somme des postes suivants : - Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la juste valeur par résultat - Gains ou pertes sur actifs financiers disponibles à la vente, - Différence entre les "intérêts et produits assimilés" et les "intérêts et charges assimilées"	Mesure le revenu de l'activité financière du groupe
Marge financière sur le périmètre des comptes globalisés	En normes comptables françaises : intérêts et produits assimilés - intérêts et charges assimilées + gains ou pertes nets sur opérations des portefeuilles de négociation+ gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	Mesure le revenu de l'activité financière issu des comptes sociaux du Crédit Mutuel Arkéa
Rendements des actifs	Rapport entre le résultat net comptable et le total bilan sur base consolidée en fin d'exercice	Mesure la rentabilité du total des actifs au bilan
Taux de couverture globale des créances douteuses (intérêt + capital)	Rapport entre les provisions constatées au titre du risque de crédit sur base individuelle et les encours de créances dépréciées sur base individuelle	Mesure le taux de couverture du risque résiduel maximal sur les encours de créances dépréciées
Taux de créances douteuses et litigieuses (intérêts compris)	Rapport entre les encours de créances dépréciées sur base individuelle et les encours de crédits clientèle (ligne "Prêts et créances et sur la clientèle" à l'actif du bilan sur base consolidé)	Mesure la qualité des crédits